



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.

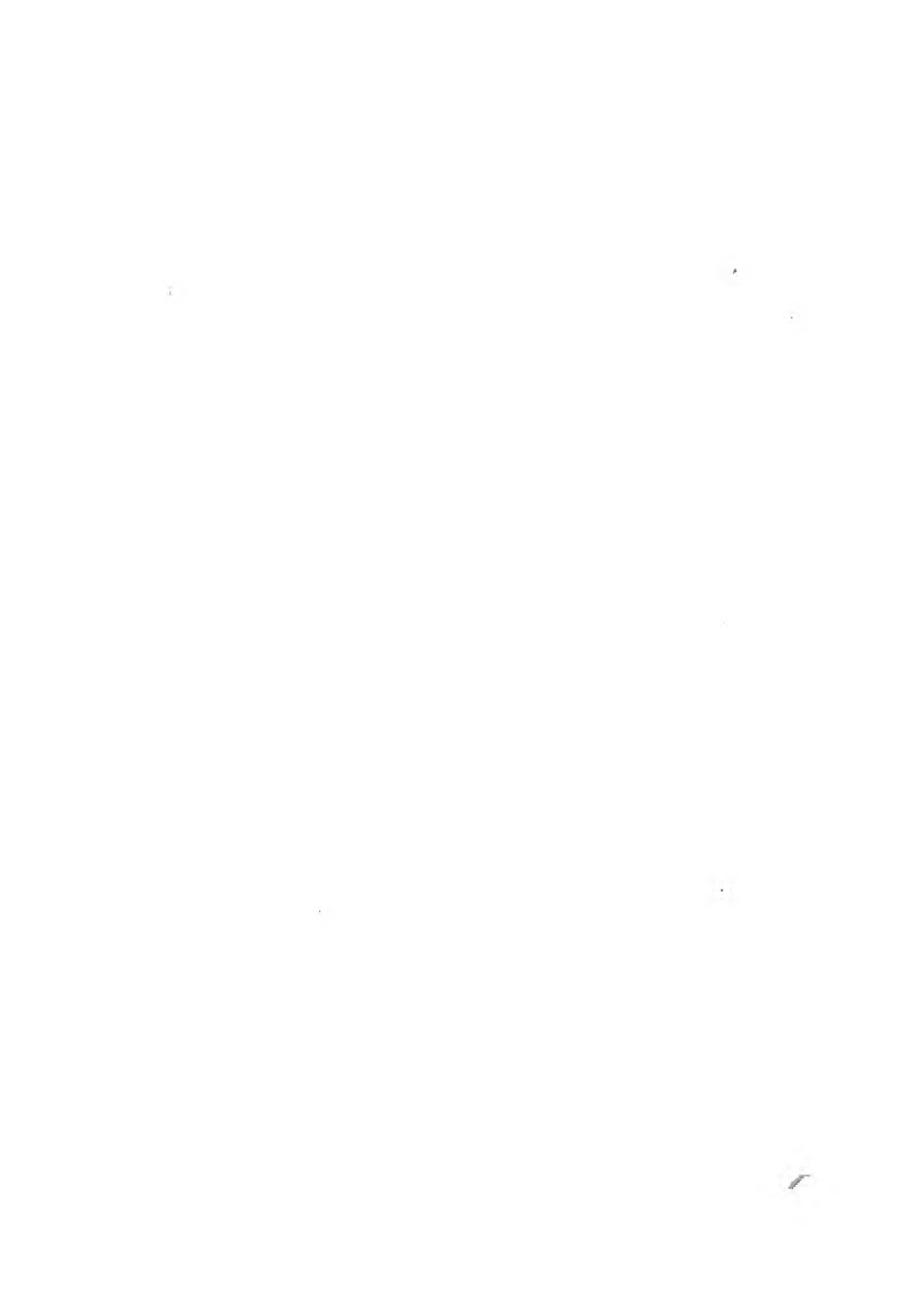


~~MS. 98 d. 22~~

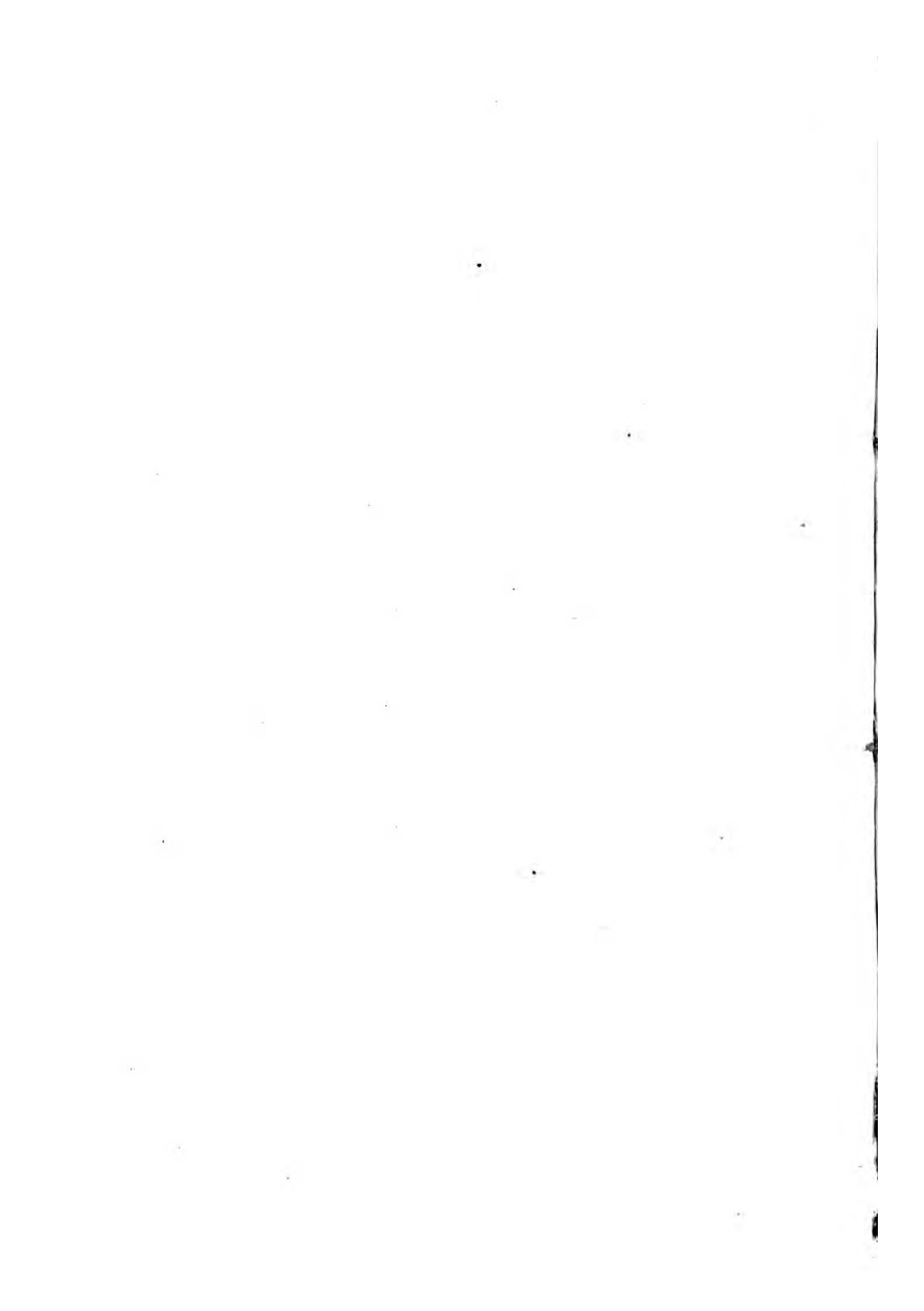


Vet. Fr. III B. 419

RELIEU



LE PÈRE ANDRÉ.



LE
PÈRE ANDRÉ
JÉSUI TE
DOCUMENTS INÉDITS
pour servir à
L'HISTOIRE PHILOSOPHIQUE
RELIGIEUSE ET LITTÉRAIRE
DU XVIII^e SIÈCLE

CONTENANT LA CORRESPONDANCE DE CE PÈRE AVEC MALEBRANCHE
FONTENELLE ET QUELQUES PERSONNAGES IMPORTANTS
DE LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS

Publiés pour la première fois et annotés

par MM.

A. CHARMA

*Professeur de philosophie à la Faculté des Lettres de Caen
Chevalier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur*

ET G. MANCÉL

Conservateur de la Bibliothèque de Caen

II

PARIS
LIBRAIRIE CLASSIQUE ET ÉLÉMENTAIRE DE L. HACHETTE
ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE
RUE PIERRE - SARRAZIN 14

—
1856



A LA MÉMOIRE

DE

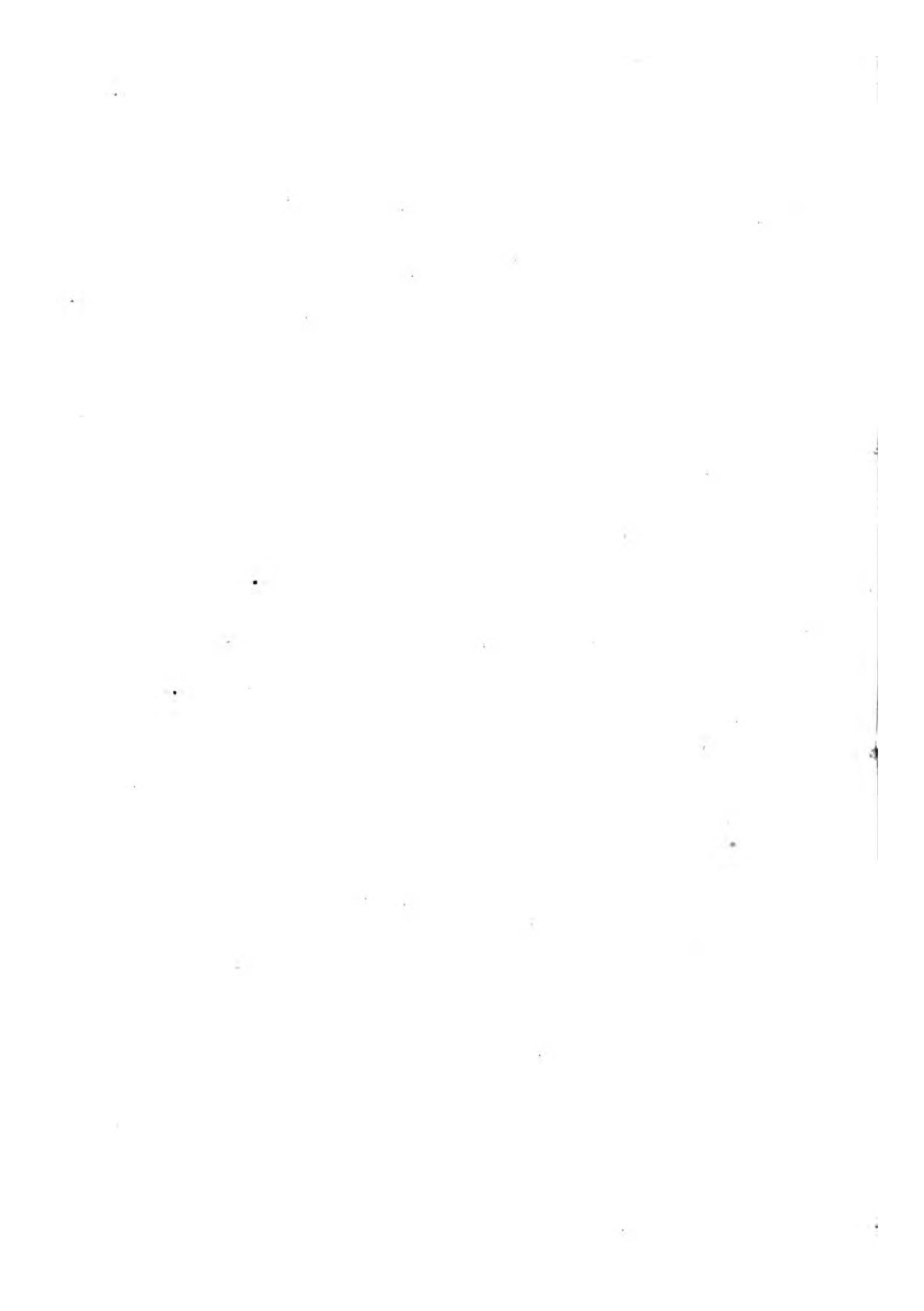
M. HIPPOLYTE FORTOUL

ANCIEN MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION
PUBLIQUE ET DES CULTES

HOMMAGE DE RECONNAISSANCE

Caen, 10 octobre 1857.

A. CHARMA. G. MANCÉL



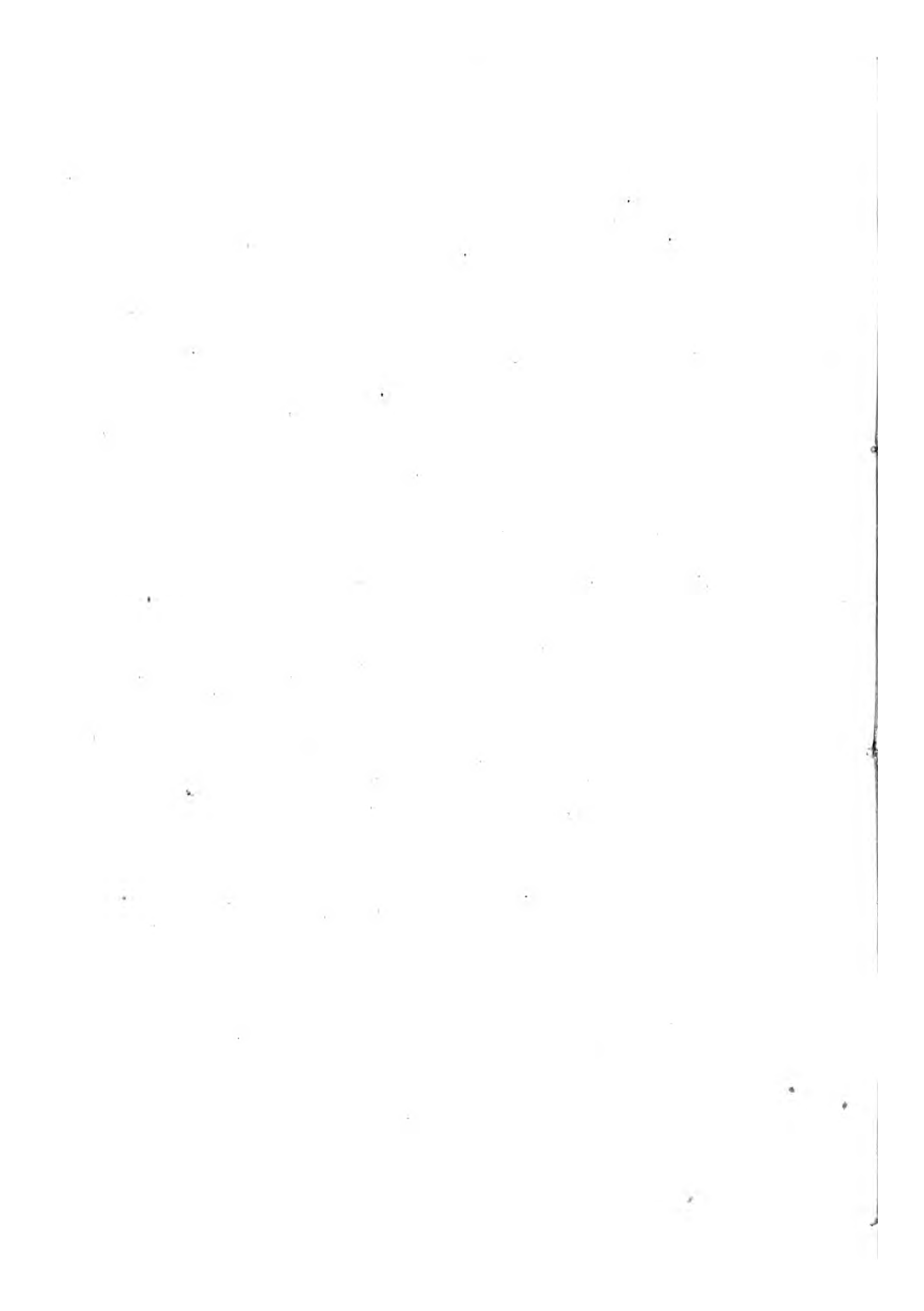
III.

CORRESPONDANCE

DU PÈRE ANDRÉ

AVEC

FONTENELLE.



CORRESPONDANCE DU PÈRE ANDRÉ

AVEC FONTENELLE (1).

Occasion de cette correspondance.

« Une dame S. Luc (2) fit faire des complimens au P. A. (André) par une demoiselle Lefebre, couturiere, fille d'esprit, etant bien avec tout le monde : le P. A. repondit d'abord, que c'etoit une méprise et ce ne fut, qu'après de secondes instances, qu'il alla voir M^{me}. S. Luc, dont il reçut beaucoup de politesses. Elle avoit beaucoup d'esprit, une conversation des plus agréable (3), toujours soutenue, et interres-

(1) Pour tout ce qui concerne la vie et les écrits de Fontenelle, voyez A. Charma, *Biographie de Fontenelle*, seconde édition ; Paris, Hachette, 1846, brochure in-8°. Cette notice est la première qui ait révélé au public les relations que l'auteur de la *Pluralité des mondes* avait eues avec le P. André.

(2) La famille à laquelle cette dame appartient n'a laissé à Caen aucun souvenir. Tout ce que nous en savons se réduit à ces quelques mots, que nous lisons dans un opuscule de De Quens, intitulé : *Confirmation de lettrés de noblesse depuis la recherche de Chamillart*, lequel fait partie des *Familles nobles de Normandie*, ms. n°. 111 de la bibliothèque de Caen : « Edmond Auger s^r de S^t Luc, ann. (anobli) au mois de...; confirmé en mars 1667, enregistré le 28 juin ».

(3) C'est l'orthographe habituelle de De Quens : « L'allusion parut des plus heureuse ». *Recueil Mezeray*, ms. 454 de la bibliothèque de Caen, p. 225. C'était celle du P. André, par conséquent. A propos du passage de

sante pour les nouvelles publiques, et autres relations, qu'elle avoit à Paris, et dans nos armées : quoique grabataire et avancée en age elle attiroit chez elle toute la ville. M. De Vastan (4) intendant avoit un jour marqué toutes les semaines pour l'aller voir : M. De Luines (5) n'y manquoit pas non plus,

Descartes, commençant par ces mots : *Je révérais notre théologie*, etc. (*Discours de la méthode*, liv. I), le P. André écrit en marge : « Ce respect pour la théologie est louable ; mais la suite fait voir qu'il n'étoit pas des plus éclairé » (*Extraits de Descartes et de Malebranche*, ms. 145 de la bibliothèque de Caen, p. 29).

(4) « M. de Vastan, intendant de Caën : d'une famille attachée depuis longtemps à la maison d'Orléans : son père secretaire des commandemens de Gaston : le fils employé par le Duc Regent dans plusieurs commissions odieuses, dont il étoit nommé procureur général : dans le procès de Poucalec en Bretagne ; et dans l'affaire de M. Le Blanc, qui passoit pour honneste homme, et qui s'en tira bien. M. Le Blanc, retabli, peu favorable à M. de Vastan, qui fut transferé de l'intendance de Valenciennes à celle de Caën : c'étoit une chute..... M. de Vastan eut beaucoup de peine à se maintenir dans son intendance de Caën : M. Orry controlleur général lui étoit contraire ; parceque notre intendant n'exécutoit pas ses ordres assez ponctuellement : avoit souvent des représentations à faire sur bien des articles..... avoit épousé en premières noces une fille d'un gentilhomme suisse qui, étant venu en France, s'y enrichit beaucoup, et laissa, dit-on, près d'un million de bien : de ce mariage une fille mariée au fils du president Portail. Une sœur de M. de Vastan est entrée dans la famille de Bethune Charost, qui est bien en Cour : son mari le comte d'Orval. Le chevalier de Vastan son frere, dans la maison du Roi, où il est fort estimé » (*De Quens, R. M.*, p. 168-169).

(5) « La maison de Luyne originaire d'Avignon : trois freres bons gentilshommes vinrent en France sous Louis 13 : l'un d'eux, favori du Roi, puis connétable ; charge au dessus de son merite pour la guerre... Alberti, nom d'origine des Luynes.... Dans cette maison plusieurs maré-

quand il residoit à Caën, et faisoit faire des excuses quand il y avoit manqué.

M^{de}. S. Luc rendoit service à toute la ville.... On disoit, qu'elle avoit toujours à la main une branche de myrte, où une branche d'olivier : s'entendoit à faire des mariages, et des réconciliations..... connoissoit M. De Gesvres (6) gouverneur de Paris; dont le père est mort très vieux....

chaux de France..... La belle Luynes mariée au comte de Véru, de Savoie, autrefois prince souverain, etant au service de France, depuis maitresse du duc de Savoye, dont elle eut le comte de Suse, et une fille qui epousa le prince Carignan... M^{de}. de Véru abbesse de Caën, fille du comte de Véru » (De Quens, *R. M.*, p. 157). — M. de Luynes (Paul d'Albert), dont il est ici question, est le second fils d'Honoré, duc de Chevreuse-Montfort et petit-fils de Charles, duc de Luynes et de Chevreuse, l'un des plus intimes amis de Fénelon. Connu d'abord sous le nom de comte de Montfort, il entra dans la carrière militaire, qu'il ne tarda pas à quitter pour l'état ecclésiastique. Il fut successivement nommé, en 1727, abbé de Cérisy; en 1729, évêque de Bayeux; en 1753, archevêque de Sens. Il était entré à l'Académie française en 1744; en 1755, il avait été attaché, en qualité de membre honoraire, à l'Académie des Sciences. Né en 1703, à Versailles; mort, à Paris, en 1788. — Nous lisons dans le *Catalogue des abbesses de St^e.-Trinité de Caen*, par De La Bataille-Auvray, ms. conservé à la Bibliothèque publique de Caen sous le n^o. 61, cette courte notice sur « Marie Anne de Scaglia de Verrue. — Fille d'Auguste Mainfroy Joseph Ignace C^{te}. de Verrue et de Jeanne Baptiste d'Albert de Luynes, née en Savoie le 3 mai 1684, religieuse et ensuite abbesse de S^{te} Claire de Vienne en 1720 et transférée à l'abbaye de S^{te}.-Trinité de Caen au mois de juin 1729. Morte à Caen, le 15 janvier 1754. »

(6) Saint-Simon, dans plusieurs passages de ses *Mémoires* (Voyez édit. Sautet, t. II, p. 389; et t. IV, p. 295), parle du vieux duc de Gesvres, dont il croyait d'ailleurs avoir beaucoup à se plaindre, avec autant

Quelle inquisition, disoit-elle au P. A. par rapport au frere compaignon (7) : le faisoit retirer quelquefois : Je suis maitresse chez moi.

Elle etoit en commerce de lettres à Paris avec M^r. De Forgeville, ancien militaire, homme d'esprit, qui ecrivoit souvent des lettres tout en vers. M^{de}. Forgeville, qu'il avoit epousée en secondes noces

de colère que de mépris : « Mari cruel d'une femme à la fois vertueuse, spirituelle et riche, qui se sépara de lui, et le père le plus dénaturé d'enfants très honnêtes qui fut jamais ». Il s'était remarié à 80 ans. Cette « espèce de monstre » mourut en 1704. Il avait eu deux fils de son premier mariage : l'un, l'abbé de Gesvres, camérier d'honneur d'Innocent XI, puis archevêque de Bourges, puis cardinal ; l'autre, le marquis de Gesvres ; ce dernier, d'une ignorance grossière, avait singulièrement un jour égayé la Cour à ses dépens, en s'étonnant de voir, dans une galerie de tableaux, un nombre considérable de Christs crucifiés, sortis de l'atelier du peintre INRI. C'est de ce personnage, auquel plus tard revint avec son titre la charge de son père, que De Quens veut parler.

(7. « COMPAGNON : se dit aussi des religieux qui habitent ou qui marchent ensemble : contubernalis, socius. Un moine, dans certains ordres, ne doit pas sortir de son couvent, sans que son supérieur lui donne un compaignon. » *Dictionnaire de Trévoux*, édition de 1752. — Voici la raison de cette mesure disciplinaire : « Quum vero, necessitate compellente, extra cellam egrediemini, ut alter alteri provideat, secundum evangelicam institutionem jubemus vos binos incedere. Væ namque soli, quia quum ceciderit, non habet sublevantem se (*Ecclesiast.*, iv, 10.) » — *Regula sancti Stephani confessoris, auctoris et fundatoris ordinis Grandimontensis*, in-12 ; Rothomagi, 1671, p. 64, cap. LII. — Chez les Jésuites, les supérieurs même sont soumis à cette règle : « Un P. Bouleroche, compaignon du Provincial, propose au P. A. d'écrire contre les Jansénistes. » De Quens, *R. M.*, p. 400. — « Boileau appelloit les vers mis seulement pour rimer des frères à chapeau, par allusion aux frères compaignons des Jésuites. » De Quens, *R. M.*, p. 289.

dans un âge avancé, avoit aussi beaucoup d'esprit. —
M^r. De Fontenelle voyoit M^r. et M^{de}. Forgeville (8).

Le P. A. sollicité par M^{de}. S. Luc fit une réponse en vers (9) à M^r. De Forgeville, qui fut charmé du compliment : M^r. De Fontenelle y étoit cité avec éloge : ce qui attira des remerciemens au P. A. et lui fournit occasion d'écrire directement à M^r. De Fontenelle : et depuis ce temps là lettres tous les ans de

(8) Nous ne savons guère sur M. de Forgeville que ce qui nous en est appris ici par De Quens. Quant à M^{de}. de Forgeville (M^{lle}. Raymond de Farceaux), ses longues relations d'amitié dévouée avec le vieux Fontenelle, qu'elle assista jusqu'à ses derniers moments, l'ont mise un peu plus en lumière. Lorsqu'en 1751, Fontenelle s'aperçut tout d'un coup un matin, lui qui la veille encore lisait sans lunettes, que ses yeux l'abandonnaient, M^{de}. de Forgeville, son amie et sa voisine, lui proposa de lui faire la lecture, service que depuis elle lui rendit chaque jour. Elle est une des quatre dames que Fontenelle institua, chacune pour un quart, ses légataires universelles (Voyez Trublet, *Mémoires sur M. de Fontenelle*, p. 303, 307 et *passim*).

(9) Le brouillon de l'épître dont il est ici question se trouve avec les lettres de Fontenelle au P. André et du P. André à Fontenelle, dans le manuscrit de la bibliothèque de Caen qui porte aujourd'hui pour titre : *Correspondance du P. André*. Cette pièce, qui a été imprimée avec quelques autres dans les *OEuvres du feu P. André*, Paris, Ganeau, 1767, t. IV, p. 319, se compose de 51 vers libres. M. de Forgeville y est appelé *illustre doyen du Parnasse, de la Cour et du Champ-de-Mars*. J'en extrais les quelques lignes qui concernent Fontenelle :

Mais quoi ? me sieroit-il de prendre pour modèle

L'inimitable Fontenelle ?

D'allier tout ensemble Archimède et Phebus,

Et faisant un écart à la géométrie

De passer de l'algebre à la galanterie.....

part et d'autre (10). » De Quens, *Recueil Mezeray*,
p. 403-404.



Du P. André à Fontenelle.

1.

M.

S'il est encore de la reconnoissance dans le monde, vous devez être accablé de remerciemens pour les importans ouvrages, dont vous enrichissez depuis si longtemps la république des lettres. Je vous en suis obligé, Monsieur, pour moi, pour le public, pour toute la postérité, qui en profitera, pour tous les illustres morts, que vous avez immortalisez, pour toutes les sciences, que vous avez perfectionnées, nommément pour celle de l'infini, à qui [vous] avez donné une grace, dont on ne l'eut jamais cru susceptible. Vous êtes le premier des hommes, qui ait sçu faire entrer dans les mathematiques le bel esprit avec tous ses agrémens, et si j'ose ainsi dire, avec les ris et les yeux. Nos plus celebres auteurs s'étoient

(10) Nous ne possédions encore, en 1846, qu'une soixantaine de lettres de Fontenelle (Voyez dans la *Biographie* déjà citée p. 9, note 1, les pages 41 et 63) ; depuis, M. A. Foucher de Careil, dans sa publication intitulée : *Lettres et opuscules de Leibnitz* (Paris, 1854, 1 vol. in-8°.), en a publié sept autres, auxquelles s'ajouteront les seize que nous éditons ici.

contenté d'en oter les epines les plus rebutantes. Il vous étoit réservé, Monsieur, d'y repandre des fleurs. Ce que vous avez fait avec une abondance, qui étonne, et néantmoins avec un tel menagement, que la verité en est parée sans rien perdre ni de sa pureté, ni de sa lumière (1). Mais ce que j'admire le plus dans vos ouvrages, permettez-moi de le dire, Monsieur, ce n'est point tant l'auteur, que l'honnête homme (2), qui se montre partout avec du bel esprit, cette equité si rare, cette impartialité generale, qui ne se trouve presque plus, cette inclination à bien penser de tout le monde (3), ce tour d'un cœur

(1) Ce jugement que le P. André portait de Fontenelle, en s'adressant à Fontenelle lui-même, nous le retrouvons, sans changement notable, dans ses causeries intimes avec son élève Ch. De Quens. « M. De Fontenelle : sa Géométrie de l'infini en 1727 : bel ouvrage : idées neuves : Demonstration à priori de la chute des graves.... sur l'hyperbole.... ces nombres, qui servent de passage du fini à l'infini : ce qui surprit d'abord le P. André : il médita, et les trouva bien fondés : L'auteur prouva par cet ouvrage, qu'il n'étoit pas seulement bel esprit, mais grand esprit : Elem. de la geom. de l'infini, in-4°. pas estimés, dit l'Advocat, apparemment sur la foi de quelque attractionnaire, dont le sisteme est renversé par cette geometrie.... ne parle point de l'unité indivisible; c'étoit pourtant là bien sa place. Belle preface : quelques endroits foibles, non assez démontrés : suppose quelquefois trop legerement des principes : ou renvoie ailleurs, où l'on ne trouve pas ce que l'on cherche. La Pluralité des mondes avoit déjà donné au P. A. une grande idee de M. De Fontenelle. Le Cosmothéoros de Hugens lui avoit bien servi pour le fond de cet ouvrage. » DE QUENS, *R. M.*, p. 361.

(2) Pour la moralité de Fontenelle, voyez la *Biographie* déjà citée, p. 46 et suivantes, ainsi que les notes auxquelles renvoie le texte.

(3) Il aurait fallu dire plutôt : « à bien parler de tout le monde ».

veritablement humain, dont vous sçavez si bien assaisonner le mal même, que vous êtes quelquefois obligé de dire de certains auteurs pour l'interêt de la verité, enfin cette attention religieuse à élever sans cesse vôtre lecteur de la connoissance de la nature à celle de l'intelligence, qui la gouverne, et que vous rendez presque visible. En un mot, Monsieur, je ne puis vous lire sans vous admirer, comme sçavant, sans vous aimer comme honnête homme, et sans vous remercier, comme un bienfaiteur public, dont je m'approprie tous les bienfaits avec la plus tendre reconnoissance.

C'est avec tous ces sentimens, que j'ai l'honneur d'être en N. S. J. C. la lumiere suprême, et universelle, qui enseigne toute verité pour inspirer la charité, M^r.



I.

*Basse Normandie Au Reverend Le très Reverend Pere
André de la Compagnie de Jesus A Caën.*

Mon Reverend Pere

Je ne me sens point assés de raison pour resister

Voyez, sur son *mépris des hommes* en général et sur les ménagemens que son *humeur peu polémique* lui imposait, la *Biographie* déjà citée, p. 44 et 47.

comme il faudroit a toutes les choses flateuses que vous me dites dans votre lettre. Ce qu'il y a de plus fâcheux pour ma modestie, et ce qui l'ébranle le plus, c'est que je voi bien par votre stile, et par votre ton que vous ne parlés pas sans beaucoup de connoissance, et le moyen que vous ne me donniés pas beaucoup de vanité? Je mets cela sur votre conscience, sauf à en déduire cependant la disposition que j'y pouvois avoir naturellement. Je ne me défends pas des intentions que vous m'attribüés, reste l'exécution sur laquelle je vous promets que je ferai bien valoir votre jugement, quand on me la contestera. je suis ravi que vous ayés bien voulu me suivre jusque dans les Espaces imaginaires, dans l'Infini, et quand vous voudrés bien me dire votre sentiment sur cette matiere un peu plus en détail, vous me ferés un extrême plaisir. Mais ce que je vous demande beaucoup plus instamment, c'est la continuation de votre bienveillance, car je me flate d'y avoir déjà quelque part, et c'est là un des grands effets de ma nouvelle vanité. Je suis avec beaucoup de respect

Mon Reverend Pere

Votre très humble et très obeissant
serviteur

FONTENELLE

De Paris ce 19 Dec. 1731 (1).

(1) Bernard Le Bouyer ou Le Bovier de Fontenelle, étant né en 1657, avait donc, à cette date, ses 74 ans.

2.

M^r.

Il est vrai. J'ai eu l'audace de vous suivre, non pas dans les espaces imaginaires, comme il vous plaît de le dire, mais dans les champs du monde le plus réel, et le plus inaccessible à l'imagination, dans l'infini. J'en ai considéré avec vous, et par votre secours tous les divers ordres dans les nombres et dans l'étenduë. Je les ai vû avec plaisir s'élever les uns sur les autres à l'infini, pour se réunir enfin dans l'infini supreme, et universel qui les renferme tous dans la simplicité de son essence. En vain, M^r. en voudriez-vous maintenant rabattre quelque chose. Votre autorité est bien grande; mais vous me permettriez de vous dire ce que vous avez dit en parlant de Monsieur Leibnitz, que je me fie encore plus aux lumieres, que je tiens de vous (1). On peut pourtant

(1) Allusion à ce passage de l'*Eloge de M. Leibnitz* : « Mais quand même il n'eût pas pris le meilleur parti bien déterminément, on eût préféré les lumières qu'on tenait de lui à son autorité. » La même idée est appliquée à Descartes dans l'*Histoire de l'Académie des Sciences*, année 1690, p. 76. « C'est en suivant ses principes qu'on s'est mis en état d'abandonner ses opinions. » Cf. *Biographie d. c.*, p. 82. — C'est encore ce qu'il dit de Bernoulli, dans son *Éloge* : « Là il commença à étudier la philosophie de Descartes. Cette excellente lecture l'éclaira plus qu'elle ne le persuada, et il tira de ce grand auteur assez de force pour pouvoir ensuite le combattre lui-même. »

convenir, qu'il y a dans votre système des choses de pure supposition; mais les principes sont absolument vrais, et le reste est où vrai, où équivalent au vrai. Ce qui doit suffire, puisque nous en retirons à peu près les mêmes utilitez.

Quoiqu'il en soit, Monsieur, je vous y ai suivi avec une joie inexprimable. J'ai senti en vous lisant les mêmes transports, que j'ai senti autrefois dans la lecture des principes du grand Descartes (2), qui me presentoit un si beau dessein, et dans celle de la fameuse recherche du P. M. (3), qui me decouvroit un nouveau monde, où j'étois depuis si longtemps sans le voir, où plutôt sans le sçavoir. Mais quoique je vous aie suivi avec joie dans les profondeurs et dans les sublimités de l'infini, je ne me flatte pas, Monsieur, de vous avoir toujours attrappé, surtout dans certaines conséquences un peu éloignées des principes, ou qui supposent des connoissances, que je n'ai pas. Je suis encore trop neuf dans la haute géometrie (4), et vous me dispenserez de vous dire si

(2) On dirait que le P. André a eu, comme Malebranche (voyez l'*Éloge* de ce Père par Fontenelle, ses palpitations et ses extases en lisant Descartes, ou du moins qu'il veut se le persuader. — Pourquoi d'ailleurs ce « grand Descartes », sans nous choquer précisément, nous paraît-il étrange? C'est qu'au fond le génie de cet homme, si remarquable à tant de titres, ne présente peut-être pas ce caractère imposant qui éveille en nous le sentiment et l'idée de la grandeur.

(3) Il s'agit ici, on le voit bien, du livre du Père Malebranche intitulé : *De la Recherche de la vérité*.

(4) Le P. André ajoutait : (Mon métier ne me demande, que des

tot mon sentiment sur le détail. Des devoirs indispensables m'empeschent maintenant de m'y appliquer.

En general il me paroît , que l'exécution repond à l'intention , et qu'il n'est gueres possible de rien faire de mieux , surtout pour la netteté du stile , pour le tour , et pour la methode. S'il étoit question d'une autre matiere , que l'infini , je pourrois vous dire , *materiam superabat opus* (5) , comme cela vous arrive bien souvent dans vos eloges , et quelquefois dans vos extraits (6). Je ne crains pas , au reste , que ma conscience soit chargée ni devant Dieu , ni devant les hommes , de la justice , que je vous rends. Votre modestie s'y oppose , mais c'est un devoir , que j'aime mieux rendre à vôtre personne , qu'à vôtre nom et à vôtre memoire.

Je suis charmé , Monsieur , de voir à la fin de votre lettre , que la mienne vous a persuadé , qu'il y a plus que de l'estime , et de l'admiration dans les sentimens , que j'ai pour vous ; et je vous suis fort obligé de les

elemens de la plus basse) ; il a biffé cette parenthèse qui faisait allusion à l'enseignement de *la mathématique* (voyez notre t. I , p. 443 , et Fontenelle , *Éloge de M. Bianchini*) , comme on disait , dont il étoit alors chargé.

(5) Ovide , *Métamorphoses* , liv. II , v. 5.

(6) On connaît les *Éloges* que nous a laissés Fontenelle de 69 académiciens dont quelques-uns , en effet , ne méritaient que fort médiocrement l'honneur qu'il étoit , en sa qualité de secrétaire , condamné à leur faire. Il y a aussi , dans ses 40 volumes in-4°. d'*Extraits des Mémoires lus à l'Académie des Sciences* , plus d'un morceau auquel le vers d'Ovide s'applique parfaitement.

vouloir bien souffrir. J'ai l'honneur d'être avec l'attachement le plus respectueux en N. S. J. C. dont je vous souhaite la grace, et toutes les faveurs pour compliment de la nouvelle année, M^r.



II.

*Basse Normandie — Au Reverend Le très Reverend
Pere André de la Compagnie de Jesus à Caën*

Mon Reverend Pere

Vous m'avez fait une faveur très sensible par la lettre que M. Outhier (1) m'a rendue de votre part.

(1) • M. Outhier chanoine de Bayeux : habile homme : son air très simple : estimé de M^{de}. De Tournai religieuse à l'abbaye de Caën : fut envoyé au Nord vers 1736 avec les autres académiciens de Paris : son voyage payé grassement : ne fut point compris d'abord dans la distribution des pensions données à tous les autres, même à un étranger, M. Celsius, qui les avoit accompagnés comme par hasard. — M. De Maupertuis fit en cette occasion un bel acte de générosité : alla trouver M. Le Cardinal Fleuri : lui témoigna sa surprise de ce qu'on n'avoit point donné de pension à M^r. Outhier, qui avoit travaillé plus que les autres dans le voyage ; excellent observateur, très industrieux pour les instrumens, et pour leur graduation : déclara, qu'il aimoit mieux renoncer à sa pension, que de voir M. Outhier sans récompense. Le Cardinal fit donner à M. Outhier une pension de 1200 livres sur une abbaye, dont l'abbé lui écrivit très honnêtement, avec promesse de lui

J'ai veu que vous me faisiez l'honneur de vous souvenir encore de moi, et que vous vous en souveniez avec bonté. J'ai encore été bien flaté dans une occasion imprévue. Je me suis trouvé dans de jolis vers de votre façon, que vous avés adressés à M. de For-

faire remettre la somme tous les ans exactement, et sans frais. — Conseil ou ordre de notre ambassadeur à M. Outhier de ne point dire la messe pendant son voyage : Les Lutheriens s'en scandalisent; et le curé de Tornéo lui en fait reproches..... — Messieurs Cassini et Maraldi à Caën marquent les principaux points d'une méridienne à l'abbaye aux Dames : M. Outhier l'acheva. — Observerent encore sur la tour S. Jean, et sur le donjon du chateau.... Le P. A. etant alors en retraite pendant les vacances ne put converser avec eux. » DE QUÉNS, *R. M.*, p. 356-357. — Nous avons, dans le ms. d'où nous tirons cette correspondance, un billet autographe de l'abbé Outhier, adressé au P. André, que nous transcrivons ici :

• A Bayeux le 28 fevrier 1739.

Mon très Reverend Pere,

Je joins a l'ouvrage de M. de Maupertuis sur notre voiage un autre ouvrage qu'il donna il y a quelques années sur la figure des astres que vous n'avés peutetre pas encore vû et qui pourra vous faire plaisir de meme que la reponse qu'a faite M. Cassini a la Dissertation de M. Celsius un des voïageurs du Nord dont j'eu l'honneur de vous parler. Je voudrois avoir cette Dissertation je vous l'envoïerois avec ces trois autres ouvrages; mais la reponse de M. Cassini vous fera voir a peu pres les objections que lui faisoit M. Celsius. Recevés les compliments du R. Père d'Orival, et soïés persuadé des sentimens tres respectueux avec lesquels j'ay l'honneur d'etre

Mon tres Reverend Pere

Votre tres humble et tres obeissant
serviteur

OUTHIER p^{re}. »

geville (2). Je ne m'attendois pas à être en si bon lieu, et moins encore avec l'épithète dont vous m'honorés (3). Je sais bien que c'est une des plus violentes Hiperboles que la Poésie ait droit de produire, mais je vous avouerais que mon amour propre a été flaté dans le premier moment, et que la réflexion n'est venue qu'un peu plus tard. J'apprens par là que vous avés donc (4) toutes sortes de talents, mon Reverend Pere, que vous êtes Mathematicien et Poëte, et, a

(2) Voyez *supra*, p. 13, note 9.

(3) *Inimitable*. Voyez *supra*, p. 13. — Le P. André n'est pas le seul qui ait ainsi qualifié le talent de Fontenelle. Le P. Power, professeur de rhétorique au collège des Jésuites de Bourges, dans un Discours latin qu'il y prononça en 1756, avait dit de lui : *Nulli veterum similis et neminem forte sui similem in posteris habiturus* ; en d'autres termes, pour parler comme l'abbé Trublet qui traduit ainsi ce passage : *Il n'a point imité ; je le crois inimitable*. Voyez Trublet, *Mémoires sur Fontenelle*, p. 10 et 205. — Dans son *Discours sur les merveilles des idées*, le P. André attribue « la découverte ou du moins la première explication des nombres d'espèce moyenne entre les finis et les infinis à l'incomparable M. de Fontenelle. » Voyez ses *OEuvres philosophiques*, édit. Cousin, p. 251.

(4) Ce *donc*, rejeté ainsi dans une proposition subordonnée au lieu d'être attaché, selon l'usage, à celle qui ouvre la phrase, se retrouve assez souvent chez Fontenelle : « ... C'est que, si les comètes sont des astres réglés, ce ne sont *donc* plus des signes extraordinaires de la colère du ciel. » *Éloge de M. Bernoulli*. — « .. Il leur disait que la science parfaite n'était *donc* pas la critique ou l'histoire ». *Éloge du P. Malebranche*. — Bossuet a dit de même (*Logique*, liv. III, ch. xx, dans les *OEuvres philosophiques*, édit. L. De Lens, Paris 1843, p. 424) « Par la même raison, si on convient que quelqu'un soit un parfait capitaine, on montrera *donc* par là qu'il aura la prudence, la valeur et toutes les autres parties d'un bon général. » — Malebranche,

ce qu'on m'a dit encore, Prédicateur (5). En voilà certainement assés, et tout cela me donne beaucoup d'esperance que vous viendrés quelqu'un (*sic*) de ces jours a Paris. Je serois ravi de vous y voir, et de vous connoistre plus particulièrement. En attendant comment gouvernés vous l'Infini, et sur tout le mien? avés vous eu la patience de me lire jusqu'au bout? quand vous ne l'auriés pas eüe, vous n'auriés pas grand tort, et en verité je n'en serois pas avec moins d'attachement et de respect

Mon Reverend Pere

Votre très humble et très obeïssant
serviteur

FONTENELLE

De Paris ce 22 Jan. 1735.

3.

Mr.

Je n'ai pas eu besoin des droits de la poësie, pour

De la Recherche de la vérité, liv. I, ch. XIII, § 3, écrit aussi : « Il est vrai que si on me presse et qu'on me demande que j'explique donc ce que c'est que la douleur... » Cf. Id., *ibid.*, liv., IV, ch. v, § 1, et ailleurs.

(5) « Le P. A. n'étoit pas content de ses sermons : a Alençon le P. Davrigny y trouvoit toujours des choses neuves et bien pensées. » De Quens, *R. M.*, p. 404.

vous donner l'épithete, que vous accusez d'hyperbole. Il y a longtemps, que j'ai renoncé à cette figure, mais encore plus à l'iniquité, qui empesche la plupart des hommes de rendre une pleine, et entiere justice aux heros de leur siecle, surtout en matiere d'esprit, et de science. Je vous l'ai toujours renduë, Monsieur, je vous la rendrai toujours, d'autant plus, que j'ai remarqué, qu'on ne vous reproche aucun défaut, qui ne soit l'effet de quelque grande qualité, qui souvent même ne fasse une beauté dans la place, où vous voulez bien vous le permettre. Je ne crains pas au reste de trop flatter vôte amour propre en vous le disant à vous même. Outre que je suis un homme obscur, dont les sentimens sont sans conséquence, vous avez mené une vie trop pleine de reflexions profondes, pour n'avoir pas senti mille fois, que tous ces talens, qui vous font admirer avec amour dans toute l'Europe, ne sont point de vôte crû. On ne se donne ni son esprit, ni le tour ingénieux, et grand, qui en fait la beauté. Le bon usage, que vous en avez fait, est en partie de vous; mais le succès d'où vient-il? Pour peu que nous rentrions dans nous mêmes, nous sentons bien, que la lumiere, qui eclaire nos esprits, n'est pas plus à nous, que le soleil, qui eclaire nos corps. Nous ne faisons point la verité; nous la decouvrons (1); qu'est ce donc véritablement, qui nous en

(1) Toutes ces idées sont de Malebranche, qui les a exprimées en termes à peu près identiques, dans plusieurs passages de ses écrits et en particulier dans ses *Méditations chrétiennes*, 1^{re}. médit., 1-5, où

appartient ? c'est la peine de la chercher , quand elle se cache , et le plaisir de la reconnoitre , quand elle veut bien se manifester. Ne faut-il pas avouer , que l'amour propre des hommes est bien vain , s'il est flatté de si peu de chose. Je vous avoue , M^r. , par une autre raison , que le mien ne l'a été nullement de cet assemblage de titres , que vous me prêtez sur des oui-dire plus qu'incertains. Vous me faites entendre par là fort agréablement , que j'ai couru trop de país pour être un habile homme (2). J'en conviens sans peine : j'ai passé successivement par tant de metiers , que je n'ai pû me perfectionner dans aucun. Ajoutez , que par la nécessité de mon emploi de professeur de mathématique , je suis réduit à me borner aux parties elementaires de chaque traité , pour me proportionner à l'intelligence de mes apprentis géometres. C'est , Monsieur , plus qu'il n'en faut pour justifier mon peu d'avance dans la haute géométrie , dont vous me demandez des nouvelles.

J'ai pourtant lû votre livre d'un bout à l'autre avec

il est question d'un *soleil pour les esprits*, comme il y en a un *pour les corps* ; d'une *lumière* que nous devons en partie à un *certain effort*, mais dont nous ne pouvons nous regarder comme la cause (Cf. *De la Recherche de la vérité*, liv. III, 2^e. partie, ch. v). Malebranche lui-même les avait empruntées à saint Augustin, auquel d'ailleurs il les rapporte (voyez *De la Recherche de la vérité*, Préface et ailleurs).

(2) Le P. André prête ici à Fontenelle une pensée que certainement Fontenelle n'avait point ; que , dans tous les cas , il ne laisse nullement entrevoir.

un tres grand plaisir. Il y a même assez long temps, que j'ai eu l'honneur de vous le mander dans une lettre (3), que vous avez apparemment oubliée, où qui s'est perduë. Mais il s'en faut bien que je l'aie tout entendu, quoique vous ne lui donniez que le titre d'elémens. Je me suis préparé à le relire avec plus de connoissance en lisant les ouvrages de Vallis (4), principalement son arithmétique de l'Infini, et sa vaste algebre. Quelle préparation ! Ces ouvrages ne sont presque partout qu'un fatras d'érudition mathématique, mal entassée, sans ordre, sans

(3) Voyez, en effet, p. 18.

(4) Jean Wallis, célèbre mathématicien anglais, né le 23 novembre 1616 à Ashford, mort à Londres le 28 octobre 1703. Ses ouvrages ont été publiés en quatre volumes in-folio, dont les trois premiers, de 1697 à 1799, c'est-à-dire de son vivant ; le quatrième, après sa mort. Parmi ses livres de mathématiques, on remarque le *Traité historique et pratique de l'Algèbre* et l'*Arithmétique des Infinis*. Voici en quels termes Fourier, dans la *Biographie universelle*, juge ces deux ouvrages. « Son histoire de l'Algèbre est très-incomplète ; il paraît avoir ignoré quelques monuments principaux ; et d'autres sont jugés dans ses écrits avec précipitation et partialité. — Son Arithmétique des Infinis a précédé, et l'on pourrait dire suggéré les découvertes analytiques de Newton. De tous les précurseurs de ce grand homme, Wallis est celui dont les inventions mathématiques étaient le plus nécessaires au calcul des séries infinies et des fluxions, ou, ce qui est presque la même chose, à l'analyse différentielle de Leibnitz... » — Nous signalerons encore à nos lecteurs deux traités d'un autre ordre et qui sont trop peu connus, le dernier surtout : ce sont 1°. sa *Grammatica linguæ anglicanæ cum tractatu de loquela seu sonorum formatione* ; et 2°. son *Institutio logica*, que nos historiens de la philosophie ont grand tort d'ignorer.

liaison, sans goût. Pour m'achever, je n'ai rien ni de Leibnitz, ni de Neuton, ni des auteurs françois, qui ont traité la matiere par ses premiers principes : c'est l'inconvenient de la province.

Que ne suis-je, M^r., à portée de vous voir, et de vous entendre. Vous me donneriez le fil de ce labyrinthe, où il est aussi difficile d'entrer, que d'en sortir, plus difficile encore de [vous] suivre au travers de vos infinis incomplets, quoique necessaires. Je vous rendrais du moins très respectueusement, et si vous me le permettiez, très tendrement mes assiduez. Ce que vous me faites l'honneur de me dire d'une maniere si obligeante, et si gracieuse, m'en inspire un extrême désir; mais je n'ai aucun lieu de l'esperer. Pour y suppléer en quelque sorte (5), je voudrais vous rendre depositaire de quelques petits ouvrages [que j'ai composés dans les intervalles de mes occupations, pour me rendre utile au monde autant que je le puis]: vous en feriez tel usage qu'il vous plairoit, par vous-même, où par vos amis; et je n'y pretendrais rien, sinon le bonheur de contribuer au progres des sciences, ou du moins de les rendre plus communes en les rendant plus faciles. C'est au reste une proposition, que je vous fais, M^r., et non pas une demande. Je dois trop respecter votre

(5) Ces six mots sont biffés dans notre ms.; mais il nous a semblé qu'ils devaient absolument être rétablis. Autant en dirons-nous des deux lignes qui suivent et que nous avons mises entre crochets.

repos si nécessaire à votre age, et vos occupations si utiles au public. J'ai l'honneur d'être avec un respect, qui repond à l'épithete, que je vous ai donnée par une estime du cœur.



III.

*Normandie. Au Reverend Le très Reverend Pere André
de la Compagnie de Jesus A Caen*

Mon Reverend Pere

J'aurois beau vous protester que je ne croi pas meriter a beaucoup près, ni l'épithete en question, ni toutes les autres loüanges de votre lettre, je ne vous dirois que ce que vous diroit aussi un homme bien persüadé qu'il meriteroit tout cela, et encore plus. Ainsi je renonce a ces sortes de discours toujours fort suspects, et je m'en tiens a vous remercier même de votre erreur, puisqu'elle vous dispose a m'accorder votre amitié dont je sens bien quel doit être le prix. Pour commencer a prendre ce ton simple, je vous dirai qu'il est arrivé, je ne sai comment, que M. d'Aube (1) a oublié a me montrer vos vers que

(1) Richer d'Aube, neveu de Fontenelle à la mode de Bretagne,

M^e. de S. Luc lui avoit envoyés, je ne les ai veus qu'entre les mains de M^r. et de Mad^e. de Forgeville. Je vous en aurois rendu graces plus tost, si je les avois connus.

Je suis étonné que vous puissiés croire que la Lettre où vous me parliés de mon Livre des Elements ait été perdue, j'ai eu l'honneur d'y répondre il y a fort long temps. C'est la premiere que j'aye reçue de vous (2).

Je vous suis très obligé de la confiance que vous me faites esperer, et je vous en demande l'exécution. Il y a long temps que j'ai dit que j'étois l'ami des Livres, et l'ennemi des Manuscrits (3). C'est que de

intendant des finances à Caen d'abord et ensuite à Soissons, maître des requêtes, auteur d'un *Essai sur les principes du droit et de la morale*, in-4°, Paris, 1743, reçut son oncle chez lui, rue St.-Honoré, auprès du cul-de-sac de l'Orangerie, lorsqu'il quitta les appartements que le Régent lui avait longtemps donnés au Palais-Royal. M. d'Aube était serviable et même généreux, mais d'un caractère hautain, colère et tracassier. Fontenelle qui s'y était fait, disait de lui que « s'il étoit difficile à commercer, il étoit facile à vivre ». Voyez Trublet, *Mémoires sur Fontenelle*, p. 208 et 214; et *Biogr. d. c.*, p. 49. — M. d'Aube jouissait d'une fortune de cinquante à soixante mille livres de rente. Il connaissait bien son histoire de France : ayant remarqué plusieurs erreurs dans le livre du P. Daniel, il « envoya ses notes au P. Davrigny, à Alençon, et en conséquence on a corrigé. » De Quens, *R. M.*, p. 10 et 167.

(2) C'est plutôt de la seconde (voy. p. 18) que le P. André voulait parler.

(3) Cf. Trublet, *Mémoires sur Fontenelle*, p. 86.

ce qui est publié j'en dis du bien s'il se peut, ou je m'en tais, mais ce que (*sic*) l'on me consulte (4) avant l'impression, j'en dis mon avis à l'Auteur avec une grande sincérité, quand même il ne me la demanderoit pas trop. Ainsi contés que je vous dirai mon sentiment bien au juste, mais sans prétendre aucunement qu'il doive être suivi. Quant à l'impression, vous ne croirés peut être pas, et il est pourtant vrai, que je ne suis en aucun commerce avec les Libraires. Mais ce que je ne ferois pas par moi même, ou ferois mal, je le pourrai faire par quelque autre. Enfin je n'agirai que de concert avec vous, et le Zele que j'aurai certainement pour votre service me rendra plus habile que je ne le suis naturellement. J'attends que vous me fassiez la grace de m'envoyer vos Manuscrits par quelque occasion sûre, après quoi nous parlerons d'affaires. Je finirois sans un ceremonial, dont mon cœur ne s'accommode point, si vous vou-

(4) Ce verbe a généralement, dans Fontenelle, le nom de la chose pour complément direct et pour complément indirect le nom de la personne, précisément tout le contraire de ce que l'usage a depuis établi : « Il paraît par beaucoup de lettres de lui (M. Hughens) .. qu'il consultait à M. de L'Hospital ses difficultés sur le calcul différentiel... ». *Eloge de M. le marquis de l'Hospital.* — « Il alla consulter ce cas à un docteur de la loi. » *Dialogues des morts*, Dial. v. — Le *Dictionnaire de l'Académie*, édit. 1835, donne encore comme françaises ces tournures : « Cette affaire a été consultée aux meilleurs avocats. — Cette maladie a été consultée aux plus grands médecins. » Mais il ajoute et avec raison : *ce sens vicillit.*

liés m'en donner l'exemple (5), mais en attendant je suis avec beaucoup de respect

Mon Reverend Pere

Votre très humble et très obeissant
serviteur

FONTENELLE

De Paris ce 7 Mars 1735.

4.

Mille et mille actions de graces de ce que vous voulez bien agréer ma confiance. La déclaration que vous me faites la-dessus, que vous êtes *ennemi des manuscrits*, ne m'empeschera point de vous envoyer les miens. Non pas, que je presume assez de leur exactitude pour ne pas redouter un ennemi aussi clairvoyant que vous; mais parce que je dois aimer la vérité plus que moi même. C'est ce que disent aussi ceux qui s'aiment eux mêmes plus que la verité. Il faudra donc en juger par l'evenement.

Quant à l'impression je n'en suis nullement curieux; à moins que vous ne decidiez, qu'elle puisse être utile au public. Il y a tant de mauvais livres, que je ferois conscience d'en augmenter le nombre. Je ne voudrois pas même augmenter celui des mediocres.

(5) Cf. t. I, p. 96, note 4.

Je suis presque également l'ennemi des uns , et des autres , ce qui fait , que je ne lotie presque point ; et pour vous le dire entre nous , ce qui me brouille un peu avec la plupart de nos auteurs. Celui qui a crû refuter le P. M. , autrefois plus malebranchiste, qu'on ne doit l'être , m'ayant envoyé son livre , et me pressant de lui en dire mon sentiment , je le priaï de m'en dispenser parceque je craignois de commettre la verité avec la charité (1). J'eûs tort peut être. Mais je suis bien aise , Monsieur , de vous prouver par là , que si vous n'étiez en effet un auteur incomparable , toute votre réputation ne m'auroit pù arracher cette epithete , que vous refusez de si bonne grace , après l'avoir si bien merité[e]. Vous la meritez encore par la fin de vôtre lettre , qui me temoigne une amitié , que j'ambitionnois infiniment plus que vôtre estime. Je vous obeïs , quoique vous me demandiez un exemple , qu'il vous appartenoit de me donner.

A. J

5.

Mr.

Je n'ai point oublié ma promesse , et je suis ravi d'apprendre , par les lettres de Mr. et de M^e. de

(1) Voyez t. I, p. 5, notes 5 et 6 , et les pages 251-252, 360-364 et 371-373.

Forgeville, que vous me faites l'honneur de vous en souvenir. Mais je vous avouerai, Monsieur, que lorsque j'ai pensé à l'exécution, la peur m'a pris. J'ai redouté vos lumières, et plus encore votre goût. Les bontés dont vous m'honorez dans vos lettres, bien loin de me rassurer ont redoublé mes craintes. J'ai redouté jusqu'à votre indulgence. Tout cela joint aux occupations indispensables de mon emploi, m'ont obligé de remettre aux vacances la revision des ouvrages, dont je vous ai parlé. M^e. de Saint Luc, qui vous estime fort, veut bien se charger de vous les faire tenir. Le premier sera un discours sur la méthode des Géomètres, que j'ai [tasché de mettre à la portée des gens d'esprit] (1). Vous aurez les autres, selon que j'aurai le temps de les transcrire, et que vous me ferez l'honneur de le souhaiter. Je vous déclare au reste, que la reconnaissance n'a nulle part à la place que vous y tenez en plusieurs endroits. Vous y étiez avant que je vous eusse d'autre obligation que le public; ce qui pourtant me suffit pour vous en avoir beaucoup. Les biens communs n'en sont pas moins des bienfaits pour être communs. Ils le sont même davantage. Je suis tout ce qu'on peut être à l'homme du monde, qu'on estime le plus, en N. S. J.

A.

(1) « Ce discours est imprimé dans les *OEuvres du feu P. André*, Paris, Ganeau, 1766-1767, t. IV, p. 38-89; quelques couplets de vers en coupent çà et là et en relèvent la prose. » *Biogr. d. c.*, p. 77.

IV.

*Basse Normandie Au Reverend Le très Reverend Pere
André de la Compagnie de Jesus A Caën.*

J'ai reçu votre premier Manuscrit, mon Reverend Pere, par les soins de Mad^e. de S^t. Luc, que je vous prie d'en bien remercier pour moi. J'ai tout quitté pour le lire dans le moment, de suite, et a teste reposée. Je le trouve très bien écrit, très purement et très élégamment, ce qu'on appelle ici du ton de la bonne compagnie, et en effet ce ton là vous est si naturel qu'il n'y a pas jusqu'à vos Lettres qui n'en soient. Mais pour soutenir le personnage que je me donné d'*ennemi des Manuscrits*, je vous dirai que le fond de celui ci manque d'une certaine nouveauté que je desire dans les Livres (1). Tout ce qu'il diroit auroit été déjà extrêmement dit quoi qu'avec moins d'agrément. Je n'aime pas même les vers quoique bienfaits et bien tournés, horsmis peut-être quelques uns comme un qui commence par *Substitüés leur*

(1) Cette exigence est assez remarquable dans un écrivain auquel tout le monde s'accorde précisément à refuser le génie de l'invention. Voyez Voltaire, *Siècle de Louis XIV*, dans le *Catalogue*, placé en tête de l'ouvrage, de la plupart des écrivains français qui ont paru sous Louis XIV.

en (2), mais je n'aime pas à trouver des vers dans ce sujet là, ils m'y paroissent trop étrangers, et il vaudroit mieux, ce me semble, traiter le tout en vers, ce qui vous donneroit un plus grand air de nouveauté. Ce seroit comme une Poétique de Despreaux, que je ne croi pas par parenthese *le plus sage de nos Poëtes* (3). Je ne croi pas non plus meriter entierement la maniere dont vous parlés de moi (4); mais je ne laisserois pas d'être fort fort aise que cela fust dit au Public, et de bonne part, comme il le seroit, et si je l'empêche, je vous avoüe que je croirai avoir fait une action héroïque de desinterressement. Cependant pour en diminuer un peu l'excés de beauté, je vous conseille fort de ne vous en pas fier absolument à moi, il y a eu tels ouvrages dont je n'ai pas conseillé l'impression, et qui ont eu de très grands succès, et j'ai été alors avec grand plaisir et de très bonne foi l'Echo du Public. Cela pourroit bien m'arriver ici, et

(2) Cet hémistiche ne se trouve pas dans l'imprimé. Le P. André a mis à profit l'observation de Fontenelle.

(3) Dans l'imprimé, Boileau n'est que « le plus sensé de nos poëtes » (p. 44).

(4) Nous ne savons pas en quels termes le ms. faisait l'éloge de Fontenelle; très-vraisemblablement l'imprimé les aura conservés. « Le célèbre M. de Fontenelle (y lisons-nous, p. 44), ce rare génie, aussi solide que brillant, le premier des auteurs qui ait su introduire dans les mathématiques le bel esprit avec toutes ses grâces, j'ose presque dire avec les ris et les jeux.... » Pensée que d'ailleurs le P. André, qui ne craint pas de se copier, exprime avec les mêmes termes dans la première des lettres (voyez p. 14) qui ouvre la correspondance que nous publions.

je le souhaiterois de tout mon cœur. N'allés pas me punir de ma sincérité par me refuser (5) vos autres ouvrages, je vous avertis que vous feriés très mal. Je garde celui ci jusqu'a ce que j'aye reçù vos ordres. Adieu, mon Reverend Pere, sans aucune ceremonie, et avec une sincérité qui n'est peut être que trop prouvée d'ailleurs.

De Paris ce 8 Aoust 1735 (6).

6.

M^r.

Je n'ai jamais prétendu, M^r., rien dire de nouveau pour un homme, qui sçait tout. Je n'écris, que pour ceux qui sont encore en état d'apprendre, ou qui veulent se rappeler ce qu'ils sçavent déjà. Mon titre même annonce mon dessein. Vous avez vous même dit quelque part, si je ne me trompe, qu'il y a des sujets, qu'on ne peut traiter trop souvent, ni tourner en trop de manieres (1). Ce sont sans doute ceux, qu'il est nécessaire, où très utile de sçavoir. Il en est peu

(5) Voyez sur cette tournure, qui n'est plus usitée dans notre langue, la *Biogr. d. c.*, p. 77.

(6) Cette lettre n'est pas signée; mais elle n'en est pas moins certainement de Fontenelle.

(1) Je ne connais pas le passage auquel le P. André fait ici allusion: je trouve bien, dans le *Jugement de Pluton sur les Dialogues des morts* (1^{re}. partie), que « Lucien a tourné ses sujets en mille manières toutes fort semblables » et que « qui s'obligerait à dire toujours

même, qui soient d'une utilité plus générale, que les règles d'une bonne méthode, pour apprendre à penser de suite, à parler juste, à écrire exactement. Tout le purisme, tout le brillant, et toute l'elegance du monde n'est rien en comparaison. Permettez-moi donc, Monsieur, de le dire, que je ne me mets gueres en peine, si l'on me croira inventeur, où non. Mon ambition ne va point jusques là. Elle se proportionne à mon génie. Que les hommes soient instruits de la vérité, je suis content : et si j'étois auteur, je serois content, si j'avois pour lecteurs tous ceux, pour qui les choses, que j'ai dites, sont encore nouvelles. Il est même difficile, qu'elles soient tout-à-fait usées pour les sçavans même. Il y a long temps, que j'ai pour maxime, qu'il ne faut lire les livres, que pour apprendre à s'en passer. Aussi quand j'écris, je ne lis plus, que dans le livre, qui est ouvert à tout le monde. Mais si par hazard il me vient quelque pensée déjà publiée par d'autres, bien loin de l'éviter par cette raison, j'en suis presque ravi. Elle en aura moins de peine à passer dans l'es-

des choses nouvelles, on le réduirait à une petite demi-douzaine de dialogues » ; mais Lucien en est fortement repris par Pluton. La *Préface des Entretiens sur la pluralité des mondes* justifierait mieux le P. André : Fontenelle y « avertit ceux qui liront ce livre et qui ont quelque connaissance de la physique, qu'il n'a point du tout prétendu les instruire, mais seulement les divertir en leur présentant d'une manière un peu plus agréable et plus égayée ce qu'ils savent déjà plus solidement, et il avertit ceux à qui ces matières sont nouvelles qu'il a cru pouvoir les instruire et les divertir tout ensemble ».

prit de mon lecteur, où de mon auditeur. Cela m'épargne une discussion trop scrupuleuse. Mais le tour du moins en doit être nouveau. J'ai plus délibéré sur le mélange de la prose et des vers. Je n'avois point, comme Despréaux, un Horace pour me guider. La matière étoit difficile, et plus difficile à tirer de la prose qu'à mettre en vers. Je sçavois bien que la poésie est fort étrangère au peuple géomètre. On attribue au P. M., d'ailleurs si poète en prose, d'avoir dit à votre sujet, qu'il ne pouvoit comprendre, comment un esprit, comme le vôtre, s'y fût amusé. Je ne suis pas de son opinion. Mais après tout je ne me suis jamais meslé de vers, qu'à la dérobee, et par manière de récréation (2).



V.

*Basse Normandie Au Reverend Le très Reverend Pere
André de la Compagnie de Jesus A Caën.*

Mon Reverend Pere

Je suis honteux d'avoir tardé si long temps a ré-

(2) Cependant le P. André avait déjà, à cette époque, commencé et achevé un poëme assez considérable : *L'art de bien vivre*, en 4 chants ; il est vrai que, dans le passage du *R. M.* (p. 401), auquel j'emprunte ce détail, De Quens appelle ce travail, d'après le P. André sans doute dont il ne fait guère partout que recueillir les paroles, une « distraction ».

pondre a la plus obligeante lettre du monde , dont vous m'avés honoré au commencement de l'année. Ma maudite paresse pour les lettres (1) a inventé une distinction sophistique, et tout au moins peu honneste, dont elle se contente. Il faut repondre très ponctuellement dés qu'il s'agit de la moindre affaire : hors delà rien ne presse, et en disant que rien ne presse ; on attend des siècles. Cela n'empêche pas, mon Reverend Pere, que je ne sente bien tout ce que je vous doi, et le prix de votre amitié. Je vous en demande très instamment la continuation, et vous repete les offres, quoi qu'apparemment inutiles, de tout le peu que je puis. Je finis sans ceremonie, quoi que vous, qui auriés du m'en donner l'exemple, vous ne suiviés pas même assés le mien.

De Paris ce 5 mars 1736 (2).



VI.

*Basse Normandie Au Reverend Le très Reverend Pere
André de la Compagnie de Jesus A Caën.*

Je vous demande mille pardons, mon Reverend Pere, de n'avoir pas encore répondu à l'obligeante

(1) Cette lettre et celle qui suit ne sont pas signées ; mais la main qui les a écrites est bien celle de Fontenelle.

(2) Voyez la *Biographie d. c.*, p. 10, et la note 39.

lettre, dont vous m'honorastes vers le commencement de l'année, mais il faut avotier que de ces pardons là, j'aurai toujours a en demander. S'il n'est necessaire de répondre sur le champ, il est sur que je differerai toujours la réponse, même malgré moi. O foiblesse humaine! Mais vous autres M^{rs}. les Prédicateurs et Confesseurs vous la connoissés mieux que les autres. On dit que vous avés fait depuis peu a une reception dans votre Academie de Caën, un discours qui vous a fait beaucoup d'honneur (1). Je n'en suis nullement surpris, mais seulement très aise, et je vous en fais mon compliment de tout mon cœur. C'est par M. et M^e. de Forgeville que je sai cette nouvelle, car nous parlons souvent de vous ensemble. Je les prie de m'aider a conserver l'honneur de votre amitié qui m'est devenue un bien necessaire. Je vous en prie directement vous même mon Reverend Pere, et de tout mon cœur.

De Paris ce 28 mars 1738.

(1) Fontenelle fait peut-être allusion ici au discours que prononça le P. André à la rentrée de l'Académie des Belles-Lettres de Caen, le 15 novembre 1736. Il y traitait du *Beau moral*, d'où il prit occasion de faire l'éloge de Louis-le-Grand (voyez *Journal manuscrit de l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen* commencé le jeudy 18 novembre 1734; et de Formigny de La Londe, *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie royale des Belles-Lettres de Caen*; Caen, Hardel, 1854, in-8°, p. 82). Ce discours est le second de l'*Essai sur le Beau*; l'éloge de Louis XIV, qui était imposé à l'orateur par les usages de l'Académie, a disparu à l'impression.

VII.

*Normandie Au Reverend Le très Reverend Pere André
de la Compagnie de Jesus A Caën.*

Mon Reverend Pere

J'ai été, je vous l'avoüe, fort scandalisé que dans la lettre que vous m'avés fait l'honneur de m'écrire, vous vous donniés la qualité d'inconnu. Le pouvés vous en conscience ? Avés vous oublié que j'ai eu l'honneur pendant quelque temps d'être en commerce avec vous ? Je ne l'avois pas oublié moi, et d'autant moins que j'avois lu l'Essai sur le Beau, que le P. Du Halde (1) m'avoit donné, et que j'avois appris depuis

(1) Le P. du Halde, jésuite, né à Paris en 1674, mort dans la même ville en 1743. On lui doit une *Description historique, géographique et physique de l'empire de la Chine*, en 4 vol. in-folio, que Sabathier de Castres (*Les trois siècles de la littérature française*, t. II, p. 316) qualifie d'*excellente*, mais que le P. André jugeait moins favorablement, la trouvant « remplie de choses inutiles » (Voir De Quens, *Recueil ; JÉSUITES*, ms. 151 de la bibliothèque de Caen, p. 31). Il a eu aussi une grande part à la rédaction des *Lettres édifiantes et curieuses, écrites des missions étrangères* ; le P. André (Id., *Ibid.*) reconnaît que, dans ce travail où il s'agissait de bien rendre en notre langue le sens des lettres écrites par les missionnaires dans une autre langue ou en mauvais français, le P. du Halde avait assez bien réussi. La mère du régent l'avait choisi pour diriger l'instruction des princesses ses filles. Ce fut lui que la Compagnie de Jésus chargea de donner la première édition de *l'Essai sur le beau*, qui parut, sans nom d'auteur, en 1741.

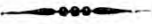
qui (*sic*) étoit de vous , car il ne me l'avoit pas dit. Je n'osai vous en écrire, parce que je vis qu'il y avoit du mistere , et que vous vouliés garder l'inco- gnito , mais je vous aurois fait un compliment bien sincere, et qui vous auroit plu , si vous aviés cru que mon suffrage fust de quelque poids. Peut être même eussai je (*sic*) hasardé quelques remarques dont il ne me souvient plus , mais je puis vous assurer que ce n'est pas une grande perte. Ce qui en est une pour moi , et pour Paris même , c'est que vous ne soyés pas ici. Je juge par vos lettres que vous devés être d'un commerce (*sic*) , et assurément nous sentirions bien ici tout ce que vous valés , quoi que je ne doute pas que ces bas Normands avec qui vous vivés , et qui sont gens d'esprit fin et delié ne s'en aperçoivent bien aussi. Je sens que le plaisir de m'entretenir avec vous m'emporte malgré ma paresse naturelle d'écrire , je m'arreste par consideration pour vous , et vous assure simplement et très sin- cèrement que je suis avec beaucoup de respect et de reconnoissance de toutes vos bontés

Mon Reverend Pere

Votre très humble et très obeissant
serviteur

FONTENELLE

De Paris ce 12 jan. 1743.



7.

M^r.

A ce renouvellement d'année, où il est permis d'importuner les gens, permettez moi de vous renouveler les assurances de mon estime. C'est un tribut que vous doivent tous les ordres de la littérature, comme au doyen de toutes les académies, du moins par votre mérite. Je vous le dois en mon particulier, par les obligations que j'ai à vos ouvrages de science, et de gout. La réponse obligeante, que vous me fîtes au commencement de cette année, me fournit un nouveau motif de reconnoissance. Ma première pensée fut de vous en remercier sur le champ. Le respect me retint, et tout considéré, je crus ne le devoir faire, qu'en vous faisant présenter la suite de l'*Essai sur le Beau*. L'ouvrage étoit à Paris entre les mains des Supérieurs. On me faisoit esperer, qu'il alloit paroître incessamment, lorsque j'appris que tout étoit arrêté par les pointilleries de mes reviseurs (1), par la mort de mon editeur, le Pere Du Halde (2), et par

(1) Le brouillon de cette lettre, comme tout ce que le P. André écrit, est couvert de ratures; entre celles que nous déchiffrons ici, on peut lire les mots : « qui croient voir partout des nouveutez religieuses... Malebranche... Cartésianisme.. »

(2) Après ce nom le P. André ajoutait : « qui étoit honnête homme » ; éloge qu'il aura supprimé, dans la crainte qu'on n'y vit ou parce qu'il se reprochait lui-même d'y avoir mis une censure trop ouverte des autres.

un changement de provincial, changement de regne, qui suspend toujours le cours des affaires commencées (3). Ainsi, M^r. je ne puis pas encore vous té-

(3) « Le P. André ayant lû à l'Academie son premier discours sur le Beau, M. de Luynes parut desirer d'en voir une coppie : elle lui fut envoyée par l'auteur... Le P. Lavaux provincial etant à Caën demanda au P. A. ce premier discours, qui ne lui fut confié, que sous la promesse qu'il n'en donneroit lecture à Paris, que dans la maison : l'abbé d'Olivet, ami du provincial, et à qui le P. Pauleou Recteur de Caën en avoit deja écrit, en eut communication à plusieurs reprises, le P. Lavaux voulant garder sa parole : l'abbé en ecrivit à l'auteur le 18 fevr. 1739, et concluoit à l'impression : ce qui ne fut exécuté qu'environ deux ans après en 1741. Les trois autres discours (nov. 1736, Disc. 2. — janv. 1738, Disc. 3. — janv. 1739 et fev. 1739, Disc. 4.) etant venus à la suite, nouvelles instances du provincial pour avoir les quatre ensemble, et les faire imprimer : Le P. A. consentit à la fin : etoit pour lors à l'infirmerie : Mon pere, dit-il au provincial, je suis malade ; je n'ai pas la force de vous refuser. Le P. Du Halde mort à Paris en 1743 chargé de l'edition. Le P. Berruyer esprit facile : mais superficiel : honnête homme : reviseur donna son approbation, quoique fort prevenu jadis contre tout ce qui avoit quelque rapport avec la philosophie de Descartes et de Malebranche : peut-être ne connoissoit-il pas l'auteur. Autre reviseur le P. Catalan, bel esprit : predicateur : confesseur de la Reine d'Espagne : revint en France, les Espagnols ayant prétendu nommer les officiers de la Reine : Un troisième reviseur, dont on ne dit point le nom au P. A. et qui gémissoit de voir louer Pascal par un jésuite. Le P. A. avoit abandonné son ouvrage à la discrétion de l'editeur et des reviseurs, mais sous la condition expresse de n'être point nommé. » De Quens, *R. M.*, p. 202-203. — Dans le troisième discours, en effet, le P. André parle du *crayon fin de Pascal*, auquel l'édition de 1741 (Paris, Guérin) avait substitué le *pinceau léger de M. Pelisson* (p. 175). Voyez *Nouvelles ecclésiastiques*, 23 janvier 1764. *Pascal* reparut dans la seconde édition (Paris, 1763, Ganeau). *La Gazette ecclésiastique* (9 octobre 1784, p. 161, article CAËN) affirme que dans la première édition « c'étoit une main étrangère, qui sans l'aveu du

moigner ma reconnoissance en cette maniere. Je le ferai en attendant par les vœux très ardens, que j'offre au Seigneur pour votre santé, qui doit être chère à tout le monde spirituel (2). Elle me donne souvent bien des inquiétudes. Je m'en informe à toutes les personnes, qui nous viennent quelquefois de Paris. On me répond, que vous êtes toujours l'incomparable Fontenelle. Que ne suis-je en lieu de savoir de vos nouvelles par moi même ? J'ai l'honneur d'être....



VIII.

*Basse Normandie Au Reverend Le très Reverend Pere
André de la Compagnie de Jesus A Caën.*

Mon Reverend Pere

Je suis extrêmement flaté de l'honneur que vous

P. André, avoit substitué Pelisson à Pascal, et que le P. André se plaignit de cette altération... » Dans le ms. de la bibliothèque de Caen que nous avons intitulé : *Recueil Larchevêque*, on lit, à la p. 3, en marge, que « le P. A. avoit consenti à la substitution, et le passage du *R. M.*, que nous venons de citer, le témoigne assez clairement.

(2) Le P. A. avoit d'abord écrit « le monde pensant », expression qui lui aura paru probablement trop philosophique et trop mondaine.

m'avés fait au comencement de cette année. Elle a débuté a souhait pour moi , a cela prés que vous m'annoncés des retardements pour la publication de votre ouvrage sur le Beau. Je serois bien curieux de voir cette matiere agréable par elle même , quoi que très philosophique , traitée par une main comme la vostre. Si vous voulés que j'aye ma part du plaisir que vous ferés au Public , je vous avertis qu'il faut un peu vous presser , si vous le pouvés , je n'ai pas le loisir d'attendre beaucoup. Ce n'est pas que je n'aye encore , Dieu merci , une santé fort rare a mon age , la teste a peu prés comme je l'ai eüe , du moins je le croi , car comme c'est la teste qui se juge elle même , je ne suis pas si sur de ce point là. Quoi qu'il en soit , je sai le fond que l'on peut faire sur les santés de mon age , et j'aurois bien envie de voir le Beau. Vous m'avés rappelé dans votre lettre la mort du P. du Halde , que j'honorois , et que j'aimois fort , et a qui j'ai eu quelques obligations que je n'oublierai pas. J'ai toujours été attaché a votre Compagnie , et c'est en moi une qualité hereditaire (1). Ce que je souhaite encore plus que le Beau , ce seroit que vous vinssiez ici , j'aurois une extrême joye de pouvoir

(1) Fontenelle avait fait ses études chez les Jésuites ; ce qui prouve que ses parents aimaient cet ordre auquel ils confièrent son enfance. Pierre Corneille , son oncle (comme il le raconte dans sa *Vie*) avait étudié chez les mêmes pères , et il en avait toujours conservé une extrême reconnaissance pour la Société.

vous assurer de bouche avec quels sentiments je suis

Mon Reverend Pere

Votre très humble et très obeissant
serviteur

FONTENELLE.

De Paris ce 10 jan. 1744.



IX.

*Basse Normandie Au Reverend Le très Reverend Pere
André de la Compagnie de Jesus A Caën.*

Mon Reverend Pere

J'ai été fort sensiblement flaté de ce que vous m'avés fait l'honneur de vous souvenir de moi au commencement de cette année. Je n'avois guere droit de m'y attendre, mais vous avés encore plus de bonté que je n'ai de paresse. Je suis bien fâché que vous ne veniés point ici, comme il me semble que cela devoit arriver, car Paris est en possession d'attirer tous les gens de merite de toute espece (1),

(1) « Mais enfin tous les grands talents doivent se rendre dans la capitale », avait déjà dit Fontenelle, dans son *Éloge de M. Regis*; et nous lisons, dans l'*Éloge de M. Tournefort*, qu'on l'attira enfin à Paris « rendez-vous général de presque tous les grands talents répandus dans les provinces. »

et il n'y a point de vertu attractive mieux prouvée que la sienne. Il est vrai que du lieu où je suis à laquelle de vos trois Maisons (2) où vous fussiez, il y a horriblement loin, et quasi comme de Paris à Caen, mais enfin ce n'est pas tout à fait la même chose, et j'aurois l'espérance de vous voir quelquefois. Cela n'est pas maheureusement et il ne faut pas prétendre que tout aille selon nos souhaits. Du reste je suis assés bien pour mon âge qui est très considérable, j'écris ceci sans Lunettes (3) et n'ai pas d'infirmité bien marquée, qu'une demi surdité qui ne laisse pas de me déplaire, en quoi j'avoüe que j'ai tort, car j'en suis quitte à bon marché. Je puis être encore pendant quelque peu d'années, et toujours avec beaucoup de respect et de reconnaissance

Mon Reverend Pere

Votre très humble et très obeïssant
serviteur

FONTENELLE

De Paris ce 18 jan. 1745

(2) Ces trois maisons étaient : 1°. les *Grands-Jésuites*, dont l'église était dédiée à saint Louis, et qui sont en partie devenus le Lycée Charlemagne, rue St.-Antoine, en face la rue St^e.-Catherine; 2°. le Collège de Clermont, autrement nommé le Collège de Louis-le-Grand, dans la rue St.-Jacques; 3°. le Noviciat, dans la rue du Pot-de-Fer. Voyez Brice, *Description nouvelle de ce qu'il y a de plus remarquable dans la ville de Paris*, seconde édition, Paris, 1687; 2 vol. in-12, t. I, p. 171, et t. II, p. 52 et 203. Fontenelle, à cette date, habitait l'hôtel de M. d'Aube, rue St.-Honoré (voyez *supra*, p. 29, note 1).

(3) Voyez *supra*, p. 13, note 8.

Mr.

Vous êtes incomparable en tout , en bonté de cœur , comme en beauté d'esprit. Je crois pourtant , Mr., avoir, de quoi repondre à la premiere de ces deux qualitez. Je suis très sensible au souhait, que vous semblez faire, que je fusse à Paris. Mais je vous prie d'être persuadé , que la vertu attractive de cette belle ville ne seroit pas la force qui m'y attireroit. J'en connois une plus puissante dans Mr. de Fontenelle. Et si j'étois là, quelque loin que je fusse de votre manoir , vous m'y verriez souvent , par estime, par reconnoissance , et malgré mon discours sur l'amour desinteressé, quelquefois par intérêt. Avec quel plaisir je verrois un homme en qui la Providence a reuni tous les genres de merite, et toutes les vertus d'un homme de lettres, d'un homme du monde, et tout ce que l'homme chrétien a d'essentiel. Mon malheur est, du moins à cet egard, que je ne suis pas mon maitre. Votre vertu attractive toute puissante qu'elle est, ne peut rien sans le concours d'une vertu impulsive, dont l'action n'est pas prête à tomber sur moi (1). Il faut donc , que je me contente de vous

(1) Ici le P. André avait ajouté d'abord : « pour des raisons connues à qui il appartient » ; ensuite : « La prévention est un mal incurable ». Il a biffé ces deux phrases, qui lui parurent peut-être accuser trop directement ses supérieurs.

visiter de temps en temps par lettres, si vous me le permettez. Je vous avois promis la suite de l'Essai sur le Beau; mais il y a trois ans, qu'il est entre les mains de mes Superieurs, sans que rien n'avance. Vous n'y perdez pas grand'chose, mais j'y perds avec regret une occasion de vous temoigner la singuliere estime avec laquelle, j'ai l'honneur d'etre en N. S. J. C.



X.

*Normandie Au Reverend Le tres Reverend Pere André
de la Compagnie de Jesus A Caën.*

Mon Reverend Pere

Je ne puis trop vous remercier de l'obligeante lettre que j'ai reçue de vous au commencement de l'année. Elle n'était même que trop obligeante, car malgré ma vanité qui la goustoit fort, ma conscience me disoit tout bas que je [ne] meritois guere tant de louanges. Ma ressource a été de croire que l'excès partoit d'un fond de bonté et d'amitié, ce qui ne peut que m'être infiniment précieux. Vous aurés plus de tort qu'un autre si vous donnés dans l'exageration, car j'ai appris depuis peu qu'avec les autres talents que je vous connoissois, vous avés encore celui d'être **Mathematicien** (1), ainsi vous êtes obligé a vous renfermer

(1) Il y avait long-temps que Fontenelle savait (mais il perdait un

scrupuleusement dans les termes de l'exacte vérité. Pour moi je m'y tiens, et à la dernière rigueur, quand je vous assure que je sens très vivement toutes vos bontés, que je suis très touché de leur constance, et que ce n'est que par soumission pour la coutume, et à votre exemple, que je ne finirai point cette lettre par des expressions si simples. Je suis donc avec respect, mais sans préjudice du reste

Mon Reverend Pere ,

Votre très humble et très obeïssant
serviteur

FONTENELLE

De Paris ce 21 jan. 1746



XI.

*Basse Normandie Au Reverend Le très Reverend Pere
André de la Compagnie de Jesus A Caën*

Mon Reverend Pere

Je ne puis qu'être très sensible à la continuation de l'honneur de votre souvenir, et j'en ai d'autant plus de reconnaissance que je sai parfaitement tout ce qui est contre moi, un grand éloignement, une

peu la mémoire) ce détail qu'il vient d'apprendre pour la seconde ou la troisième fois. Voyez *supra*, p. 17, 23, etc.

absence éternelle, sans conter beaucoup d'autres choses plus personnelles, et qui me donneroient plus de tort auprès de vous. Vous me les pardonnés, et je ne saurois trop vous en remercier. Il y a même une gayeté répandue dans votre lettre, que je regarde comme une espece de grace que vous me faites. Ces gens qui élèvent des Temples a des Divinités inconnues, sont un aussi joli trait d'Epigramme qu'il se puisse (1), et je vous l'emprunterois si je voulois ferrailier, mais je n'[en] ai jamais eu le goust. Quand on fait la folie de se livrer au public, il est le maistre de dire tout ce qu'il voudra. On doit presenter courageusement son front aux lauriers, et son nez aux nazardes (2). Je finis par ce bel Apophtegme, car je sens que le plaisir de vous entretenir m'emporteroit. Je suis avec un très sincere et très respectueux attachement

Mon Reverend Pere

Votre très humble et très obeissant
serviteur

FONTENELLE.

De Paris ce 27 jan. 1748

(1) Nous n'avons pu retrouver la lettre à laquelle ce passage est emprunté.

(2) « M. de Font. disoit dans ses dern. années :

Dans la lice, où tu vas courir
Songe un peu, combien tu hazardes ;
Il faut avec courage également offrir
Et ton front aux lauriers et ton nez aux nazardes. »

De Quens, *R. M.*, p. 362. — Ce quatrain a été imprimé. Voyez les *OEuvres* de Fontenelle, édit. de 1790, t. V, p. 275.

XII.

*Basse Normandie Au Reverend Le très Reveren (sic)
Pere André de la Compagnie de Jesus A Caën*

Mon Reverend Pere

Je sens très vivement la continuation de vos bontés, et je suis très flaté de de (*sic*) ce qu'un si grand éloignement, et qui apparemment ne finira pas, ne m'efface pas tout a fait de votre souvenir. Puisque vous me faites l'honneur de me demander de mes nouvelles, je vous dirai que je me porte bien pour mon grand age, et que par là je merite la jalousie du peu que j'ai de contemporains. Je suis dans une situation fort tranquille, et j'ai une ame bien propre a gouter ce bonheur là. Je n'entreprends point d'ouvrages qu'apparemment je ne finirois pas, mais je m'amuse a différentes lectures, pourveu cependant que ce ne soient pas de trop hautes matieres. Une chose encore qui m'est fort necessaire, c'est la continuation de votre amitié, et je vous la demande instamment.

Je suis avec respect

Mon Reverend Pere

Votre très humble et très obeïssant
serviteur

FONTENELLE

De Paris ce 29 jan. 1749.

XIII.

*Basse Normandie Au Reverend Le très Reverend Pere
André de la Compagnie de Jesus A Caën*

Mon Reverend Pere

Il est un peu tard pour répondre à la lettre du commencement de l'année, dont vous m'avés honoré. Mais quoi que je sois naturellement très paresseux d'écrire, je n'en suis pas moins reconnoissant de la continuation de votre souvenir et de vos bontés. Je m'en suis vanté ici a un Gentil homme de votre ville de Caen, M. de Croismare (1), qui est de vos amis, et certainement le merite. Il a beaucoup de connoissances agréables et rares de differentes especes, et les plus aimables mœurs du monde. A propos de cet article, j'entends bien de certains avis que vous avés

(1) « CROIXMARE-LASSON. Cette famille vient d'un teinturier d'ecarlate à Rouen, et depuis annoblis par le roi Jean en 1370; il y en a eu de presidens, et un archeveque de Rouen. » De Quens, *Mémoire de l'origine de quelques familles nobles de Caen*, dans le ms. 111 de la bibliothèque de Caen, à la fin. Cf. De Bras, *Antiquitez de la ville de Caen*, édit. 1588, p. 48. — Sur le membre de cette famille dont il est ici question, voici ce que nous trouvons dans le *R. M.*, p. 362 : « M. de Croixmare honnête homme : plein de raison, et de religion : disoit à de prétendus esprits forts... Montrez moi une religion meilleure, que la mienne; et j'embrasserai la vôtre soupoit tous les soirs avec M. de Fontenelle, dans les derniers temps de sa vie. »

la bonté de me donner, et qui assurément sont bien placés. Je puis croire sans trop d'orgueil que ma vie très uniforme est exempte de scandales, et même de desordres qui choquent la bonne Morale commune, mais c'est tout, et je sai que ce n'est pas assés. Aidés moi, s'il vous plaist, par vos prieres, a obtenir le reste. Je suis avec respect

Mon Reverend Pere

Votrés (*sic*) humble et très obeissant
serviteur

FONTENELLE

De Paris ce 16 févr. 1750



XIV.

*Basse Normandie Au Reverend Le très Reverend Pere
André de la Compagnie de Jesus A Caën*

Mon Reverend Pere

Il est vrai que je vis encore, et a des conditions assés tolérables, mais je sai bien aussi que de jour en jour elles le deviendront moins, et le lointain n'est pas joli humainement parlant; or on parle toujours et on sent presque toujours humainement, eust on le bonheur d'être au fond dans des pensées plus

élevées et plus solides. Nous en parlerions mieux et avec plus d'étendue, si j'avois l'honneur de vous voir. Quand je parle de vous a tous ceux qui vous connoissent, c'est en grande partie pour savoir s'il n'y a point quelque esperance que vous puissiés venir ici, mais je ne voi que trop qu'elle m'est interdite. Adieu donc et avec beaucoup de regret, mon Reverend Pere, conservés moi, s'il vous plaist, vos bontés ordinaires, tant que je les pourrai recevoir, j'ose vous assurer que je les merite par le respect et l'attachement avec lequel je suis

Mon Reverend Pere

Votre très humble, et très obeissant
serviteur

FONTENELLE

De Paris ce 25 Jan. 1751



XV.

*Basse Normandie Au Reverend Le très Reverend Pere
André de la Compagnie de Jesus à Caën*

Mon Reverend Pere

Je repond un peu tar a la lettre du commencement de l'annee que vous m'avez fait l'honneur de m'ecrire je suis devenu plus paresseu que jamais et

je n'ait que de trop bonnes raison pour cela je lis plus je n'ecrit plus je n'ait presque plus de jambes et il n'est guere possible que l'esprit ne se sente d'une decadance si generale je n'entendrois plus rien a cet infini dont vous avez la bonté de me parlé et qu'on va pourtant réimprimé Monsieur de Cromar qui assurément merite lestime et l'amitié de tous les honnestes gens a été seduit par l'amitié que je me flatte qu'il a pour moy, une circonstance très facheuse de l'etat ou je suis c'est que certainement je n'aurois pas le loisir de vous attendre encore longtems icy où j'aurois profité de votre presence et de vos conseil je suis avec respect

Mon Reverend Pere

Votre très humble et très obeissant
serviteur

FONTENELLE (1)

De Paris ce 31 Janvier 1752

(1) Cette lettre (on en jugera assez par l'orthographe) a été écrite, nous ne saurions dire par qui, sous la dictée de Fontenelle; il nous répugne de penser que M^{me}. de Forgeville, qui voulait bien alors être sa lectrice, ait été son secrétaire en cette occasion. La signature, qui seule appartient au vieillard, est bien mauvaise; elle révèle une main singulièrement affaiblie et que l'œil ne guide plus. Les dix lettres dont le nom se compose vont en montant de plus en plus; ce qui me rappelle un billet que M. de Gerville, aveugle aussi, me fit l'honneur de m'écrire l'année même de sa mort, si je ne me trompe, et dont la seconde ligne, assez bien espacée pendant son premier quart, s'élève ensuite et va se confondre avec la première qu'elle finit même par dépasser.

XVI.

*Basse Normandie Au Reverend Le très Reverend Pere
André de la Compagnie de Jesus A Caën*

Mon Reverend Pere

Je vous demende mille pardons de ne repondre que si tard a l'obligente lettre que j'ay reçue de vous au commencement de l'année et qui m'assure de la continuation de vos bontés dont je suis extremement touchées (1). J'ay une mauditte paresse qui ne fait que croitre et embellir a la faveur de l'âge. Cependant le hazard m'a mieux servi que je ne meritoit. J'ay donné le loisir de paroître au *Mercure* de fevrier et j'y ait trouvés une reponse a ma *Theorie des Tourbillons* (2). On dit qu'elle vient d'un de vos Peres de

(1) Ce féminin semble établir que c'était une main de femme qui écrivait cette lettre et qui avait écrit la précédente (voyez *supra*, p. 58, note 1).

(2) L'article auquel Fontenelle fait allusion se trouve en effet dans le *Mercure de France*, février 1753, p. 23 et suiv. Il est intitulé : *Réflexions sur le livre de la Théorie des Tourbillons*. C'est un *attractionnaire*, c'est-à-dire un *newtonien*, qui attaque un *tourbillonniste*, c'est-à-dire un *cartésien*. — La *Théorie des tourbillons cartésiens avec des réflexions sur l'attraction* avait paru en 1752. Cet opuscule était composé depuis quelques années; mais comme le système de Newton y était attaqué, et que l'Académie des Sciences comptait parmi ses membres plus d'un partisan de l'attraction, Fontenelle se

Lyon bon Philosophe et bon Geometre dont on ne ma point dit le nom (3). Il me trettes avec toute l'honesteté possible et au delà et je l'en remercirois de tout mon cœur si j'en avoit l'occasion. On m'assure qu'il ne me porte pas des coups bien terribles et qu'il ne fait que repondre a d'ancienne objections contre le Cartésianisme. Comme vous avés eu la bonté de me parler assés differemment sur cette mêmes Theorie permettés moy de vous suplier de lire ce Mercure que je ne doute pas qu'il soit a Caen, si vous en avés le loisir et de me mender avec vne entiere liberté ce que vous en penser je sousciré a votre jugement dut il m'estre contraire. Je suis toujours avec les même sentiment de respects

Mont Reverens Pere

Votre très humble et très obbeissant
serviteur

FONTENELLE (4)

A Paris ce 18 fevrier 1753

refusait à le rendre public. Il en permit enfin l'impression, à la condition toutefois que son nom n'y figurerait point. Ce fut Falconet qui l'édita et en fit la préface. Voyez l'abbé Trublet, *Éloge de M. de Fontenelle*.

(3) Ce nom nous est également inconnu.

(4) Même observation pour cette signature que pour celle qui est apposée au bas du billet précédent.

M^r.

J'ai reçu votre gracieuse lettre, dictée à la Fontenelle. Elle a calmé mes inquietudes. Vous vous portez bien. Je suis content. Je lirai la reponse à vôtre dernier ouvrage, si elle me tombe entre les mains. Elle n'est point encore ici. En attendant qu'elle vienne, la joie d'apprendre de vos nouvelles m'a saisi d'une espece d'enthousiasme, et j'ai dit à vos adversaires, philosophes d'outre mer, et depuis quelque temps devenus en deça si à la mode :

En vain pour detruire un systeme etc. (1).

J'aurois pû leur dire bien pis sur leur imagination ridicule de la nécessité du vide pour le mouvement des planetes :

Voilà l'opprobre de notre age
Dire que le tout puissant
Sans le secours du néant
Ne sçauroit faire un bel ouvrage (2) !

Il y a long temps, que j'ai remarqué, que ces M^{rs}.

(1) C'est le premier vers d'une petite pièce *Sur les Attractionnaires*, publiée par Guyot dans son *Éloge historique du P. André* (voyez *OEuvres du feu P. André*, Paris, Ganeau, 1766, t. I, p. xxvii, note a).

(2) Ces quatre vers terminent la pièce ci-dessus mentionnée. *Ibid.*, p. xxviii.

trop enfoncez dans la matiere n'ont pas la force, où le courage de s'élever jusqu'aux idées primitives, qui nous doivent conduire dans la recherche du vrai systeme du créateur. Témoin les questions la plupart si absurdes de leur coryphée dans son optique, où il ne craint pas de placer dans son espace imaginaire, le *sensorium* de Dieu (3). Cela s'appelle une impiété à l'Angloise, aussi contraire à la philosophie naturelle, qu'à la théologie chrétienne. Epicure avoit plus respecté ses dieux habitans des intermondes (4).

(3) « Annoꝝ ex phænomenis constat esse entem incorporeum, viventem, intelligentem, omnipræsentem, qui in spatio tanquam *sensorio* suo, res ipsas intime cernat, penitusque perspiciat, totasque intra se præsens præsentis complectatur; quarum quidem rerum id quod in nobis sentit et cogitat, imagines tantum ad se per organa sensuum delatas, in sensorio suo percipit et contuetur. » Newton, *Optice*, traduct. Samuel Clarke, lib. III, quæst. xxviii, Lausanne et Genève, 1740, 1 vol. in-4°, p. 298. — On voit comment les Cartésiens traitaient, dans leur fanatique aveuglement, l'un des plus grands génies des temps modernes. Complétons ce jugement si peu sérieux du P. André sur Newton et son école par quelques paroles du même Père, que nous a conservées De Quens, *R. M.*, p. 355 et suivantes : « Belle methode de Descartes : Neuton n'en a aucune..... Esprit sombre : point de délicatesse dans l'esprit : stile grossier : stupide en matiere de philosophie : jamais philosophe ne s'est tant contredit... quoi de plus sot, qu'un philosophe, qui batit sur le vide ? J'en suis fâché pour Newton. — Bêtises neutoniennes dans Muschembrock neutonien : à Leyde 1739 : qualités inconnues, inconnossables, non occultes : vide : espace, troisième substance, ni esprit, ni corps..... »

(4) Sur les Intermondes d'Épicure, voyez Lucrèce, *De natura rerum*, lib. V, v. 147 et suivants, où toutefois le mot *intermundia* ne se trouve point; et surtout Gassendi, dont très-probablement le P.

S'ils ne sont pas capables de rentrer en eux-mêmes pour y contempler la lumière, que ne reviennent-ils aux idées si justes, que les livres saints nous donnent de Dieu? C'est une des plus belles démonstrations de la vérité de notre sainte religion, toujours raisonnable, quoique souvent supérieure à la raison, comme la géométrie elle-même, qui avec ses clartez a aussi ses mysteres. Attendons encore un peu, et nous verrons clair dans nos dogmes les plus incomprehensibles. Mais n'attendons pas pour y croire, que le temps de les croire utilement soit passé. Nous avons même déjà la reponse à nos plus grandes difficultez. *Solutio omnium difficultatum Christus, lux vera.....* C'est dans ce lumineux centre des bons esprits, et des cœurs droits, que j'ai l'honneur



XVII.

*Au Reverend très Reverend Pere André professeur des
mathematiques aux Jesuites A Caën*

Monsieur de Fontenelle avoit eu il y a un mois une ataqe de goute qui sans le faire souffrir beau-

André tenait ce qu'il savait à ce sujet, *In librum X. Diogenis Laertii, Epicuri meteorologia pars altera, § Epicuri Intermundia, 3^e. édit., Lyon 1675, t. I, p. 398.*

coup l'avoit fort incomodé en l'obligeant a rester chez luy , depuis son retablissement il a mené sa vie ordinaire , conservant sa gayté, son apetit, son esprit, et son mouvement. Depuis deux jours la goute l'a repris, elle est benigne et assortie a son caractere , je craindrois cependant que s'il est dans la nécessité de rester longtemps dans sa maison la melancolie ne s'en empare. Il m'a dit plusieurs fois qu'il aimoit mieux aller chercher la mauvaise compagnie que de trouver chez luy la bonne (1), il faut qu'il courre jusqu'à la fin de son existence. Voila l'etat actuel de notre bon ami, qui n'ecrit, ny ne fait plus ecrire, c'est un parti qu'il a pris avec l'univers entier, s'il exceptoit quelques uns les sentimens qu'il a pour le Reverend Pere André le metroient du nombre, j'ay l'honneur de luy demander la continuation de ses bontés, il les doit au tendre respect que luy a voué son tres humble serviteur

CROISMARE.

Ce samedi. ce 20 avril

(1) « M. de Fontenelle disoit : J'aime mieux rencontrer une mauvaise compagnie chez les autres que d'en recevoir une bonne chez moi ». De Quens, *R. M.*, p. 363.

NOTA. Cette correspondance est inédite ; nous devons cependant rappeler que déjà , dans la *Biographie de Fontenelle* plusieurs fois citée, les lettres IV et XII avoient paru en entier, et que l'abbé Guyot, dans son *Éloge historique du P. André*, avoit donné quelques lignes des pièces 1, 3, 4, II, IV, VII, VIII et IX.

IV.

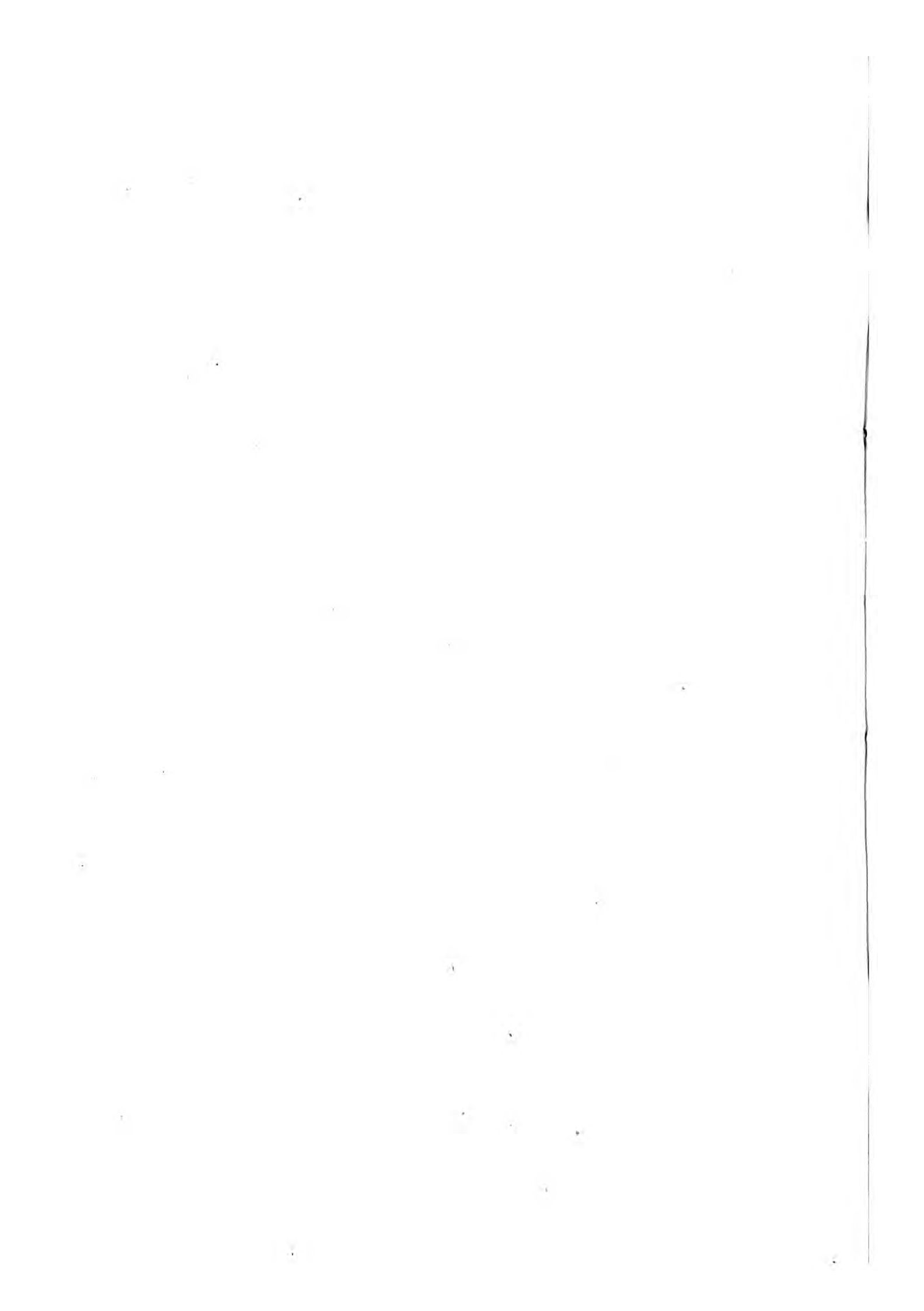
CORRESPONDANCE

DU PÈRE ANDRÉ

AVEC

**LE CHANCELIER D'AGUESSEAU; M. DE LUYNES, ÉVÊQUE DE
BAYEUX**

**ET QUELQUES AUTRES PERSONNAGES PLUS OU MOINS
CONSIDÉRABLES DU TEMPS.**



A. CORRESPONDANCE DU PÈRE ANDRÉ

AVEC LE CHANCELIER D'AGUESSEAU.

Occasion de cette correspondance.

Le P. André avait été, en 1713, envoyé comme directeur des consciences (père spirituel) dans la ville d'Alençon où il resta jusqu'en 1718. Il s'y était lié avec M. de La Vergne, alors secrétaire de l'intendant de la Généralité et plus tard trésorier de France dans la même circonscription. M. de La Vergne avait conçu pour lui une telle affection qu'à partir de 1733, c'est-à-dire lorsque l'état de sa fortune le permit, il lui fit une rente annuelle de 400 francs que le P. André toucha jusqu'à la mort de son généreux ami (1). L'intendant, M. Le Guerchois, qui, selon toute vraisemblance, dut recevoir quelquefois chez lui l'ami de son secrétaire, avait, en 1700, épousé la troisième sœur de d'Aguesseau, procureur-général à cette époque (2), et ce fut lui probablement qui fit connaître le P. André à son beau-frère. Une autre circonstance peut encore expliquer les relations du jésuite avec cette noble famille. Le père du chancelier, qui avait un penchant marqué pour

(1) Voyez De Quens, *R. M.*, p. 397-398.

(2) Voyez d'Aguesseau, *Discours sur la vie et la mort de M. d'Aguesseau, conseiller d'État* (son père), dans les *Œuvres* du chancelier; 13 vol. in-4°. Paris, 1759-1789, t. XIII, p. 83.

les oratoriens (1), comptait au nombre de ses connaissances les plus intimes le célèbre auteur du traité *De la recherche de la vérité* (2); et plus d'une fois sans doute Malebranche lui avait nommé avec amour le plus dévoué, le plus fervent de ses disciples.

Quoi qu'il en soit de toutes ces conjectures, nous trouvons, dans les papiers du P. André, deux pièces, l'une en vers, l'autre en prose, qui nous paraissent avoir été adressées à d'Aguesseau en 1727; ce sont des félicitations pour le retour du chancelier aux affaires après son second exil (3).

1.

Illustre Daguesseau, je te suivis à Frêne (4);
Te suivrai-je à la cour?

(1) Le P. de La Tour, général de la Congrégation de l'Oratoire, l'assistait à ses derniers moments. Voyez d'Aguesseau, l. I., p. 140.

(2) Voici quelques lignes du chancelier qui en feront foi; je les extrais des *Instructions sur les études propres à former un magistrat*, II. Instruction, dans les *Œuvres* de d'Aguesseau, t. I, p. 285 : « Tels furent à peu près les discours que me tint un jour le P. Malebranche, lorsqu'après avoir conçu quelque bonne opinion de moi pour les *entretiens que j'avais souvent avec lui* sur la métaphysique, il la perdit presque en un moment, à la vue d'un Thucydide qu'il trouva entre mes mains, non sans une espèce de scandale philosophique. »

(3) On sait que d'Aguesseau avait été, en 1718 et en 1722, exilé dans sa terre de Fresnes, la première fois, pour n'avoir pas voulu consentir, en approuvant la révolution financière de l'écosais Law, à « être, comme le dit Thomas dans son *Éloge*, complice des maux de la France »; la seconde, pour un motif d'un ordre moins élevé, pour une question de préséance avec le cardinal Dubois.

(4) Ce mot suppose des compliments de condoléance, dont il ne nous

Et ferai-je éclater, où ma joie, où ma peine,
Dans cet insensible séjour ?

Je t'y vois rappelé d'un exil plein de gloire,
Que tu n'as mérité,
Que pour avoir voulu consacrer ta mémoire
Dans les fastes de l'équité.

Mais au même moment qui remet la balance
De Thémis en tes mains,
De cette place auguste où brilla ta constance,
On ne te rend que les chagrins (1).

Que dis-je ? on te rend tout : tout ce qu'un cœur sublime
Peut aimer ici-bas ;
Quand une âme au devoir a voué son estime,
L'intérêt ne la tente pas.

Les fatigues, les soins d'une charge importune
Épuisent tous tes vœux ;
Et ton cœur met sa joie à n'en goûter aucune,
Que celle de nous rendre heureux.

En prêtant tour-à-tour au prince, à la patrie
Ton éloquente voix,
Tu possèdes le bien le plus doux de la vie ;
Tu fais partout régner les lois.

Joüis de ce bonheur que le ciel te présente,
Et par un saint amour

est pas resté d'autre trace, adressés par le P. André au chancelier, quand il fut envoyé en exil.

(1) D'Aguesseau reprit en grande partie, à cette époque, les fonctions qu'on lui avait retirées en 1822 ; mais les sceaux ne lui furent rendus que dix ans plus tard, en 1737.

Que ta vertu se montre à nous servir constante
Sans espérance de retour.

Obliger des mortels prompts à la gratitude
N'est qu'un plaisir humain ;
Obliger des ingrats, c'est la béatitude ,
C'est le charme d'un cœur divin.

Contemple du Très-Haut l'aimable providence
Qui d'un amour pareil
Sur celui qui l'adore , et celui qui l'offense ,
Fait luire son brillant soleil (1).

Qu'un modèle si beau te soutienne et t'excite
En tout temps, en tout lieu ;
Tu ne pourras jamais remplir tout ton mérite
Qu'en exprimant le cœur d'un Dieu.

2.

« Monseigneur ,

C'est un ancien serviteur inutile que votre grandeur a dans la compagnie de Jesus , actuellement professeur de mathématiques à Caen (2), qui estime votre religion et votre piété plus que votre mérite , et votre mérite plus que votre elevation, mais surtout qui n'oseroit vous suivre à la cour , s'il ne vous avoit

(1) Ces derniers vers rappellent, non à leur avantage, la célèbre strophe, que Pompignan écrivait après la mort de J.-B. Rousseau, arrivée en 1741 :

Le Nil a vu sur ses rivages etc.

(2) Il avait été envoyé à ce poste en 1726.

suivi à Fresne. C'est beaucoup estimer votre grandeur, que de lui parler de la sorte. Je crois l'estimer encore davantage en lui disant : point de reponse sans sauvegarde. Le contretemps de 1720 me doit inspirer cette précaution (1). Mais il faut tout mettre au pied de la croix qui nous a sauvés ; je ne laisse pas de souhaiter en secret un peu de part dans l'honneur de votre bienveillance, et la grace de ne pas ignorer mon bonheur. »

(1) Voici ce qui était arrivé en 1720 et à quoi ici le P. André fait, ce semble, allusion. « Le régent... avait rappelé de Fresne le chancelier qu'il savait être aimé des peuples, et lui avait envoyé le bailli de Conflans, son premier gentilhomme, pour lui proposer les conditions de son retour qui consistaient en certaines précautions contre les mauvaises suites du nouveau système des finances. Le magistrat, qui ne l'avait point goûté, demanda que ces conditions lui fussent envoyées par écrit ; et l'auteur de ce système odieux (Law) fut les lui porter, l'assurant qu'on se conformerait à tout ce qu'il souhaitait ; outre que le bailli de Conflans, son allié, lui avait donné parole de la part du prince qu'on aurait égard à tout ce qu'il demandait ;... mais, à son retour, rien ne fut exécuté de ce qu'on lui avait promis, et même à son arrivée il eut le désagrément de trouver la place de Vendôme toute inondée de trafiquants en papier, et jusque devant la porte et les fenêtres de la chancellerie. Il n'en devait pas être trop content ; mais il fallait faire semblant de l'être, ou s'en retourner à Fresne... La complaisance qu'il fit paraître pour les intentions du régent donna les premières atteintes à cette éclatante réputation qu'il s'était acquise chez les grands et chez les petits. » *Anecdotes ou mémoires secrets sur la constitution Unigenitus*, seconde édition, 3 vol. in-12 ; Utrecht, 1734, t. III, p. 212-213.—Sur le système de Law, qu'on a jugé si diversement selon les temps et le point de vue où l'on s'est placé, voyez, dans le *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, t. XXXV, Paris 1837, p. 179-217, l'article considérable que lui a consacré M. Thiers.

Jusqu'ici les relations, à nous connues, du P. André avec d'Aguesseau se bornent à des politesses qui prouvent seulement combien tout ce qui touchait le chancelier avait le privilège d'émouvoir l'opinion publique. En 1833, quelques billets sont échangés entre les mêmes personnages, mais sur une question qui, à cette époque, préoccupait vivement les esprits. On sait combien la bulle *Unigenitus* fulminée, en 1713, par le pape Clément XI contre le jansénisme, agita la France pendant près de cinquante ans, la transformant, et cela au XVIII^e. siècle, sous les yeux de Voltaire, en une sorte d'arène théologique qui rappelait les derniers temps de l'empire grec, ou les beaux jours de la scholastique; cette affaire, la plus importante qu'ait peut-être jamais eu l'Église de France (1), avait partagé le pays en deux camps; les jésuites d'une part, et d'une autre part, tout ce qui ne prenait point franchement, chaudement fait et cause pour eux, et par cela seul était suspect d'attachement plus ou moins ouvert aux doctrines de Jansénius. Tout jésuite qu'il était, le P. André, dans cette circonstance comme dans beaucoup d'autres, loin de partager l'ardeur intolérante de son ordre, penchait vers la modération et la paix. Il était d'ailleurs de ceux qui prétendaient sinon que le jansénisme était un pur

(1) Pierre-François Lafiteau, évêque de Sisteron, *Histoire de la constitution Unigenitus*, 3 vol. in-12, Liège, 1741, t. I, p. 9.

fantôme (1), du moins qu'on exagérait singulièrement le nombre de ses adhérents (2).

C'était dans cet esprit de tolérance et avec espoir de contribuer, autant qu'il serait en lui, à éteindre les discordes, qu'il avait rédigé, sur un des points importants touchés par la bulle (3) et qui avait soulevé sa bonne part d'orages, sur l'*Excommunication*, un *Traité analytique et historique*. « Dans un temps, dit-il au début de cet ouvrage (4), où l'on ne parle que d'excommunications et d'excommuniez, mais en termes si vagues, et si généraux, quelquefois si durs, et si emportez (5), qu'ils ne sont propres qu'à jeter la confusion dans les esprits, le schisme dans les cœurs,

(1) Les jansénistes affectaient de traiter et d'appeler ainsi leur parti dont la réalité leur était cependant bien démontrée. Voyez entr'autres d'Aguesseau, *Mémoires sur les affaires de l'Église de France*, dans les *OEuvres*, t. XIII, p. 499.

(2) « Je ne sçais pas, disoit un jésuite, comme cela se fait : nous trouvons des jansénistes partout... Faut-il s'en étonner ? c'est vous qui les faites, répondit le P. A. en riant... et en effet les jésuites trop soupçonneux sur l'article. » « Être noté de jansénisme, on appeloit cela être écrit sur le livre rouge des jésuites. » De Quens, *R. M.*, p. 402. — « Le maréchal d'Harcourt prétendait qu'un janséniste n'était souvent autre chose qu'un homme qu'on voulait perdre à la cour. » D'Aguesseau, *Discours sur la vie et la mort de M. d'Aguesseau*, dans les *OEuvres*, t. XIII, p. 123.

(3) Articles 89, 90 et 91.

(4) Le ms. en est conservé en double à la bibliothèque de Caen, sous les nos. 146 et 147.

(5) Prenons un fait entre mille : • Messire Jacques-Alexandre Lallemand, évêque de Séez, a donné un mandat de discipline pour

le trouble et le scandale dans les consciences timorées, j'ai crû rendre service à Dieu et à l'Eglise en m'efforçant d'eclaircir la matiere et de la mettre à la portée de tout le monde... Plaise au Seigneur pour qui seul je travaille, n'ayant jamais par sa grace été, ni voulu être d'aucun parti, de repandre sa benediction sur cet ouvrage de paix, qui n'a pour but que de conserver dans tous les cœurs l'amour de l'unité que Jésus Christ nôtre divin maître nous a tant recommandée dans son Evangile. »

Ce livre avait été commencé, ainsi que nous le révèle une date apposée sur une des pages de la première rédaction (1), en 1729 ou 1730; lorsqu'en 1733, l'auteur y eut mis la dernière main, il dut songer aux moyens de le répandre; dans ce but, il s'adressa au chancelier dont il connaissait, comme toute la France, les sentiments pacifiques, et il lui demanda la permission de lui communiquer son travail; c'est ce que nous apprend le billet suivant :

son diocèse, en date du 26 mai 1729, dans lequel il emploie des expressions de censure terribles *ipso facto* pour des matières assez légères, même très-innocentes et en quelque façon contre le droit naturel, comme, par exemple : *Excommunier, par le seul fait, une pauvre mère qui ne pouvant apaiser son enfant au berceau, le prend en son lit entre ses bras un moment pour le réchauffer et lui donner son lait.* » *Journal d'un bourgeois de Caen*, édit. G. Mancel, p. 347.

(1) Ms. n°. 146, p. 13.

I.

• A Versailles le 10 may 1733.

Puisque vous avés achevé, mon Reverend Pere, le traité que vous avés fait sur l'Excommunication, vous pouvés me l'envoyer par la poste en un ou plusieurs pacquets et je seray bien aise de voir de quelle maniere vous avés traité une matiere si importante avec un esprit pacifique, comme vous m'en assurés par vostre lettre. Je suis, mon Reverend Pere, parfaitement à vous.

DAGUESSEAU

Au Reverend Pere André de la comp^e. de
Jesus à Caen. »

Le P. André ne tarda pas, en effet, à faire tenir son manuscrit à d'Aguesseau qui lui en accusa réception par un second billet ainsi conçu :

II.

• A Versailles le 11 juin 1733.

J'ay receu, Mon Reverend Pere, le traité manuscrit que vous m'avés envoyé. Je profiteray du premier moment de loisir que j'auray pour le lire, et je ne

doute pas que je n'y trouve beaucoup de preuves de votre erudition et de votre sagesse. Je suis, mon Reverend Pere, entierement à vous.

DAGUESSEAU. »

Cependant les mois s'écoulaient et le P. André attendait toujours le jugement qu'on lui avait en quelque sorte fait espérer. Enfin, craignant que son œuvre ne fût complètement oubliée, il se décide à en demander des nouvelles. Voici les quelques lignes écrites à ce propos et que nous avons retrouvées au milieu des ratures qui les cachent :

3.

« Vers nov. 1733.

Mgn^r.

Il y a six mois, que V. G. m'a permis de lui envoyer un traité analytique, et historique de l'excommunication. J'ai usé de cette permission avec tant de confiance en votre bonté, que je n'en ai gardé qu'un brouillon très-défectueux (1). Vòtre Gd^r me fit l'hon-

(1) Les deux copies que nous avons de cet ouvrage sont tellement raturées, même la meilleure, qu'il est permis de croire qu'elles ne sont l'une et l'autre que ce « brouillon défectueux » dont parle ici le P. André. Si jamais on publiait ce travail, il serait bon de rechercher la copie que l'auteur en avait faite pour le chancelier et qui ne s'est pas trouvée parmi les pièces découvertes en 1840.

neur de me répondre qu'elle emploiroit à le lire quelque moment de son loisir. Je ne m'impatiente nullement de n'en point recevoir de nouvelles. Scio enim cui credidi. Mais je me crois obligé de vous en rappeler le souvenir, avec respect, pour l'intérêt des grandes et utiles veritez que je tasche d'y rendre palpables, et dont les troubles présens de l'Eglise rendent la connaissance nécessaire à tout le monde. Je suis avec une profonde veneration en N. S. J. C. De V. G. etc. »

Quelques semaines après, le P. André recevait de son auguste correspondant la réponse que nous allons transcrire :

III.

• A Versailles le 16 xbre 1733.

Si je ne vous ai pas encore écrit au sujet de l'ouvrage que vous m'avez adressé, Mon Reverend Pere, ce n'est pas que je ne l'aye leu avec beaucoup d'attention. Mais, outre qu'entre plusieurs choses dignes d'approbation, j'y en ai trouvé qui me paroissent pouvoir estre mieux expliquées, et d'autres qui en devroient estre retranchées entierement, je ne me fie pas assés à moi mesme, en pareille matiere, pour en porter un jugement fixe et arrêté. Si vous con-

Roy pour fixer le nombre des imprimeurs dans le Royaume. La fixation qui en avoit été faite en 1704. a paru demander une réduction; d'ailleurs les imprimeurs s'étoient multipliés même au delà de cette fixation, soit en vertu de quelques arrêts du Conseil qui ont autorisé des imprimeries particulieres, soit par la liberté que les officiers de police ont prise d'admettre des imprimeurs. L'arrêt que je vous envoie les instruira de leur devoir; il est important de les obliger à s'y conformer exactement. Dans votre département, la ville de Caën conserve ses quatre imprimeries : le Roy a bien voulu ne pas supprimer dès à présent la cinquieme qui a été ajoutée mal à

dements de Gaston : le fils employé par le Duc Regent dans plusieurs commissions odieuses, dont il étoit nommé procureur général : dans le procès de Poncalec en Bretagne : dans l'affaire de M. Le Blanc qui passoit pour honneste homme et qui s'en tira bien. M. Le Blanc rétabli, peu favorable à M. de Vastan, qui fut transféré de l'intendance de Valenciennes à celle de Caen : c'étoit une chute. Lille, Valenciennes, Strasbourg surtout, belles intendances : celles de Flandres sont gratieuses; pays d'états et par conséquent point de taille : ces intendances frontieres conduisent à tout par leur importance dans les affaires de la guerre et par rapport aux Etats voisins, dont les intendants sont comme les espions. Paris, Rennes, grandes intendances : mais ne conduisent a rien sinon a être conseillers d'état. M. de Vastan eut beaucoup de peine a se maintenir dans son intendance de Caën. M. Orry controlleur général lui étoit contraire, parceque notre intendant n'exécutoit pas ses ordres assez ponctuellement... » De Quens, *R. M.*, p. 168-169. — Voyez encore, pour l'histoire de M. de Vastan, le *Journal d'un bourgeois de Caen*, édit. G. Mancel, p. 343, 345, 352 et 374.

IV.

• A Versailles le 19 mars 1837.

Je suis bien persuadé, Mon Reverend Pere, de la part que vous avez prise à l'évenement qui vient d'arriver et vous ne devez pas douter non plus de l'estime avec laquelle je suis, Mon Reverend Pere, entierement à vous.

DAGUESSEAU. »

A ces quatre lettres dont la signature fait à peu près tout le prix, nous sommes heureux d'en ajouter, quoiqu'elle ne soit pas adressée au P. André, une cinquième signée de la même main, qui contient d'utiles détails pour l'histoire de l'imprimerie chez les Bas-Normands; nous la devons à l'obligeance de l'archiviste du Calvados, M. Eugène Chatel.

V.

« *M. Aubery de Vatan Intend^t. a Caën (1).*

« A Versailles le 13 avril 1739..

Monsieur,

Je vous envoie l'arrêt rendu au Conseil d'Etat du

(1) • M. de Vastan intendant de Caën : d'une famille attachée depuis longtemps à la maison d'Orléans : son père, secretaire des comman-

Roy pour fixer le nombre des imprimeurs dans le Royaume. La fixation qui en avoit été faite en 1704, a paru demander une réduction; d'ailleurs les imprimeurs s'étoient multipliés même au delà de cette fixation, soit en vertu de quelques arrêts du Conseil qui ont autorisé des imprimeries particulieres, soit par la liberté que les officiers de police ont prise d'admettre des imprimeurs. L'arrêt que je vous envoie les instruira de leur devoir; il est important de les obliger à s'y conformer exactement. Dans votre département, la ville de Caën conserve ses quatre imprimeries : le Roy a bien voulu ne pas supprimer dès à présent la cinquieme qui a été ajoutée mal à propos au nombre fixé par le règlement de 1704. Mais il faudra supprimer la premiere vacante. Le même règlement ne donnoit point d'imprimerie à la ville d'Avranches; le nouveau règlement luy en accorde une. Les imprimeries des nommés Lecourt et Bernard qui travailloient sans arrêt du Conseil, doivent être

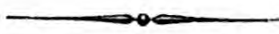
pour l'histoire du même personnage, le *Journal d'un bourgeois de Caen*, édit. G. Mancel, p. 343, 345, 352 et 374. — Puisque nous revenons sur l'intendance de Caen, peut-être nos lecteurs nous sauront-ils gré de leur communiquer à ce propos une note qui nous paraît n'être pas sans intérêt : « Lille, Valenciennes, Strasbourg surtout, belles intendances : celles de Flandres sont gratuites; pays d'états et par conséquent point de taille : ces intendances frontieres conduisent à tout par leur importance dans les affaires de la guerre, et par rapport aux Etats voisins, dont les intendants sont comme les espions. Paris, Rennes, grandes intendances : mais ne conduisent à rien sinon à être conseillers d'état... » De Quens, *R. M.*, p. 168-169.

interdites ; la place sera remplie par le plus capable. Les villes de St.-Lô, de Valogne, et de Vire ont actuellement des imprimeries, quoique l'ancien règlement ne leur en avoit point accordées ; ces imprimeries sont supprimées, avec d'autant plus de justice, que les nommés Le Baron, Clamorgan, et de Cesnes qui les exercoient, n'ont jamais obtenu d'arrêt du Conseil. Vous voudrez bien donner vos ordres pour les obliger à ne plus faire les fonctions d'imprimeurs.

Je suis, Monsieur, votre aff^{né}. serviteur

DAGUESSEAU. »

NOTA. Les tomes VIII, IX, X et XII des œuvres du chancelier d'Aguesseau contiennent 1407 lettres, traitant, la plupart, de matières criminelles et civiles, quelques-unes aussi de sujets philosophiques et littéraires. Les cinq que nous publions ne figurent pas dans ce recueil où la dernière serait très-utilement entrée. — Voyez sur d'Aguesseau et ses rapports avec le Père André notre tome 1^{er}., p. 426.



B. CORRESPONDANCE DU PÈRE ANDRÉ

AVEC M. DE LUYNES, ÉVÊQUE DE BAYEUX.



Paul d'Albert de Luynes, né à Versailles le 5 janvier 1703 (1), mort à Paris le 23 janvier 1788, succédait, en 1729, sur le siège épiscopal de Bayeux, à un prélat, le cardinal de Lorraine, qui, par sa fougueuse opposition à la cour de Rome, avait plus d'une fois troublé la paix du diocèse. Plus réservé que son prédécesseur, toujours soumis d'ailleurs à l'autorité pontificale, le nouveau prélat, évitant l'écueil d'une réaction trop naturelle, rétablissait, de son mieux, le calme qu'il aimait. Il ne persécutait donc pas trop les jansénistes (2); il n'excommuniait point ceux qui n'acceptaient pas franchement et sans condition la bulle *Unigenitus*; il se contentait de prier pour eux (3). On comprend

(1) Voyez *supra*, p. 10, note 5.

(2) M^{me}. de Saint-Luc, qu'on trouve partout où il y a place pour un trait de bonté, n'a pas peu contribué à maintenir monseigneur de Luynes dans ces heureuses dispositions : « Le vieux curé de Blainville (c'était l'abbé Bellin, ancien secrétaire de l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen) avait été précepteur dans la maison de Colbert, homme d'esprit, et honnête : annonçoit par ses manières qu'il avoit fréquenté le grand monde : soupçonné de jansénisme ; Laissez-le mourir tranquille, disoit M^{de}. S. Luc à M. de Luynes ; sçavez-vous bien, que c'est dans votre maison qu'il a pris les idées, qu'il a. M. de Luynes, fils d'une Colbert etc. » De Quens, *R. J.*, p. 117.

(3) « A la procession gener. en carême 1734 à Caen : M. de Luynes

quelle sympathie le P. André devait éprouver pour un supérieur dans lequel il se retrouvait lui-même, et on ne sera pas surpris du ton sur lequel il a pour lui monté sa lyre :

In imaginem Alberti de L. ep.

Fronte sedet virtus : crux pectore : gratia labris :
Totus in Alberto præsulè Christus adest.

Sur sa personne.

La vertu sur son front paroît en souveraine.
Les ris sont dans ses yeux et la croix dans son cœur.

monta dans la chaire de S. Pierre.... ses tentatives pour ramener M. Renaud curé.... les vertus morales de ce curé.... exhortations aux assistants de prier pour la conversion de M. Renaud. • De Quens, *Constitution Unigenitus*, ms. 157 de la bibliothèque de Caen, p. 148. — De l'aveu même de ses ennemis (voyez le Recueil janséniste intitulé : *Nouvelles ecclésiastiques*, année 1733, p. 12, col. 2), il exhortait publiquement son Chapitre • à employer à l'égard des opposants les voies de douceur et de charité pour les ramener •. Il voulait qu'à l'exemple du Christ on se fit du pardon une loi suprême (*Ibid.*, p. 12, col. 1). Il y a pourtant, dans sa vie, quelques actes d'intolérance qui dénotent en lui une inégalité d'humeur à laquelle il semble n'avoir pas assez résisté. Mais les rédacteurs de la feuille que nous venons de citer ne doivent pas, en ce qui le concerne, être crus sur parole; ils ne pouvaient lui pardonner ses sympathies pour les jésuites (*Ibid.*, 1730, p. 172, col. 2); ni le dédain avec lequel il traitait les actes surnaturels du célèbre diacre Paris, prédisant que lorsque la gelée aurait passé sur ces miracles, on les verrait fondre au dégel (*Ibid.*, ann. 1731, p. 240).

Quand la grace aux mortels veut commander en reine ,
Elle prend de sa voix la force , et la douceur.
Il en est le ministre , et l'image fidelle :
C'est ainsi qu'il lui rend ce qu'il a reçu d'elle (1).

Le prélat ne pouvait rester insensible aux compliments d'un homme qui , tout en aimant à louer ce qui lui paraissait louable , ne savait point flatter (2) , et il conçut pour lui une affection véritable. Ces bonnes relations étaient encore entretenues par M^{me}. de Saint-Luc , leur amie commune (3) , ainsi que le témoigne la lettre que nous transcrivons :

Du P. A. à M. de Luynes, évêque de Bayeux (4).

« Monseigneur ,

Je suis tres sensiblement obligé à V. G. de la pro-

(1) Ces deux pièces sont tirées d'un ms. du P. André, qu'on a intitulé : *Mélanges* , et qui porte le n^o. 101 ; on les trouvera à peu près au milieu du recueil.

(2) « M. de Vastan demandoit un jour au P. A. ce qu'il pensoit d'un sermon de M. de Luynes : car vous n'êtes pas louangeur , disoit-il. » De Quens , *R. M.* , p. 115.

(3) Voyez sur cette dame au commencement du volume , p. 9 et suiv.

(4) Cette lettre n'est datée ni dans le brouillon du signataire , qui se trouve au dos d'un billet de M^{me}. de Saint-Luc (Voyez le ms. intitulé : *Correspondance du P. André*) , ni dans la copie qu'en a laissée De Quens (ms. 151 , aux trois quarts du volume) ; mais comme nous savons que M^{me}. de Saint-Luc est morte en 1742 , cette pièce se place nécessairement entre cette année et celle où M. de Luynes monta sur le siège épiscopal de Bayeux (1729) ; plus près , selon toute probabilité , de cette dernière date que de la première.

tection, qu'elle promet à M^e. de S. Luc pour moi envers et contre tous. Mais je m'en croirois tout à fait indigne, si j'étois capable de l'avoir sollicitée par cette voie, ou par quelque detour semblable. J'ai sçu qu'elle vous avoit écrit avant que je sçusse qu'elle vous devoit écrire : je l'aurois certainement priée de n'en rien faire. Je ne veux point prendre de suretez contre mes confreres. Je les aime tous, et je dois croire qu'ils ne me haïssent pas. Ce n'est pas qu'il ne me revienne quelquefois certains bruits vagues du dedans, et du dehors. Mais je laisse tout tomber pour conserver la tranquillité d'esprit qui m'est nécessaire pour réussir dans mon emploi, que je regarde comme ma mission essentielle. On voudroit peut-être par là m'engager à des éclats; rien de plus contraire à mon gout, et si je ne me trompe, à la prudence. Tout le monde n'est point appelé pour faire du bruit dans l'église. Que les docteurs disputent, je les laisse disputer. Que les pasteurs decident, je m'y sou mets. C'est ainsi, disoit Ozanam, qu'un géometre doit aller en paradis en ligne perpendiculaire (1). Je vous ouvre, Monseigneur, le fond de mon ame avec toute sincérité, que je dois, et à votre place, et à ma reconnoissance; bien résolu de faire en sorte, que votre Grandeur ne se repente

(1) « Il (Ozanam) disoit, en propres termes, qu'il appartient aux docteurs de Sorbonne de disputer, au pape de prononcer et au mathématicien d'aller en paradis en ligne perpendiculaire. » Fontenelle, *Éloge de M. Ozanam*, à la fin.

jamais des bontez dont elle m'honore. J'ai l'honneur d'être en N. S. J. avec la plus profonde veneration etc. »

Mais le lien qui paraît avoir le plus étroitement uni le P. André à monseigneur de Luynes, c'est qu'ils faisaient partie l'un et l'autre, quoiqu'à des titres bien différents, l'un comme protecteur, l'autre comme simple surnuméraire, de l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen, dont ils prenaient également à cœur, chacun à sa manière, la prospérité et la gloire (1). L'évêque, on le sait, était un homme d'esprit, et il ne lui avait manqué, pour être un savant distingué, qu'un peu plus d'études et d'application (2). Il méritait jusqu'à un certain point par ses *Sermons*, dont il ne nous reste toutefois que de vagues souvenirs (3), et par ses *Observations astronomiques*, insérées pour la plupart dans les *Mémoires*

(1) Voyez, pour ces relations académiques, A. Charma, *Discours d'ouverture prononcé à la séance publique de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, le 24 novembre 1853*, contenant une histoire sommaire de cette Société depuis son origine jusqu'en 89, Paris, Hachette, 1854, br. in-8°, p. 15 et suiv.; et A.-R. R. de Formigny de La Londe, *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie royale des Belles-Lettres de Caen*, Caen, Hardel, 1854, br. in-8°, p. 77.

(2) C'était le jugement qu'en portait le P. André. Voyez De Quens, *R. J.*, ms. 155, p. 115.

(3) « M. de Luynes termina une mission des Jésuites de Caen par un résumé des différens sermons. M. de Vastan fut charmé de ce discours... » De Quens, *R. J.*, p. 115.

de l'Académie des Sciences (1), l'honneur qu'il avait d'appartenir et à l'Académie des Sciences et à l'Académie française. Premier dignitaire de l'Académie de Caen, il assistait, aussi souvent qu'il le pouvait, à ses séances, et tenait, dans tous les cas, à être constamment renseigné sur ses travaux. C'était au P. André que le prélat, comme nous le disent assez les trois billets autographes qui suivent, demandait d'ordinaire ces renseignements :

I.

« *Au Reverend Le Reverend Pere André Jesuite a Caen* (2).

Sommervieux ce 13 Aoust 1740

Je croyois, mon Reverend Pere, que le paquet que Morin m'avoit adressé, ne renfermoit qu'une copie de quelqueune des pieces qui ont été leües a l'Academie. Dans cette idée je ne m'étois point pressé de l'ouvrir. J'ai été agreablement surpris, lorsque j'y ai trouvé une lettre de vous, et l'analyse que vous avés faite de tous les discours qui ont été leus cette

(1) Années 1761, 1764, 1767, 1768 et 1772. La description d'un *anneau astronomique* de son invention manque à ce recueil; on la trouvera dans la *Gnomonique* de Dom Bedos, p. 300 et suiv.

(2) Cette lettre a déjà été publiée par M. A. Charma, dans son *Discours d'ouverture* prononcé à la séance publique, du 24 novembre 1853, de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, p. 34.

année a l'Academie : vous ne pouviés faire un ouvrage qui me fut plus agreable. Je l'enverrai tel qu'il est a l'auteur du *Mercure* (1), et nous vous auront (2) l'obligation d'avoir tiré notre Academie de l'obscurité. Combien ne vous devons nous pas encore, mon Reverend Pere, pour vos talents, pour votre zele, et pour ces ouvrages, elegants, et judicieux, qui sont autant de titres precieux, pour la gloire de notre Academie.

Ne croyés pas, mon Reverend Pere, que je manque à vous tenir compte de ce que vous faites pour moi personnellement, en tout cela; je le regarde comme une marque de votre amitié dont je suis flatté, et vous prie de compter sur toute la mienne pour vous; elle est fondée sur la plus parfaite estime.

† (3) PAUL EV DE BAYEUX. »

(1) Nous transcrivons une note de M. Charma (opuscule ci-dessus cité, p. 35) sur ce passage : « Je ne vois pas que Mg^r. de Luynes ait donné suite à cette bonne résolution; j'ai cherché dans le *Mercure* du temps et même dans les *Mémoires de Trévoux* le travail du P. André qui m'eût été précieux à plus d'un titre, et je ne l'y ai point trouvé. » Peut-être l'abbé Guyot nous l'a-t-il conservé dans son édition des œuvres du P. André, où nous voyons (t. III, p. 243-260) un *Discours sur les matières qui ont été traitées dans l'Académie de Caen cette année 1740.*

(2) Sic; mais il ne faut voir là qu'une distraction. « M^{me}. S. Luc disoit un jour à ce prelat : Mg^r, les Luynes sont distraits : c'etoit son défaut : aujourd'hui faisoit grand accueil aux gens, et le lendemain ne les regardoit pas. » De Quens, *R. M.*, p. 202.

(3) Le signe dont nous faisons une croix pourrait bien, ici et au bas des billets qui suivent, n'être qu'un F (François?).

II.

« *Basse Normandie — Au Reverend Le Reverend Pere André de la Compagnie de Jesus au college des Jesuites a Caën.*

Toulouse ce 8 may 1742

Je suis très touché, mon cher Pere, de la mort de M^e. de St-Luc. Je perds en elle une amie sur laquelle je comptois, et qui avoit des qualites solides, chose rare dans une femme. Je prierai, et ferai prier Dieu pour elle. Les saintes dispositions dans lesquelles vous me mandés qu'elle est morte sont le sujet d'une grande consolation pour ses amis (1); je suis avec bien de l'estime, mon cher Pere, votre très humble, et très obeissant serviteur

† L'ÉVEQUE DE BAYEUX.

(1) Puisque nous mentionnons ici, pour la dernière fois probablement, M^me. de Saint-Luc, nous indiquerons à nos lecteurs deux lettres adressées par elle au P. André, et faisant partie de sa correspondance; la première, écrite du *château de Caën*, prie le professeur de mathématiques de transmettre tout ce qu'il pourra de sa science pendant deux mois, à un M. de Patry, parent de M. de Coigny, qui ne peut obtenir d'avancement dans la carrière à laquelle il est lié, qu'à la condition de faire preuve de quelque savoir en ce genre; dans la seconde, la noble dame se plaint avec indignation d'être citée dans les *Contre-nouvelles ecclésiastiques*, comme ayant reçu chez elle deux jansénistes et un calviniste qui s'y seraient très-librement entretenus sur les matières du temps: « J'avoue que j'eus, ajoute-t-elle, le sang à la bresse (ou plutôt bresse, f. braise), quand on me dit que j'étois imprimée. »

Mandés moi quelquefois je vous prie des nouvelles de notre Academie. »

III.

« *Basse Normandie — Au Reverend Le très Reverend Pere André Jesuite de l'Académie des Belles-Lettres de Caën.*

Toulouse, ce 29 juin 1742.

Je vous suis très obligé, mon Reverend Pere, de m'instruire aussi exactement et aussi agreablement des travaux litteraires de notre Academie. Pour moi je n'exerce icy d'autres talents que ceux d'un plaideur. Graces a Dieu mon procès ou pour mieux dire celui de mon neveu est fini. Je l'ai gagné tout d'une voix, et mon arrest est signé d'avant hier au matin. Je pars cette nuit pour Paris et désire avec impatience d'arriver dans mon Diocese, et surtout de vous revoir, mon cher Pere, et de vous assurer de toute mon estime, et de toute mon amitié pour vous.

† L'ÉVEQUE DE BAYEUX. »

Ces trois petites lettres que le P. André avait conservées, uniquement sans doute, comme celles du chancelier d'Aguesseau, par déférence pour l'important personnage qui les avait écrites, en sup-

posent beaucoup d'autres du même ordre, dont la perte, si nous en jugeons par les échantillons qu'on nous en a conservés, n'est assurément pas fort regrettable. On peut, nous le croyons, sans faire tort au noble évêque, regretter un peu plus celles que le P. André lui adressait, et qui contenaient à coup sûr plus d'un détail utile pour l'histoire, au moins littéraire, de la ville de Caen (1).

Nous ne voulons pas séparer des pièces qui précèdent une lettre signée de la même main, et qui est comme une sorte d'épitaphe inscrite par l'ancien évêque de Bayeux, alors archevêque de Sens, sur la tombe d'un homme qu'il avait beaucoup aimé (2).

(1) « Le P. A. ayant lu à l'Académie son premier Discours sur le Beau, M. de Luynes parut desirer d'en voir une copie : elle lui fut envoyée par l'auteur avec une *lettre*, qui demeura sans réponse : ce ne fut qu'environ trois mois après, que le prelat retrouva par hasard cette copie parmi d'autres papiers : apparemment ne l'avoit pas lue : et s'en excusa poliment au P. André. » De Quens, *R. M.*, p. 202.

(2) Ce n'est pas que les relations amicales de M. de Luynes et du P. André n'aient parfois souffert des susceptibilités de l'évêque. Ainsi le P. André ayant un peu plaisanté de la prétendue découverte du mouvement perpétuel par Vaucanson à laquelle le prélat s'était laissé prendre et dont il avait prié son collègue d'entretenir l'Académie (Voyez *OEuvres du P. André*, éd. Guyot, t. IV, p. 254-271), Monseigneur en fut vivement piqué : « Nous sommes brouillés », dit-il à ce propos au P. André qui « lui écrivit, fit une espèce d'excuse » et rentra probablement bientôt dans ses bonnes grâces.

IV.

« *M. Lab. Guyot aum. de Mg^r le Duc d'Orléans.*

FBleau 29 9bre 1765.

J'ai reçu Monsieur, avec un vray plaisir les ouvrages du P. André que vous m'avez adressé (1); je l'estimois infiniment parce que j'avois reconnu en luy toutes les qualités qui pouvoient le rendre respectable dans son état, et tous les talents qui rendent celebre dans le genre des sciences et dans celuy de la littérature. Il y joignoit une simplicité et une modestie qui se trouve rarement dans des savants et une aménité dans les mœurs dont les hommes appliquez comme il l'étoit aux sciences abstraites ne sont pas ordinairement susceptibles. En faisant son éloge, Monsieur, vous avez fait le votre sans y penser (2). Je vous prie d'être persuadé, Monsieur,

(1) Sic. Le P. André traite fréquemment le participe passé de la même manière; au début de l'*Art de bien vivre*, on lit ces deux vers :

Du ciel à vos desirs si propice, si doux,
Recevez ces leçons qu'il m'a dicté pour vous.

(2) Le présent dont l'archevêque de Sens remercie l'abbé Guyot, n'est autre qu'un exemplaire des *OEuvres du feu P. André, professeur royal de mathématiques, de la Société des Belles-Lettres de Caen*. Paris, Ganeau, 1756-57, 4 vol. in-12. L'éditeur de cette publication,

de la vérité des sentimens d'estime et de considération avec lesquels je vous suis entièrement dévoué.

LE CARD¹ DE LUYNES. »

l'abbé Guyot, était aumônier de Monseigneur le duc d'Orléans, prédicateur du roi, membre de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy ; le premier volume s'ouvre par l'*Éloge historique du R. P. André*, auquel M. de Luynes fait allusion.



C. CORRESPONDANCE DU PÈRE ANDRÉ

AVEC LE P. LAMY, L'ABBÉ GUYOT ET
QUELQUES AUTRES.

Nous avons déjà donné (1) sur le P. Bernard Lamy, dont il faut orthographier ainsi le nom, puisque c'est ainsi qu'il signe (2), quelques détails biographiques, auxquels nous nous contenterons ici de renvoyer. Les relations du P. André avec le P. de l'Oratoire datent de leur rencontre à Rouen, vers 1708, et s'expliquent par leur attachement commun au cartésianisme et leur commune affection pour Malebranche.

Des quatre lettres adressées au jésuite par l'oratorien, la première a déjà paru dans notre tome I^{er}. (3); nous donnons ici les trois autres :

I.

*« Au Reverend Pere le Reverend Pere André de la
Compagnie de Jesus a Alençon.*

Il y a longtems mon tres Reverend Pere que j'at-

(1) T. I^{er}., p. 48, note 1, et p. 96, note 5.

(2) La *Biographie universelle* écrit de préférence *Lami*, comme Malebranche d'ailleurs et le P. André (Voyez notre tome I^{er}., p. 48 et 73), mais à tort; il ne faut pas non plus, comme quelques éditeurs que l'auteur pourtant semblerait y avoir autorisés, distinguer dans ce nom par une apostrophe (*L'amy*), l'article et l'adjectif avec lequel il est absolument confondu.

(3) P. 72-73, note 6.

tend une occasion pour pouvoir vous écrire aussi surement que nous pouvions converser dans vos jardins (1); mais il faut se servir de la poste. Il ne m'est pas permis de laisser commencer cette année

(1) Les oratoriens et les jésuites pouvaient alors, à Rouen, se voir en toute liberté. « Vers 1708 le P. A. à Rouen pour le 3^e. an de noviciat avec le P. Ségaud, le P. Davrigni, etc... Un jour de récréation par semaine : alloient se promener en differens endroits : rencontrèrent un jour plusieurs jeunes peres de l'Oratoire, dont un étoit parent de quelqu'un d'entr'eux : ce qui donna occasion de s'entre-saluer, et de continuer la promenade ensemble. L'un de ces jeunes oratoriens dit avec esprit à nos jésuites : Laissons nos vieux peres se battre : pour nous soyons amis. » De Quens, *R. M.*, p. 387.— Les choses ne tardèrent pas à changer, pour le Père André du moins. Il eut même un compte sévère à rendre, en 1721 (Voyez notre tome I^{er}., p. 423 et 427), de « son commerce de lettres avec le P. Le Long et avec M. l'abbé de Marbeuf. » En 1762, après l'arrêt qui condamnait les jésuites et par conséquent rendait, sous ce rapport, comme sous plusieurs autres, la liberté la plus entière à chacun des membres de la Compagnie, un oratorien, fils d'un riche avocat d'Hesdin, M. Sorel (voyez t. I^{er}., p. 52) lui ayant fait offrir, par le supérieur de l'Oratoire, à Caen, sa bourse et celle de son père, le « vieux soit disant », comme il s'appelait lui-même (*R. M.*, p. 400), « reçut ce supérieur honnêtement, mais avec une certaine réserve.... lui fit entendre, que sa visite étoit un peu extraordinaire... Qu'on ne sçache pas trop, que vous êtes venu ici ; ou du moins, ne laissez pas ignorer, quel en est le motif (*Ibid.*, p. 387) ». On dirait que le génie de l'ordre est toujours là, menaçant non-seulement les actes, mais les intentions elles-mêmes, et que le Père André, tout intrépide qu'il est, tremble encore devant lui. Il faut cependant reconnaître à côté de cette sourde terreur dont il ne s'est jamais, depuis sa sortie de la Bastille, absolument affranchi, un sentiment plus élevé qu'il aime à laisser paraître : « On lui proposoit d'aller demeurer chez les Bénédictins :.... J'ai fait autrefois un discours sur le Decorum ; je ne veux pas le démentir par ma conduite » (*Ibid.*, p. 406).

sans vous souhaiter que Dieu vous la rende heureuse et qu'il vous donne tout ce que peut souhaiter une personne de piété comme vous, pacem et veritatem. Je ne doute pas que vous ne gemissiez sur tout ce qu'on voit et on entend. Il se fait bien des écrits. Il se peut faire qu'ils n'arrivent pas jusques a vous. Il est pourtant important que les personnes d'esprit qui se donnent entièrement a la recherche de la vérité voient également ce qui se fait de part et d'autre pour ne se point prévenir mal à propos, et ne condamner personne sans l'entendre. C'est tout ce que je puis vous dire. Notre ami (1) quoique très âgé se porte encore assez bien selon les dernières nouvelles que j'ai reçu de Paris. Je serois bien aise que les entretiens de morale (2) ne vous déplussent pas. J'ai bien dessein de les retravailler, non pour y ajouter mais pour en retrancher tout ce qui se pourra. Si vous avez l'occasion de m'en faire débiter quelques exemplaires, vous ferez plaisir a celui qui est très sincèrement

Mon très Révérend père
Votre très humble et obéissant serviteur

Lamy P. de l'Or.

De Rouen ce 1^{er} janv. 1714

(1) Malebranche.

(2) Ce travail, dont la première édition a paru en 5 volumes in-12, en 1706, à Rouen, est intitulé: *Démonstration ou preuves évidentes de la vérité et de la sainteté de la morale chrétienne, ouvrage qui comprend en cinq entretiens toute la morale*, par le R. P. Bernard L'amy prêtre de l'Oratoire.

II.

« *Au Reverend le Reverend Pere André de la Compagnie de Jesus a Rouen.*

Vous avez bien de la bonte mon Reverend Pere de vous interesser dans la santé de votre serviteur. Je suis dans un si grand epuisement que je ne puis m'appliquer a rien. C'est ce qui m'oblige d'avancer mon voiage de Paris. Peut etre que l'air de la campagne me remettra. Je ne puis vous dire seurement ce que j'ai fait de votre papier (1). Je ne scai si je ne l'envoieré point en Sorbonne pour consulter. Vous avez pris la peine de parcourir la *Morale* (2). Je voudrois scavoir de vous s'il n'y a rien qui puisse choquer et quel moien d'y prevoir, pour la liberté dans le livre second, et pour la grace dans le cinquieme livre (3). Je vous demande en grace de

(1) Le P. Lamy entend sans doute par ce papier une copie du formulaire qu'on avait enjoint au P. André de dicter à ses élèves comme rétractation des doctrines qu'il avait professées dans son cours. Voyez tome I^{er}., p. 69 et suivantes, la lettre adressée au P. Malebranche sur cette question.

(2) Cette *Morale* n'est autre que le livre dont nous avons donné le titre ci-dessus p. 96, note 2.

(3) Le P. André, dans la réponse qu'il fit à cette lettre (Voyez t. I^{er}., p. 49), paraît n'avoir critiqué que le style du livre sur lequel l'auteur le consultait : « il y désirait un peu plus de vivacité ; » c'est

donner quelques heures de votre loisir a cet examen et si vous couchez quelque chose par écrit par oc-

du moins tout ce que nous en savons ; quant aux deux questions brûlantes que soulevait le P. Lamy, si elles ne furent pas éludées, le P. Lamy fut très-probablement prié de jeter au feu, aussitôt qu'il les aurait lues, les observations de son correspondant. Ce qui est certain, c'est que le P. André, en général, traitait ces matières en philosophe beaucoup plus qu'en théologien : dans son *Discours sur la liberté* (Voyez ses *OEuvres philosophiques*, édit. Cousin, p. 224-235), il pose le libre arbitre comme un pouvoir auquel Dieu dit : « Voilà le bien, voilà le mal. Choisissez lequel des deux il vous plaira. *Apposuit tibi aquam et ignem : ad quod volueris porrige manum* (Eccles., 15). » La lumière naturelle qui l'éclaire, ne l'altère pas : « notre cœur se trouve entre les sens et la raison, comme un roi dans son conseil d'État : on compare les avis, on pèse les motifs, et nous décidons en faveur de qui il nous plait. » Il rejette l'hypothèse scholastique qui réduisait l'homme (Voyez A. Charma, *Saint Anselme*, in-8°. Hachette, p. 157-158) à n'être libre que pour le mal, à n'être maître de ses volontés que pour choisir entre les crimes ; la grâce, dans ce Discours, n'est même pas nommée. Il affirme enfin et très-haut et partout (Voyez entr'autres De Quens, *Recueil Saurin*, aux trois quarts du volume, un curieux *Examen de l'Instruction pastorale de M. de Cambrai adressée à son clergé, et à son peuple en forme de dialogues en plusieurs lettres, etc.*, sur la lettre 5) que « nous pouvons toujours ici-bas résister à notre amour dominant. » Il ne devait donc pas approuver, dans l'ouvrage du P. Lamy, des propositions comme celles-ci : « Dans toute cette conduite de Dieu sur ses élus, il est certain que de sa part tout est gratuit ; que notre salut ne vient que de sa miséricorde, et que l'efficacité de ses grâces n'est point dépendante de notre liberté, puisque ce sont elles qui nous préviennent, et que quand il plait à Dieu de nous faire miséricorde, elles ont l'effet que Dieu veut qu'elles produisent. Il sait ce qui peut faire que nous nous déterminions : ainsi si nous nous déterminons, c'est l'effet de sa grâce. » *Démonstration ou preuves évidentes de la vérité et de la sainteté de la morale chrétienne*, 2^e. entretien, ch. xi.

casion de l'envoier a M^r L'Arch. (1). Car je pourois estre absent. Vous savez la malheureuse fin du sieur de La Pilonniere. Il est a Geneve d'ou il a escrit a un chanoine regulier qui estoit de ses amis et du P. Mablebranche. Il dit clairement qu'il a changé de religion. Je ne doute pas que la misere ou il estoit reduit ne l'ait porte a cette malheureuse demarche (2). Je suis

Mon Reverend Pere

Votre tres humble et obeissant
serviteur

LAMY P. de l'Orat.

De Rouen, ce 6^e aoust 1714. »

III.

*« Au Reverend Pere le Reverend Pere André de la
Compagnie de Jesus a Alencon.*

J'ai receu mon tres Reverend Pere votre aimable letre. Les circonstances du temps me convainquent que votre amitié est tres forte et tres sincere. Je renferme dans mon cœur tous les sentimens de

(1) Sur Adrien L'Archevesque, dont il est ici question, voyez notre tome I^{er}, p. 258, note 6; p. 362, note 1, et p. 364, note 1.

(2) Sur de La Pillonnière voyez notre tome I^{er}, p. 29, note 3; p. 88, note 2, et p. 207.

reconnoissance que j'en dois avoir, et qu'il ne seroit pas a propos que je fisse paroître. Je profiterai de vos avis. Mes libraires ont obtenu un nouveau privilege; et aussitot apres le Temple (1), ils travailleront a cette Morale. Pour la longueur je l'ai reduite au quart. Pour cet air vif, je ne le puis pas avoir dans ma vieillesse; mais enfin je ferai en sorte qu'au moins la verité s'y trouvera avec la charité. Quelque disposition qu'aient eu les choses, je n'ay jamais écrit par aigreur et j'ai taché d'eviter ce qui pouroit alterer la charite. Je vous prie d'en assurer tous ceux qui entendront parler de moi. Donnez-moi occasion mon Reverend Pere de vous marquer mon Reverend Pere ma reconnoissance.

LAMY P. de l'Or.

Ce 1^{er} jour de 1715. De Rouen. »

(1) C'est sans doute de son livre *De tabernaculo fœderis* (Voyez la Notice, placée en tête de cet ouvrage, par le P. des Mollets) que le P. Lamy veut ici parler.



Le P. André avait toujours à Paris, comme c'était l'usage pour les gens de lettres habitant la province, quelque correspondant dévoué, qui le tenait au courant des faits auxquels il pouvait s'intéresser; le P. Lamy, de l'Oratoire, lui rendit, pendant plusieurs années, des services de ce genre. Lorsqu'en 1715 le P. Lamy mourut, ce fut l'abbé de Marbeuf qui le remplaça (1). Entre ceux qui lui succédèrent, nous trouvons d'abord un Descarreaux, que d'ailleurs nous ne connaissons point, et ensuite l'éditeur même des *Œuvres* du P. André, l'abbé Guyot. Nous avons entre les mains une lettre de chacun d'eux que nous transcrivons ici :

*« Au Reverend Pere Le Reverend Pere André jesuite
au College de Caen a Caen.*

A Paris ce 11

Mon Reverend Pere

P X

Il est en effet dans le P. Grimaldi (2) un beau mor-

(1) Voyez notre t. I^{er}, p. 96.

(2) Grimaldi (François-Marie), jésuite, l'un des meilleurs mathé-

ceau sur larc en ciel et mille autres belles choses sur les couleurs dont le grand Newton a profité. Jay donc fait deja quelques perquisitions pour trouver cet ouvrage mais on repond partout que cela n'est plus dans le commerce de la librairie On na point encore trouve la collection des Transactions philos in 4°. mais je chercheray encore et peut etre que le haxard (1) nous servira bien.

Une lettre de Boulogne ecrite a M^r de Tancin porte que les affaires du prince Edouard se retablissent a vue dœuil le prince a reçu de l'argent et des munitions de nouvelles tribus se sont declarées pour luy le duc de Cumberland demande de nouveaux secours le Roy d'Angleterre a fait proposer de nouvelles levées le Parlement sy est opposé c'est un contrebandier homme sur et intelligent arivé d'Ecosse meme qui a rapporté ce detail le fils d'un negociant de S^t Malo arrivé le 3. ou le 4 dans ce port apres

maticiens de son temps, né en 1613 à Bologne où il mourut en 1663. On a de lui *Physico-mathesis de lumine, coloribus et iride, aliisque annexis*, libri II, Bologne 1665, in-4°. Cet ouvrage est rempli d'expériences curieuses sur la lumière et les couleurs, et son auteur mérite d'être considéré, dans cette science spéciale, comme le précurseur de Newton. Voyez Montucla, *Histoire des mathématiques*, t. II, p. 506. Dufens a publié (*Leibnitzii opera omnia*, t. V, p. 75) une lettre de Leibnitz (*De miscellaneis philosophicis et mathematicis*) qui lui est adressée.

(1) *Sic*. On sait qu'un x aussi malheureusement placé fit destituer, sous Auguste, un haut fonctionnaire : « Legato [Augustum ferunt] consulari successorem dedisse, ut rudi et indocto, cujus manu *ixi* pro *ipsi* scriptum animadverterit » (Suetone, *Augustus*, 88).

avoir été prisonnier 18 mois à Londres a raconté a peu près les mêmes choses que le contrebandier il a même ajouté que son départ de Londres qui a dû être le 1^{er}. tout était dans la confusion (1).

C'est le prince de Conti qui fait le siège de Mons le Roy sera à Versailles le 15 M^r de Pésieux (2) a été envoyé à la Haye pour conférer avec les États généraux.

On dit que en Italie les Espagnols et les Autrichiens sont en présence on a parlé de la démolition d'Ypres mais cela ne se confirme pas (3). Je suis avec respect

Mon R P de V R

Le très h. serviteur

DESCARREAUX »

(1) Cette lettre se trouve datée par les événements qu'elle signale. Elle fut, sans aucun doute, écrite après la journée de Culloden (27 avril 1746), alors que les partisans des Stuarts pouvaient encore, fermant les yeux à la lumière, se faire quelque illusion sur le triste état d'une cause bien décidément et à jamais perdue. — Nous savons d'ailleurs que c'est en 1746 (Voyez les *OEuvres du feu P. André*, édit. Guyot, t. IV, p. 143) que fut composé ou du moins lu à l'Académie des Belles-Lettres de Caen le *Discours sur les merveilles de l'arc-en-ciel*, pour la composition duquel l'auteur demandait sans doute à son correspondant le traité du P. Grimaldi. C'est aussi en 1746 que nous voyons figurer le marquis de Puitsieux, comme représentant de la France en Hollande, sur la *Liste des ambassadeurs, envoyés, ministres, etc.*, dressée par Schœll dans son *Cours d'Histoire*, t. XXXV, p. 368.

(2) *Sic.* Nous n'avons pas besoin de dire que c'est M. le marquis de Puitsieux dont le nom est ainsi défiguré.

(3) Remarquons une fois de plus en passant (Voyez notre t. 1^{er}, p. 148, note 7) combien ces jésuites (même ceux qui, comme le P. André, semblent tout entiers à leurs travaux scientifiques et littéraires) s'intéressaient aux affaires politiques du temps!

« *A mon Révérend Pere Le Révérend Pere André de la
Comp^e de Jesus, au College A Caën.*

Mon Révérend Pere

Avant d'aller passer quelques jours à la campagne, j'avois chargé un libraire de me tenir tous prêts les livres que me demande V^o Révérence. Je suis arrivé hier au soir, mon premier soin a été de m'informer du succès de la commission. Voici ce que j'ai à vous en mander.

1^o L'histoire de l'Académie des Sciences, 1746 seulement, et la Connoissance des tems pour l'année 1752 sont prêts.

2^o M^r Guerin (1) n'a point encore fait venir l'Astronomie de M^r Halley et ne sçait point quand il l'aura.

3^o L'ouvrage sur les parallaxes, qu'avoit annoncé M^r l'Abbé de la Caille ainsi que ses Observations n'ont point paru. Le dit Abbé a fait banqueroute au public (2).

(1) C'était le libraire de l'abbé Guyot; voyez plus bas une lettre de ce dernier adressée à M^{me}. d'Argouges. Déjà un libraire de ce nom, le même probablement, avait, en 1741, imprimé l'*Essai sur le Beau* (Voyez *supra*, p. 45).

(2) L'abbé de La Caille (Nicolas-Louis), né à Rumigny, près de Rosoy en Thiérache, le 15 mars 1713, mort à Paris le 21 mars 1762. Son *Mémoire sur la parallaxe de la lune* ne parut en effet qu'après sa mort dans le Recueil de l'Académie des Sciences, année 1763, p. 1; ses nombreuses *Observations*, au nombre desquelles étaient sans doute celles que le P. André demandait à son correspondant, sont dispersées dans le même Recueil depuis l'année 1761 jusqu'à l'année 1770 inclusivement (Voyez l'*Éloge* du célèbre académicien par le secrétaire du temps, M. de Fouchy, année 1762, Histoire, p. 197-212).

4° Les volumes imprimés de l'Encyclopédie ne se vendent point à moins qu'on ne souscrive pour le tout ; de plus, les Editeurs ont jugé à propos depuis quelques jours d'augmenter la souscription d'un Louis. Cette augmentation se donne au premier paiement qui est de 84^{tt} au lieu de 60^{tt} ainsi l'ouvrage coutera 304^{tt}. Ce dernier article est ce qui m'engage à vous écrire aujourd'hui et en droiture pour sçavoir vos intentions et vous prier de me marquer en même tems si vous voulés que sans attendre d'occasion je vous envoie tout de suite votre marchandise.

Je n'ai point pris la liberté de vous envoyer mon Horoscope (1), parce qu'outre que nous avons eu fort peu d'exemplaires, chaque college doit avoir un recueil. Je ne sçais point encor de nouvelles, sinon que le Roi est à Fontainebleau, que le P. de Neuville (2) prêcha jeudi dernier la vêtüre de M^{me}. de Rupelmonde. Je

(1) Les très-courtes et très-imparfaites notices sur l'abbé Guyot qu'on peut voir dans la *Biographie universelle* de Michaud, Supplément, t. LXVI^e., p. 525, et dans l'*Histoire de la ville d'Orléans*, par Vergnaud-Romagnési, t. II, p. 645, ne donnent ni l'une ni l'autre le titre de cet ouvrage, que ne connaît pas davantage la *France littéraire* (Voyez t. III, p. 557) de J.-M. Quérard.

(2) Neuville (Anne-Joseph-Claude Frey de) né en 1693 au diocèse de Coutances, mort à St.-Germain-en-Laye en 1774. La Harpe (*Cours de littérature*, édit. Crapelet, t. XIII, p. 26 et 46) le place à côté de l'abbé Poulle, en tête des prédicateurs du XVIII^e. siècle. Ses œuvres ont été recueillies et publiées, en 1776, par son ancien confrère Querbeuf, en 8 vol. in-12. On a beaucoup trop vanté son *Oraison funèbre* du Cardinal de Fleury.

m'étois trompé de jour dans ma lettre au R. P. Recteur.

M^r de Lironcourt, notre consul au Caire revient, dit-on, en France, chargé d'une riche opale qu'on dit être hors de prix (1).

Le P. de Launay, jadis mon collègue, est sorti de la comp^e ainsi que les P. P. Pougin d'Orléans, et Lalanne d'Hesdin. Le P. Le Gué a les Rhétoriciens nouveaux, le P. Dumesnil les philosophes.

J'attends votre réponse. Je vous souhaite une santé parfaite.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect et une sincère reconnaissance (2)

Mon Révérend Père

de V^e R^e

Le très humble et très obeissant
serviteur

GUYOT. »

Paris 14 8^{bre}

(1) Cette lettre a été sans doute écrite en 1750; au mois d'octobre de cette année, le roi était en effet à Fontainebleau (Voyez le *Mercur de France*, décembre 1750, p. 189), et M. de Lironcourt, consul au Caire depuis 1747, ne figure avec ce titre dans l'*Almanach royal* que jusqu'à l'année 1751.

(2) L'abbé Guyot avait passé plusieurs années à Caen où il avait eu sans doute au P. André des obligations de plus d'un genre. Nous ne trouvons d'ailleurs dans nos manuscrits aucune espèce de renseignement sur ce point. Le P. André, comme il nous l'apprend lui-même (Voyez de Quens, *R. M.*, p. 407), se rappelait fidèlement le bien qu'on lui avait fait, mais il se hâtait d'oublier celui qu'il avait pu faire.



Nos lecteurs se rappellent les accusations intentées au P. André à partir de 1706 environ, et qui, en 1721, le conduisaient à la Bastille. Au nombre des griefs que, surtout depuis 1711, on faisait peser sur lui, un des plus graves était celui d'approuver ou même de grossir par ses conseils le parti qui repoussait la bulle *Unigenitus* (1). Quoi qu'il fit souvent effort pour ne point se mettre, du moins par ses discours, en hostilité directe avec le corps auquel il s'était lié, il n'était pas, sous ce rapport, absolument irréprochable. Il lui était échappé, nous le savons de science certaine aujourd'hui, sur l'*infortunée constitution, cette pauvre fille de Clément XI*, plus d'une parole irrévérencieuse; et nous avons entre les mains des pièces signées de lui où il se prononce de la manière la plus formelle (c'est, il est vrai, à un Père de l'Oratoire qu'il se révèle ainsi) en faveur de ses adversaires (2). Lorsque, plus tard,

(1) Voyez notre t. 1^{er}., p. 377, 386, 387, 404 et suivantes.

(2) Voyez, dans la *Gazette ecclésiastique*, feuilles du 9 et du 23 octobre 1781, du 13 mars, 1^{er} mai, 19 juin et 18 septembre 1782, onze remarquables lettres adressées par le P. André, en 1716, 1717 et 1719, au P. de Marbeuf, et à M. Larchevesque (lettres I et II). Dans la seconde on lit ce passage : « Après avoir examiné la Constitution avec tout le soin possible, je n'ai pu m'empêcher de croire que les huit prélats opposants n'eussent pris le parti le plus sûr pour la foi, et le plus respectueux pour le Saint-Siège. »

la bulle resta décidément maîtresse du champ de bataille, le sentiment de l'obéissance, que le P. André n'avait jamais entièrement dépouillé, prit tout-à-fait le dessus, et il en vint peut-être à oublier, prêchant alors la soumission à ceux qui persévéraient dans la résistance, qu'il n'avait pas été étranger au mouvement dont il déplorait les suites et qu'il s'efforçait de comprimer, à son tour. Telles sont les impressions que nous a suggérées la lettre qu'on va lire :

« Madame (1),

La résolution, où vous êtes, et que vous me declarez en termes si précis, de ne vous rendre à rien, m'a fait délibérer, si je répondrais à votre lettre. Le temps est trop précieux pour le perdre en discours

(1) Nous ne connaissons point la personne à laquelle cette lettre était adressée; nos lecteurs peuvent seulement se reporter à quelques passages de notre tome I^{er}. (p. 405, 411 et suiv.), où il est question d'une dame Gabrielle Pirou, à laquelle tout ce qui est dit ici pourrait convenir, surtout si cette *dame* ou *filie* avait depuis pris l'habit religieux. Voyez encore cependant la note 4 de la page 457. — Nous ne saurions non plus dire précisément à quelle époque ce billet fut écrit : peut-être est-il postérieur à l'assemblée du clergé de 1755, où la constitution *Unigenitus* fut reconnue « jugement dogmatique et irréfragable de l'Église universelle, auquel on ne peut sans péché mortel refuser une soumission sincère de cœur et d'esprit, » quoique bien auparavant déjà (Voyez t. I, p. 457) le P. André semble avoir, sous ce rapport, donné à la Compagnie des gages qui devaient le mettre à l'abri du soupçon.

inutiles ; mais comme vous pourriez mal expliquer mon silence , je vous declare à mon tour , que je suis pleinement de l'avis de Monseigneur , et pour les mêmes raisons . D'abord , Madame , quelle peine pouvez-vous avoir à vous soumettre d'esprit , et de cœur à une bulle émanée du souverain pontife , consacrée par l'acceptation solennelle du corps des pasteurs , qui vous est présentée par votre prélat uni au chef de l'Eglise ? N'y auroit-il pas même du ridicule à former là dessus la moindre difficulté ? Et si vous y êtes parfaitement soumise , comme vous l'avez toujours fait entendre , quelle peine avez-vous à vous en expliquer nettement et en public , et en particulier pour guerir les consciences infirmes de quelques unes de vos sœurs (1) ? Si après toutes les protestations que vous en avez faites , vous ne l'étiez pas , quel état seroit le vôtre ? Vous auriez donc trompé votre évêque , vos confesseurs , votre supérieure , tout le monde , excepté les personnes , qui ont mal pensé de vous ? Je ne me plains pas des reproches , que vous m'avez attirés de toutes parts (2) . Je ne plains , que vos malheurs , et surtout

(1) « Et pour fermer la bouche à la malignité de quelques autres » . Ces derniers mots , ajoutés d'abord à ce qui précède , ont été supprimés par un sentiment de réserve qui se comprendra bien , en Normandie surtout .

(2) Au milieu des ratures qui surchargent ces lignes , on déchiffre les mots : « de bien loin , et de bien près » qui feraient allusion aux avertissements que le P. André reçut , à ce sujet , de ses supérieurs

les fautes, qui en seront, si vous n'y prenez garde, les suites inévitables. Vous êtes résolue, dites-vous de ne pas céder à l'injustice. Ne vaudrait-il pas mieux y céder un peu, non pour la faire, mais pour la souffrir, que de vous y exposer par la moindre apparence d'indocilité? Bienheureux les cœurs souples, parce qu'ils ne rompent jamais. Je vous prie de bien méditer cette neuvième béatitude (1) en présence du Seigneur. C'est en lui que j'ai l'honneur d'être avec respect, et avec une vraie compassion (2).... »

immédiats, à Alençon même ou à Caën, et du Général de l'ordre, c'est-à-dire de Rome; on y lit encore ces mots significatifs : « .. où qui pis est, le fauteur de vos résistances. »

(1) Le Sermon de la montagne (Voyez saint Mathieu, *Évangile*, ch. v, versets 3-10) indique dans les huit formules si connues, *Beati pauperes spiritu*, etc., etc., ce que les théologiens ont depuis appelé les huit *beatitudes* (Voyez le *Dictionnaire* de Trévoux à ce mot). Le P. André nous semblerait oublier singulièrement ici, dans la forme du moins, sa gravité habituelle et la déférence due aux choses saintes, en ajoutant une *béatitude* de sa façon à celles que le Christ révélait au monde; mais nous n'oserions affirmer que telle fut son intention. Il se pourrait qu'il y eût quelque liste, à nous inconnue, à laquelle cette *neuvième béatitude* serait réellement empruntée. Saint Anselme (Voyez sa *Biographie*, par M. A. Charma, in-8°. 1853, p. 282) en compte quatorze; celle qui vient la neuvième est l'*amitié*. Cf. sur ce passage de saint Mathieu, Dom Calmet, *Commentaire littéral sur tous les livres de l'Ancien et du Nouveau-Testament*, t. VII, p. 37, et Jean Altenstaig, *Lexicon theologicum*, v°. BEATITUDO.

(2) Après ces derniers mots on lit encore ceux-ci, qui ont été biffés : « pour les mauvais traitemens, que vous... »



L'heure fatale a sonné. La Société de Jésus reçoit, des mains de l'autorité séculière, le coup qui doit, sinon l'anéantir à tout jamais, du moins la réduire pour long-temps à la retraite et au silence. Les différents membres de la Compagnie désorganisée se rattachent, chacun selon ses convenances particulières, à la vie civile (1). Arrivé au terme de sa carrière, le P. André va chercher un refuge à l'Hôtel-Dieu qui s'empresse, comme on va le voir par le billet ci-dessous, de lui ouvrir ses portes, en lui laissant d'ailleurs la plus entière liberté.

(1) Le général de l'ordre leur accordait, à la date du 19 mai 1762, des dispenses qui, avec l'autorisation du souverain pontife, les déliaient de la plupart de leurs obligations. Il leur était permis de rechercher l'épiscopat ou quelque autre dignité ecclésiastique; de posséder des bénéfices; de recevoir des rétributions pour les messes et les autres fonctions cléricales; de jouer aux cartes, même de l'argent, avec modération toutefois, etc., etc., etc. (Voyez une traduction française de cette pièce dans De Quens, *R. J.*, p. 185). — Les parlements de France assignèrent, pour la plupart, 20 sous par jour à chaque jésuite. Celui de Grenoble alla jusqu'à 30; mais la cour du Languedoc n'en accorda que 12 (Voyez Créteineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, 3^e. édit., t. V, p. 226, note 2). — Une honorable exception avait été faite en faveur du P. André. Le lieutenant-général avait reçu, du Parlement de Rouen, l'ordre de lui accorder absolument et sans condition tout ce qu'il demanderait (Voyez l'abbé Guyot, *Éloge du P. André*, p. LXIII, note a). Le P. André n'aimait point cette distinction qui, disait-il, le déshonorait (De Quens, *R. M.*, p. 406).

*« Au Reverend Pere le Reverend Pere André ancien
professeur des mathematiques au college des Jesuites
A Caën.*

† Dozullé ce 26^e. juin 1762.

Mon Reverend Pere,

C'est moi qui vous dois des actions de graces d'avoir bien voulu choisir ma communauté pour votre retraite. Je connois le prix d'un pensionnaire tel que vous et je ne puis trop l'estimer. Venés donc, mon Reverend Pere, sur la parolle que je vous ai fait porter par M. de Quens; je repons du suffrage de nos Messieurs auxquels je vais écrire. Disposés de l'appartement que je vous ai destiné et croiés que je ne negligerais rien pour vous procurer une vie douce et tranquille. Vous pouvés faire passer vos meubles chez nous. Je compte etre a Caën mercredy, et nous prendrons les arrangements qui vous conviendront pour l'incommunité. J'ai l'honneur d'etre en N. S. avec un respect, sincere,

Mon Rev. Pere,

Votre très humble et très obeissant
serviteur

AMIEL P^{re}. de L'h. D. »



Deux lettres adressées , la première , par l'abbé Guyot à une dame d'une de ces nobles familles qui avaient admis le P. André dans leur intimité ; la seconde, au P. André lui-même, par un de ses proches parents, termineront toute cette correspondance.

« A *Madame Madame d'Argouges* (1) en son hotel place Royale A Caen.

2 juil. 1762 (2).

Madame,

Il est vrai qu'un excès de travail que j'ay soutenu, m'a donné bien des torts dans le monde, surtout auprès de vous, Madame, envers qui je les crains le plus, sachant tout ce que je dois aux sentimens dont vous m'honorez. Je suis enchanté de sçavoir par vous même des nouvelles de votre santé et de l'accouchement de madame de Rouffigny (3) que je

(1) Voyez, sur cette famille, La Chesnaye Des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, v°. ARGOUGES; et Le Héricher, *Avranchin monumental et historique*, t. II, p. 701.

(2) Cette date est de la main du P. André. Dans le ms. de la bibliothèque de Caen qui contient sa correspondance, on a mis par mégarde cette lettre sous son nom; avec un peu d'attention, on en reconnaît bien aisément l'auteur (l'abbé Guyot) à la physionomie de l'écriture, et à quelques détails qui le désignent clairement.

(3) Nous ne connaissons sur cette famille, qui était alliée à celle

compte en féliciter particulièrement. M^r. d'Argouges m'honore beaucoup et me rend une parfaite justice par l'intérêt qu'il veut bien prendre à ce qui me concerne ; je pense souvent à lui et toujours avec l'intérêt de l'ancienne amitié.

Je n'ay garde d'oublier mes anciens confrères dans une conjoncture aussi fâcheuse que celle qui les proscrit dans tout le Royaume. Cet événement m'a fait sentir combien je leur étois attaché. J'y ay été presque toutes les semaines depuis ce temps là ; et je voudrois qu'il dépendit de moi de pouvoir adoucir dans le monde la situation de ceux que je connois particulièrement. Il est même constant que si j'avois fini quelque chose par rapport à ma fortune, j'en aurois retiré un auprès de moi. C'est un homme de condition qui n'a plus que des parens éloignés, qui est âgé de 64 ans, un fort bel esprit et une ame encore plus belle (1). Je plains le P. André dans cette révolution ; le parti qu'il prend d'entrer en communauté me paroît le plus avantageux pour lui. Je fais d'ailleurs une réflexion dont il peut profiter. C'est que ses ouvrages sont désormais à lui et qu'il peut par eux se procurer une aisance honnête, sans compter sa réputation qu'il couronnera en les don-

d'Argouges, que ce qu'en a écrit M. Le Héricher, dans son *Avranchin monumental et historique*, t. II, p. 701.

(1) Nous ne savons pas de qui l'abbé Guyot veut ici parler ; mais il est évident que ce n'est pas du P. André, qui n'étoit pas précisément un *homme de condition* et qui avoit alors ses 87 ans.

nant au public, au lieu que dans sa maison ils fussent devenus la proie de l'avidité d'un procureur. Sur cela je lui offre tous les services que je lui avois présenté il y a sept ans et qu'il refusa par des raisons de communauté. Je me charge d'être son entremetteur auprès de M. Guérin l'imprimeur qui sera charmé de l'être du P. André. Je n'ose vous prier, Madame, de lui faire part de mes dispositions; mais si l'occasion se présente dans la conversation de lui en toucher quelque chose, vous pouvez lui garantir de ma part toute l'activité de l'ancien zèle et de l'ancien attachement pour sa personne, que j'honore toujours infiniment.

On n'a point encore conclu contre eux au parlement de Paris; ces M^{rs} se trouvent fort embarrassés de donner aux Jésuites dans le monde un état; il est certain que la nullité des vœux à prononcer est une difficulté très réelle, quoiqu'elle n'ait arrêté ni le parlement de Normandie, ni le conseil de Roussillon. Il en résulte pour les particuliers et pour leurs familles des inconveniens très difficiles à parer en bonne justice; il n'est point aussi aisé qu'on l'a pensé de les ressusciter civilement, ou de les disperser comme des membres morts au milieu du monde, et cela sans le concours de la puissance ecclésiastique (1). Je n'ay vu personne qui m'ait levé raisonnablement cette difficulté dont les effets civils

(1) « Que le p. (parlement) de Rouen ait entrepris de délier les jésuites de leurs vœux, n'est-ce pas une entreprise évidente sur la

sont étranges. Vous avez pu sçavoir que les prelatz de l'Assemblée avoient écrit au Roi en faveur des Jésuites (1). L'Archevêque de Toulouse a porté la lettre qu'il a accompagné d'un discours très touchant. On prétend, mais je ne le garantis point, que le Roi a promis un sursis de deux ans; pour mieux dire, je n'en crois rien. Versailles est plus décidé contre eux que le Parlement. Les brochures se sont multipliées à l'infini dans cette cause. J'en ay lu une parmi les plus nouvelles, intitulée *Appel à la raison* qui paroît sans appel à des yeux qui ne sont pas prevenus (2). Un autre *Tout le monde a tort* est un

puissance ecclésiastique?.. abjurer le regime : on n'abjure que des hérésies ... aussi l'arrest n'a passé qu'à la pluralité des voix ... J'ai un parent jesuite, disoit un conseiller : S'il estoit assez lâche pour abjurer, je le désavouerois pour parent » (De Quens, *R. J.*, p. 224). — Ces réclamations, au sujet des vœux que le pouvoir temporel avoit pris sur lui de délier s'élèvent de toutes parts dans le clergé (Voyez, entr'autres pièces relatives à cette question, l'*Instruction pastorale* de Mgr. l'Archevêque de Paris *sur les atteintes données à l'autorité de l'Église par les jugements des tribunaux séculiers dans l'affaire des Jésuites*; l'*Adhésion* de Mgr. l'Évêque d'Amiens à cette *Instruction*, etc., etc.).

(1) L'Assemblée du clergé que présidait le cardinal de Luynes, se composait de 51 évêques; 45 se prononcèrent en faveur des jésuites, qui n'en furent pas moins condamnés; ce qui arrache à De Quens ou plutôt au P. André cette exclamation : « Avoir consulté le pape, et les evesques au sujet de la Société, et puis la chasser malgré leur reponse favorable : Quelle étrange conduite dans un royaume très chretien ! » (*R. J.*, p. 224).

(2) Sur l'*Appel à la raison* que nous avons déjà cité et dont nous avons nommé l'auteur prétendu dans notre tome I^{er}. (Voyez p. 129 et 379, où il faut lire *Fouilloux* et non *Fouillaux*; Barbier, dans son

ouvrage d'un bon sel et d'une plaisanterie assez fine (1). Ces deux sont pour eux. *La Religion au*

Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, 2^e. édition, l'attribue au P. Balbani, jésuite provençal), nous trouvons dans De Quens (*R. J.*, p. 226) cette note qui reproduit le jugement que le P. André en portait : « Appel à la raison : lourd, pesant, grossier ; obscur : expressions basses : point de la bonne plaisanterie : ce n'est pas le fort des auteurs jésuites ; écrivent trop vite pour cela : la suite, mieux : moins d'écarts : mais toujours des termes bas. Quelle méprise d'en appeler à la raison humaine, qui les condamne ! Doute sot sur la réalité de la blessure du Roi de Portugal, et de la conjuration des poudres : c'est se battre en désespéré. — Les Jésuites condamnés malgré l'appel à la raison : très bonne défense en 1762 : moins d'écarts, que l'appel à la raison : suit pied à pied l'arrêt du 6 août : répond bien aux abus reprochés à l'Institut... » Dans ce livre, que Voltaire priait son ami Damilaville (Voyez *Correspondance générale*, 1763, n^o. 289) de lui envoyer à Ferney et pour lequel on disait « que Croust et Griffet et feu Berner (libraires) étaient décrétés », se trouvent p. 214, ces lignes qui font honneur non-seulement au P. André, mais encore et surtout à celui qui les écrivait : « France, quelle différence entre ces honneurs (les honneurs rendus aux Jésuites dans diverses contrées de l'Europe) et les opprobres dont tu laisses couvrir tes enfants ! Le P. Boscovich est accueilli, fêté, honoré à Londres ; et l'excellent auteur de l'*Essai sur le Beau* trouve à peine un asyle dans l'hôpital de Caen ! » — Il a paru la même année (1762) un *Nouvel appel à la raison*, broch. in-12 de 198 pages, dont nous ne connaissons que le titre. Barbier l'attribue (*Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 2^e. édit.) à l'abbé de Caveirac. Voltaire, dans sa *Correspondance avec d'Alembert*, 12 janvier 1763, prend ce même Caveirac pour l'auteur du premier *Appel*. Il paraît ignorer l'existence du second.

(1) *Tout le monde a tort, ou jugement impartial d'une dame philosophe sur l'affaire des Jésuites* (par le P. Abrassevin, jésuite) 1762, in-12. Barbier (*Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 2^e. édit.).

clergé est un petit poème plein de verve et d'invectives contre nosseign^{rs}. (1).

La fortune d'*Emile* et de son auteur *Jean Jacques* (2), a occasionné un très beau requisitoire de M. de Fleury dans l'arret qui les proscrivent (*sic*). On dit Rousseau en Hollande (3); mais on assure qu'en nous quittant il a laché un ouvrage furieux contre le gouvernement, intitulé *Le contrat national*; je ne le connois point.

On a reçu avant hier à Versailles une nouvelle assez brillante. On assure que nos deux maréchaux, ayant été avertis par M. de Muys et M. d'Estainville que le p^{ce} Ferdinand s'avançoit, ont été eux-mêmes au devant de lui, et l'ont forcé de reculer avec perte de 7 pieces de canon. Nous avons eu un officier général tué, 2 blessés; on ne sçait point encore de part et d'autre la perte des hommes; mais nous sommes maîtres du champ de bataille. M. de Muys en a lui meme apporté la nouvelle au Roi en venant à Paris solliciter un procès. La nouvelle de la perte de St Domingue si elle se confirme refroidira notre

(1) *La religion à l'Assemblée du clergé de France*, poème (par l'abbé Guidi) 1762, in-12. (Barbier, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes*, 2^e. édit.).

(2) Si nos lecteurs veulent avoir le jugement des Jésuites sur ce livre, ils peuvent lire les articles que lui consacrent les *Mémoires de Trévoux*, juin 1762, octobre même année, etc., etc.

(3) L'abbé Guyot se fait ici l'écho d'un bruit qui courut alors, mais sans aucun fondement: « Je ne sais ce que c'est que le prétendu voyage de Jean-Jacques en Hollande. Il est toujours à Montmorenci, haïssant, comme de raison, la nature humaine » (Voltaire, *Correspondance avec d'Alembert*, 26 février 1758, n^o. 45. C'est d'Alembert qui parle).

joie. Le projet de la descente en Angleterre est fort ébruité et des lors peu croyable; à moins qu'on ne l'ait inventé exprès par un raffinement de politique. Voilà toutes nos nouvelles; c'est en partie leur disette qui m'a fait differer d'avoir l'honneur de vous écrire, joint à une retraite que j'ay donnée et à 3 ou 4 petits voyages que j'ay faits à ma campagne. J'en ferai encore plusieurs de six et de 8 jours. Les intervalles seront mis à profit pour vous faire ma cour et vous renouveler les assurances de mon très respectueux attachement.

2 juillet.

P. S. Vous aurez la bonté de réformer l'article des nouvelles de l'armée par le supplément de la Gazette d'aujourd'hui; mais on avoit repandu d'abord la nouvelle fort brillante.

*A Monsieur Monsieur André chanoine regulier de
l'hotel Dieu a Caen.*

Mon tres cher oncle

Je n'oublieray jamais un devoir qui mest si cher nignorant pas que nous sommes vos plus proches Je devois sans doute vous remercier de vos attentions pour nous au mois de septembre et du present que vous avez bien voulu nous faire de vôtre seconde edition doublement augmentée de l'Essay que vous aviez fait sur le Beau. Javois dejas lü le Journal de Mr. Formey. Mais je songeois que vôtre age avancé vous mettoit hors d'etat dentreprendre ce grand ouvrage

qui doit vous avoir couté des fatigues et bien des veilles. Jestois dans ce temps la au port Launay pour nos petites affaires et retenus chez ma sœur Bolle Delmont malade depuis 8. a 9. mois d'une hidropisie dont elle mourut le 29. 9^{bre} dernier avec une tres sainte resignation Je suis persuadé quelle aura une bonne part dans vôtre memento : elle a laissé quatre charmantes demoiselles au plus aimable pere qui en a le soin et leur donnera autant qu'il sera possible des partis avantageux selon leurs voccations Retournant a ma maison de Brest jy trouvai les trois exemplaires que ma femme avoit rettiré du coche pendant mon absance Il ne me reste plus mon tres cher oncle que de vous souhaiter en famille une santé parfaite pour cette nouvelle année les graces spirituelles et temporelles de notre sauveur suivie de ma reconnoissance et du respect proffond avec lequel j'ay lhonneur destre Mon tres cher oncle

Votre tres humble et tres obeissant
serviteur et neveu

MONTIER LAINÉ (1)

A Brest le 31. decembre 1763

(1) « Dans le temps de ce grand fracas contre les Jesuites en 1761 et 1762 [le P. André donne] une edition de son Essai sur le beau pour faire diversion Il ne faut se chagriner de rien de ce qui arrive dans le monde Etiam si fractus illabatur orbis, impavidum ferient ruinæ Ecrivaint à son neveu Montier lainé à Brest, à la fin de sa lettre. Votre serviteur André de la société de Jesus crucifié. Le parlement ne nous disputera pas ce titre, puisqu'il nous en donne la réalité » (De Quens, *R. M.*, p. 405. Pour les relations du P. André avec sa famille, voyez t. 1^{er}., p. 205).

La lettre qu'on vient de lire est une des dernières que le P. André reçut et auxquelles il put répondre. Deux mois à peine s'étaient écoulés depuis, et le digne vieillard n'était plus. Voici la pièce officielle qui nous l'apprend :

« Le mardi vingt huieme (*sic*) de fevrier mil sept cens soixante quatre a été par moi prieur des chanoines reguliers de l'hôtel Dieu de Caën soussigne, inhumé dans notre eglise le corps du sieur Yves André prêtre, ancien professeur des mathematiques au college du Mont, et membre de l'Academie royale des Belles Lettres de Caën, après avoir édifié pendant vingt mois notre communauté qu'il avoit choisie pour sa retraite. Mort le vingt septieme du dit mois, muni des sacremens de l'Eglise agé de quatre vingt neuf ans. Amiel pr de lhotd. » (1).

(1) Ce document se trouve en tête du ms. de la bibliothèque de Caen, contenant la *Correspondance du P. André*. — Marin Amiel l'avant-dernier prieur de l'Hôtel-Dieu, est mort en 1776. C'est tout ce que nous en apprend l'abbé De La Rue dans ses *Essais historiques sur la ville de Caen*, t. II, p. 227. Nous savons encore par un mot de De Quens qu'il était curé de Dozulé. — De Quens nous a laissé quelques détails sur les derniers jésuites bien connus à Caen où la plupart sont morts après la dissolution de la Compagnie; les voici tels qu'il les a consignés sur une des feuilles d'un cahier que nous intitulos : *Notes diverses*, p. 14 et 16. « Le P. Plesse jésuite, recteur du collège de Caen en 1762, voyant que la Société n'avoit plus l'espoir d'être conservée en France, propose de donner à tous les repas une plus forte ration de vin, jugeant plus à propos de consommer eux mêmes leur provision de vin, que de le laisser à d'autres : le P. Mauduit seul n'adopte point la proposition du Recteur, et en écrit au Provincial, qui donne des ordres contraires. — Le P. Le Petit né le 11 septembre

1696 agé de 86 ans décédé à Caen en 1782 chez sa sœur son aînée de 18 mois veuve Feron, dans une maison située au pied des bottes (sur la rue du Puits-ès-Bottes, qui va du Vaugueux à la Haute-Rue, voyez Huet, *Origines de Caen*, 2^e édit., p. 94) dans le Vaugueux : avoit été recteur à Alençon, et à Orleans : après l'extinction de la Société s'étoit retiré à Fribourg en Suisse, revint à Caen sur les instances de sa sœur : se mêloit de poésie : fournissoit de petites pieces de vers à l'abbaye aux Dames pour les fêtes de l'abbesse et autre. Ce P. Petit étoit à Caen agé de plus de 80 ans, arrangeoit son lit, decrottoit ses souliers, balayoit sa chambre, etc. — Le P. Vicaire, mort à Caen chez son frère le C. de St P. (le curé de St. Pierre) 1766 ou 7. — Joseph-Guillaume de Langeu, né le 7 fevr. 1709 mort à Rennes le 14 juil. 1785, demouroit à Caën au coll. des jesuites en 1762, avec ces emplois ainsi énoncés dans un catalogue imprimé : Operar. conf. in temp. (operariorum confessor in tempus?) — Le P. Jean-Pierre-Ant. Le Roux né à St Pierre de Caen le 17 janvier 1711 : entré dans la soc. le 18 aout 1728 ... avoit été prof^r. de théol. dans leur college de Caen. prof. theol. sch. præf. sod. sch. (scholasticus, scholastique, qui n'est pas encore profès. præfectus sodalium scholasticorum?) conf. in temp. et. 2. nn. (secundorum sive secundi anni noviorum?) cons. (consultor?) ab oct. 1759 decreté par le parlemt. de Rouen pour des propositions contraires aux 4 articles decedé dans la rue des Carmes parr^e St. Jean frere de la D^e Le Roux superieure de l'hospital general éluë en 1782 . rentrée à l'hospital avec les autres dames en dec. 1801. agée de 89 ans. — Le P. Bernardin Percheyne né le 8 aout 1711 . ingr. (ingressus) le 5 septembre 1730. proc. cons. à mart. 1761 (procureur. consulte? depuis mars 1761) au coll. de Paris . decedé à Caen dans la Neuve-rue parr^e. St. Pierre. — Le P. Pierre-François Meriel né le 11 aout 1711 . ingr. 27 janv. 1732. in domo professâ. proc. domus. conf. in temp. cons. à mart. 1761 . decedé parr^e St. Pierre, ruë de Geole ... gangrene seche. M^r. de Cairon de Merville prêtre, ancien jesuite, né le 12 oct. 1714 mort à Caën en mai 1785. agé d'env. 70 ans. cidevant prof^r. des mathem. au college de Louis le grand à Paris. inhumé dans le cimetièrè proche l'egl. St. Jean alloit de temps en temps à Juvigni chez M. le marquis de Malherbe : M. Cauchon curé remarque, qu'il y passoit une bonne partie du jour, retiré dans sa chambre sans livres, sans papier, ni plume, ni encre. — Il ne reste plus à Caen aucun prêtre de la Société. »

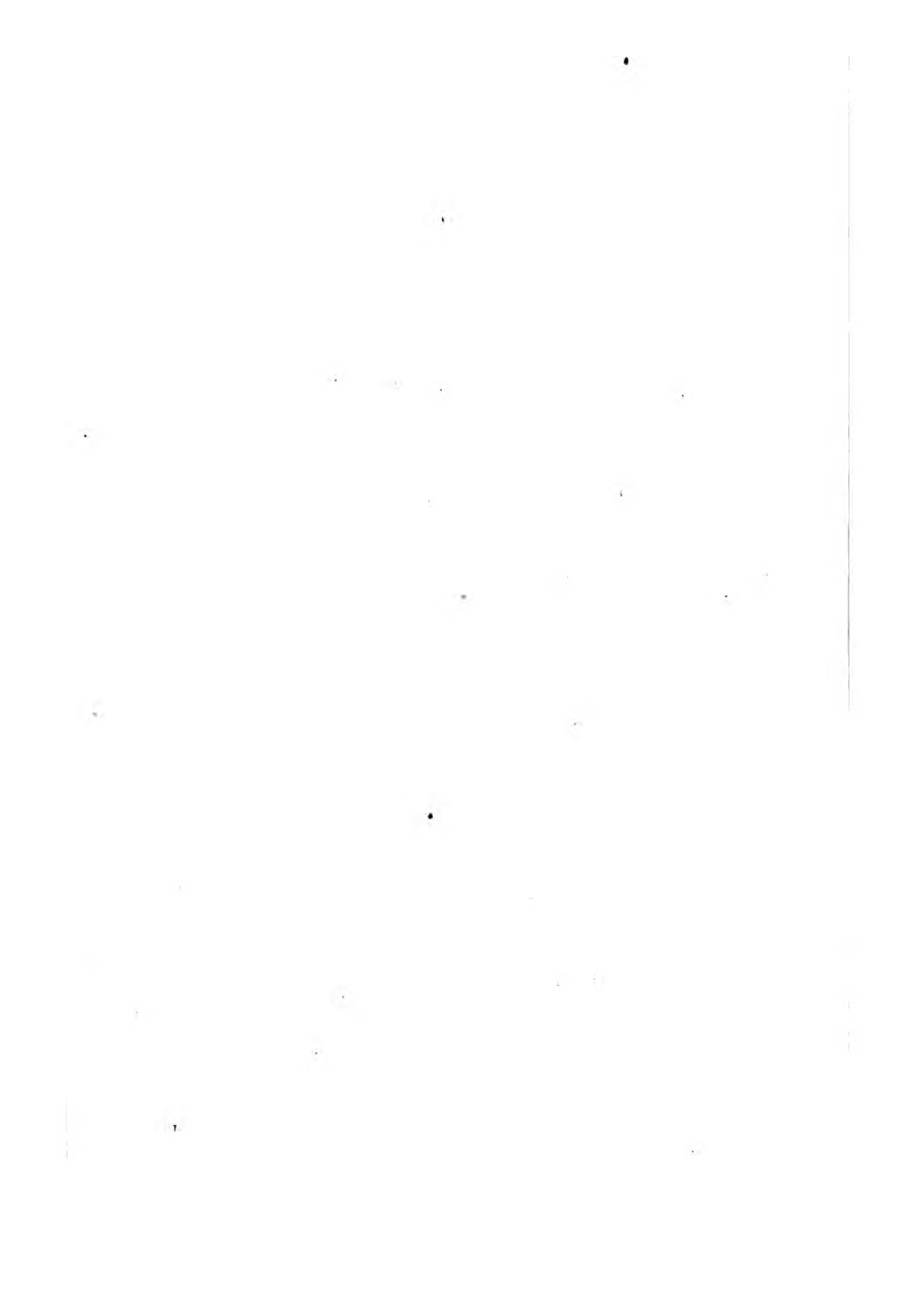
V.

DES OUVRAGES

DU PÈRE ANDRÉ

ET

PLUS PARTICULIÈREMENT DE CEUX QUI SONT CONSERVÉS
MANUSCRITS À LA BIBLIOTHÈQUE DE CAEN.



DES OUVRAGES DU P. ANDRÉ.



Tous les documents que nous avons publiés jusqu'ici sont presque exclusivement relatifs à la vie professionnelle et religieuse du P. André; c'est de sa vie intellectuelle, de son œuvre d'écrivain que nous allons maintenant nous occuper.

Les divers ouvrages qu'il nous a laissés peuvent se distribuer en deux catégories : dans la première se placent ceux qui sont imprimés et sur lesquels nous n'avons que quelques notes à consigner; dans la seconde, ceux qui sont encore inédits et qui par cela même nous arrêteront plus long-temps.

I. OUVRAGES IMPRIMÉS.

Le premier en date et en importance est certainement l'*Essai sur le Beau*. Ce livre parut pour la première fois en 1744, édité par le P. du Halde (1), sous les auspices de la Société de Jésus qui avait difficilement obtenu de l'auteur son manuscrit et son consentement; il ne se composait alors que des quatre *Discours* — sur le beau en général et en particulier sur le beau visible; — sur le beau dans les mœurs; — sur le beau dans les pièces d'esprit; — sur le beau mu-

(1) Voyez *supra*, p. 42, note 1; et 45, note 3; et De Quens, *R. M.*, p. 202.

sical. A peine était-il imprimé, que la Compagnie qui en avait si fort désiré l'impression prit l'alarme; le libraire reçut l'ordre d'en arrêter les exemplaires, ce qui n'eut point d'effet, les presens étant déjà distribués et le livre devenu public... Il eut d'ailleurs le plus grand succès dans Paris. On écrivit au Père André que les bons esprits avoient accueilli son ouvrage, comme il le meritoit : que les beaux esprits lui avoient donné des louanges infinies : que les esprits superficiels avoient suivi le torrent, et s'étoient recriés comme les autres : que les dames mêmes le lisoient avec avidité; que son style étoit admiré. Plusieurs lettres assuroient, que dans l'intérieur de la Compagnie les meilleurs esprits de la province, à Roüen, Rennes, Bourges, Amiens, Arras, etc., avoient été du sentiment de Paris tant sur le fond des choses que sur la maniere de les traiter. Il n'y eut que trois ou quatre peres du college de Paris, qui ne pouvoient se rendre au jugement du public, et empêcherent par leurs clameurs une seconde edition de l'ouvrage avec une suite. Rien de si pitoyable, que leurs objections. « Quelque effort que
« j'aye pù faire depuis un mois, écrivait l'auteur,
« pour trouver de la connexion entre mes principes
« et les conséquences que mes reviseurs en ont
« tirées, je n'ai pù y en appercevoir aucune, la
« logique d'Aristote et celle d'Euclide m'y ont été
« également inutiles. L'amour pur est possible : donc
« on peut être exactement vertueux indépendam-
« ment de la religion. Notre cœur est pour ainsi dire

« partagé entre l'amour de l'honnête et l'amour du
« bien délectable : donc il n'y a point de liberté
« dans l'homme. Quelle nouvelle espèce de logique
« et peut-on sérieusement répondre à de tels rai-
« sonnemens (1)? » M. l'abbé d'Olivet écrivit à l'au-
teur, que son ouvrage étoit de la plus grande clarté,
et mis à la portée des enfans : qu'il y avoit plus de
precision, plus de correction, plus de justesse, et
même plus d'élégance, que dans la plùpart des
ouvrages du temps, même de la Société. On crut à
Paris y reconnoître le style du P. la Neufville. On
me faisoit bien de l'honneur, disoit le P. André ;
mais je n'en fus pas très flatté... Quoique cette
premiere edition eut paru sans nom d'auteur, on
s'apperçut bien, que l'ouvrage n'étoit pas d'un secu-
lier, qui auroit donné un autre tour à cette ma-
tiere (2). »

Ces quatre pièces avaiènt été lues successivement
avant l'impression à l'Académie de Caen, à l'intention
de laquelle elles furent composées. Après les avoir en-
tendues, « nos académiciens, dit de Quens, ne par-

(1) Ces objections des réviseurs s'adresseraient bien plutôt à quelques passages des deux *Discours sur l'amour désintéressé*, qu'ils ne devaient pas connaître; d'où l'on pourrait supposer que l'auteur avait laissé entrevoir ses sentiments sur cette question dans la première rédaction des quatre Discours composant l'édition de 1741; ce que, plus tard, il aurait eu soin d'en retrancher, lorsqu'il se détermina, précisément peut-être à cause de ces objections, à traiter la matière *ex professo*.

(2) De Quens, *R. M.*, p. 203 et suiv.

loient, que de cette unité, l'essence du Beau : ce principe les avoit frappés (1). »

Quoique les journalistes de Trévoux aient gardé sur l'ouvrage de leur confrère un silence qu'on ne sait trop comment qualifier, l'édition du P. du Halde s'écoula rapidement, et le public en attendait impatiemment une seconde. Ce fut Formey qui, en 1758, sans la participation de l'auteur, répondit à ce vœu en donnant la sienne; le nouvel éditeur reproduisit littéralement les quatre Discours, en y joignant une Introduction et deux pièces de sa

(1) De Quens, *R. M.*, p. 196. — Nous empruntons à nos manuscrits quelques anecdotes relatives à ces Discours : « Le P. Castel jesuite, esprit presomptueux.... Le P. A. n'avoit pû lire jusqu'au bout sa mathématique universelle en 1728 :... ce qu'il a écrit le mieux, c'est contre Neuton : encore etc.. Son clavecin oculaire le rendit ridicule.. En 1724 sa pésanteur universelle ; sa gravitation : verba et voces.... fit une critique de l'Essai sur le Beau en 1741 ; mais il y eut défenses de l'imprimer.... Dans cette critique le P. Castel parut piqué de n'avoir point été cité par l'auteur en parlant des couleurs et de musique. Ce n'est pas l'unité seule, dit le P. Castel, qui fait la beauté : il y faut la pluralité réduite à l'unité. L'unité simple et indivisible ne fait pas tout (C'est ce que j'ai dit partout, quand il a fallu le dire... P. A.) : il faut l'unité seconde, où la sécondité réduite à l'unité : Dieu même modele et principe de toute beauté ne l'est pas par la seule unité de nature, c'est plutôt par la trinité des personnes. Reponse du P. A. Avant la révelation du mystere de la Trinité, on en jugeoit autrement, et avec raison : cette unité est belle par elle-même : la Trinité est fort belle ; mais nous n'en voyons pas encore bien clairement la beauté : c'est profaner nos mysteres, que de etc., etc. » (De Quens, *R. J.*, p. 123-124). — « Helvetius étant à Caen, logé à la Romaine chez le directeur [de l'Académie, M. Crevel? en 1737] son parent : esprit présomptueux :

façon dans lesquelles il résumait les différents travaux relatifs à la matière. Le P. André n'aimait pas cet accompagnement qu'on lui avait ainsi imposé. Cette fois, la feuille de Trévoux, quoique son directeur, le P. Berthier, ne goûtât point l'*Essai sur le Beau*, lui consacra un peu tard, en 1760, un article assez bienveillant dont l'auteur, si nous en croyons de Quens, était un P. Fredefont, ancien professeur de philosophie et de théologie au collège des Jésuites à Caen, et collègue du P. André à l'Académie royale de la même ville. A ce propos, le rédacteur des notes que nous avons sous les yeux fait cette remarque : « Nos journalistes commencent à revenir de leurs préjugés

fit de petites pièces de vers, qui couraient les belles compagnies : montra au P. André une tragédie de sa façon, le comte de Fiesque : il y avoit du bon ; et elle donnoit des espérances : L'auteur eut envie d'être de l'Académie de Caën : Le P. A. promit d'en parler, et en prévint M. de Luynes. Le prelat connoissoit déjà Helvetius, qui lui faisoit sa cour de temps en temps : on fit d'abord des difficultés dans l'Académie sur ce qu'il étoit bien jeune (né en 1715, il n'avait alors que 22 ans) ; qu'il cherchoit à s'avancer dans les finances ; et qu'il ne tarderoit pas à s'en retourner à Paris : Messieurs, dit le P. André, nous ne devons point balancer d'admettre le sujet proposé : nous avons assez de Phœbus ; mais il nous manque du Plutus : M. l'évêque reprit aussitôt, qu'il n'y avoit pas moyen de résister à cette raison là : et Helvetius fut reçu. Notre jeune académicien lut un discours, où il parloit en maître du Parnasse : Quelque temps après le P. A. recita son Discours sur le Beau dans les pièces d'esprit, où il fronde ces petits maîtres à peine sévres du collège, qui prenoient déjà le ton des Boileaux : Helvetius prit ce trait pour lui » (De Quens, *R. M.*, p. 206). — Helvétius n'avait probablement pas tort : et peut-être est-ce à lui que nous devons le Discours tout entier.

contre Descartes et Malebranche; [ils] sont fâchés qu'on n'ait pas suivi leur philosophie, qu'ils ont tant attaquée [eux-mêmes], la plupart sans la connaître (1). »

(1) De Quens, *R. M.*, p. 203. — Ailleurs (*R. J.*, p. 128-129) nous lisons : « Le P. Berthier journaliste de Trévoux, en état de bien faire : mais faisoit seul la besogne de quatre : ou la distribuoit quelquefois aux jeunes préfets du collège de Paris. sçavant : a beaucoup lû et beaucoup retenu. hardi, comme ses prédécesseurs. Juge assez bien d'un fait historique : superficiel en philosophie : n'entend point la métaphysique de Descartes, ni de Malebranche, dont il parle sans être au fait... ces gens la ont tout lû, mais sans méditer, ni rien approfondir. Ces journalistes sont bien revenus de leurs anciennes préventions contre Descartes et Malebranche, tant décriés parmi eux, sans raison, et sans les entendre, quelquefois sans les avoir lus : ... Le P. Berthier autrefois fort prevenu comme les autres contre cette nouvelle philosophie y revient enfin : ... regrettent à présent de ne l'avoir pas adoptée plutôt : s'aperçoivent, qu'ils seroient moins embarrassés à répondre aux objections des libertins, et autres. — Le P. Plesse dernier recteur à Caën : auparavant régent de philosophie et de théologie à Rennes : appelé à Paris pour travailler au journal avec le P. Berthier, qui pourtant ne vouloit point d'aide : se résolut d'écrire librement en faveur de la philosophie de M. Descartes, et du P. Malebranche, qu'il voyoit estimée par plusieurs dans la Compagnie; mais on n'avoit osé écrire jusques là : depuis ce temps là le journal s'est expliqué plus sensément à l'égard de ces deux grands auteurs. » — (Sur le P. Plesse, voyez le Recueil manuscrit que nous avons intitulé : *Le P. d'Irlande et le P. Plesse*). — « A M. L'abbé Guyot, qui lui demandoit une dédicace de l'Essai sur le Beau à M. le duc d'Orléans [le P. André reponoit :]—.... Vous connoissez le prince : vous êtes comblé de ses bienfaits : profitez de cette occasion bonne ou mauvaise de lui marquer vôtre reconnaissance... je vous prie seulement de me laisser dans l'obscurité : le parlement m'a réduit à n'être plus qu'un vieux soit disant » (*De Quens, R. M.*, p. 405-406).

A cette édition d'Amsterdam que le P. André n'avait pas autorisée se substituait, en 1783, celle que toutes les autres, depuis, ne firent que reproduire ; elle paraissait, à Paris, chez Ganeau, en 2 volumes in-12, par les soins de l'abbé Guyot, et comprenait, outre les quatre Discours des éditions précédentes, « retouchés par l'auteur qui les a souvent étendus par des réflexions nouvelles », d'abord quatre nouveaux *Discours* — *sur le modus*, — *sur le decorum*, — *sur les grâces*, — *sur l'amour du Beau* ; complétant le traité que les premiers n'avaient pas épuisé ; et ensuite deux *Discours sur l'amour désintéressé*, qui, *quoiqu'étrangers à l'objet principal de l'ouvrage*, semblèrent à l'éditeur *n'y être point déplacés* (1).

En 1770, les deux volumes de l'édition précédente étaient réunis en un, l'abbé Guyot pensant qu'*un ouvrage de cette nature étant fait pour être mis entre les mains de la jeunesse*, il convenait d'en faciliter ainsi *l'acquisition* (2).

« *L'Essai sur le Beau*, dit l'abbé Sabathier de Castres, est connu chez toutes les nations (3). » Nous ne savons trop jusqu'à quel point cette assertion est fondée ; il ne nous est point revenu que ce

(1) *Essai sur le Beau*, t. I, Avertissement.

(2) *Essai sur le Beau*, nouvelle édition, Paris, du fonds de Ganeau, chez Crapart, libraire, place St.-Michel, 1 vol. in-12, Avis sur cette nouvelle édition.

(3) *Les trois siècles de la littérature française*, v°. ANDRÉ.

livre ait été traduit dans aucune langue étrangère, et Laharpe ne l'a pas même mentionné.

La bibliothèque de Caen conserve sous le n^o. 150 un manuscrit qu'on a intitulé : *Essai sur le Beau*. C'est un petit in-4^o. de 186 pages, très-probablement de la main d'un des élèves du P. André avec des corrections du P. André lui-même. Il contient (le premier feuillet manque) le *Discours I sur l'amour pur*, avec cette date « En may 1744 », p. 1-44; le *Discours II sur l'amour désintéressé*, « 15 nov. 1742 », p. 73-109; le *Discours sur le Decorum*, « 1744 le 5 mars », p. 111-154; le *Discours sur l'amour du Beau*, sans date, p. 155-186. Peut-être est-ce la réunion des copies que l'auteur faisait faire de ses brouillons, toujours surchargés de ratures, pour les lire à l'Académie, les dates inscrites sur quatre de ces cahiers étant précisément celles que nous donnent, pour la lecture des quatre pièces qu'ils nous offrent, les *Nouvelles littéraires*, année 1741, p. 314, et le *Journal de l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen*, commencé le 18 novembre 1734 jour de la rentrée de l'Académie, que nous avons signalé dans notre *Discours d'ouverture prononcé à la séance publique du 24 novembre 1853*, p. 16 (1).

(1) M. de La Londe, dans les notes qu'il a laissées sur quelques-unes des séances de l'Académie (Voyez les *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie royale des Belles-Lettres de Caen*, par M. A.-R. R. de Formigny de La Londe, p. 85), n'a-t-il pas commis une erreur, en disant, à la date du 15 novembre 1742 : « Le R. P. André donna de nouveau lecture de sa dissertation Sur

Chacun de ces discours est précédé, dans notre manuscrit, de quelques pages de notes qui ne sont guères que des extraits de différents ouvrages, dont l'auteur s'était aidé pour son travail. Les corrections qu'on y trouve à chaque page et qui sont quelquefois considérables, en rapprochent toujours le texte de celui des imprimés avec lequel le plus souvent il s'identifie. On y remarque parfois des suppressions étendues, entr'autres à la fin des *Discours sur l'amour pur et sur l'amour désintéressé*. Une des pages intercalées dans la première de ces compositions, la page 19, porte ces quelques lignes qui ont été retranchées à l'impression, et qui sembleraient n'avoir été qu'une péroraison artificielle, temporaire, coupant en deux, pour la lecture qui, faite d'un trait, en eût paru trop longue, le discours au milieu duquel elle est occasionnellement intervenue :

l'amour désintéressé? » Il fallait, ce semble, écrire : « Le P. André donna lecture d'une seconde dissertation *Sur l'amour désintéressé*, faisant suite à celle qu'il a lue l'année dernière. » Voici toutefois un détail qui paraîtrait confirmer, au moins en partie, l'assertion de M. de La Londe, qui ne serait alors qu'une erreur de date : « M. Malouin, docteur en théologie, professeur de langue grecque, chanoine du S. Sépulcre, exilé au mont S. Michel, puis à l'abbaye du Plessis : M. de Luynes avoit obtenu la lettre de cachet : il étoit question d'une affaire scandaleuse : le docteur étant rappelé à Caën, on le fit revenir à l'Académie sans consulter le prelat (M. de Luynes), qui lors d'une rentrée de la S. Martin pria le P. A. de repeter un discours sur l'amour desintéressé, au lieu de M. Malouin orateur choisi » (De Quens, *R. M.*, p. 208). Il ne serait même pas impossible que le P. André eût manqué de mémoire et que la méprise fût tout entière de son côté.

« C'est, MM, ce que je m'étois proposé d'établir : c'est ce que je crois avoir exécuté en faisant voir que nous avons au fond du cœur, outre l'amour du bien délectable, un amour naturel du bien honnête, je veux dire un amour naturel du Beau très-distingué de l'amour du Bon ; que cet amour du Beau qui nous eleve au dessus de nous mêmes pour nous faire agir par des motifs superieurs, la loi éternelle, notre devoir, la justice, la decence, est plus noble que l'amour du Bon qui nous rabbaisse toujours dans nous mêmes et souvent au dessous par la trop grande sensibilité aux biens du corps ; que dans l'ordre de la nature, l'amour du Beau doit être notre amour dominant, d'où il s'ensuit enfin que l'amour du Bon lui doit être subordonné comme à son directeur essentiel.

Pour achever de rendre inébranlable cette vérité fondamentale de la doctrine des mœurs, il me resteroit à decouvrir les horribles consequences, qui suivent en foule de l'opinion contraire. C'étoit la maniere la plus efficace dont on combattoit autrefois le systeme d'Epicure, qui aux termes près me paroît avoir été le même que celui de nos modernes défenseurs de l'amour intéressé. Mais dans la juste apprehension d'épuiser en un jour toute votre patience, je reserve cette batterie pour un autre Discours. »

L'édition la plus récente de l'*Essai sur le Beau* est celle que M. Victor Cousin en a donnée dans

les *Œuvres philosophiques du Père André de la Compagnie de Jésus, avec notes et introduction*, 1 vol. in-12, recueil Charpentier; Paris, 1843.

A la suite des huit Discours dont l'*Essai sur le Beau* se compose, M. Cousin en publiait dans le même volume onze autres : *sur l'âme*; — *sur l'union de l'âme et du corps*; — *sur la liberté*; — *sur la nature des idées*; — *sur les merveilles des idées*; — *sur les idées sensibles*; — *sur la nature et les merveilles du raisonnement*; — *sur les merveilles de la conscience*; — *sur l'idée de Dieu développée par la raison et la foi*; — *sur la nature de l'entendement divin*; — *sur la nature de la volonté de Dieu*, auxquels il ajoutait les deux pièces *sur l'amour désintéressé*, que les éditions antérieures donnaient comme parties intégrantes de l'*Essai sur le Beau* lui-même. Les huit premiers avaient été déjà édités avec dix autres (— *sur le corps humain*, I et II; — *sur l'union de l'âme avec la raison*; — *sur les merveilles de l'homme en société*; — *sur les merveilles de la parole*; — *sur la mémoire*; — *sur les passions*; — *sur les sens*; — *sur la raison*; — *sur les merveilles des habitudes*) et un poème de 182 vers hexamètres, *L'art de converser*, sous le titre d'*Œuvres mêlées*, 2 vol. in-12; Berne, 1768, par la Société typographique, qui ne faisait d'ailleurs que reproduire fidèlement deux volumes publiés par l'abbé Guyot en 1766; les trois derniers avaient été empruntés au premier des deux volumes qui, en 1767, étaient venus, par les soins du même éditeur,

s'ajouter à ceux de 1766. Outre ces trois discours, les deux tomes de 1767 contenaient : le premier, des dissertations oratoires : — *sur cette question : si l'honnête homme et l'homme d'honneur sont la même chose ; — sur l'usage de la colère ; — sur le portrait de l'honnête homme ; — sur une fable : La fourmi et la cigale ; — sur les matières traitées dans l'Académie des Belles-Lettres de Caen en 1740 ; — sur le vrai dans les pièces d'esprit ; — sur cette question : Un peu d'obscurité ne sied pas mal dans un discours d'éloquence ; — sur les modes littéraires ; — sur la manière dont on peut apprendre à parler aux muets ; — sur le goût, avec des Stances sur les charmes de la vie champêtre, qu'on aurait pu se dispenser de donner ici, la même pièce se retrouvant, avec quelques corrections et quelques couplets de plus, dans le volume suivant ; le second, huit discours : *sur l'arithmétique ; — sur la méthode des géomètres ; — sur les propriétés des nombres ; — sur un arc-en-ciel du Nord, en 1736 ; — sur les merveilles du cercle ; — sur le mouvement perpétuel ; — sur l'ascension des liqueurs dans les thermomètres ;* avec un *Remercement à Messieurs de l'Académie des Belles-Lettres de Caen*, et vingt-neuf *Pièces de vers sur différents sujets.**

L'Académie de Caen avait publié, la première, dans ses *Mémoires*, les *Discours sur les merveilles du corps humain* (1), *sur les merveilles de l'homme*

(1) T. I (?), Caen, Jacques Manoury, MDCCLIV, p. 73-132. Discours lu à la séance du 7 février de l'année 1754.

en société (1) et sur les merveilles des sens (2).

Nos papiers nous fournissent sur quelques-unes de ces compositions philosophiques et littéraires des détails que nous transcrivons :

Discours ou divination sur la manière dont on peut apprendre à parler aux muets.

L'idée de ce Discours avait été inspirée à l'auteur par une curieuse expérience que l'Académie royale de Caen avait faite, en 1747, de la méthode inventée par le portugais Pereyre, pour rendre la parole aux sourds-muets de naissance (3). De Quens, après l'avoir mentionné, dans un de ses recueils, ajoute : « L'auteur étant à Amiens alla voir le muet de l'abbaye de S. Jean, ordre de Prémontré : ce muet étoit de bonne

(1) T. II (?), Caen, Jacques Manoury, MDCCLV, p. 97-125. Discours lu à la séance du 9 janvier 1755. — Dans un passage de ce Discours, les *Lettres persanes* sont rangées au nombre des mauvais livres qui ont, au XVIII^e. siècle, *dogmatisé l'athéisme et déclaré publiquement la guerre au ciel*. M. de Fontette, intendant de Caen, vice-protecteur de l'Académie, ami de Montesquieu, voulait qu'on supprimât à l'impression ce trait qui néanmoins fut maintenu par l'auteur (Voyez De Quens, *R. M.*, p. 192, et les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres de Caen pour l'année 1754-1755*, p. 113).

(2) T. IV (?), Caen, Jacques Manoury, MDCCLVII, p. 138-169. Discours lu à la séance du 5 mai 1757.

(3) Voyez-en le compte-rendu officiel dans le *Discours d'ouverture prononcé, à la séance publique de l'Académie de Caen, le 24 novembre 1853*, par M. A. Charma, président; broch. in-8°. Paris, Hachette, 1854, p. 35.

famille de la ville : sçavoit lire et ecrire : sçavoit l'arithmetique, les Elements d'Euclide, le dessein (*sic*), l'architecture , la menuiserie ; dirigeoit les batimens de la maison : un des religieux s'etoit fait une habitude d'entendre tous ses signes, très promptement, et de même les ouvriers à peu près. Ce muet avoit appris à deux autres muets à lire, et à écrire : On avoit dit au P. A. qu'il sçavoit aussi l'algebre : le P. A. n'en vouloit rien croire : et en effet lui ayant montré de l'algebre, il fit signe de la main, qu'il n'y entendoit rien. Comment faire entrer dans l'esprit d'un muet des signes purement arbitraires etc.? On raconte aussi qu'une muette d'Amiens comprenoit ce qu'on vouloit lui dire, par le seul mouvement des levres : elle n'etoit pas muette de naissance, et avoit sçu parler autrefois : apparemment n'avoit rien de fort extraordinaire, et le P. A. qui avoit demeuré à Amiens n'apprit qu'à Caen ce fait pretendu » (1).

Discours sur l'arithmétique.

« Le P. André ayant prononcé dans l'Académie de Caën son Discours sur l'Arithmetique, ces Messieurs avouerent, qu'ils n'y entendoient rien : M. de La Ruë(2)

(1) *R. M.*, p. 206.

(2) « M. De La Ruë, professeur de philosophie à Caën, qui avoit demeuré à Paris » (*De Quens, R. M.*, p. 347). — « En philosophie les Jésuites soutenoient autrefois les actes indifférents. M. De La Ruë dans les actes publics de la fin de l'année les pressa si fortement sur cette thèse, qu'ils l'abandonnerent » (*De Quens, R. M.*, p. 389).

même ne faisoit qu'entrevoir la distinction des deux unités (1). »

Discours sur les merveilles du cercle.

« Discours du P. A. sur les merveilles du cercle, lu à l'Académie : dans une autre séance objections très foibles proposées par M. de Than contre l'article de l'angle de contingence : c'étoit la coutume d'inscrire sur les registres de l'Académie les sujets traités dans chaque séance : comme on se préparoit à faire mention du discours de M. de Than : Permettez moi, Messieurs, dit le P. André, de m'y opposer au nom de tous les géometres, et pour l'honneur de votre Académie : M. de Than prit bien la chose, et convint que le P. André devoit être plus au fait de la matière : pourquoi donc en parler ? M. de Than professeur de philosophie au college du Bois, depuis curé de Cheux, un jour prêchant à S. Sauveur de Caën prouvoit la providence par la divisibilité de la matière à l'infini (2). »

Discours sur la musique.

« Discours du P. A. sur la musique :.. Nous ne parlons point d'un nouveau musicien qui semble partager tout Paris :... c'étoit M. Rameau, que le P. A.

(1) De Quens, *R. M.* p. 196.

(2) *Id.*, *Ibid.*

vouloit désigner. On manda de Paris, qu'on n'avoit point compris sa pensée : ce qui prouve que M. Rameau n'y avoit pas tant de vogue, qu'en province. Nouveau système de musique théorique par Rameau 1726 : l'auteur habile : écrit mal et sans methode : ce qu'il y a de mieux, est un endroit de la musique de Descartes, dont la methode admirable. Le traité de musique de Descartes, est encore ce qu'il y a de meilleur sur cette matiere : a plus servi au P. A. que les autres. M. de Vastan, qui avoit entendu chanter les operas de Rameau disoit, qu'ils le mettoient dans une grande agitation, et comme hors de lui même : le P. A. en concluoit, que cette musique remuoit fortement les sens, mais doutoit, qu'elle pût également contenter la raison. Rameau phantasque, avec ses figures musicales, charivaris. Le P. A. n'estimoit point notre musique en plusieurs parties : du haut, du bas : c'est un charivaris. Dans cette musique en parties les maîtres peuvent sentir les finesses de l'art : mais le commun des auditeurs n'y entend rien : beaucoup de bruit, et point de symphonie : cette musique en parties degenere insensiblement en cacophonie, l'oreille ne pouvant naturellement distinguer tant de sons à la fois. Le P. A. n'aimoit pas trop le mélange des instrumens avec les voix : ce qui empêche de bien entendre les voix qui doivent pourtant dominer... M^{de}. Beauvoir religieuse de l'abbaye de Caën jouoit bien de la flute, mais la flute ne plaisoit pas tant au P. André, qui n'avoit point appris

la musique, mais avoit toujours eû du gout pour entendre de belles voix, et de belle musique... Musique françoise plus touchante, que l'italienne, qui est trop artificielle... Le P. A. croyoit toutes les langues également propres à la musique; excepté peut-être celles, qui sifflent en parlant, et sont trop gutturales, comme l'anglois, etc. E muets de la langue françoise ont quelque désavantage dans notre musique: mais ce désavantage réparé par la maniere de prononcer en chantant: exemple: Les rois d'Egypte et de Syrie... Le P. A. eut envie de converser avec M. de la Jauniere maître de musique du sepulchre (1), qui apparemment en fut prevenu, et ne se trouva jamais chez lui, quand le P. A. y alloit; 5 à 6 fois: les gens de routine et de pratique n'aiment pas les questions. Le P. A. à force de méditer sur la musique, d'entendre de belles voix, de consulter les livres, composa son Discours sur la musique: M. de Verrieres (2),

(1) Sur la 14^e. et dernière page d'un petit in-32 intitulé: *Sujets des pièces dramatiques qui seront représentées au college royal de Bourbon de la compagnie de Jésus de la très célèbre Université de Caen*, pour la distribution des prix fondés à perpétuité par M. Morant, baron du Mesnil-Garnier, d'Eterville, de Courseulles, etc. le vendredi 9^e. d'août 1748, à une heure précise après midi; Caen, Poisson, 1748, on lit: « La musique est de la composition de monsieur De La Jaunière, maître de musique du Saint Sépulchre de Caen. » — Le collège royal de Bourbon est plus souvent appelé le collège du Mont, ou le collège royal du Mont, collegium regiomontanum. (Voyez Huet, *Origines de Caen*, p. 335-336).

(2) Henri Cahagnes de Verrières, né à Caen vers 1672, directeur de

qui sçavoit bien la musique, etoit étonné, qu'il eut rencontré si juste les choses d'expérience, qui semblent réservées aux gens du metier. Réflexion du P. A. sur les instrumens de cordes à boyau, dont le son plus harmonieux, et plus doux à l'oreille, que le son des instrumens de fil de leton, qui est aigre, et ne devient moins aigre, qu'à quelque distance. Jean Jacque Rousseau a écrit sur la musique; paroît n'avoir ni gout, ni sentiment (1). »

OUVRAGES INÉDITS.

Voilà tout ce que nous avons à consigner ici sur ceux des ouvrages du P. André qui ont été livrés à l'impression; passons maintenant à ceux qui n'ont point vu le jour.

Le P. André a beaucoup écrit; mais, comme tous les écrivains de profession, il a encore conçu l'idée de plus d'un livre qui est resté, pour une raison ou pour une autre, à l'état de projet.

Ainsi, il « avoit eu dessein de composer un *Traité*

l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen, en 1736-37 et 1744-45, mort à Caen en 1755. Voyez M. A.-R. R. de Formigny de La Londe, *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie royale des Belles-Lettres de Caen*, p. 33, et le n°. CCCXXVII, p. 76, du second Supplément du *Parnasse français*, par Titon du Tillet, auquel M. de Formigny renvoie. « Le talent de cet académicien (dit le rédacteur des *Nouvelles littéraires*, Caen, veuve Godes Rudeval, année 1741, p. 58) est de cultiver tous les beaux arts et d'être leur favori. »

(1) De Quens, *R. M.*, p. 197-201.

sur le mensonge et il en avoit été détourné par d'autres occupations ; » il y aurait établi les vrais principes posés sur cette matière par saint Augustin (1), principes dont s'écarté le P. Malebranche, son maître (2).

« Il disoit avoir eu idée d'un livre avec ce titre : *La stupidité des libertins et des hérétiques depuis le commencement du christianisme jusqu'à présent* (3). » On ne nous dit pas ce qui l'empêcha d'y donner suite.

Le P. Bouleroche, compagnon du Provincial (4), lui ayant proposé d'écrire contre les Jansénistes : « Je le veux bien, répondit le P. André ; mais je ne traiterai que le dogme : point de personnalités ! » Cette condition ne plut point et on n'en parla plus. « Ils auroient bien voulu, disoit le P. André, me donner l'emploi d'écrivain, mais à leur manière » ; il lui aurait fallu travailler sur des mémoires auxquels il ne se fiait point, et se jeter dans

(1) De Quens, *R. J.*, p. 77 ; et *Mélanges ecclésiastiques*, p. 348.

(2) Voyez notre t. 1^{er}, p. 13.

(3) De Quens, *R. M.*, p. 261. Cette idée lui avait sans doute été inspirée par un mot que rapporte De Quens dans ce passage : « M. l'abbé de Cordemoi dit un jour au P. A... qu'il avoit fait ce raisonnement à des libertins par rapport au feu de l'enfer : Dieu a uni notre ame à notre corps d'une manière très étroite ; et en conséquence de cette union notre ame souffre mille douleurs : Dieu ne peut-il pas établir un rapport semblable entre l'ame et le feu de l'enfer ? »

(4) « Le père secrétaire, que nous appelons chez nous le père compagnon, c'est-à-dire du provincial ». Le P. André, *Lettre à l'abbé de Marbeuf*, à la date du 14 décembre 1716, imprimée dans *La Gazette ecclésiastique*, n^o. du 23 octobre 1781 ; article Caen. Cf. *supra*, p. 12, note 7.

une polémique pour laquelle il ne se sentait aucune vocation (1). Le fait est que la Compagnie n'eût pas, sur ce terrain, été servie par lui comme elle entendait l'être, et il aurait plutôt signé le *Phantôme* que les *Préjugés légitimes* (2). De son côté, il avait proposé à la Compagnie de donner une *Vie de saint Augustin avec l'analyse de ses ouvrages*, et une *Histoire suivie du peuple de Dieu*; on lui répondit, — pour le premier de ces deux livres, que le P. Vitri (3) y travaillait; mais il n'a rien laissé sur ce sujet, —

(1) De Quens, *R. M.*, p. 400.

(2) En 1686 parut à Cologne chez Nicolas Schouten, pour la première fois et, en 1688, pour la seconde, un in-12 portant ce titre : *Phantôme du jansénisme contre un livre intitulé : Préjugés légitimes contre le jansénisme avec une idée générale de cette erreur*, par un docteur Savoyard. On connaît sur cette même doctrine le dilemme de Pascal (*Provinciales*, lettre XVII) : « Ou Jansénius n'a enseigné que la grâce efficace, et en ce cas il n'a point d'erreurs; ou il a enseigné autre chose (la grâce nécessitante) et en ce cas il n'a pas de défenseurs. » A quoi les jésuites répondaient : « Ou le système hérétique des cinq propositions se trouve dans le livre de Jansénius, ou il ne s'y trouve pas : s'il s'y trouve, vous êtes un parti rebelle, opiniâtre, digne de tous les anathèmes; s'il ne s'y trouve pas, l'Église depuis 70 ans est une société de visionnaires et de tyrans. Choisissez » Voyez Fénelon, *Instruction pastorale sur le système de Jansénius*, édit. comp. 1851, t. V, p. 225, et en plusieurs autres endroits. Malgré tout cela, le P. André et ses amis n'en continuaient pas moins à penser et à dire (le mot est de Larchevêque) que le jansénisme était *du noir à noircir* (De Quens, *R. J.*, p. 27 et *R. Unigenitus*, p. 307. Cf. *supra*, p. 73, notes 1 et 2).

(3) Le P. Vitri professait les mathématiques à Caen vers 1707, et la théologie vers 1718; il était membre de l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen. Voyez A.-R. R. de Formigny de La Londe, *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie etc.*, p. 46. —

pour le second, que le P. Berruyer (1) l'avait entrepris et même commencé avec un grand succès (2).

Il est question, dans une des lettres que lui écrit Malebranche, de traductions « qu'il méditait de

« Le P. Vitri jésuite habile : se connoissoit en médailles. M. Foucaut intendant de Caën l'aggregea à son Académie en 1705 : composa en trois parts une thèse de théologie en réponse à une thèse des P. P. Bénédictins, et trouva deux bons écoliers en état de la soutenir; ... mort à Rome vers 1730. » De Quens, *R. J.*, p. 131.

(1) Berruyer (Isaac-Joseph), né à Rouen en 1681, mort à Paris en 1758, serait sans contredit, selon l'abbé Sabathier de Castres (*Les trois siècles de la littérature française*), le meilleur de nos historiens, si les histoires qu'il a écrites portaient un autre titre que celui de *Peuple de Dieu*. On lui reproche trop d'enthousiasme pour les idées extraordinaires du P. Hardouin, son confrère et son maître. « D'une famille noble... faisoit assez bien des vers. Esprit facile, abondant, mais médiocre et sans force... Santé foible... Ne fut regent que 18 jours... A fait quelques sermons... Son histoire du *Peuple de Dieu* allongée, pouvoit être plus courte de moitié, et plus remplie. Cet ouvrage très reprehensible surtout par rapport aux textes de l'Écriture, qui prouvent la divinité de N. S. J. C. L'auteur a suivi les commentaires du P. Hardouin qui est visiblement un fou et un extravagant.. Dès la préface fourre le molinisme : ce qui est contre le bons sens... adopte une mauvaise chronologie, celle du P. Hardouin, décriée partout. Etant supérieur du séminaire de Joyeuse à Rouen travaille à son histoire. Le P. Mahoudeau ministre lui aidait pour la chronologie. Stile coulant, aisé, mais romanesque, peu convenable à la majestueuse simplicité de l'Écriture : Et pour rendre l'auteur ridicule, on afficha dans Paris *Les amours des Patriarches* par le P. Berruyer. — Le P. Berr. nullement inventif, ne faisoit que suivre les idées du P. Hardouin ». De Quens, *R. J.*, p. 37 et suiv.

(2) De Quens, *R. M.*, p. 400. Dans le *R. J.*, p. 132, on lit encore : « Le P. A. avoit eû dessein d'écrire la vie de St. Augustin avec l'analyse de ses ouvrages : on lui dit, que le P. Vitri y travailloit à Rome : mais rien n'a paru : ce n'est pas une perte pour le public. Le P. Vitri avoit trop de penchant à moliniser saint Augustin. »

faire », tâche ingrate dont le P. de l'Oratoire le détourne (1). Nous ignorons d'ailleurs quels étaient les livres, mal vus de sa Compagnie (c'était du saint Augustin probablement), qu'il songeait à mettre en français et sans doute à commenter.

Nous avons le plan, chapitre par chapitre, d'un *Essai des principes de la théologie chrétienne*; ce plan nous paraît digne d'être conservé (2).

« 1. Je suis. Distinction de l'ame et du corps. Essence de l'un, et de l'autre, etc.

2. Dieu existe. Distinction de l'ame, et de la Raison qui l'éclaire. Véracité, sagesse, uniformité, etc. Immortalité de l'ame. Dieu seul lumière.

3. Il y a des corps. Union de l'ame et du corps. Pourquoi? Dieu seul moteur des corps.

4. Il y a d'autres hommes. Union de leurs ames particulières avec une Raison commune. Pourquoi? La liberté, etc. Dieu seul moteur des esprits, etc. Dieu seul bien (3).

5. Lois générales de l'union de l'ame avec le corps, et avec la Raison (4). Pourquoi? Mais quel honneur Dieu en peut-il retirer?

(1) Voyez notre t. I^{er}., p. 80.

(2) Voyez ses *Mélanges*, ms. n^o. 101, p. 179-180.—Cf. notre t. I^{er}., p. 64.

(3) Il avait d'abord écrit : « nôtre bien »; *nôtre* a été effacé, sans doute parce qu'il particularisait trop ici le bien universel.

(4) Quelques-uns des sujets indiqués dans ce programme ont été traités séparément par le P. André dans des Discours qui ont été livrés à l'impression (Voyez *supra*, p. 135 et 136).

6. Nécessité de l'incarnation en quelque hypothèse que ce soit. Pourquoi?

7. Péché originel, démontré par ordre, et par conséquent encore, nécessité de l'incarnation. En quoi ce péché consiste, etc. Lois de l'union personnelle de l'humanité sainte avec le Verbe divin.

8. Deux personnes en un seul Dieu, etc. Nous prouverons ensuite aisément l'existence de la troisième.

9. Dieu seul cause. Agit par des lois générales.

10. Dieu seul notre loi intelligible, en tant qu'ordre essentiel, loi sensible par son incarnation.

11. Lois générales de la nature et de la grace. Jesus Christ chef des anges, et des hommes, etc.

12. La prédestination des hommes en Jesus Christ. Comment? Vrai usage de la science moyenne (1).

13. La nécessité de la foi, et sa conformité avec la Raison. Infaillibilité de l'Eglise. Divinité de l'Ecriture, etc. Société entre Dieu, les anges, et les hommes, consacrée en Jesus Christ.

14. La foi en Jesus Christ, seul moyen de salut (2). Différence de l'ancien et du nouveau testament.

(1) Sur la science moyenne et ce que Molina entend par là, voyez notre t. I^{er}, p. 261, note 4.

(2) Le P. André devait réfuter ici une assertion bien étrange, pour ne pas dire plus, de quelques-uns de ses confrères. « J'entends dire quelquefois, écrit-il à M. l'abbé de Marbeuf à la date du 16 décembre 1717 (Voyez *La Gazette ecclésiastique*, 1^{er} mai 1782), qu'on peut être sauvé sans la foi en Jesus Christ, et qu'il n'y a que la foi d'un Dieu

15. Nécessité des bonnes œuvres pour notre justification.

remunérateur de la vertu, qui soit absolument nécessaire au salut. Je ne sais où j'en suis. Il me semble que l'Écriture Sainte dit évidemment le contraire; que tous les Saints Pères, sans en excepter un seul, ont soutenu après saint Paul que la foi au médiateur est aussi nécessaire pour être sauvé, que la foi d'un Dieu; que toute la religion chrétienne n'est appuyée que sur ce fondement... Il me paraît que la religion est sur sa fin, lorsque je vois former de pareils doutes. Mais c'est une suite infaillible de la grâce universelle, et ce dogme, si je ne me trompe, autorise tous les cultes qui supposent la connaissance d'un Dieu, le Judaïsme, le Mahométisme, le Socinianisme, etc. » — « La grâce universelle donnée à tous les hommes ne paroît avoir aucun fondement dans l'Écriture; M. Arnaud prétend que c'est revenir au système des Pélagiens qui vouloient que la raison naturelle fut cette grâce universelle » De Quens, *R. S.*, p. 50. — « Il est de foi, que la foi en J. C. a toujours été nécessaire pour le salut: les theol. qui ne demandent, qu'une foi implicite, ne disent pas assez » Id., *Ibid.*, p. 62. — « Il a beau faire (Fénélon, dans son *Instruction pastorale* en forme de dialogues en plusieurs lettres, lettre XII, p. 288-289), sa grâce générale revient à la nature, à la raison, etc... grâce pelagienne etc... De plus, il ne sera plus nécessaire de connaître J. C. pour être sauvé etc... Je tiens que dans ce système les Turcs et les idolâtres ne sont pas à plaindre. Que diroit S. Augustin? Mais que diroit S. Paul? Que diroit J. C. même, qui a dit: *Qui non credit (in me) jam judicatus est* ». Id., *Ibid.*, p. 244.— Saint Augustin, en effet, supposant (Voyez le livre *De natura et gratia contra Pelagium*, ch. ix, édit. des Bénédictins, t. X, 1^{re} part., p. 131) qu'un jeune homme ou un vieillard soit mort dans un de ces pays où le nom de Jésus-Christ n'a pu être connu, s'adresse cette question: « Potuit justus fieri per naturam et liberum arbitrium, an non potuit? Si potuisse dicunt, ecce quod est crucem Christi evacuare, sine illa quemquam per naturalem legem et voluntatis arbitrium justificari posse contendere. Dicamus et hic: Ergo Christus gratis mortuus est. » Et nous savons que le P. André, sur la question de la grâce, se disait complètement augustinien (Voyez De Quens, *R. S.*, p. 50).

16. Nécessité des sacremens, et maniere d'agir de Jesus Christ dans son Eglise.

17. La grace justifiante, en quoi elle consiste ? Et comment la foi nous justifie etc.

18. La grace actuelle, prévenante etc. D'où se doit prendre son efficacité. La science moyenne dans le sens de Molina, et de ses partisans.

19. Quelle préparation à la grace est au pouvoir de la nature ? Nécessité des conseils evangéliques.

20. La vertu, en quoi elle consiste etc. Ordo amoris.

21. De quel amour on doit aimer Dieu (1), de quel amour le prochain, de quel amour soi même. Differences etc.

22. Les devoirs de l'homme envers Dieu 1°. si on regarde l'homme seul, 2°. si on le regarde en société.

23. Les devoirs de l'homme envers un autre homme, envers la société dont il est membre etc. (2).

24. Les devoirs de l'homme envers lui-même, perfection de l'esprit, et réglemeut du cœur etc. »

Le livre devait d'abord s'arrêter avec ce xxiv^e. chapitre ; mais dans un moment d'humeur, dont il nous a conservé la date précise, le P. André ajoutait :

« Continuation. Des erreurs peripateticienes etc.

En 1716 veille St. Pierre. Je m'étois lassé d'écrire

(1) Voyez notre t. I^{er}., p. 430 ; 431, note 2, et 435, note 2.

(2) « Tous les devoirs compris sous ces deux chefs. Donc la division ordinaire est defectueuse, où plutôt etc. » Ces mots, écrits à la suite de la phrase formant le n^o. 23, ont été biffés.

les impertinences, et les impietez que j'entens dire à nos bons arist[oteliciens]. Mais peut-on se tenir, quand on voit un homme avancer hardiment. 1. que St. Augustin a cru les ames corporelles. 2. que ce grand St. le plus grand philosophe, et le plus grand théologien de l'antiquité, n'ait (*sic*) jamais parlé exactement sur aucune matiere. Quels sont donc les principes d'éducation, qui conduisent à ces extravagances (1)? »

Puis, s'apercevant bien à la réflexion que cette attaque directe contre la philosophie des Jésuites n'était pas digne du traité auquel il l'attachait, il donne à son idée un caractère véritablement scientifique en l'étendant et en la décomposant ainsi :

- « 1. Contre les athées.
2. Contre les libertins.
3. Contre les heretiques.
4. Contre les schismatiques.
5. Contre la philosophie payenne (2). »

Nous avons indiqué les ouvrages que le P. André

(1) De Quens a transcrit cette note dans le *R. J.*, p. 72; elle se trouve accolée à ce sommaire d'un passage de la *Morale pratique des Jésuites* par Arnauld (t. VIII, p. 59) : « Les Jésuites mal pensant de S. Augustin sur les matieres de la grace : » Il auroit pu dire, ajoute De Quens, c'est-à-dire le P. André, presque sur tout.

(2) Les 3 derniers numéros dans une première rédaction, à laquelle celle que nous donnons s'est définitivement substituée, étaient ainsi conçus : « 3. Contre les Juifs. — 4. Contre les idolatres. — 5. Contre les infideles ».

aurait voulu faire ; mentionnons ceux qu'il a réellement faits, mais dont jusqu'à présent nous n'avons guères pu recueillir que les titres.

Étant en rhétorique, après son noviciat, il avait composé un poème, en vers latins probablement (nous ignorons ce qu'il est devenu), *sur la victoire de Saint Louis à la Massoure* ; avant de l'écrire, il avait lu la *Louisiade* du P. Lemoine, jésuite, et n'avait rien pu en tirer (1).

On conserve peut-être encore à Rome une de ces *lettres annuelles* qu'il fut chargé, comme régent de rhétorique, d'écrire au général de la Compagnie sur la situation morale de l'établissement d'Alençon (2).

Avait-il, dans sa jeunesse, comme la plupart des jeunes régents, rimé, par ordre, quelque chanson plus ou moins inconvenante contre les prélats qui ne faisaient pas cause commune avec la Compagnie ? On peut supposer le contraire en le voyant condamner ces sortes de compositions (3). Mais ce qui est cer-

(1) De Quens, *R. M.*, p. 243. — La victoire que le P. André chantait dans ce poème est une *défaite* pour tous les historiens.

(2) « Lettres annuelles écrites à Rome de différentes maisons de la Société : on y mandoit au général, comment se pratiquoit là regle ; le succès des missions, des prédicateurs, des études, etc. Ordinairement le régent de rhétorique composoit ces lettres : donc bien des déclamations... Le P. A.... écrivit une lettre annuelle, courte, à la fin de la lettre : *crescente in dies scholasticorum numero...* y avoit vû alors dans leur college 400 écoliers : en avoit en troisieme 99. Ce college diminué de moitié, lorsqu'il y retourna vers 1713, environ 12 ans après ». De Quens, *R. M.*, p. 384.

(3) « Ces chansons contre de bons évêques mal reçues des honnêtes

tain, c'est qu'il avait, lorsqu'il était régent de troisième, composé, pour quelques distributions de prix, plusieurs pièces de théâtre (1); à cette époque, il

gens.... Il seroit facile, leur disoit le P. A., d'en faire sur votre compte et qui porteroient coup ». De Quens, *R. S.*, p. 29. — Nous trouvons cependant, au milieu des pièces de vers qui sont bien de lui, sur la même page, ces deux couplets dont le dernier est écrit de sa main et qui très-probablement lui appartiennent l'un et l'autre :

Ce prédicateur
Si plein d'ardeur
Frise Moliere
Il fait de bon cœur
Rire le plus sombre auditeur.
En théâtre il transforme la chaire,
Oh ! l'agréable pere
Melange plaisant
Et du comique et de l'austere
Ma foy son talent
Va de pair avec la Froment.

Chanson sur les poètes cadomais :

Le vieux Pegase est éreinté,
D'avoir, ce dit-on, transporté
Dans plus d'un vaudeville, hé bien,
Du faux sel dans la ville : vous m'entendez bien.

D'ailleurs le P. André lui-même à qui, un jour qu'il blâmait l'usage de faire jouer des pièces de théâtre dans les collèges, on rappelait que tel n'avait pas toujours été son sentiment, avouait que, sous ce rapport comme sous plusieurs autres, il n'était plus, arrivé à l'âge mûr, ce qu'il avait pu être dans sa jeunesse (Voyez De Quens, *R. M.*, p. 240).

(1) Nous avons, ce semble, le titre d'une de ces pièces, *Aleator*, dans ce passage du *R. M.*, p. 239-240, qui est curieux à plus d'un titre : « Le P. Charles Porée.... Ses pièces de théâtre bien reçues du public lors des représentations ne se sont pas soutenues à l'impression :

priait ses supérieurs de lui permettre, comme préparation à ce travail, la lecture, interdite alors aux jeunes jésuites, des *Provinciales* de Pascal, qu'il nous donne comme « un modèle pour le dialogue » (1).

L'abbé Guyot nous assure que le P. André avait rédigé un ouvrage *sur la Cité de Dieu de saint Augustin*; mais il ajoute qu'il n'a pu « en recouvrer

diffuses : longues... Son joueur assez bien conduit : étant régent à Rennes, demanda au P. A. sa pièce aleator, qui lui fut envoyée... Son comique toujours décent ; mais y fourre des personnages ridicules ; un ivrogne, etc. Ce qui n'est pas du vrai goût comique. — Comédies, turlures, operas dans des maisons religieuses, tout cela étoit il bien religieux ? A Caën turlures même en carême, autre indécence :... Chanson à boire d'un villageois qui buvoit sur le théâtre : Il est jeûne, dit quelqu'un de l'assemblée... Personnages ridicules, pures farces, pour faire rire la canaille. Nous sommes devenus comédiens dans les formes, disoit le P. A. Ce n'étoit pas de même du temps de nos anciens. On faisoit de petits dialogues pour exercer les écoliers : exemple, la Collation : l'un vouloit des fruits, l'autre des confitures, etc.; chacun disoit ses raisons. Cependant S. Ignace dans ses règles parle de théâtre : ce qui est bien étrange dans des règles religieuses : Ne devoit-il pas prévoir, que toutes les restrictions du monde ne peuvent empêcher, que cela ne dégénere en abus ; et en effet ses disciples étoient devenus farceurs, baladins. » Cf. notre t. 1^{er}, p. 446.

(1) De Quens, *R. J.*, p. 78. — Le livre que le P. André désiroit lire, pouvoit lui être facilement procuré : « On a dû trouver dans l'arrière-bibliothèque des Jésuites de Caën grand nombre d'exemplaires des Lettres de Pascal : avoient soin de les retirer de leurs dévots et dévotes » (Id., *Ibid.*, p. 79), et il en devoit être de même partout. — Ces *petites lettres*, comme on les appeloit, étoient souvent rééditées ; De Quens nous parle (*R. J.*, p. 77) d'une *certaine dame* de Rouen qui avoit fait, à quelque libraire sans doute, une donation pour qu'on les réimprimât de dix ans en dix ans.

les fragments » (1). De Quens qui , dans ses Recueils de notes , nous parle quelquefois de la *Cité de Dieu* (2) , ne mentionne nulle part cet écrit ; il est vrai que ce devait être un de ceux sur lesquels , parce qu'il n'était pas du goût des purs jésuites , il gardait et tenait à ce qu'on gardât autour de lui le plus profond silence.

Différents traités scientifiques, *Les Éléments d'Euclide*, des *Éléments de mécanique*, un *Traité d'optique*, dorment probablement dans quelques bibliothèques à nous inconnues et desquelles aujourd'hui il n'y aurait pas grand profit à les tirer. Déjà, en 1767, l'éditeur des œuvres posthumes du P. André avait, de sa propre autorité, condamné à l'oubli un *Discours sur les nombres en forme de récréation académique*, qui, selon toute vraisemblance, aura dès lors été détruit (3).

Dieu veuille qu'il en soit autrement d'une *Vie du R. P. Malebranche, prêtre de l'Oratoire*, un des monuments les plus considérables élevés, au XVIII^e. siècle, en l'honneur du cartésianisme (4). L'abbé Guyot en

(1) *Éloge historique du P. André*, en tête de ses *Œuvres*, t. I, p. XVIII, note a.

(2) Voyez entr'autres le *R. S.*, p. 196.

(3) Voyez l'abbé Guyot, *Éloge historique du P. André*, p. XI, XII et XXXIX.

(4) Ce n'était cependant qu'un épisode de cette grande histoire ; M. Francisque Bouillier est le premier et le seul qui nous l'ait, en 1854, (2 vol. in-8°. Paris, Durand, et Lyon, Brun et C^e.), donnée tout entière dans son beau livre, auquel nous ne reprocherions qu'un

possédait une *copie trop défectueuse* pour se décider à la livrer à l'impression ; il savait d'ailleurs qu'il en existait une autre plus complète, et il invitait celui qui en était possesseur, à la lui communiquer (1). Aujourd'hui nous en sommes réduits à regretter, non-seulement la bonne copie que l'abbé Guyot désirait, mais encore celle qu'il avait entre les mains, et qui serait pour nous, toute tronquée qu'elle pouvait être, un véritable trésor. Nous regrettons bien plus encore l'original lui-même, écrit en entier de la main du P. André et dont nos lecteurs vont, grâce aux documents rencontrés dans les papiers de M. De Quens, suivre avec nous la trace depuis 1782 jusqu'en 1810 (2).

Lettre de M. De Quens à M. André (3).

« M^r., permettez que sans avoir l'honneur d'être connu de vous, je vous fasse part de quelques réflexions au sujet du P. André jésuite, auteur de

enthousiasme excessif pour une doctrine que nous pouvons, à l'heure qu'il est, et devons, tout en l'admirant, juger avec plus de sang-froid.

(1) *Éloge historique du P. André*, t. I^{er}, des *OEuvres*, p. LIV.

(2) M. Cousin a déjà, d'après les pièces que, dans le temps, nous lui avons communiquées, publié quelques-uns de ces détails dans les *OEuvres philosophiques du P. André* (Introduction, p. iv et suiv.) ; nous complétons ici ce qui, dans le livre que nous indiquons, devait être nécessairement incomplet.

(3) Sur ce M. André, voyez plus bas une lettre de M. De Quens où il est mentionné.

l'Essai sur le Beau, et voici ce qui m'y a déterminé. Il y a quelque temps que je rencontraï dans une maison de notre ville M^r. Duperré De Lisle, notre nouveau lieutenant général qui me parla d'un M^r. André, qui demeure à Paris chez M^r. Daguesseau et qui doit avoir des manuscrits de notre jesuite. A ce nom d'André toute ma tendresse se reveilla pour mon ancien ami, dont la memoire me sera toujours precieuse, et je desirai de faire connoissance avec la personne qui porte un nom qui est si cher à mon cœur, et qui peut rendre de grands services au public, en lui communiquant les manuscrits dont il est depositaire. Apparemment, Monsieur, vous n'avez que des copïes, dont j'ai les originaux. On m'annonce que vous avez une vie du P. Malebranche; celle que j'ai, ecrite de la main de l'auteur, est intitulée : Vie du P. Malebranche, prestre de l'Oratoire avec l'histoire et l'abregé de ses ouvrages : elle commence ainsi : Depuis qu'il y a des hommes, on a toujours philosophé (1). On cite dans cet ouvrage plusieurs lettres du P. Malebranche et d'autres, qui ne sont qu'indiquées pour la plupart; il paroît que l'auteur les avoit sous les yeux en composant son histoire et

(1) Ce qui ne veut pas dire, sans doute, que le P. André, à l'exemple d'Otto Heurnius et de Georgius Hornius que Brucker (*Historia philosophiæ critica*, t. I, p. 52 et suiv.) s'est donné la peine de réfuter avec une singulière gravité, admettait une philosophie d'Adam, une philosophie de Caïn et d'Abel, de Seth, de Noë, d'Abraham etc. ?

qu'il les avoit renvoyées à Paris à ceux qui lui fournissoient ses Memoires; ses correspondants etoient le P. Le Long de l'Oratoire et M^r. L'abbé de Marbeuf de l'Académie des Sciences (1).

18 juillet 1782. à Paris rue St. Dominique. *

Ces ouvertures de M. De Quens n'eurent, comme il nous l'apprendra bientôt lui-même, aucune suite. Huit ans plus tard, en 1790, un prêtre de l'Oratoire, qui avait connu à Caen le disciple et l'ami du P. André, lui écrivait de Paris :

« *A Monsieur Monsieur De Quiens, avocat près la Belle-Croix à Caën Normandie.*

Monsieur,

Je ne croiois pas en venant à Paris avoir à me féliciter de vous annoncer une chose qui doit vous être agréable. Il s'agit du P. André auquel vous avez été si attaché dans le tems, et dont la mémoire vous est si précieuse. Je me suis déjà trouvé par deux fois dans le cas d'entendre faire son eloge à bien des egards. L'article sur lequel on insista principalement, c'est son goût décidé pour le systhème

(1) Voyez pour les services que, sous ce rapport, le P. Le Long et l'abbé de Marbeuf ont rendus au biographe de Malebranche, Cousin, *OEuvres philosophiques du P. André*, Introduction, p. xi et suiv. — L'abbé de Marbeuf n'est guères connu que par ses relations avec le P. André; c'est bien gratuitement que De Quens en fait un des membres du premier de nos corps savants.

du P. Mallebranche. Cela me donna occasion de parler entr'autres du manuscrit que vous avez entre les mains sur la vie du philosophe de l'Oratoire tracée par le ci-devant jesuite, et des efforts inutiles que vous avez faits pour la faire paroître au jour. Quelques personnes parurent entrer dans vos vues pour l'impression de cet ouvrage; mais avant de s'engager à rien l'on me pria de savoir de vous s'il étoit volumineux. Car l'on voudroit calculer un peu la depense que cette edition pourroit occasionner. Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir bien me mander ce qui en est. Je ne vous conseille pourtant pas de vous livrer trop à la douce espérance de voir enfin mis au jour un des ouvrages de votre ancien ami, parce qu'on ne m'en a donné aucune assurance positive; tout ce que je puis vous certifier, c'est que, si j'y peux quelque chose, je n'oublierai rien pour qu'on rende enfin pleine justice à une histoire aussi digne de son auteur que de son sujet ainsi que de l'estime que vous en faites; et je m'estime trop heureux de trouver en ceci l'occasion de vous assurer des sentimens de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant
serviteur

DOVALLE p̄tre de l'Or.

Je n'ai pas manqué de faire passer votre lettre à Mr. Basile (1). Si vous le jugez à propos, voudrez-vous bien assurer de mon respect M^{de}. de Quiens, Mr. le curé de St-Sauveur, M^{lle}. Lanteigne et notre P. Supérieur (2). Le P. Duchemin (3) vous prie d'agréer ses compliments. L'ass. nationale va toujours son train. Rien ne l'arrête. On dit cependant qu'elle n'est pas sans crainte sur les événemens. On s'y dispute, on s'y querelle. C'est une pitié. Je ne vous dirai rien des arrêts auxquels elle a condamné Mr. de Frondeville. Les papiers publics vous ont dit tout (4).

(1) Secrétaire de M. de Montazet, archevêque de Lyon.

(2) Le curé de St.-Sauveur était alors l'abbé Lanteigne (Voyez De Quens, *R. Constitution Unigenitus*, p. 496, et *Notes diverses*, p. 41), dont M^{lle}. Lanteigne, ici nommée, était probablement ou la nièce ou la sœur. Le P. Supérieur des oratoriens était, en 1782 et même en 1788 (Voyez De Quens, *R. S.*, p. 276, et *R. Constitution Unigenitus*, p. 88, et *R. J.*, p. 227) un P. Arnaud, qui avait passé quelque temps dans la maison de l'Oratoire de Dieppe: était-ce lui encore qui, en 1790, remplissait les mêmes fonctions? Il avait fait bâtir les maisons que l'on voyait dans la rue de l'Oratoire, tout le long du jardin appartenant à son ordre depuis la chapelle.

(3) « Originaire de St. Jean de Caën, prêtre de l'Oratoire. » De Quens, *R. Constitution Unigenitus*, p. 274. — Il était très-lié avec De Quens, qui le mentionne quelquefois dans ses notes comme son diseur pour les faits qu'il raconte. Voyez *Notes diverses*, p. 18, et *Mélanges d'histoire ecclésiastique*, p. 22.

(4) Le Président Lambert de Frondeville, député de la noblesse de Rouen aux États-Généraux, fut censuré par l'Assemblée nationale le 18 août 1790, pour avoir dit que, depuis six mois, les assassins des princes parcouraient librement la capitale et venaient peut-être s'asseoir parmi les députés; le 21 du même mois, la même Assemblée le condamnait

C'est tout ce qu'il y a de plus nouveau (1) ».

A quoi M. De Quens, qui ne semble plus voir les choses du même œil, se contente de répondre :

« . M., J'ai été surpris fort agréablement en recevant la lettre dont vous m'avez honoré; elle est bien digne de vous et de votre zèle, prompt à obliger. Je vous en fais mes remerciements très sincères, et desirerois de tout mon cœur pouvoir user de retour. Quant au manuscrit du P. A. dont vous me parlez, c'est un ouvrage qui est demeuré imparfait, et paroît avoir été abandonné par l'auteur, et deux autres grands amis du P. M. le P. Le Long de l'Oratoire et M. l'abbé de Marbeuf ses correspondans pendant la composition. Ces deux grands amis du P. M. avoient engagé le P. A. à écrire cette vie du P. M. avec l'analyse de ses ouvrages, et lui envoyoient de Paris les livres et memoires, qui pouvoient lui être nécessaires. Le P. A. envoyoit ses cahiers manuscrits, et on les lui renvoyoit après en avoir tiré copie; on assure, que cette copie existe à Paris entre les mains d'un P. bénédictin de St.-Germain-des-Prés. Etant allé à Paris, il y a quelques années, j'avois grande envie de voir cette copie, et j'allai

à huit jours d'arrêt chez lui pour un écrit où il déclare s'honorer de la censure de l'Assemblée (Voyez *le Moniteur universel*, année 1790, n^{os}. 232 et 234).

(1) Le signataire de cette lettre, le P. Dovalle, est mentionné par De Quens (*R. J.*, p. 138) comme demeurant à Caen en 1790, et (*R. Constitution Unigenitus*, p. 496) comme caution de quelques anecdotes sur M. de Juigné, archevêque de Paris.

trouver le P. bénédictin sur l'indication qui m'avoit été donnée, mais inutilement, le manuscrit ayant été presté à quelqu'un qui étoit pour lors à la campagne. Cette copie m'avoit été annoncée à Caen par M. Delisle notre lieutenant g^l. qui en avoit entendu parler à un M^r. André biblioth. de M. Daguesseau Cons^{er}. d'Etat. J'écrivis à ce M^r. André qui ne me fit pas de reponse; j'allai le voir à Paris et le trouvai d'abord enfermé dans sa biblioth. dont il n'ouvrit la porte qu'après bien des explications; il me parut homme d'esprit et de bon sens, mais bien décidé contre l'idée qu'on pourroit avoir d'imprimer le manuscrit du P. A.; il le trouvoit trop long et diffus, et il m'ajouta pour dernière raison, que l'ouvrage dont il s'agit respiroit la religion d'un bout à l'autre, et ne pouroit réussir dans un siècle comme le nôtre. Eh bien, Mon R. P., puisque vous aimez tant à obliger, tachez de decouvrir cette copie de Paris: ce qui ne sera pas difficile après toutes les indications que je vous ai données; il ne s'agit point de prendre lecture d'un ouvrage aussi volumineux, mais d'examiner seulement son étendue; s'il y a des lettres originales et autres memoires relatifs à l'hist. du P. M., si ces lettres se trouvent jointes en original au manuscrit, ou copiées dans le cours de l'ouvrage: je trouve citées par extrait dans mon original des lettres de M. Bossuet, de M. Fenelon, de plusieurs jesuites etc. De tout ce que j'ai eu l'honneur de vous exposer ci-dessus, il n'en faut

pas conclure que j'aie dessein d'entrer dans aucun projet d'impression. Je m'en tiens à la décision de l'auteur même et des amis du P. M. qui malgré le vif intérêt qu'ils prenoient à sa mémoire ont abandonné l'entreprise ; et d'ailleurs les circonstances de notre temps ne sont nullement favorables ; la philosophie du P. M. n'est plus de mode ; et à considérer à peu près l'étendue de mon manuscrit, 6 vol. d'impression suffiroient à peine. »

Le manuscrit, pour cette fois, resta donc dans la bibliothèque de M. De Quens, qui le conserva jusqu'en 1807. A cette date, nous le voyons passer aux mains d'un abbé Marc(1), qui, en l'empruntant à son propriétaire, lui en laisse un récépissé ainsi conçu :

« J'ai reçu de Monsieur de Quince un volume in folio commençant par ces mots : La vie du R. P. Malebranche prêtre de l'Oratoire. Le d. manuscrit contenant 999 pages et je m'engage de le remettre aussitôt que j'en serai requis. Caen le 12 mars 1807 Marc. »

Cependant M. l'abbé Marc avait, sans retirer son reçu, rendu le manuscrit à M. De Quens qui, à la demande d'un de ses amis, l'avait fait passer à l'abbé Hemey d'Auberive, à qui il semble avoir été abandonné en toute propriété, à la condition

(1) « M. Marc, curé du château de Caen, vers 1782, avait accompagné le P. d'Irlande dans ses missions ». De Quens, *R. J.*, p. 232, et *R. Constitution Unigenitus*, p. 175.

qu'il le retoucherait et le rendrait public. Sur ces entrefaites, M. De Quens vint à mourir. Ses héritiers, trouvant, dans les papiers du défunt, le reçu de M. Marc, ignorant d'ailleurs ce qui s'était passé depuis, lui redemandèrent le volume. M. Marc transmit cette réclamation à l'abbé d'Auberive, qui écrivit alors aux demoiselles De Quens la lettre dont la teneur suit :

« M^r l'abbé Marc m'a fait l'honneur de me venir voir hier, Mesdemoiselles, et dans le cours de la conversation m'a fort étonné en me parlant d'un ms. du P. André, qui contient la vie du P. Malebranche; et que le P. André avoit légué a M. de Quens.

Ce ms. est entre mes mains, et je m'en croyois propriétaire absolu; mais M. l'abbé Marc m'a dit, qu'il l'avoit obtenu de M. de Quens a la priere de M. Coquille, sous un recepissé, par lequel il s'engageoit a rendre ce ms. quand il en seroit requis : M. l'abbé Marc m'a ajouté que vous aviés eu le malheur de perdre M. de Quens, et que le recepissé qu'il lui avoit donné, vous appartenoit en qualité d'héritières, que par consequent vous etiés chaque jour en droit de reclamer ce manuscrit.

Ce langage m'a extrêmement surpris et avoit droit de me surprendre : vous allés en juger, Mesdemoiselles.

J'étois fort lié avec M. Coquille, et un jour je lui

demandai dans la conversation , s'il scavoit ce qu'étoient devenus les ms. du P. André : il me dit qu'il l'ignoroit , mais qu'il avoit des moyens de s'en instruire et que sous peu de jours il m'apprendroit le succès de ses recherches.

En effet après moins de quinze jours , il m'apprit qu'il existoit a Caen une vie ms. du P. Malebranche par le P. André , entre les mains d'un excellent homme de ses amis , et que si je le desirois , il me procureroit ce ms.

J'acceptai les offres de M. Coquille et environ un mois après , il vint lui-même m'apporter chés moi cet ouvrage.

Après l'avoir examiné soigneusement pendant plusieurs jours , je dis a M. Coquille , qu'il y avoit de très bonnes choses et très interessantes ; mais que ce n'étoit point un livre achevé , qu'il y avoit quantité de lacunes , beaucoup d'articles imparfaits et qu'il faudroit un temps et un travail assez considérables pour le mettre en état d'être imprimé.

M. Coquille me pressa de me charger de ce travail , et comme pour l'entreprendre il falloit que je fusse maître du ms. , il me garantit qu'il l'obtiendrait aisément en don , du propriétaire , que ce propriétaire étoit un très galant homme de ses amis , qui s'intéressoit vivement a la gloire du P. André et qui feroit sans repugnance un pareil sacrifice pour que ce ms. fut publié. Je repondis a M. Coquille : Si cela est ainsi , dites a votre ami qu'en publiant le livre du

P. André, je publierai aussi l'extreme honneteté de son procedé, et que je me ferai un plaisir et un devoir de lui en envoyer un des premiers exemplaires.

La suite de cette conversation fut que quinze jours après, M. Coquille me dit, que je pouvois me regarder comme propriétaire absolu du manuscrit, que M. de Quens etoit charmé qu'il tombat dans les mains d'un homme jaloux comme lui de ce qui pouvoit honorer la memoire du P. André, et qu'il seroit flatté que je voulusse bien dire quelques mots honnetes de lui dans la Preface.

Voila, Mesdemoiselles, l'exacte verité, j'en ai pour temoin M^{de} Coquille, devant qui cette derniere assurance a été plusieurs fois repetée; et sur la foi de cette assurance j'ai commencé le travail.

Vous concevés à présent les motifs de la surprise que m'a causée M. l'abbé Marc. Au temps dont je viens de parler, je n'avois pas l'honneur de le connoitre, je ne l'ai connu que peu avant la mort de M. Coquille, et j'ignorois absolument qu'il eut été le negociateur de cet objet entre M. de Quens et M. Coquille.

Au reste, Mesdemoiselles, celui qui a l'honneur de vous écrire, est par son etat et son caractere fort etranger a toute espece de vilainie : ne redoutés pas l'ombre d'une tracasserie; et si ce que je viens de vous exposer ne vous persuade pas, faites moi la grace de me repondre et de me le dire; sur le

champ, le volume tel que je l'ai reçu, sera par moi rendu à M. l'abbé Marc.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Mesdemoiselles
votre très humble et très obeissant serviteur

HEMEY D'AUBERIVE .

A l'Abbaye aux Bois, rue de Sevres.

Paris 21 juin 1810. »

Nous ne pouvons suivre plus loin à la piste le manuscrit dont, pour nous, M. l'abbé Hemey d'Auberive est le dernier possesseur. Que devint-il, lorsque l'abbé Hemey mourut? C'est ce que nous ne saurions dire. Un savant oratorien, le P. Tabaraud (1), connaissait, en 1811, celui qui en était alors dépositaire; mais il ne nous le désigne que comme un dépositaire indigne, qui aurait *étrangement mutilé* le livre tombé entre ses mains (2). Nous en sommes donc encore à regretter, comme

(1) Tabaraud (Matthieu-Mathurin), prêtre de l'Oratoire, né en 1744, à Limoges où il meurt en 1832, publie, en 1792, un de ses ouvrages les plus importants, son *Traité sur l'élection des évêques*; rédige à Londres, où il séjourna pendant dix ans, la partie politique du *Times*; donne, en 1800, son *Histoire du philosophisme anglais*; en 1827, son *Histoire du P. de Bérulle, suivie d'une Notice historique des supérieurs-généraux de cette congrégation*, etc. La *Biographie universelle* a de lui plusieurs bonnes notices, celles, entr'autres, du P. André et de Malebranche. Voyez ce recueil, t. LXXXIII, p. 116 et suiv.

(2) Voyez *Biographie universelle*, v°. ANDRÉ.

l'abbé Guyot (1), comme le P. Tabaraud (2), comme M. Cousin (3), cette pièce si bien gardée. La copie qu'en avait l'abbé Guyot en 1766, est peut-être à jamais perdue; à la manière dont il en parle (4), on peut craindre qu'il n'ait pas cru devoir la conserver. Où chercher aujourd'hui celle qu'en tiraient, à mesure que l'ouvrage se composait et leur était soumis, le P. Le Long et l'abbé de Marbeuf (5)? Quant à l'autographe qui fut, en 1721, saisi par la Compagnie avec tous les autres papiers de l'auteur, il fut remis au P. Frogerais, alors recteur du collège d'Amiens (6), qui aura bien pu l'envoyer à Rome, où peut-être on le découvrirait sur quelque rayon réservé de la bibliothèque du Grand-Giesu (7).

(1) *Éloge historique du P. André*, p. LIV.

(2) Voyez *Biographie universelle*, v^o. MALEBRANCHE.

(3) *OEuvres philosophiques du P. André*, p. XII.

(4) Voyez *supra*, p. 155.

(5) « A l'égard de la copie que vous en faites faire, écrit le P. André à l'abbé de Marbeuf, le 12 mai 1720 (V. Cousin, *Introduit.*, p. XLVIII), ayez soin, je vous prie, qu'elle soit bien correcte pour la ponctuation et pour l'orthographe, aussi bien que pour les alinéas que j'ai tâché de mettre à leur place fort exactement. »

(6) Sur le P. Frogerais, voyez t. I^{er}., p. 445, note 11, et p. 463.

(7) Sur le *Grand-Giesu*, qui, outre l'église, comprend la maison professe des Jésuites à Rome, et où réside le général de l'ordre, voyez *La monarchie des solipses*, traduite de l'original latin de Melchior Inchofer, Amsterdam, 1754, in-12, Préface, p. xxiii; de Stendhal, *Promenades dans Rome*, t. I, p. 222; et Nibby, *Itinéraire de Rome et de ses environs*, Rome, 1849, 2 vol. in-12, t. I, p. 50. Paul Letarouilly en a donné une belle vue dans ses *Édifices de Rome moderne*, grand in-folio, t. II, p. 198.

En attendant qu'on retrouve ce livre que ne sauraient remplacer ni l'*Éloge* de Fontenelle, encore moins celui d'Hermant (1), pas même le travail plein de recherches du P. Adry, dernier bibliothécaire de la maison de l'Oratoire, dite de St.-Honoré (2); ni, pour la biographie proprement dite du moins, les sept chapitres, si riches d'idées et de faits, que M. Bouillier lui a consacrés dans le second volume de son *Histoire de la philosophie cartésienne* (3), il faudra bien se contenter des précieux documents publiés par M. Cousin, dans l'Introduction aux *Œuvres philosophiques du P. André*, et de ceux que nous allons y joindre (4).

(1) Voyez son *Recueil* ms. en 6 vol. in-8°. conservé à la bibliothèque de Caen, t. III, p. 329-344.

(2) Voyez, dans la *Biographie universelle*, l'article MALEBRANCHE.

(3) 2 vol. in-8°. Paris, 1854, Durand, rue des Grès, 5.

(4) Le P. André avait composé, à la prière du P. Davrigny, pour ses *Mémoires chronologiques*, les articles *Descartes* et *Malebranche*; mais ces articles, à l'impression, furent tellement modifiés, que l'auteur ne reconnut pas son ouvrage. De Quens, *R. M.*, p. 13. — Sur ce P. Davrigny, voyez notre t. I^{er}., p. 408, note 10. Le *R. M.*, p. 13 et 14, nous donne sur ce même Père quelques détails nouveaux : « Né à Caën en 1675 : ses mémoires ne parurent qu'après sa mort en 1779. eurent assez de succès : écrit aisément, agréablement : auroit mieux fait, s'il avoit voulu s'en donner la peine : hardi : n'étoit pas grand théologien ; esprit superficiel : avoit brillé dans ses études théologiques, prenoit dans ses thèses des questions de fait : sçavoit l'histoire. Avoit confié sous le secret son manuscrit à un abbé Richard, avec ordre pourtant de le montrer au P. L'allemand, sans nommer l'auteur : mais le P. L'allemand, je ne sçai comment, déroba le secret de l'abbé, et les Jésuites firent si bien qu'on leur remit le manuscrit dont

En ouvrant le livre du P. André, nous aurions d'abord admiré une figure très-ressemblante de son héros, qu'il avait demandée à ses correspondants et dont on lui avait sans doute envoyé quelques exemplaires (1).

ils ont fait ce qu'ils ont voulu. Le P. A. y soupçonnoit très fort des additions et des retranchemens. Le P. A. s'apercevoit des fourures à la différence du stile qui n'avoit pas le même agrément : fourures par rapport aux affaires de la Constitution : le P. A. l'avoit entendu parler sur l'article d'une manière très modérée : respectant le jugement de l'Eglise : mais ne trouvant pas bon que des particuliers fissent tant de bruit... n'étoit nullement dans les idées ultramontaines. Le P. Davrigny fils d'un M. Robillard directeur de la monnoye de Caën, ensuite transféré à celle de Rouën, où il tomba dans le dérangement de ses affaires... »

(1) « M. Chauvin doyen des conseillers du parlement de Paris avoit souvent prié le P. Malebranche de consentir à laisser tracer son portrait : mais inutilement : répondoit en riant : Me prenez-vous pour un visage ? Un jour plusieurs de ses amis allèrent le voir, avec un jeune peintre, qui pendant la conversation saisit les principaux traits de sa figure, sans qu'il s'en aperçût : une autre fois le même peintre lui porta une lettre d'un de ses amis, et corrigea son esquisse, pendant qu'il étoit occupé à lire, et à faire réponse. Bientôt l'estampe parut en 1708 ou 9 : le P. A. qui avoit connu le P. Maleb., la trouvoit très ressemblante : on lui en avoit envoyé deux : mais étant jésuite il n'avoit pas voulu garder dans sa chambre le portrait d'un oratorien... Une nouvelle estampe reparut en 1716 : au bas les vers suivans :

Ce sçavant ennemi des préjugés vulgaires
Par des sentiers nouveaux trouva la vérité,
Et seul a repandu sur nos divins mysteres
Tout ce que la raison nous donne de clarté. »

De Quens, *R. M.*, p. 348.

Rapprochez de ceci une ligne d'une lettre adressée à M. de Marbeuf, et publiée par M. Cousin (Introduction, p. xiv).

« Afin de faire entrer dans son histoire tous les grands événements qui pourraient y avoir quelque rapport, il commençait par exposer l'état où se trouvait la philosophie de M. Descartes, lorsque le P. Malebranche parut dans le monde (1) ». A ce préambule étaient destinés les détails circonstanciés qu'il recueillait sur les « brouilleries de l'Université » à propos desquelles le roi avait envoyé en Sorbonne l'archevêque de Paris, M. de Harlay « pour en bannir le cartésianisme », tandis que Boileau, de son côté, lançait contre le péripatétisme cet arrêt burlesque qui le rendit si ridicule (2). L'occasion était belle pour tomber à bras raccourcis sur l'enseignement philosophique des Jésuites, et le P. André sans doute ne s'en faisait pas faute. Il nous semble l'entendre railler, avec tout ce qu'il avait alors de verve et d'ironie, « ce jargon scholastique et barbare (3) », ces « subtilités aussi rebutantes qu'infructueuses (4) », ces questions plus que puérides (5),

(1) *Lettre à l'abbé de Marbeuf* (V. Cousin, Introduction, p. xxxvii). Il est bon d'avoir cette pièce sous les yeux en lisant toute notre analyse, plus ou moins hypothétique, de l'ouvrage du P. André.

(2) V. Cousin, l. l., p. xv et xxi.

(3) De Quens, *R. J.*, p. 129. — « Ut barbarè loquuntur » disoit le P. André : « Nos Suarès, disoit le P. Richebourg, et nos Vasquès sont-ils donc des barbares ? ».. Id., *R. M.*, p. 388.

(4) De Quens, *R. J.*, p. 129. — « Dans cette philosophie, rien de propre à former l'esprit des enfans, ni pour la vérité, ni pour la vertu. » Id., *Ibid.*

(5) Id., *Ibid.* — « Le sçavant pere Jacques Sirmond, jesuite, voyant

le fond enfin et la forme de ces traités approuvés par les gros bonnets de la Compagnie, *judicio prudentum*, qui ne permettaient pas aux jeunes régents de croire en conscience que Descartes ait eu le sens commun (1), et qui ne sortaient, bien à contre-cœur, de

leur biblioth. de Lion presque toute composée de livres de scholastiques, de casuistes, de théologiens-aristoteliciens, conseille d'en faire un feu de joye, n'étant bons qu'à cela. Un vieux jesuite repond par un vers de Virg. Hoc Ithacus velit, et magno mercentur Atridæ. » Id., *Ibid.*, p. 135. — Le P. Fabri, jesuite habile, genie fort etendu : pretendoit avoir decouvert la circulation du sang : applique à la philosophie ordinaire la philosophie [i. la méthode] des geometres, et quoiqu'il parlât à peu pres, comme les autres, cela parut etrange dans sa Compagnie. Ayant été appelé à Rome à cause de son grand savoir il entendit les plaintes des vieux Peres, de ce qu'on abandonnoit le train ordinaire, et de ce qu'on n'enseignoit plus les questions agitées par nos ancêtres; par exemple : *Utrum chimæra bombinans in aëre possit concedere secundas intentiones?* Le P. Fabri en ecrivit à un de ses amis en France : la lettre fut imprimée : *Vix risum teneo*, dit-il dans cette lettre, où il tourne en ridicule leur elenchus. — *Principia Cartesii ipsa facilitate suspecta*, disoient les vieux regens de philosophie. » Id., *R. M.*, p. 390. — « Les logiciens de l'Ecole distinguent une intention objective et une intention formelle : celle-ci est la connaissance de l'objet; la premiere est l'objet connu. Ils distribuent l'une et l'autre en intention premiere et en intention seconde. L'intention premiere est des attributs essentiels; l'intention seconde est des attributs accidentels. » *Encyclopédie*, v^o. INTENTION. Cf. *Dictionnaire de Trévoux*, au même mot.

(1) « Les Jesuites de France pour empecher leurs professeurs d'enseigner la philosophie de Descartes dresserent leur elenchus, ou espece de formulaire contenant plusieurs propositions interdites *judicio prudentum*, avec defenses, non seulement d'adopter le système de Descartes, mais même d'avouer, que son système fut lié et suivi.... Cela est plaisant, disoit le P. La Maugeraie, que nous ne puissions pas croire en conscience que Descartes ait eu du sens commun...

l'ornière que là où l'autorité séculière les somrait, sous peine d'exclusion, de se conformer à l'esprit du temps (1).

Puis venaient les longs démêlés de Malebranche avec le grand Arnauld, et le jugement porté par l'auteur—sur le jansénisme qu'il ne voulait pas voir, tout en le condamnant, aussi noir qu'on le faisait (2),

D'ailleurs on connoissoit les auteurs de la formule, et nullement au fait des matieres... Et que signifie *judicio prudentum* : tandis que les supérieurs choisis dans la Société sont le plus souvent les moins habiles ? » Id., *Ibid.* — Sur cette habitude des Jésuites de conférer les hautes fonctions à des incapacités notables, voyez t. I^{er}, p. 123, note 15 ; pour le formulaire, voyez *Ibid.*, p. 213-228.

(1) « A Toulouse le Parlement mecontent de ce que les Jesuites ne quittaient point la vieille philosophie, menaça de leur ôter le college : ce qui les fit changer de methode : et les jeunes Peres de la province de Toulouse venant à Paris pour leurs etudes théologiques etoient fort etonnés, qu'on y fit tant de bruit contre la nouvelle philosophie ». De Quens, *R. M.*, p. 390.—Le P. André, d'ailleurs, n'épargnait pas d'avantage l'enseignement universitaire. Apprenant « un jour d'un ecolier de leur college de Paris, qu'on disoit dans les compagnies... Cela est mauvais comme la philosophie des Jesuites... Que ne dit-on, reprit-il, mauvais comme la philosophie de l'Université, puisque l'une et l'autre est à peu près la même ? » Id., *Ibid.*, p. 386. Cf. *R. J.*, p. 129.

(2) Le P. André a toujours repris les partisans de Jansénius : « Les jansénistes font profession de suivre S. Augustin, à qui ils prestant des sentiments outrés » (De Quens, *R. S.*, p. 204) ; « [ils] abusent [en l'interprétant] de certaines expressions oratoires (*insuperabiliter*, par exemple ; voyez notre t. I^{er}, p. 84, note 3) : S. Paul en a de semblables, qu'on ne doit pas prendre à [la] rigueur de la lettre ; dans l'Épître aux Hebreux, *impossibile* etc. » Il voyait en eux ce qu'il appelait « un mauvais parti », et par suite il les regardait, quoiqu'il n'eût pas avoué le pamphlet de Jean Labadie : *Le grand chemin du Jansénisme au Calvinisme*, comme engagés

— sur le thomisme qu'il trouvait d'une « dureté rebu-
tante » et qui lui paraissait, avec sa prémotion phy-
sique, ruiner la morale en immolant la liberté (1),
— sur le molinisme qui, à ses yeux, exagérait le libre
arbitre et auquel Suarès, par son congruisme,
n'avait pas entièrement remédié (2). Ici se pla-

dans la voie de l'hérésie (Id., *Ibid.*, p. 48. Cf. t. I^{er}, p. 375,
note 1, et *supra*, dans ce t. II, la p. 143). Mais il se refusait
à les décrier avec cette violence qui était de rigueur, dans toute
discussion théologique, pour les membres de sa Compagnie (Voyez
supra, p. 143). « Les gens sages, disait-il, gardent ce milieu
raisonnable, auquel tôt ou tard on est obligé de revenir. Mais les
théologiens ont d'autres maximes : et un régent de philosophie à Arras,
à qui on reprochoit d'outrer les choses, répondit : *Ab hæreticis nimium
recedi non potest. N'est-ce pas là ce qui a servi de prétexte à beaucoup
d'hérétiques, qui en combattant un excès se sont jetté dans l'excès
opposé ?* » De Quens, *R. S.*, p. 204.

(1) « Le système des thomistes est d'une dureté rebutante : et ils
ne se sauvent que par des expressions, auxquelles ils semblent n'attacher
que des idées en l'air : Que signifie leur prémotion physique (Voyez
sur cette doctrine notre t. I^{er}, p. 81 et suiv.) ? et : Il y a contra-
diction, disent-ils, que l'effet ne s'ensuive pas : Donc nécessité : le
terme même de physique annonce une force nécessitante : il n'y a
qu'une prémotion morale, résistible, qui puisse expliquer raison-
nablement, etc. » De Quens, *R. S.*, p. 48. Cf. Pascal, *Provinciales*,
lett. I.

(2) « Le molinisme insoutenable : Lessius encore plus relâché, que
Molina, à qui l'on appliquoit ces paroles de S. Augustin aux pélagiens :
*Vos inflatores liberi arbitrii : maxime pélagienne des stoïciens : Qui s'avis-
a jamais, dit Sénèque, de demander aux dieux la vertu ? Elle est au pou-
voir de l'homme ?* » De Quens, *R. S.*, p. 50. « Un prédicateur (mo-
liniste sans doute) disoit que nous étions des demi-sauveurs... Un
autre en conclut qu'il faudroit dire à l'avenir : *Gloria Patri et Filio
et Spiritui Sancto et Libero Arbitrio.* » Id., *Ibid.*, p. 207. — « Suarès

çait le développement de ce sommaire que nous trouvons dans le manuscrit intitulé *Mélanges*, à la p. 181 :

« 1. Ses disputes sur la grace contre M. Arnaud. Depuis l'an 1679 jusqu'à la m^r. (mort) de ce docteur en 1699. La dessus l. 2. mém. p. 3. n. 4. 5. 6. It. p. 4. n. 10 (1).

2. Guerre contre le P. Le Valois, p. 4. n. 8. Jesuite avant le janseniste (2).

3. Guerre en 83 contre M. Arnaud, qui commence en habile général à prevenir tout le monde contre son adversaire par le traité des vrayes et fausses idées. n. 10 (3).

corrige le molinisme par le congruisme (Voyez pour le sens attaché à ce mot notre t. I^{er}. p. 85, note 6), qui, bien entendu, paroît assez bon; mais dans tous les systèmes il en faut toujours venir à un point inexplicable. » De Quens, *R. S.* p. 50.

(1) C'est-à-dire « La dessus [voir] le second mémoire, p. 3, n^{os}. 4, 5, 6; Item, p. 4, n^o. 10 ». Lorsque le P. André entreprit d'écrire l'histoire de Malebranche, le P. Lelong avait rédigé pour lui, sur la vie de l'illustre philosophe, deux mémoires considérables, l'un de 39 feuillets in-4^o, l'autre de 54 même grandeur (Voyez V. Cousin, l. I., p. XIII, XXXIII et XXXIV).

(2) Sur le P. Le Valois, voyez notre t. I^{er}, p. 167-169, notes 6 et 7. « Objections du P. Malebranche contre Louis de La Ville sur l'ame des bêtes, peremptoires ». De Quens, *R. M.*, p. 345. — Voyez encore la *Défense de l'auteur de la Recherche de la Vérité contre l'accusation de M. de La Ville*, Rotterdam, 1684, à la suite de la 2^e. édition du *Traité de la nature et de la grâce*, et M. Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne*, t. II, p. 34.

(3) Lorsque le *Traité de la nature et de la grâce* parut, Arnauld fit avertir l'auteur « par le marquis de Roucy, leur ami commun, du

4. Ce que dit M. Le Prince à cette occasion, p. (1).

5. Ce que dirent les Jesuites, que c'étoit un jeu joué. p.

Après ces petites escarmouches, on en vient tout de bon aux mains sur le Tr. de la N[ature et de la Grace]. p. 5. n. 4 etc.

dessein où il était de le combattre.. Malebranche répondit par le canal du marquis de Roucy.... qu'il n'aurait point de peine d'être combattu, quoiqu'il persistât dans ses sentiments et qu'il fût persuadé que M. Arnauld, étant si équitable et d'un esprit aussi solide, il les adopterait sans difficulté, s'ils pouvaient en conférer ensemble ». *Vie de messire Antoine Arnauld, docteur de la maison et société de Sorbonne* (par Larrière, d'après les *Mémoires* de l'abbé de Bellegarde, selon Barbier, *Dictionnaire des anonymes et des pseudonymes*, 2^e édit., t. III, n^o. 18888) ; t. II, p. 234-235. Arnauld publie alors, en 1683, son livre *Des vraies et des fausses idées*, attaque indirecte et préliminaire qui peut-être avait pour but de déconsidérer la philosophie de Malebranche pour le rendre plus vulnérable dans ses doctrines théologiques; le P. de l'Oratoire regarda cette tactique comme une perfidie, qu'il ne pardonna jamais à son ancien ami. Toutefois Malebranche aurait dû s'accuser lui-même d'avoir provoqué cette manœuvre, puisque, dans la seconde édition de son *Traité de la nature et de la grâce*, il avait publié une lettre où il prétendait que, pour bien comprendre son livre, il faudrait préalablement savoir ce que l'auteur avait enseigné touchant les idées dans la *Recherche de la vérité*. Voyez Bayle, *Nouvelles de la république des Lettres*, Avril 1684. — Cf. Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne*, t. II, p. 163.

(1) C'est du grand Condé qu'il est ici question; on sait quel intérêt il prenait à toutes ces discussions; il avait d'ailleurs une grande admiration pour le philosophe de l'Oratoire, avec lequel il avait eu d'intimes relations. Voyez Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne*, t. II, p. 82, et V. Cousin, l. I., p. xxvi et xxxiii.

En 1686. Lettre du P. M. à un de ses amis ; c'est le marquis de Roucy etc. (1).

Incident. M. Regis (2) se joint à M. Arnaud contre le P. M. et M. Arnaud profite de cette diversion. Sa manière de répondre en instruisant le lecteur et en le payant de sa peine.

Vers l'an 1678. petit traité ébauché (3).

Tr. de la N. et de la Gr. p. 15. n. 7. 8.

It. supr. p. 2. n. 4. 5. 6... 10. 11. 12. 13.

It. p. 3. n. 1. 2. 3. 4. It. p. suivante. n. 2.

It. p. 21. per totum codicem.

Fondement du Tr. de la N. et de la Gr. dans un Eclaircissement de la R. p. (4).

(1) Voyez *supra*, p. 174, note 3, et dans la correspondance d'Arnaud (*OEuvres complètes*, Lausanne, 43 vol. in-4°, t. VIII) plusieurs lettres adressées à M. de Roucy sur ces matières en 1684 et 1682.

(2) Voyez Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne*, t. II, p. 194.

(3) Ce petit traité ébauché en 1678 est très-probablement la première édition du *Traité de la nature et de la grâce* qui parut à Amsterdam, in-12, en 1680. Voyez Chauffepié, *Nouveau dictionnaire historique*, v°. MALEBRANCHE.

(4) « J'ai lu ensuite les *Éclaircissements de la Recherche de la vérité* que l'auteur croit, que l'on doit lire, pour bien entendre son *Traité*; et comme j'y ai trouvé d'assez grandes difficultés qui ont beaucoup de rapport à la matière du *Traité*, j'ai jugé les devoir proposer d'abord, principalement celles qui regardent la nature des idées, afin de finir par celles qui regardent le traité même, et qui seront les plus considérables (*Lettre d'Arnaud à M. le marquis de Roucy*, dans le t. VIII de ses *OEuvres complètes*, lettre 27) ». — Les *Éclaircissements*, dont il est question dans ce passage, sont sans doute ceux qui sont intitulés : *Sur le cinquième chapitre, où je dis* : « Que la délectation prévenante est la grâce de Jésus-Christ » — et *Sur le chapitre troi-*

Le Quiétisme arrivait ensuite et Fénelon, dont les Jésuites se défiaient, mais qu'ils ménageaient parce que le prélat qui les craignait les ménageait lui-même, était sans doute sévèrement traité par notre auteur qui ne l'aimait point (1).

La grande affaire de la Chine ouvrait un nouveau champ à ses critiques, plus ou moins acerbes, et il ne craignait pas, en touchant cette délicate question, de demander un compte sévère à la Compagnie des concessions étranges faites par elle, dans la personne de ses missionnaires, aux croyances et aux habi-

sième de la seconde partie du sixième livre : Touchant l'efficace attribuée aux causes secondes, et qui portent les nos. v et xv.

(1) Pour le *Traité de l'existence de Dieu*, voyez notre t. I, p. 253, note 1. — « M. de Fenelon n'étoit pas fort dans la controverse, dit un jour au P. André l'abbé de Cordemoi. Dans tous ses écrits, sans nerfs, sans vivacité : avoit une grande facilité sur tout : ce qui le rendoit un peu présomptueux... n'étoit pas profond théologien, ce qui parut bien dans son livre des maximes des Saints : ne parut plus à la cour après cette affaire du quietisme. » De Quens, *R. S.*, p. 49. « N'étoit pas orateur : on en a imprimé quelques sermons, qui ne sont pas bons : le P. Davrigny Robillard l'avoit entendu, et n'avoit pas été content. » *Id.*, *Ibid.*, p. 230. — « M. de Cambrai n'est pas philosophe », p. 236. On lui reproche même (p. 234) son « jargon de sophiste ». On lui jette sans cesse à la tête « son roman » (p. 240) qu'on regarde toutefois comme « son plus bel ouvrage (p. 242) ». Ses raisonnements sont « bien romanesques » (p. 242). « Un petit logicien, qui auroit un peu lû son futur contingent (observation provoquée par quelques réflexions de Fénelon sur la prescience de Dieu), raisonneroit mieux » (p. 246). « Il y a trente ans, dit Fénelon (dans son *Instruction pastorale contre le Jansénisme*, lettre xvii), qu'il n'y avoit pas une école en France, où l'on enseignoit le cartésianisme ; donc il n'y avoit point alors en France de cartésiens... Tant il est vrai, que les romans n'apprennent

tudes toutes païennes des populations qu'elle les chargeait de conquérir au christianisme (1).

Une longue et savante analyse des écrits de Malebranche terminait l'ouvrage; c'était là que le disciple se plaisait à faire ressortir, tout en reconnaissant et constatant ses défaillances avec une pleine liberté, le puissant génie de son maître (2). Nous avons trouvé

point à raisonner » (p. 248). — On soupçonnait d'ailleurs le prélat d'être un « fin janséniste » (Voyez notre t. I, p. 267), et le quiétisme semble dériver si naturellement des doctrines de Jansénius (*Ibid.*, p. 292, note 3), que ce soupçon était bien permis. — « M. de Fénelon, que De Quens écrit encore dans le même passage Fénelon et Fenelon (voilà des accentuations pour tout le monde!), esprit superficiel : dans son livre de l'Existence de Dieu suit assez le P. Malebranche : mais on sent, qu'il ne fait qu'effleurer les matières (Cf. t. I, p. 253, note 4). Son Dialogue des morts fade auprès de celui de M. de Fontenelle : n'est pas digne de l'auteur. Son dialogue sur l'éloquence, sa lettre à l'Académie, ouvrages médiocres. Son livre de l'éducation des filles, écrit pour S. Cyr, bien fait, sensé. Le P. André étant à Rouen pour le 3^e. an de noviciat, alloit en mission à la campagne, y rencontra une petite fille d'une dame La Houssaye bien élevée, selon la méthode de M. Fénelon. » De Quens, *R. M.*, p. 491.

(1) Sur ces « cérémonies de la Chine, article honteux de la Société », comme s'exprime De Quens (*R. J.*, p. 23), voyez notre t. I, p. 60.

(2) « Descartes et Malebranche les premiers des hommes pour penser et faire penser : surtout le P. Malebranche sçait trouver des tours ingénieux, des comparaisons heureuses. — Le P. Malebr. écrit bien : nos rheteurs ne sont pas capables de goûter ce style aisé, naturel, qui n'a rien de saillant (c'est leur expression précieuse) : y voudroient trouver leurs phrases de rhétorique, qui sont pourtant de si mauvais goût. — M. Descartes écrit avec précision : point de paroles inutiles : il n'en est pas de même tout à fait du P. Malebranche. — Le P. André n'étoit pas content du système de l'auteur sur l'humanité de N. S. etc. Pourquoi tant raisonner sur nos mystères : la raison humaine y de-

sur une feuille de papier, que l'on peut voir à la p. 159 du manuscrit n^o. 101, intitulé *Mélanges*, quelques notes informes qui donneront de cette partie du travail qui nous occupe une bien grossière idée, mais que nous croyons cependant devoir reproduire ici :

« RÉFLEX. SUR LA RECH. DE LA VER. DU P. M.

L. 1. *Des sens.*

1^o. Chap. 1. La comparaison de la matière, et de l'esprit, au lieu d'éclaircir son sujet etc. (1).

2^o. Chap. 2. Apostille (2) fautive, que les géom. n'aiment pas la vérité, mais la connoissance de la vérité.

3^o. Chap. 3. Caractère des faux sçavans, beau, et bien touché.

meurera toujours court. Mais chemin faisant le P. Malebranche a dit de très belles choses sur la religion : surtout dans ses méditations a très bien traité l'efficace des Sacrements. Bel endroit du P. M. sur la Providence dans ses Entretiens. » De Quens, *R. M.*, p. 345 et suiv.

(1) Le commencement de la Recherche [du P. M.] ne prévient pas en sa faveur : « Le P. A. n'étoit pas content des deux premiers chapitres : la comparaison de l'esprit avec la matière ne fait qu'embrouiller. Sur les erreurs de la vue ne finit point : longueur ennuyeuse : devoit ménager d'abord l'ignorance de ses lecteurs... belles choses sur les sens. » De Quens, *R. M.*, p. 345.

(2) « APOSTILLE, annotation ou renvoi qu'on fait à la marge d'un écrit pour y ajouter quelque chose qui manque dans le texte, ou pour l'éclaircir et l'interpréter.... On disoit anciennement *postil*, *postilla*, et ce mot venoit de *positus*. » *Dictionnaire de Trévoux*.

4°. Chap. 5. Deux belles explications du desordre arrivé dans nos sens par la desobéissance du premier homme.

5°. Chap. 7. L'image d'un objet devient double, lorsqu'il devient deux fois plus proche de nous, qu'il n'étoit. Et cependant etc.

6°. Chap. 9. Sa figure n'explique pas bien sa proposition... It. six moyens pour connoitre la distance des objets.

7°. Chap. 13. Differens goûts de musique. p. 60.

8°. Chap. 14. Le ppe (principe) qui a conduit le P. M. au système des idées divines etc. p. 64 (1).

9°. Ch. 16. Découverte des formes substantielles graphiquement représentées avec ses suites. p. 70.

10°. Ch. 18. Description d'un homme à belles manieres etc. p. 74. col. 2.

11°. Ch. 20. Doute raisonnable. p. 79. col. 1.

L. 2. p. 2. *De l'imagination.*

1°. Ch. 4. L'air, et les manieres expressions naturelles de l'estime que chacun a de soi. p. 132. col. 2.

2°. Ch. 5. Inconsequence ridicule des theologiens,

(1) « L'auteur au lieu de proposer tout net, que nous voyons tout en Dieu (ce qui révolta les esprits), auroit pu dire simplement, que nous voyons toutes choses dans les idées divines, et laisser tirer la conséquence. » Id., *Ibid.* — Nous avons pu nous convaincre, par l'indication des pages et des colonnes auxquelles ces notes renvoient, que le P. André avait entre les mains la septième édition du livre de Malebranche, 2 vol. in-4°, à 2 colonnes; Paris, Christophe David, 1721. La bibliothèque de Caen en possède un exemplaire.

qui crient contre les nouveautez philosophiques.
p. 136.

3°. Ch. 6. p. 140. Censure d'Euclide, sur la définition de l'angle plan, et celle des paralleles, sur la proposition 2.

4°. Ch. 2. Extravagance de l'esprit de mode etc. p. 161 etc. Esprits forts, petits. p. 162. col. 2.

5°. Ch. 3. 4. 5. Caracteres des imaginations de Tertullien, de Senèque, de Montaigne. Pourquoi les divers stiles plaisent? p. 173... Qu'est-ce qu'un pedant? p. 264. Ce qu'on doit penser du sabbat, de la puissance du demon etc. p. 282. col. 2 (1).

L. 3. *De l'entendement pur.*

1°. Ch. 1. Comment peut-il assurer, qu'il est facile de concevoir un esprit, qui ne veuille rien?

2°. Ch. 9. part. 2. En quel sens Dieu est esprit. p. 236.

3°. Ch. d. (dernier). Conclusion. p. 246. Peinture magnifique : Je veux examiner, par exemple etc.

L. 4. *Des inclinations.*

1°. Ch. 6. Apologie belle, et judicieuse de M. Descartes. p. 273. contre les hypocrites censeurs.

(1) Sans doute le P. André essayait, dans cette section, de défendre Malebranche contre l'accusation dont le frappait Arnauld (*Défense de M. Arnauld, docteur de Sorbonne contre la Réponse au livre des vraies et des fausses idées*, Cologne, Nicolas Schouten, 1684, in-12, 5°. partie), d'avoir fait son portrait, en peignant sous les plus noires couleurs les imaginations fortes et contagieuses.

2°. Ch. 7. Censure assez peu judicieuse de l'astronomie, très digne de l'homme, quoi qu'il en dise. p. 275 (1).

3°. Ch. 11. Quel est le premier principe? Le neant ne peut être apperçu. Donc etc.. La contradiction. p. 298. It. p. 300. Perception infiniment petite de l'infini. Comment l'infini en peut être l'objet?.. Assez mal pour le P.M. Quelle comparaison entre l'hyperbole et les asymptotes? Proprietez des idées contraires à celles de nos perceptions. Donc etc. p. 302.

L. 5. *Des passions* (2).

1°. Ch. 2. p. 324. Connoissance des hommes fait deviner leurs actions futures... Donc si cette connoissance est infinie, ce ne sera plus conjecture, mais certitude.

2°. Ch. 3. p. 330. Peinture pathétique des traits de la passion en deux personnes etc.

3°. Ch. 6. p. 350. Variation de certains jugemens ecclésiastiques en fait d'opinions.

(1) Le P. André qui avait écrit des *Éléments d'astronomie*, ne pouvait approuver le dédain, fort peu raisonnable d'ailleurs, avec lequel *La Recherche de la vérité* traitait cette science. En général, l'auteur de l'*Essai sur le Beau*, qui possédait de vastes connaissances, devait déplorer en secret l'ignorance volontaire et vaniteuse de son maître.

(2) « Livre des passions : mieux traitées dans M. Descartes : plus de détail : Les inclinations dans la Recherche mieux, que les passions. » De Quens, *R. M.*, p. 345.

4°. Ch. 12. p. 384. Description d'après nature de nos faux zelez.

L. 6. *De la methode.*

1°. Ch. 3. Ne pas couvrir les objets d'un si grand nombre de sensibilitez, que l'esprit etc. p. 10.

2°. Ch. 4. p. 17. Musique. It. p. 17. It. p. 19. col. 2. à la fin. Géometrie, science universelle » (1).

Voilà tout ce que nous avons recueilli sur les ouvrages du P. André, qui sont ou momentanément égarés ou perdus pour jamais. Passons à ceux que nous avons sous la main, et dont il nous reste à faire connaître ce qui nous en paraîtra mériter d'être connu.

Nos lecteurs savent déjà que le P. André rimait de temps à autre, et qu'il ne craignait pas, à une époque sans doute où il ignorait encore le mépris de

(1) « Le P. A. relisant en 1763 la R. de la V. trouvoit toujours l'ouvrage très beau : l'auteur trop diffus en quelques endroits : s'abandonnoit un peu à sa grande facilité d'écrire. — Après l'édition de la Recherche en 1712, le P. Malebr. disoit : Si j'avois à recommencer mon ouvrage, je le refondrois tout entier. — Division de la Recherche belle et bonne : la methode à la fin : se trouvoit assez expliquée dans le corps de l'ouvrage : mais il étoit bon d'insister sur cet article... Parmi les Eclaircissemens, quelques uns disent peu : sur le peché originel bien : mais le P. A. n'aimoit pas trop, qu'on mêlât la physique dans l'explication de nos mysteres. » De Quens, *R. M.*, p. 345-346. — On connaît les trois mots que Bossuet écrivit sur l'exemplaire que Malebranche lui avait offert de son premier livre : *Pulchra, nova, falsa.*

son maître pour ce genre d'exercice, d'adresser à Malebranche lui-même ses souhaits de bonne année en prose mêlée de vers (1). Le manuscrit 101, inti-

(1) Voyez notre t. I, p. 17. Cf. t. II, p. 13, 39, 68. « En parlant de M. de Fontenelle, c'est dommage, qu'un si bon esprit s'amuse à faire des vers... Le P. A. sçavoit ce mot du P. M., de M. De La Rue professeur de philosophie à Caen. » De Quens, *R. M.*, p. 344. — Sur M. De La Rue, voyez *supra*, p. 138, note 2. — « M. De La Rue avoit été longtemps précepteur dans la maison de Coigni : M^{rs}. de Fontenelle et Varignon le prirent en affection : et M. Varignon le menoit avec lui aux assemblées particulieres de l'Académie des sciences. — Dans ses discours académiques (c'est-à-dire prononcés à l'Académie des Belles-Lettres de Caen, dont il étoit membre et dont il fut cinq fois directeur; voyez A.-R. R. de Formigny de La Londe, *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie royale des Belles-Lettres de Caen*, p. 80) parloit beaucoup de memoire. Les Jesuites lisoient volontiers ses cahiers de philosophie, et les trouvoient bien faits : étoit devenu sur la fin trop dubitatif : apprehendoit les difficultés : sembloit en cela manquer de force et de fermeté dans l'esprit. Soutenoit qu'un corps parfaitement dur poussé contre un plan inébranlable doit perdre tout son mouvement, et demeurer en repos, parce qu'il n'y a dans cette hypothese aucune cause de rejaillissement en arriere; et la distinction entre le mouvement d'un corps, et sa direction vers un certain coté lui paroissoit frivole. Par où pouvez-vous le sçavoir, repondoit le P. André, si ce n'est par des experiences, que nous n'avons pas, puisqu'il n'y a point dans la nature de corps parfaitement durs; et que les loix du mouvement dépendent d'une volonté arbitraire du Créateur? Il semble d'ailleurs que le plan inébranlable doit seulement changer la direction du corps mû, et non détruire son mouvement : comment un corps perdrait-il son mouvement sans le communiquer à un autre? Du moins telle est la loi de la Nature. — M. De La Rue etant Recteur de l'Université de Caën, en exécution du mandat de son devancier, M. Louet, fit la visite des classes du college des Jesuites, accompagné de toutes les Facultés : le P. de Gennes étoit pour lors regent de philosophie : M. le Recteur adressa aux differens professeurs un compliment

tulé *Mélanges*, contient, de la page 1 à la page 97, quelques *Poésies chrétiennes* et autres, dont l'abbé Guyot a, dans son troisième et dans son quatrième volume, publié les moins mauvaises. Dans ce champ, d'ailleurs si maigre, où le moissonneur a passé en temps utile, nous qui arrivons un peu tard, nous ne voyons rien à glaner. Le P. André, dans ces petites pièces qui lui coûtaient beaucoup, car il avait la muse difficile (1), s'est constamment, quoiqu'il eût sans cesse à la bouche le mot célèbre d'Horace qui ne permet pas la médiocrité aux poètes (2), maintenu au-dessous du médiocre.

Nous ne pouvons malheureusement beaucoup mieux qualifier l'œuvre capitale en ce genre de notre écrivain, son poème en trois ou quatre chants (3), *L'art*

bien tourné, en latin dans les hautes classes, et en françois dans les inférieures, 4^e. 5^e. » De Quens, *R. M.*, p. 162 et 195.

(1) On en peut juger par les ratures qui surchargent chaque ligne, et les trois ou quatre brouillons que nous avons de chaque pièce. Voyez aussi l'abbé Guyot, *Avertissement* en tête du t. III, p. ix. « Il n'avait pas de Minerve », comme le disait l'abbé Desfontaines de ses jeunes confrères qui n'avaient pas le feu sacré. De Quens, *R. M.*, p. 251. — « Comment, disait-il lui-même, avoir de la vanité en écrivant ? Quand on fait un peu bien, que de peines cela ne coute-t-il pas ? » *Id.*, *Ibid.*, p. 407.

(2) « Les moutons du P. Dumont : mediocres : le P. A. en revenoit toujours à dire : *Mediocribus esse poetis non licet.* » De Quens, *R. M.*, p. 244. — « Rousseau le dernier de nos poètes, disoit le P. A.... Après Rousseau, nous n'avons point eu de bons poètes, c'est à dire d'excellens poètes... Et le P. A. en revenoit toujours à cette maxime d'Horace : *Mediocribus etc.* » *Id.*, *Ibid.*, p. 296.

(3) Nous en avons deux copies, l'une et l'autre de la main de M. De

de bien vivre à *M. le comte de Melun*, quoique le P. Tournemine, qui ne s'y connaissait guères, y trouvât des vers à la Corneille (1). L'abbé Guyot en a donné, dans son quatrième volume, quelques extraits (2) qui nous dispensent de nous y arrêter (3).

Quens. La première en date (c'est le manuscrit portant le n°. 152), remplie de corrections considérables qu'on voit bien avoir été relevées avec soin sur un exemplaire retouché par l'auteur lui-même, forme un in-4°. de 164 pages; les quatre chants qu'on y compte donnaient, dans leur rédaction primitive que le copiste avait numérotée de 10 en 10 lignes, un total de 2360 vers. La seconde (c'est le manuscrit n°. 100), petit in-folio de 20 pages, est la mise au net, qu'on dirait définitive, du poëme; les trois chants auxquels l'ouvrage est ici réduit ne présentent plus que 784 vers.

(1) « Le P. A. d'Alençon envoyé à Arras à la fin de 1718; où ministre des pensionnaires pendant un an: autre distraction: y ebaucha son poëme de l'art de bien vivre pour le jeune comte de Melun: Le P. Tournemine ayant lu ce poëme y trouvoit des vers à la Corneille ». De Quens, *R. M.*, p. 401. — Le P. André était alors préfet du jeune comte (Voyez l'abbé Guyot, t. III, *Avertissement*, p. ix).

(2) Il les indique dans son t. III, *Avertissement*, p. x.

(3) Voici cependant quelques vers que j'ai remarqués pour diverses raisons :

Ch. I., v. 37 et 38, 2°. copie.

Enfin pour s'élever aux voutes éternelles
Nos vœux sans Jésus-Christ, nos soupirs n'ont point d'ailes.

Ce sont, à coup sûr, les deux meilleures lignes du livre; mais cet éclair est perdu dans de continuelles et épaisses ténèbres.

Ibid., v. 73-76.

Que l'un se livre à Paul: que l'autre soit à Pierre;
Soyez à Jésus Christ, et sans entrer en guerre,

Un moment le P. André, voyant se fermer pour lui, à cause de son cartésianisme, la carrière de l'enseignement philosophique, avait pensé à se réfugier dans la prédication et à s'y consacrer exclusivement (1). Serait-il devenu, à force de travail et

Tenez-moi seulement pour principe certain,
Que pour être orthodoxe il faut être romain.

C'est ce que le P. André répète sans cesse et en prose et en vers ; il est généralement impartial et neutre, dans ses paroles du moins, et cela peut-être parce qu'il n'aurait pu être partial comme sa Compagnie et avec elle, ses sympathies l'inclinant vers des hommes et des choses que son ordre maudissait et proscrivait.

Ch. II, v. 162.

Le fondement du gout c'est le vrai, c'est l'honnête!

Grande vérité, vérité immortelle! Par moments voilée, comme elle l'a été un instant chez nous au commencement du siècle, elle sort toujours plus éclatante des ombres que la corruption de l'esprit et du cœur amasse en vain autour d'elle!

Ch. III, v. 150.

Attentifs à vous nuire ils sont toujours à l'erte.

Dans *Le véritable esprit des nouveaux disciples de S. Augustin*, Bruxelles, 1704, t. I, p. 411, on lit de même : « Les Jansénistes sont bien à l'erte pour s'introduire partout. » Ce mot *erte* a disparu de tous nos lexiques modernes ; Roquefort, dans son *Supplément au Glossaire de la langue romane*, p. 137, le donne et le fait venir de l'italien *erta*, hauteur, d'où l'on peut épier l'ennemi.

(1) Voyez t. I, p. 35.

par l'exercice, un Bourdaloue (1), ou seulement un P.

(1) « Le P. Louis Bourdalouë, de Bourges, né le 20 d'août 1632, mort le 13 mai 1704 — fait ses essais pour la chaire à la ville d'Eu, où la grande Mademoiselle exilée pour lors... De retour à Paris, elle avertit les Jesuites de ne pas laisser en province un tel prédicateur... Le P. A. avoit entendu dire aux anciens ce mot du P. Bourdalouë : Laissez-moi travailler : Je ne veux ni prêcher les nôtres, ni confesser les nôtres, ni gouverner les nôtres... Avant lui, les Jesuites avoient pour méthode de s'accoutumer à parler sur le champ : bonne méthode et utile dans l'occasion : le P. Bourdalouë n'en vouloit point.. Parler de l'abondance du cœur (disait-il), cela est bon lorsqu'on est dans son oratoire à faire oraison : mais quand on parle au public, la plupart dans l'abondance du cœur n'y trouvent rien qui vaille. — Le P. Bourdalouë : pas grande taille ; ni belle figure, mais jolie : œil vif : parloit avec feu, mais comme dans une conversation bien animée. — Les Jesuites faisoient venir quelquefois les acteurs de Moliere, le Baron, etc. pour exercer leurs ecoliers à la déclamation : demanderent un jour à Baron, ce qu'il pensoit de la déclamation du P. Bourd. et de celle du P. La Ruë : Le P. Bourdalouë, dit-il, parle naturellement, et en maître, le P. La Ruë en orateur bien exercé. — Je ne permettois, dit le P. André, qu'au P. Bourdalouë d'être cinq quarts d'heure en chaire, et encore parce que j'étois jeune. — Quel est le plus beau de vos sermons ? Celui que je sçais le mieux, repond le P. Bourd. — Prêchant un jour à Paris en presence de M. Bossuet, de M. Le Tellier arch. de Rheims etc. manque de mémoire : au sortir du sermon : Le P. Bourdalouë, dit M. Le Tellier, aliquid humani passus est. Nous en avons été bien dédommagés, reprit M. Bossuet, jamais le P. B. n'a mieux prêché. — N'a pas prêché à la Cour autant de fois que d'autres prédicateurs médiocres : remuoit trop les consciences ; Louis 14 n'aimoit pas tant à l'entendre à cause de cela. — Beau sermon sur l'impureté : Le P. Bourdaloue est comme en colère d'un bout à l'autre. — Dans un sermon s'applique à lui même un passage de l'Ecriture : Je ne suis ni prophete, ni fils de prophete, mais... Tout seyoit au P. Bourd... [Sermon pour la fête de] S. Etienne, excellent : endroit terrible contre les ecclesiastiques : ces sortes de verités assez inutiles à prêcher au peuple

Giroust (1), un P. Cheminais (2), un P. Brétonneau (3),

mais tout étoit permis au P. B. — Mot du grand Condé : Pourquoi le P. Bourd. cite-t-il les SS. Peres? Il vaut bien un S. Pere. — Belle oraison funebre du prince de Condé : autre encore plus belle du fils, le grand Condé, au sortir de la dernière : Il faut convenir, que cela passe tout, dit M. Bossuet, bon connoisseur, et du metier. Ces deux discours mis en latin par le P. Jouvenci. — Traduction latine des sermons du P. Bourd. par le P. de Saligny. » De Quens, *R. S.*, p. 211-218. — C'est en 1663, que mademoiselle de Montpensier, exilée en 1661 à St.-Fargeau, obtint du roi la permission de se rendre à Eu, où elle put entendre Bourdaloue qui avoit alors 31 ans. Voyez *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, collection Petitot, t. IV, p. 62.

(1) « Le P. Giroust d'Anjou mort le 19 juillet 1689 à 65 ans. On dit qu'il falloit s'ennuyer un quart d'heure aux sermons du P. G. pendant l'exposition de son dessein, qu'ensuite il s'animoit, et disoit de très belles choses : ses sermons remplis de familiarités, qui paroissent étranges : en voici une entr'autres : Le devot S. Bernard : Je ne sçai pourquoi on l'appelle devot ; car il avoit de l'esprit... Le P. Brétonneau passant par Alençon confirma ce trait singulier au P. A. ». *R. S.*, p. 217-218.

(2) « Le P. Timoleon Cheminais mort le 15 septembre 1689 à 38 ans bon predicateur : avoit une belle voix : n'a gueres de bon qu'une douzaine de sermons : tendre, a de l'onction : n'a point cette vivacité, qu'il faut avoir en chaire : n'est que joli. Il y en a qui blâment les divisions et les subdivisions dans les sermons : mais cela dépend du genie des predicateurs : par exemple, le P. Cheminais a deux fort belles pieces sans divisions. » *R. S.* p. 215 et 219.

(3) « Le P. Brétonneau editeur en 1707 du P. Bourd... Ses extraits des sermons bien faits. M. de Lamoignon, fils du grand Lamoignon remercia poliment l'éditeur d'avoir rendu si bon service à son ami le P. Bourd.. mais se plaignoit qu'on eut retranché certains termes familiers, qui ne seyoient pas mal dans sa bouche : peut-être a-t-on bien fait de supprimer des nenni, qui sont tout à fait hors d'usage en chaire : Le P. A. n'en tomboit pas d'accord. A Baille terre de M. de Lamoignon le P. Bourd. prêche et bien à la portée des paysans. —

ou même, pour descendre jusqu'aux sermonnaires du troisième ordre, un P. La Rue (1), un P. La Ferté (2),

Le P. Brét. de beaucoup d'esprit, si estimé dans sa Compagnie, que plusieurs s'imaginoient, qu'il avoit rendu les sermons du P. Bourd. plus beaux, qu'ils n'étoient en chaire ; mais n'en étoit pas capable. — Le P. Brét. des plus honnêtes hommes : geste peu naturel : se demantibuloit les épaules : prédicateur à Caën en même temps, que le fameux P. Le Maur de l'Oratoire. — Les sermons du P. Brétonneau ne se sont pas soutenus à l'impression à cause de leur secheresse : point de feu : point d'ame : trop d'exactitude. On croit, qu'il les a gâtés en les corrigeant. A été l'editeur des trois grands prédicateurs de sa Compagnie : du P. Giroust, du P. Cheminais, et du P. Bourdalouë : *Trium mortuorum suscitator magnificus*, disoit ingénieusement le P. La Ruë, en lui appliquant ces mêmes paroles, qu'on lit dans le martyrologe romain le jour de la fête S. Martin. A refondus (*sic*) presque tout entiers les sermons du P. Giroust dont le style suranné : n'a conservé que le fond, qui passe pour bon. » *R. S.*, p. 216-217. Cf. t. I, p. 398, note 1.

(1) « Le P. La Ruë né à Paris en 1643, mort en 1725. Ode au palinod de Caën très belle : donna un commentaire de Virgile : fort occupé d'ailleurs, et pour aller plus vite, y faisoit travailler les jeunes prefets : on trompoit ainsi le public pour ne pas tromper le Roi, à qui on avoit promis. — Parle bien latin dans ses tragedies ... Belles pieces de théâtre, des plus belles : *Lisimachus*, *Agathocles*.. *Sylla* piece françoise ne repond pas aux latines : étoit ami de Corneille, regent de son fils : et Corneille, dit on, lui aidoit dans la composition de ses pieces. Lorsque le P. La Ruë prêchoit à Paris avec grand succès, les comédiens annoncerent au public la tragedie de *Sylla* ; et elle fut criée dans Paris sous le nom du P. La Ruë prédicateur du Roi : on arrêta la représentation. » De Quens, *R. M.*, p. 276. — « Le P. Charles La Ruë (le même) tête chauve : air de prophète : le P. A., qui l'avoit entendu, persuadé qu'il avoit gâté ses sermons en les retouchant. Beau sermon sur le pécheur mourant. » *Id.*, *R. S.*, p. 222.

(2) « Le P. La Ferté, jesuite, fils du maréchal de France, d'une

un P. Ségaud (1)? Nous en doutons fort. La nature ne l'y avait nullement préparé. Sa voix, quoi qu'il en ait dit (2), était faible (3); il avait la vue basse (4) et par suite

tres belle figure : celebre prédicateur : prêchoit à Paris, le P. A. y etant alors en rhétorique après son noviciat : on disoit, que c'étoit le prédicateur de Paris, qui parloit le mieux : et puis fils d'un maréchal de France! Avoit un style aisé, coulant, mais grand et noble : ses sermons n'étoient pas soutenus. Le P. A. qui l'avoit entendu, avoit remarqué des morceaux enlevans, dignes du P. Bourdalouë. Prêche devant le Roi le jour Touss. 1716 sans permission de M. de Noailles : le prelat interdit tous les jesuites de prêcher et confesser. » De Quens, *R. S.*, p. 225. Cf. *Ibid.*, p. 25. Voyez t. I, p. 360, note 1, et p. 361.

(1) • Le P. Guillaume Segaud n'a pas eu le même succès, que le P. La Ruë, et le P. La Ferté, qui ont plus de génie. Le regiment de Mortemar le mit en vogue à Caën, et la disette de bons prédicateurs : plutôt estimé qu'admiré : avoit une petite voix, qu'il menageoit bien, et se faisoit entendre : eut assez de succès à Paris : ses sermons bien travaillés. Un carême à Amiens : ses confreres extasiés : Le P. A. louoit, mais ne louoit pas tant. » De Quens, *R. S.*, p. 227. — « Le P. Segaud novice du 3^e. an, prêchant un jour sur l'enfer fut si pathétique par rapport à un de ses auditeurs qu'il se leva tout à coup en s'écriant : Je suis damné. » *Id.*, *R. J.*, p. 230. — Cf. t. I, p. 443, note 3. — On ne peut disconvenir que le P. Segaud n'ait fait souvent usage des sermons du célèbre ministre Saurin. Voyez Ladvocat, *Dictionnaire historique*, v^o. SEGAUD. — On ne se gênait pas d'ailleurs, à Paris, pour lui reprocher ses plagiats, et Davrigny, dans ses *Mémoires historiques* (mai 1730, p. 642), rapporte qu'un jour on put lire sur les murs de la capitale une affiche qui invitait le public « à venir entendre un sermon de Saurin par le P. Segaud. »

(2) T. I, p. 35, note 7.

(3) Voyez un *Éloge du P. André, surnuméraire de l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen* (in-12 de 48 pages, Caen, 1764, p. 5), par le Secrétaire perpétuel de cette Compagnie, M. Rouxelin.

(4) • Le P. A. étant en théologie avoit obtenu dispense d'écrire en

un œil sans regard; sa taille était de beaucoup au-dessous de la moyenne (1); son geste manquait de noblesse et d'ampleur. Il semble cependant que, lorsqu'il était appelé à remplir cet important ministère (2), il s'en acquittait à la satisfaction de son auditoire; mais on admirait surtout en lui *l'ordre et le bon goût de ses compositions* (3); c'était encore un élégant écrivain, ce n'était pas un orateur.

Tel est bien le caractère de la plupart des sermons que contiennent les deux Recueils *Prédication*, aujourd'hui réunis dans le manuscrit qui porte le numéro 153, et que nous inclinons encore à lui attribuer (4). Les courts extraits que nous allons en offrir à nos lecteurs et que nous empruntons à celles

classe à cause de sa vue courte. » De Quens, *R. M.*, p. 245. — Cf. *R. S.*, p. 266.

(1) Cf. t. I, p. 35, et l'abbé Guyot, *Éloge historique* etc., p. xx.

(2) De Quens nous apprend que, *prêchant un jour dans une paroisse*, il demanda la bénédiction du curé (Voyez *R. J.*, p. 21); qu'un autre jour, *après un sermon aux Ursulines*, où « il prêchoit alors » il fut invité par la comtesse d'Harcourt, fille de M. de Coigni, qui s'y était retirée, à lui rendre visite (*R. S.*, p. 269, et *R. M.*, p. 178). « Il prononça avec succès plusieurs Panégyriques, des Exhortations en présence de ses confrères, des Sermons d'Avent et de Carême dans la ville de Caen. » L'abbé Guyot, *Éloge historique*, p. xx. On le distinguait comme *prédicateur* dans la société de Fontenelle et ailleurs (Voyez *supra*, p. 24, et note 5).

(3) Rouxelin, *Éloge du P. André*, p. 5.

(4) Voyez notre t. I, p. VIII, 4°. , et p. x, 2°. — Il y a évidemment dans le Recueil plus d'une pièce qu'on ne peut attribuer au P. André: l'avant-dernière, par exemple, qui commence à la page 505 et finit à la page 540. L'écriture n'en est pas de sa main, et les corrections

de ces pièces qui nous ont paru le plus soignées, les mettront à même d'en juger.

Le dixième des Discours que le manuscrit renferme est un *Sermon sur la patience de Dieu à l'égard des pécheurs*. L'exorde, que nous transcrivons, ne manque ni de vivacité, ni d'élévation :

« *Beatus est, qui non fuerit scandalisatus in me* (1). *Heureux celui qui ne sera point scandalisé à mon sujet.* C'est le fils de Dieu, qui parle, en S. Mathieu, ch. 11 [v. 6].

Voilà qui est étrange, mes frères ! Un Dieu vient dans le monde ; et le monde s'en est scandalisé. Il s'est scandalisé de sa personne ; il s'est scandalisé de ses mystères ; il s'est scandalisé de sa morale ; il s'est scandalisé de ses miracles ; il s'est scandalisé de sa vie ; il s'est scandalisé de sa mort. Et heureux encore aujourd'hui ceux, qui ont assez de force d'esprit, où de vertu pour n'être point scandalisés de sa providence. En effet, mes chers auditeurs, pourquoi Dieu souffre-t-il dans l'univers tant de meschans confondus avec les bons ? Pourquoi tant d'idolâtres, qui méconnoissent la main, qui les a formez ? Pour-

qu'on y remarque, prouvent très-nettement que celui qui écrivait, était aussi celui qui composait. On y trouve, d'ailleurs, des formes que le P. André condamnait : plusieurs fois les auditeurs y sont appelés *Messieurs*, locution qui lui paraissait ne convenir qu'à un discours profane. Voyez De Quens, R. S., p. 213.

(1) C'est le texte qu'avait choisi Bourdaloue pour son *Sermon sur le respect humain*. Voyez *Sermons du P. Bourdaloue*, édit. Brétonneau, Lyon, 1707, 4 vol. in-12, t. I, p. 312.

quoi tant d'infidèles, qui reconnoissant un Dieu créateur ne veulent point d'un Dieu sauveur? Pourquoi tant d'herétiques obstinez, qui adorant J.-C. comme leur sauveur vivent séparés de son Eglise dans des sociétés schismatiques, où il n'y a point de salut? Pourquoi dans son Eglise même tant d'yvraie semée parmi le bon grain? Je vois l'impie tranquille sous le même toit que l'homme juste; le fils débauché avec le père vertueux; la fille mondaine avec la mère chrétienne; le frère indocile avec la sœur obéissante; l'époux perfide avec l'épouse fidèle; le maître emporté avec le serviteur patient, et jusques dans le sanctuaire même je vois le prêtre sacrilège offrant le sacrifice avec le prêtre saint! Les justes en sont quelquefois ébranlés dans les sentiers de la justice; les pécheurs en abusent pour s'égarer de plus en plus dans les voies de l'iniquité. Pourquoi Dieu encore un coup souffre-t-il dans l'univers tant de méchants, qui nous scandalisent, et qui le deshonnorent?

C'est, mes frères, la difficulté à laquelle j'entreprends de répondre dans ce discours en justifiant la providence de Dieu contre les censeurs de sa miséricorde. »

Puis il résume en deux mots, qui font le partage de sa longue allocution, toute la doctrine de saint Augustin sur la matière :

« Justes, ne soyez pas scandalisés de la patience de Dieu, à l'égard des pécheurs : c'est pour votre perfection, qu'il les tolère. Pécheurs, n'abusez plus de la patience de Dieu à votre égard ; si votre con-

version n'en est le fruit, votre condamnation en sera plus rigoureuse. »

Citons encore un échantillon de ce style parfois négligé comme à dessein, soigné parfois jusqu'à la prétention, où l'antithèse, le congeries et toutes les figures de rhétorique surabondent : nous le tirons d'un *Sermon sur la confession* ; c'est la 24^e. pièce du recueil.

« Ah ! mon frere, ici devant Dieu, consultez vous et repondez moi. Avant que de vous presenter au saint tribunal, pour solliciter votre grace, votre cœur vous rend il un témoignage bien certain, que vous avez non seulement suspendu le cours de vos desordres pendant le careme pour en avoir l'absolution à Pasques, artifice aujourd'hui si ordinaire pour nous en imposer, mais que vous avez entierement cessé de les commettre? [que vous avez] vaincu cette habitude, rompu cette attache, quitté cette occasion, surmonté cette passion? Vous etiez un emporté : avez-vous cessé de vous abandonner à la colere? Vous aviez des ennemis : avez-vous cessé de leur en vouloir? Vous aviez du bien d'autrui : avez-vous cessé de le retenir et de vous l'approprier? Vous aimiez passionnément la bonne chere, et tous les plaisirs sensibles : avez-vous cessé, je ne dis pas seulement de les rechercher, mais de les desirer? C'est le premier article dont vous devez pouvoir me repondre. Voici le second.

Quand vous êtes actuellement au pied du tribunal, je vous demande encore : Votre cœur vous rend il

un témoignage bien sûr que vous avez au fond de l'ame un propos bien ferme, bien déterminé d'embrasser une vie nouvelle? Prenez garde, s'il vous plaît, chrétiens auditeurs; je ne vous demande pas de ces propos vagues et généraux, qui embrassent tout, et qui ne tombent sur rien; je ne vous demande pas de ces résolutions étudiées, que vous nous apportez quelquefois pour nous éblouir, et pour vous étourdir vous mêmes sur vos secrètes irrésolutions; je vous demande si là aux pieds de ce prêtre, qui vous interroge, votre cœur vous répond bien clairement, que vous ne retomberez plus dans ce péché honteux qui depuis tant d'années vous tient en servitude; que vous ne retournerez plus dans ces rendez-vous publics de la vanité, ou dans ces rendez-vous secrets de la galanterie; que vous ne succomberez plus à l'attrait de ce plaisir, ni à l'instinct de ce penchant, ni à l'appât de cet objet, ni à l'amorce de cet intérêt; je vous demande enfin, si dans toutes les protestations, que vous me faites, votre bouche est bien d'accord avec votre cœur. Vous me repondez hardiment que oui; et moi, tandis que je verrai ce que je vois, je vous déclare, que je n'en crois rien. Vous me prononcez des actes de douleur, et vous n'en sentez point; vous me recitez des formules de résolutions, mais vous n'en avez point; vous me faites par cœur mille promesses, mais en effet vous ne promettez point. J'entends votre voix qui me parle, il est vrai; mais je n'en-

tends ni les soupirs, ni les sanglots, qui la devroient entrecouper ; mais je ne vois point couler vos larmes, qui la devroient accompagner, comme le vrai langage de la pénitence. Que dis-je ? hélas, le plus souvent, jusqu'au pied du saint tribunal, je ne vois ni modestie dans vos parures, ni humilité dans vos manières, ni pudeur dans vos paroles, ni aucune marque de conversion dans tout votre procédé. »

Pour en finir avec ce Recueil, que les jeunes prédicateurs ne liraient pas sans fruit, nous en rappellerons quelques passages, qui semblent bien porter le cachet de notre auteur.

Nous savons que le P. André repoussait, avec et d'après saint Augustin, la doctrine qui, dans certaines occasions, excuserait ou même glorifierait le mensonge (1). Ainsi fait notre prédicateur, dans la *Conférence sur la règle des mœurs*, p. 3, et dans le sermon *Du péché véniel*, p. 483.

Nous savons encore quel tendre amour il professait, il exhalait en toute circonstance pour le saint nom de Jésus :

O Jesu, o natum nostra ad solatia nomen ! etc.

O Jésus, ô nom plein de charmes ! etc. (2).

Qu'on rapproche de ces lignes, si froides et si pauvres de poésie, mais si chaudes et si riches de piété et de foi, le *Sermon pour le jour de la Circon-*

(1) Voyez *supra*, p. 143.

(2) Voyez *Œuvres* du feu P. André, édit. Guyot, t. IV, p. 330 et 332.

cision (1), où le prédicateur « fait voir, en premier lieu ce que le nom de Jésus a de grand et d'auguste ; en second lieu ce qu'il a d'aimable et de tendre » ; ou nous nous trompons fort, ou ceux qui compareront cette prose et ces vers reconnaîtront, sentiront qu'ils jaillissent, comme un seul hymne en deux langues, de la même bouche et du même cœur !

L'Exhortation sur l'Annonciation se termine par ces lignes : « Oui, Seigneur, me voila prest. Parlez : commandez. Faut-il prendre les armes ? Faut-il marcher sur vos pas ? Faut-il combattre sous vos ordres ? Marchons, combattons, mourons, s'il le faut, trop heureux.... » N'est-ce pas le même mouvement de pensée et de langage qui clôt la lettre écrite de la Bastille (2) ?

Nous n'osons pas tirer un nouvel argument en faveur de l'opinion vers laquelle nous penchons, de certaines expressions créées par le sermonnaire, telles que *l'immortification*, la *mondanité*, un homme *indéfendu* (3) ; remarquons cependant que le P. André a essayé d'introduire le *modus* dans notre langue, à la suite du *decorum* qui avait obtenu son droit de

Disons toutefois (ce que le P. André ou son éditeur auraient dû dire eux-mêmes), que l'idée première de cette petite pièce et quelques-unes des expressions les plus frappantes qu'on y remarque appartiennent à saint Bernard. Voyez *sancti Bernardi Opera omnia*, édit. des Bénédictins, vol. I, col. 1311, C, et vol. II, col. 554, F.

(1) Voyez le *Recueil Prédication*, de la page 75 à la page 91 ; et surtout, p. 86, le passage qui commence ainsi : « Que le nom de Jesus, mes freres, contient donc de merveilles et de merveilles touchantes ! etc. »

(2) Voyez t. I, p. 425.

(3) P. 129 et 173 ; 349 ; 433. — *L'Instruction pour un enfant qui est dans les études*, p. 21 (Voyez *infra*) nous parle aussi d'une ame *indéfenduë*.

cité (1); qu'il avait, obéissant à l'analogie, opposé l'*injustesse* à la justesse (2); et qu'on lui doit, à ce qu'il semble, l'*inconduite* et la *prévenance* (3).

En dehors du *Recueil Prédication*, nous avons, dans le ms. n^o. 101, qu'on a intitulé *Mélanges*, p. 165-174, des notes très-détaillées, avec quelques parties rédigées déjà, pour une conférence dont le sujet était : *Le caractère du vrai zèle dans saint François Xavier et du faux zèle dans N.* Cette pièce, écrite tout entière par le P. André, et qui lui appartient incontestablement, présente pour le style les plus grandes analogies avec les sermons dont nous venons de nous occuper.

De Quens nous a conservé encore le sujet et la division d'une de ces improvisations que les novices, chez les Jésuites, étaient tenus de préparer du mercredi au dimanche. C'était le jour de la Sainte-Trinité que le P. André devait porter la parole; il avait pris pour texte : *In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti*. Son but était d'exalter la grandeur du chrétien; il le fit, à la grande satisfaction des vieux Pères, en *partageant* ainsi son Discours : « Nous

(1) *Essai sur le Beau*, cinquième discours.

(2) De Quens, *R. S.*, p. 221.

(3) « L'abbé de St. Pierre.... Son terme de *bienfaisance* a passé. M. Bossuet avoit demandé grace pour *inconséquence*, qui a passé également. Le P. André auroit admis volontiers *inconduite*, qui exprime bien les écarts, et les inégalités de la vie : *incharités*, terme de religieuses, probablement ne passera pas : *prevenance* exprime assez bien.... » De Quens, *R. M.*, p. 66. — Cf., contre ce néologisme, le P. André lui-même, édit. Guyot, t. III, p. 322; il n'y blâme aucun des mots hasardés dans les *Sermons*.

sommes les enfants du Père, les frères du Fils, les disciples du Saint-Esprit (1). »

Il ne craignait pas, lorsque le temps lui manquait, de débiter en chaire, comme tant d'autres, un sermon emprunté à quelque prédicateur de renom (2).

Son discours ne lui appartenait en rien, ou lui appartenait en entier. Il n'était pas de ceux qui prenaient un morceau par ci, un morceau par là, cousaient le tout plus ou moins grossièrement et en faisaient un ensemble tel quel (3).

Il n'usait pas non plus de cette *Bibliothèque des Prédicateurs*, qu'un des leurs, le P. Houdri, qui lui-même n'était qu'un fort mince orateur, avait composée, et dans laquelle il proposait aux adeptes des canevas, la plupart fort ordinaires, qu'ils n'auraient plus qu'à remplir (4).

Il puisait à de meilleures sources; c'était aux chefs-d'œuvre de l'éloquence antique qu'il allait surtout demander ses inspirations. Un jour qu'il venait de lire,

(1) *R. M.*, p. 384.

(2) « Le P. Le Jeune de l'Oratoire, celebre missionnaire : avoit l'art de mettre ses instructions à la portée du peuple; ses divisions uniformes : preuves par l'écriture, par les SS. Peres, par la raison. Perdit la vue, et n'en prêchoit pas moins : on l'appela le missionnaire aveugle : Le P. A. et ses jeunes confreres n'ayant pas le temps de composer pendant leurs missions de noviciat, profitoient de ses sermons. » De Quens, *R. S.*, p. 227.

(3) *Id.*, *Ibid.*, p. 229.

(4) *Id.*, *Ibid.*, p. 230.— Toutes ces routines ne peuvent être bonnes qu'à faire de ces prédicateurs dont Bossuet disait : *Sciunt sermones, præterea que nihil.*

avec émotion, ces belles pages où Cicéron, dans une des *Verrines*, dépeint sous des couleurs si vives le supplice d'un citoyen romain : « Voilà, s'écria-t-il, un morceau à imiter, quand je prêcherai la passion (1) ».

« A propos d'elegance, d'expressions recherchées, de jeux de mots, le P. André regardoit cela comme un badinage déplacé et de mauvais gout dans les sermons : aussi estimoit-il davantage les discours de S. Jerome, que ceux de S. Bernard, et même quelquefois de S. Augustin, qui jouë aussi avec les mots : S. Jerome garde partout un sérieux qui convient mieux dans les matieres de la religion (2) ».

« Pour bien prescher, il faut sçavoir à fond l'Ecriture, et les Peres : ainsi le P. André n'etoit point etonné d'entendre tant de mediocres prédicateurs dans sa Société : leurs etudes ne conduisent point directement à la prédication. » Jusqu'en rhétorique, on ne lit que des auteurs profanes ; en théologie, on n'apprend que des cahiers qui ne seront jamais d'un grand secours ; on a donc ensuite « à peu près une année d'intervalle pour préparer une douzaine de sermons : comment réussir avec tant de précipitation (3)? »

(1) De Quens, *R. M.*, p. 224. Voyez Cicéron, *De suppliciis*, n°. LII et suiv.

(2) *Id.*, *R. S.*, p. 223. — Le célèbre P. Mainbourg ayant pris pour texte d'un sermon ces mots : *Duc in altum* : « Sortons, ajouta-t-il, du port, fut-il royal. » *Id.*, *Ibid.*, p. 490. — « Un jesuite disoit en plaisantant, que M. Pascal faisoit des souliers à P. R. Je ne sçais, repartit l'abbé Boileau, frere du poëte, si M. Pascal a fait des souliers ; tout ce que je sçais, c'est qu'il vous a porté de bonnes bottes. » *Id.*, *R. J.*, p. 52.

(3) De Quens, *R. S.*, p. 226.

Nous trouvons, dans des *Réflexions sur l'Éloquence*, que nous n'attribuons au P. André que sous toute réserve (1), l'exposé d'une méthode à l'aide de laquelle il remédiait, si c'est bien lui qui parle, autant que faire se pouvait, aux vices de cette éducation première.

« Une des choses, dit-il, qui nuit le plus à l'éloquence, c'est de ne point assez méditer un sujet. Il n'arrive que trop souvent que l'on s'arrête à l'écorce sans approfondir sa matière. On ne montre, pour ainsi dire, aux yeux, que la superficie; l'on ne pénètre pas plus avant. De là vient le peu d'effet, que font nos sermons, où sur les auditeurs, où sur les lecteurs. Dès que l'on quitte le livre, où que l'on sort de l'église, on s'en retourne chez soi sans en rapporter autre chose, qu'une idée confuse, que

(1) C'est un cahier de 28 pages, qui fait aujourd'hui partie du ms. n^o. 161, intitulé : *Mélanges bibliographiques et littéraires*. Notons, en passant, que, sur ce cahier, à la première page, on lit : « a Eu en 1701 et 2 » et sur la 18^e., « a la Flèche en 1703 ». Ajoutons qu'à la page 10, à côté d'un jugement favorable sur l'*éloquence de Catulle*, l'auteur avait écrit : « Dans ma jeunesse, grossier souvent; je me retracte ». Le P. André habitait-il Eu et la Flèche aux époques ici indiquées? Nous ne le pensons pas. — De Quens, *R. M.*, p. 264, nous a conservé le jugement que son maître portait de Catulle : « Catulle n'a pas réussi dans ses Elegies; méchants vers : mais ses endécasyllabes très bons, et ses grands vers; c'est le premier, qui en ait donné l'idée : c'est le Malherbe des poètes romains. Martial a de bonnes, et belles epigrammes : mais grand nombre de fades : plein d'ordures : écrit grossièrement : n'a pas la délicatesse de Catulle : on raconte qu'un gentilhomme vénitien brûlait tous les ans un Martial en l'honneur des manes de Catulle. »

l'on vient d'entendre de belles choses : pourquoi? parce que l'on ne creuse, ni ne medite point sa matiere, on n'imprime pas de mouvement solide et durable dans le cœur de ses auditeurs. Que faut-il donc, que je fasse pour eviter ce défaut?

1. Reduire d'abord mon sujet à une proposition générale, que j'aurai toujours devant les yeux, et que j'offrirai toujours à ceux de mes auditeurs.

2. Penetrer cette proposition, et voir ce qu'elle me peut fournir par rapport aux raisonnemens et aux sentimens.

3. Reduire toutes ces matieres sous deux ou trois idées, qui seront les points de mon discours.

4. Arranger mes preuves de maniere, que la premiere commence à mettre en agitation l'esprit de l'auditeur, que la seconde augmente en lui cette agitation, et que la troisieme etc. lui fassent rendre les armes à la force de la verité.

5. Tacher de faire en sorte, que le second point soit une suite du premier etc. C'est dans cette solidité, et si l'on peut ainsi parler dans cet approfondissement de leurs sujets, que Thucydide et Demosthene ont surtout excellé, aussi bien que Ciceron et Virgile, et parmi nous le grand Corneille. »

Aurions-nous, dans ce morceau, du moins sous un certain rapport, cette « maniere de prêcher » que le P. André prétendait avoir imaginée (1)? c'est

(1) Voyez notre t. I, p. 35.

une question à laquelle nous ne nous croyons pas en mesure de répondre.

Mais ce que nous affirmons sans hésiter, c'est que notre prédicateur n'avait pas, comme on en accusait la plupart de ses confrères, une morale sévère en public et en particulier une morale fort accommodante; et qu'il ne sur faisait pas dans la chaire ce qu'il donnait à bon compte dans le confessionnal (1).

Les sermons du P. André nous conduisent tout naturellement à ses œuvres théologiques.

Ses manuscrits nous offrent, en ce genre: 1°. deux opuscules d'un médiocre intérêt, à savoir quelques pages *De l'usure* et un *Journal de mes observations sur l'état des Demoiselles de Leaupartie*; 2°. un ouvrage considérable, intitulé: *Instruction pour un enfant qui est dans les études*; 3°. un livre d'une véritable importance, au dire des juges compétents en pareille matière, le *Traité analytique, et historique de l'Excommunication*.

De l'Usure (2).

« M. de Bezons évêque de Carcassonne, étant à Caen chez la marquise d'Herici sa niece, quoique

(1) « Les prédicateurs en chaire mettent le paradis à un très haut prix, et le donnent à bon marché au confessionnal : cela est passé en proverbe. » De Quens, *R. J.*, p. 229.

(2) Cette pièce fait partie du ms. n°. 101, intitulé *Mélanges*, p. 183-189. — On en trouvera une bonne copie dans De Quens, *Mélanges ecclésiastiques*, p. 181-188.

dans les bons principes de morale sur la matiere de l'usure, propose des difficultés à M. Lantaigne, curé de St. Sauveur (1)... Rien de si avantageux que l'usure, disoit-il : par exemple, les petits marchands de Paris, qui vendent des legumes, des fruits, des fleurs, et autre chose de menu detail, et dont la consommation est journaliere, empruntent six francs, douze francs, 24 francs, plus ou moins, à tant d'intérêt par semaine (ce qu'on appelle emprunter à la petite semaine) : avec cet argent ces petits marchands revendent leurs denrées, avec profit d'un tiers, du double, et quelquefois davantage : dans ce cas-là l'usure ne leur est-elle pas très utile, puisqu'elle leur procure le moyen de nourrir et d'entretenir de nombreuses familles ? Réponse du curé : *Non facienda mala, ut eveniant bona...* n'est-ce point un passage de l'Écriture ?

Autre objection de M. Dépallieres professeur de droit en l'Université de Caen... Quel mal y a-t-il à tirer profit de son argent, à considérer la chose en elle-même ? Quel mal y avoit-il, repondoit le curé de St. Sauveur, à manger d'un certain fruit dans le paradis terrestre ? ce fruit etoit bon à manger, dit l'Écriture ; il etoit beau, et agreable à la vue ; pourquoi donc l'homme a-t-il peché en mangeant de ce fruit ? parce que Dieu le lui avoit defendu. Ainsi lorsqu'il est question de la prohibition de l'usure,

(1) Voyez *supra*, p. 159, note 2.

sans chercher tant de raisons, dont la cupidité ne conviendra jamais, il faut s'en tenir à la défense du législateur : et cette défense étant incontestable, toute difficulté disparoit... Si vous le prenez de cette manière-là, reprit notre jurisconsulte, il n'y a plus rien à dire (1). »

Tels sont les principes que le P. André soutient dans la première partie de son opuscule : « 1°. L'usure est défendue par la loi de Dieu; par celle de l'ancien testament, et par celle du nouveau : *Non facerabis fratri tuo ad usuram*, dit Moïse (*Deutéronome*, XXIII, 19) *pecuniam, nec fruges, nec quamlibet aliam rem. Mutuum date*, dit N. S. Jésus Christ à ses disciples (S. Luc, VI, 35), *nihil inde sperantes*. — 2°. Mais que doit-on entendre par *usure*? Moïse a lui-même expliqué la loi au *Lévitique* (XXV, 36), où il défend au prêteur de recevoir plus qu'il n'a donné.... St. Augustin nous donne précisément la même idée de l'usure dans la seconde partie de son Explication du Pseaume 36; il prescrit de ne rien attendre, même dans son cœur, en récompense du plaisir qu'on a fait en prêtant, allusion manifeste à ces termes évangéliques : *nihil inde sperantes*, qui nous défendent jusqu'à l'usure mentale..... » Dans une seconde partie, il traite des *contrats de constitution*, des *rentes* qu'on appelle *constituées*, et il pose avec Pontas (*Dictionnaire des cas de conscience*, v^{is}. CON-

(1) De Quens. R. J., p. 103.

TRACT et RENTE), ces « trois conditions essentiellement requises pour rendre legitime un contract de constitution : 1°. Que le créancier de la rente aliene pour toujours le sort principal, en sorte qu'il ne le puisse repeter sur le débiteur en aucun cas. 2°. Que le denier de la rente ne puisse jamais excéder celui que le prince a fixé par un édit dûement enregistré au Parlement; autrement le surplus seroit usuraire. 3°. Que le debiteur de la rente ait la faculté perpétuelle de la racheter en remboursant au créancier le sort principal. »

Cette consultation, car c'en est une, qui pourrait, de l'aveu même du Père André, avoir pour résultat de ruiner un mineur dont les affaires n'ont pas été, à ce point de vue, licitement gérées (mais *il s'agit ici d'une affaire de justice, d'un jugement de droit rigoureux, où la loi de Dieu défend d'avoir pitié du pauvre*: Pauperis quoque non misereberis in judicio (1). Exod., c. 23, n. 3), se termine par cette phrase: « J'abandonne tout le reste à votre pénétration. Les principes sont clairs, et les conséquences évidentes. La loi de Dieu a parlé. Il faut que toutes les lois humaines se taisent » (2).

(1) David Martin, ministre du saint Évangile à Utrecht (Voyez *La Sainte Bible*, revue sur les originaux, Paris 1820, p. 91, col. 4) traduit ainsi ce passage: *Tu n'honoreras point le pauvre en son procès.*

(2) Il y a loin de cette excessive sévérité à l'indulgence de la Compagnie qui permettait l'usure en Chine (Voyez Arnauld, *Morale pratique des Jésuites*, t. VII, p. 236), à trente pour cent, se conformant d'ailleurs en cela aux lois de cet empire.

Journal de mes observations sur l'état des demoiselles de L[andes].

C'est un document curieux à joindre à plusieurs autres qui ont été publiés sur un événement dont la Normandie, au siècle dernier, s'est singulièrement émue et dont elle n'a pas encore perdu le souvenir.

Dans une paroisse du diocèse de Bayeux, la paroisse de Landes, se manifeste tout-à-coup, en 1733, une épidémie mentale, analogue à celle que présentaient alors à Paris les convulsionnaires. Huit personnes, dont les trois filles de M. de Leupartie, seigneur du lieu, et une de leurs servantes, sont frappées d'une de ces maladies dont les symptômes étranges, ne paraissant point s'expliquer par des causes naturelles, sont attribués à une puissance supérieure et malfaisante qu'on juge seule capable de les produire. La médecine ayant reconnu son impuissance à remédier au mal, la religion en veut tenter la cure. Ces femmes sont possédées; c'est aux exorcismes qu'on aura recours pour les délivrer du démon dont elles sont les jouets et les victimes (1).

Il nous est tombé entre les mains une *Relation inédite des exorcismes faits à Landes en 1733*, pièce écrite par un des témoins de cette scène pour un ami qu'il prie de la tenir secrète; nous la donnerons

(1) Voyez *Le pour et contre de la possession des filles de la paroisse de Landes, diocèse de Bayeux, à Antioche (Caen?), chez les Héritiers de la bonne foy, A la vérité, 1738, p. 1 et suiv.*

in extenso, quoiqu'elle soit un peu longue, et pour elle-même et comme introduction au *Journal* que nous venons d'annoncer.

« Le 13 7^{bre} 1733 après midy, l'exorcisme a été fait pour les trois demoiselles de Leupartie, par M^r. le Curé de Maizet, présence de M^r. l'abbé Saladin (1), de M^{rs} les curés de Landes (2), [de] Bougy, du Locheur et de Barbeville, de M^r Lebahy prestre, de M^{rs} de Lasson et de S^t Achard, de M^r et M^{de} de Leupartie, de M^{rs} de la Ducquerie (3), du Douet (4) et Boullard médecins, et de l'abbé de Vacongnes (5).

(1) L'abbé Saladin était chanoine de Bayeux, sous-chantre de la cathédrale, membre de l'Académie royale des Belles-Lettres de Caen. Voyez M. A.-R. R. de Formigny de La Londe, *Documents inédits pour servir à l'histoire de l'ancienne Académie royale des Belles-Lettres de Caen*, p. 93, note 6.

(2) Le curé de Landes, l'abbé Heurtin, était un des personnages les plus intéressés dans la question. On l'accusait d'avoir troublé, par ses paroles et ses manœuvres de toute espèce, l'esprit des jeunes filles de sa paroisse, et on finit par l'en chasser. *Le pour et contre* (Voyez *supra*, p. 208, note 1) n'est guères qu'un recueil de Mémoires qui l'attaquent ou le défendent.

(3) Sur M. de la Ducquerie (Jean-François), secrétaire de l'Académie des Belles-Lettres de Caen de 1731 à 1754, docteur et professeur royal en médecine à l'Université de la même ville, voyez A.-R. R. de Formigny de La Londe, *Documents inédits etc.*, p. 45, note 6 et *passim*.

(4) *Le pour et contre* contient un *Examen de la prétendue possession des filles de la paroisse de Landes, diocèse de Bayeux, et refutation du Mémoire par lequel on s'efforce de l'établir*, [Caen?], 1738, in-8°, qu'une note manuscrite, attachée à cette pièce, attribue à Charles-Gabriel Porée, curé de Louvigny près Caen, et à Dudouet, médecin à Caen.

(5) Voyez *infra*, p. 218, note 1.

Elles ne peuvent souffrir M^r l'Exorciste, lui jettent sa perruque, lui disent plusieurs duretés pendant presque toutes les prières, proferent plusieurs blasphèmes à certains endroits des exorcismes. On est obligé de tenir Mad^{lle}. de Leupartie, qui est agitée pendant les exorcismes.

D. Durum est tibi contra stimulum calcitrare (1).

R. Ne l'as-tu point éprouvé, vieil coquin ?

D. Cede Deo... (2). R. Cede au Diable, tu y as cédé bien des fois : ce sont les paroles de M^{lle}. de Leupartie.

On interroge M^{lle}. de Leupartie (3).

D. Quis est hic liber ? R. Tu n'as qu'à attendre ; je te vas dire quel est ce livre.

D. Quis est autor hujus libri ? R. Je n'en sçais rien.

D. Quo anno, quo loco editus est ? R. Je n'en sçais rien, le sçais-tu, toy ?

(1) Les signes principaux auxquels, d'après le *Rituel romain (Rituale romanum Pauli V pontificis maximi jussu editum, editio novissima, Paris, 1684, p. 409)*, la possession se reconnaît, sont : comprendre ou parler une langue qu'on n'a pas apprise (*ignota lingua loqui pluribus verbis, vel loquentem intelligere*) ; voir à de grandes distances ou à travers les corps opaques (*distantia et occulta patefacere*) ; faire preuve d'une force extraordinaire (*vires supra ætatis seu conditionis naturam ostendere*). — La question ici posée est textuellement dans ce livre, p. 424.

(2) Voyez le *Rituel romain*, p. 425.

(3) C'est l'aînée des trois demoiselles appartenant à cette famille, elle avait 49 ans ; la seconde, âgée de 16 ans, se nommait M^{lle}. Des Landes ; la troisième, qui en avait 11 à peine, s'appelait Claudine ; Angélique est la servante.

On continue de l'interroger, elle ne repond rien, et tombe dans une espee de sommeil. On reitere une partie d'un exorcisme, elle ouvre les yeux pendant quelque tems.

D. Dic mihi nomen tuum (1). Après bien des instances elle repond: Je m'appelle la folle.

D. Dic mihi quando exhibis (2)? R. Je ne scay pas quand ma folie me quittera, peut-être jamais. — Elle cherche à mordre.

D. Loquere ad me. R. Je ne veux pas. Tu n'en vaux pas la peine.

D. Exi ergo (3). R. Je m'en vais parler pour le diable. Si j'avois à sortir, ce ne seroit pas pour toy.

D. Quodnam est nomen tuum? an legio (4)? R. Grand busard, est ce que le plus petit diable ne peut pas faire plus que cent mille fous?

D. Gyrate sol circa terram, an terra circa solem (5)? R. Demande-le au diable. Est-ce que tu ne le scais pas? Il n'est pas nécessaire de me demander cela; ce sont des sotises.

D. Necessarium est. R. Non.

D. Responde, ad majorem Dei gloriam. R. Motif bien pressant! — Ensuite elle refuse de repondre.

(1) Voyez le *Rituel romain*, p. 416.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, p. 423.

(4) Voyez l'*Évangile* selon S. Marc, ch. v, vers. 9.

(5) L'exorciste oublie les prescriptions du Rituel: « Exorcista ne vagetur in multiloquio, aut supervacaneis vel curiosis interrogationibus.. Utatur Sacræ Scripturæ verbis potius quam suis aut alienis. » P. 441 et 443.

D. Tu es ergo dæmon mutus (1). R. Tu m'as dit tantôt le contraire.

D. Ergo ignarus. R. C'est vrai, ce n'est pas le diable, c'est moi.

D. Ergo ignarus. R. Pas tant.

D. Patientiâ opus est. R. Tu as raison.

Elle se moque de mons^r. l'Exorciste qui est longtemps à conclure une phrase qu'il a commencée, et lui dit : Conclus donc ; tu me causes une joye que je n'avois jamais ressentie.

D. Quodnam gaudium ? R. D'entendre tes sottises.

D. Non te dimittam. R. Ma foi, comme il vous plaira.

D. Preces Ecclesiæ non fiunt in vanum. R. Elles ne serviront pas à guérir le diable, mais elles serviront à guérir ma folie.

D. An æstus maris fit à lunâ premente vel non ?
R. Je ne repondrai pas plus à cette question là qu'à l'autre.

D. Novisti-ne lunam ? Attamen stulti lunam novere.
R. C'est à cause de cela que tu me fais la question.

D. Cur in dies ingravescit illa ægritudo ? — Elle ne repond rien. On la laisse aller ; elle se mord et accuse les autres de l'avoir mordue. On réitere un exorcisme dans lequel il est parlé des peines de l'enfer préparées aux demons (2). Elle crie, elle enrage,

(1) Voyez l'Évangile selon S. Marc, ch. ix, vers. 17.

(2) Voyez le Rituel romain, p. 426.

et fait des hurlemens avec un fremissement dans le corps.

D. Humiliare et prosternere. R. Ma foy non.

On interroge M^{lle}. de Lamberville.

D. Quodnam est nomen tuum? — Elle tombe dans le même état que les jours précédens, c'est-à-dire dans une espece de sommeil, le corps d'une pesanteur qui étonne tous les assistans qui en font l'épreuve, tantôt sans aucune consistance, et tantôt d'une roideur extraordinaire. On la couche sur le dos dans le milieu de l'Eglise, et en lui mettant les mains sous la tête on l'eleve sur ses pieds, sans que son corps ploie. Elle demeure dans cet état pendant un tems considérable et son pouls ne souffre aucun changement. Pendant ce tems on lui dit :

D. Cum (*sic* ; lis. *Cur*) insolitam hanc formam capis? R. C'est pour me divertir.

On la porte hors de l'église, et elle revient peu de tems après dans son premier état.

Le 13^e. 7^{bre}. après midy l'exorcisme a été fait pour Angélique, Marie Pupin, la sœur maitresse d'école, Anne Cheutville, et Marie par M^r le Curé de Bougy, presence de M^r. l'abbé Saladin, de M^r. de Lason, de M^{rs} les curés et médecins cy dessus nommés, etc. On interroge Angélique.

D. Præcipio tibi ut mihi dicas nomen tuum. R. Laisse moy, j'ay tant de mal à la tête.

D. Tu non habes caput. R. Vraiment si, j'ay une tête.

D. Exi cito. R. Allons, ouvre la porte.

D. Absque portâ. R. Je ne sçaurois sortir sans porte; je sortirai quand il faudra, mais ce ne sera pas encore sitôt.

D. Je te commande au nom de Dieu, au nom de J. C. de dire ton nom. R. Au nom du diable itout; j'ay nom Angélique, je n'ai rien autre chose à te dire.

D. Quand cesseras-tu de tourmenter cette fille? R. Quand le tems sera fait.

D. Quand sera-t-il fait? R. Je ne veux pas te le dire. Tire toy de là.

D. Quand sortiras-tu? R. Je sortiray et je rentreray encore.

D. Quand cesseras-tu de tourmenter cette fille? R. Après bien des peines, elle dit · De dimanche huitaine.

D. Ne ments-tu point? R. Non.

D. Prends-tu Dieu à témoin? Veux-tu qu'il augmente tes peines si tu ne dis pas la vérité? R. Oui.

Ensuite elle est tombée insensible : M^{rs}. les medecins l'ont piquée et percée à differens endroits sans qu'elle ait donné des marques de sentiment ; le pouls bon cependant.

D. Quand reviendras-tu? R. Quand on me renvoiera.

D. Qui te renvoyera, sera-ce Dieu? R. Tu es un grand innocent de croire que Dieu me renvoie.

D. Qui te renvoyera donc? R. Ce seront ceux qui m'ont envoyé.

D. Qui sont-ils? R. Je ne veux pas te le dire.

D. Y a-t-il longtems que tu n'y es allé? R. Le jour que je sortis d'icy; je n'y ai pas été depuis, et j'irai quand je sortirai encore.

D. Reviendras-tu? R. Oüi, s'ils me renvoient.

D. S'ils ne te renvoient pas? R. Je ne reviendrai pas.

D. Dis leur qu'ils ne te renvoient pas, puisqu'on te tourmente tant ici. R. Ils me renvoieront, car ils seroient tourmentés.

D. Qui les tourmente? R. C'est moy.

D. Tu ne peux pas tourmenter cette fille, et les tourmenter en même tems? R. Je ne les tourmente pas en même tems.

Elle est encore tombée comme il est marqué cy-devant, et a poussé de grands cris, et s'est donné plusieurs coups à la tête contre le lambris, et des coups très violens, qui auroient été suffisans pour lui enfoncer le crane; à peine elle a pu prononcer ces mots: *Mon Dieu, je vous adore*, étant presque suffoquée.

D. Toutes celles que tu veux faire passer pour folles, seront-elles aussi délivrées le même jour qu'Angélique? R. Demande le à leurs diables.

D. Ont-ils ordre de le dire? R. Oui.

D. L'ont-ils tous? R. Demande le à Crevecœur, il te le dira.

D. Où est-il? Dans quelle personne est-il, Crevecœur? R. Dans Marie Pupin.

D. Veux-tu que Dieu augmente tes peines, si tu mens? R. Oui.

D. Prends-tu le corps de mon divin Sauveur à témoin, comme tu dis la vérité? R. Oüi.

On l'a ensuite mise dehors; elle a tombé comme cy devant dans le cimetiére; quoique piquée au sang à plusieurs endroits, n'en a marqué aucun sentiment: après s'estre relevée a encore tombé de même en descendant le cimetiére.

On interroge Marie Pupin.

D. Quand cesseras-tu de tourmenter cette vierge? Tu voudrois bien la tourmenter toujours? R. N'en doute pas.

D. Quand cesseras-tu? R. C'est folie que tout cela.

D. Tu voudrois qu'on les crût folles? R. Ah pour cela oüi.

Est ensuite tombée dans une insensibilité parfaite. Messieurs les médecins ont fait toutes les épreuves, ils n'ont remarqué aucun sentiment en elle, un pouls bien réglé pendant tout ce tems de près de demi-heure; avoit la tête renversée en arriere, le col si roide qu'on n'a pu lui ploier et en même tems les bras et les jambes comme mortes.

Le 14^e. 7^{bre}. a été fait l'exorcisme pour Mesdemoiselles de Leupartie, Marie Pupin, Angélique, la sœur maîtresse d'école et Marie, par mons^r. le Curé de Bougi, presence de M^r. l'abbé Saladin, de M^{rs}. les curés de Neuilly, Maizet, le Locheur, etc., de M^{rs}. de Lasson, de Vacongnes, de St. Achard, etc., et de M^{rs}. les médecins cy dessus nommés.

Avant l'exorcisme on les fait toutes communier.

presence des dits M^{rs.}, on a beaucoup de peine, et ce n'est que par des commandemens réitérés, et des conjurations faites au demon de les laisser communier qu'on en vient à bout. On est obligé deux fois de laisser passer son rang (Angélique), ne pouvant lui faire ouvrir la bouche, parce qu'elle tombe dans une espece d'insensibilité. La troisieme fois elle a reçu la sainte hostie, et est ensuite tombée dans le même état. Messieurs les medecins avant, pendant et après la communion tâtent le pouls de chacune, et n'y trouvent aucun derangement, excepté à celui de M^{lle.} de Leupartie qui a un peu d'emotion. Après avoir reçu la sainte hostie, elle la rejette sur la patenne, quoiqu'elle paroisse la plus tranquille. On la reprend, et on commande au demon de la laisser communier, en lui disant : *Sine ut deglutiat sacram hostiam*; elle la reçoit et l'avalle. Un instant après elle dit : *Nous voila empoisonnées : si quelqu'une pouvoit dégoûiller, vous seriez bien attrapés ; cela va bientôt arriver.*

Lorsqu'on va commencer les prieres de l'exorcisme M^{lle.} de Leupartie dit : *Me voila bougrement guérie, mal sur mal.*

Le tems ne permet pas d'achever de copier ce qui s'est passé dans l'exorcisme. Il faut seulement remarquer que Mad^{lle.} de Landes après des cris affreux, pendant une demi-heure au moins, est tombée en un instant dans un état tranquille et presque insensible.

Mademoiselle de Lamberville à la première question qu'on lui a faite est tombée dans le même état que la veille. On l'a portée sur l'autel pour lui faire baiser la pierre sacrée. Elle avoit le col si roide qu'on a eu bien de la peine à la lui faire baiser. Elle a craché dessus et contre le tabernacle. On l'a prosternée avec bien de la peine au pied de l'autel où elle étoit enragée, faisant des cris affreux, et préférant les plus horribles blasphèmes. On a été obligé de la porter hors de l'église. Elle a encore été [agitée?] pendant quelque tems; elle avoit les yeux étincellans et furieux; mais malgré ces agitations son pouls a toujours été égal.

Le dimanche elle est tombée dans son assoupissement ordinaire, et Marie Pupin et Angélique sont tombées dans les mêmes états que les jours précédens.

Monsieur,

Je vous prie d'avoir l'attention de ne communiquer ce papier à personne, surtout à cause de quelques réponses qui ont été faites par Angélique. J'ay l'honneur d'être avec bien du respect

Votre très humble et très obeissant
serviteur,

Signé L'abbé DE VACONGNES (1). »

(1) De Quens (*Notes diverses*, p. 17) parle d'un « Mr. de Vacognes, curé de S^t. Jean, élevé au séminaire de Joyeuse, sous la direction du

Cependant les exorcismes n'avaient que momentanément arrêté chez la plus jeune des filles de M. de Leupartie les accidents qui bientôt repa-
rurent. Monseigneur de Bayeux, qui avait autorisé ces pratiques à Landes, les autorisa de nouveau (1), après un examen qu'il fit lui-même des jeunes demoiselles, mais cette fois à Caen où il pensa qu'elles produiraient un bon effet sur le public (2). « M^{me} de Leupartie mena Mesdemoiselles ses filles et une servante affligée dans sa maison de Caen, suivant l'intention de M. de Bayeux. Ce prélat y fit assembler quelques docteurs des Facultés de théologie et de

P. Vicaire, et de suite au séminaire de S^t. Sulpice : demeure à Caen, ajoute De Quens, chez M^r. Vicaire, curé de S^t. Etienne ; puis nommé curé de S^t. Jean, après M^r. de Cordé ». C'est probablement le signataire de ce billet. — « M. de Vacogne, très entêté de la possession, dit un jour à M. de Gavrus, qui paroissoit en douter : Monsieur, vous n'avez ni foi, ni loi. » De Quens, *R. S.*, p. 265.

(1) « D. Qu'y a-t-il à observer par rapport aux exorcismes qui se font sur les personnes ? R. 1^o. Il faut être auparavant bien assuré de la possession ou obsession du démon, et pour ne pas se tromper, il faut auparavant consulter l'évêque. » *Instructions de saint Charles aux Confesseurs*, imprimées par ordre du Clergé de France, section II, ch. 8, §. 1, p. 638.

(2) « L'affaire de Landes étoit embarrassante pour M. de Luines, qui étoit jeune et ne faisoit qu'entrer dans l'épiscopat : étoit poussé par les curés, et ce qu'on appelle les gens zelés : ses grands vicaires n'étoient pas credules, si ce n'est peut-être M. de Graville : enfin on a tort de dire, que le prelat agissoit en homme crédule et persuadé : on sentoit qu'il étoit entraîné. — On consulta M^{rs}. de Sorbonne, qui répondirent, qu'on ne devoit pas permettre les exorcismes dans une campagne, mais plutôt dans une ville où il est plus facile de trouver gens habiles, et sensés. » De Quens, *R. S.*, p. 263.

médecine, les Supérieurs de plusieurs communautés et quelques ecclésiastiques de la ville (1) ».

« Dans le fond de l'hiver vers le mois de decembre on appella au fauxbourg de Vaucelle pour les exorcismes plusieurs docteurs et théologiens : M^{rs}. Vicaire (2), qui se comporterent sagement et avec circonspection ; le Supérieur de l'Oratoire ; M. de Creulli, homme fort simple (3) ; le P. de Gennes (4), le P. Beu-

(1) Réponse de l'auteur de l'Examen de la possession de Landes à la lettre de monsieur de *** P. A. P. D. N. pour servir de suite au Pour et contre. Antioche, chez les Héritiers de la bonne foy, A la vérité, 1739 ; p. 169-170.

(2) Les deux frères de ce nom étaient, l'un jésuite, régent de philosophie à Caen ; l'autre curé de S^t.-Etienne dans la même ville. Voyez De Quens, *R. J.*, p. 412. — « Le P. Vicaire professeur de philosophie à Caën reprochoit à Descartes d'avoir enseigné que le mouvement d'un corps passoit réellement dans un autre corps, et combattoit serieusement cette chimere en soutenant, qu'une modification d'un corps ne peut devenir la modification d'un autre corps. Je ne me souviens pas, lui dit le P. André, d'avoir rien vu de semblable dans Descartes : le professeur ne voulut pas attendre la vérification. » *Id.*, *R. M.*, p. 330. Voyez notre t. I, p. 473 ; note 4. — Il y a cependant quelque part dans Descartes (*Principiorum philosophiæ pars secunda*, § XL) une loi de la nature, qui veut qu'un corps en mouvement qui en choque un autre, tantôt, selon les cas, perde autant de mouvement qu'il en transmet au corps choqué, tantôt même lui transmette tout son mouvement et rentre dans son repos. Cf. notre t. I, p. 220, note 16, où nous avons déjà relevé, dans une assertion du P. André, un oubli de ce genre.

(3) Supérieur des Eudistes de Caen. *Le pour et contre*, p. 432. « Voyant, que l'effet des exorcismes ne repondoit point à son attente : Je croyois sçavoir ma religion : je n'y connois plus rien. » De Quens, *R. S.*, p. 264.

(4) Voyez notre t. I, p. 473, note 4.

ville, et le P. André jesuites; M^r. Cousin, prieur de l'Hotel-Dieu, honnête homme, mais simple apparemment. M. de Montfleuri, chanoine de Bayeux, avoit la fonction de secrétaire; [il] crioit à la possession, dès qu'il voyoit ou entendoit la moindre chose : on étoit obligé de l'empêcher d'écrire, et de revoir ce qu'il avoit écrit : son imagination étoit souvent de la partie.

On partoit à 5 heures du soir, et cela duroit quelquefois jusqu'à dix. Le P. André s'étonna fort un jour de voir, en arrivant dans la maison, un grand vicaire qui jouoit aux cartes, où à [un] autre jeu avec une des demoiselles en attendant que l'on commençât la cérémonie (1). »

Ici se placent les notes prises par le P. André sur les séances auxquelles il assistait, n'y prenant que la part qu'il lui étoit impossible de n'y pas prendre (2).

« Ad majorem † Dei, et Ecclesiæ gloriam (3).

Le 13. Dec. 1733. 1. M^{lle}. de Lp. âgée de 19 ans

(1) De Quens, *R. S.*, p. 263-266.

(2) « Le P. A. le seul, qui ne fit point les exorcismes : s'en excusa sur sa vuë basse; et n'avoit pas le temps de les apprendre par cœur ». *Id.*, *Ibid.*, p. 266. — Il se contenta d'émettre quelques observations sur la marche à suivre : « Le demon, disoit-il, est un esprit d'orgueil; il faut humilier ces demoiselles..... Une autre fois : Ces demoiselles ont été élevées dans les histoires de lutins, d'esprits nocturnes : pour les guérir, il faut leur donner de la musique, des concerts, et de la danse. » *Id.*, *Ibid.*

(3) C'est une des formules que le P. André inscrit volontiers en tête de ses ouvrages : il en est une autre qu'il affectionne et qu'il écrit partout tantôt en françois, tantôt en latin, en abrégé ou en toutes lettres;

est entrée à 4 h. 1/2 environ , non pas comme une possédée, mais comme une fille de qualité , sage, et polie , en saluant l'assemblée très gracieusement , et avec un air d'esprit, un peu pourtant decontenancée.

2. On l'a fait mettre à genoux devant l'autel. Elle s'est ennuyée de la longueur des prières. Elle s'est assise sur les marches de l'autel un peu appuyée contre le devant d'autel.

3. On l'a conduite sur une chaise du coté de l'évangile : et après quelques paroles assez plaisantes à M^r. l'Exorciste , elle a avoué sa mélancholie : elle a dit que si elle avoit besoin d'être exorcisée , l'assemblée l'avoit aussi. Je suis naturellement très complaisante.

4. En passant : Ah ! voilà des R. P. Jes. Où est le P. de G. Je ne le connois pas : et puis, en me voyant : celui-là est une bête ; je ne sçais , qui il est.

5. Ah ! voilà un P. de l'Or. Il faudroit aussi l'exorciser.

6. Pendant l'exorcisme : Mettez lui sur la tête l'autre côté de l'étole (1).

7. S'est plainte souvent du mal de tête , et de la

G. P. C. D., Gloria per Christum Deo (Traité de l'architecture civile et militaire , ms. 148 ; et Traité analytique et historique de l'Excommunication , ms. 147), Gloire à Dieu par N. S. Jesus Christ (Instruction pour un enfant qui est dans les études , ms. 97).

(1) Les paragraphes 4, 5 et 6 ont été, le 4^e. surtout, biffés dans le ms. avec l'intention de les rendre illisibles.

pesanteur de l'étole. Vous croyez que j'ai le diable au corps. Non. Mais je sens bien, en montrant sa tête, que j'ai quelque chose là qui est dérangé.

8. Après s'être plainte de la pesanteur de l'étole, s'est endormie, ou en a fait semblant, et de temps en temps faisoit paroître quelques mouvemens convulsifs, se reveillant quelquefois pour dire à M^r. de C[reulli] des choses très risibles; ce M^r. nous disant quelquefois : Il la tourmente : — et au diable : Cela te fait enrager. A quoi la D^{lle} repondoit : Oui dà, cela m'ennuie.

9. Au pied de l'autel : Dis : Je renonce à Satan : Je renonce à tes grimaces. — Renonces à Satan. Tu es une bête ; tu dis au diable de renoncer à Satan, à lui même. — Je parle à M^{lle}. de Leupartie : Renonces à Satan. [Elle] resiste.

10. Enfin elle y a renoncé en propres termes après avoir dit qu'elle n'en feroit rien. — Dis : Je m'attache à J. C. — Elle a sifflé ; mais à la fin, elle a dit : Je m'attache à J. C. — Aimez vous J. C. ? Je n'en sçais rien. — Voulez-vous l'aimer ? Je n'en sçais rien. — Mais il faut du moins le vouloir. Je n'ai point la grace. Non. — Dis, que tu l'aimes ; il faut, que tu l'aimes. Bête ; peut-on s'attacher à ce qu'on hait. — L'application des reliques, de l'eau benîte, et de la croix n'a point produit d'effet certain.

Même jour. 4 M^{lle}. des L[andes] agée de 16 ans, est entrée avec la petite [Claudine] et la servante, comme des folles concertées, parlant toutes en-

semble, jusqu'à ce que la première est tombée roide, comme dans une létargie, pesante, ou faisant la pesante (1). En se réveillant : Voilà aussi de vilains jesuites!

2. Retombe les yeux fixes; le corps insensible; le cou enflé; le poux petit mais réglé. Retour de la létargie; poux plus élevé etc.

3. A l'autel; même état létargique, Touchée de la croix au visage : fremit : touchée d'un etui par M. Boulart, fremit encore.

4. A l'approche de la croix proche la tête, fremit et la veut mordre : aboye comme un chien : et à l'approche de la même croix aux pieds, ne donne plus aucun signe de frayeur etc. Eau commune, et eau benite, même effet. Nul.

5. Crache contre la croix, et ne veut faire aucun acte etc. Elle en a pourtant fait, dit on, ou du moins on lui a dit de faire quelque réparation. A certaines paroles, fremissemens; au sens des mêmes paroles nul signe.

6. Le surprenant ici est le passage soudain de la létargie à un état ordinaire, et de l'état ordinaire à la létargie (2), ou à ce qu'il vous plaira.

(1) Cf. *supra*, p. 213. C'est un des signes certains de la possession. Voyez sur ce point, dans *Le pour et contre*, le *Mémoire justificatif de la possession de huit personnes de la paroisse de Landes*, p. 31 et 37, s'étayant d'une consultation signée des docteurs de Sorbonne et de médecine de Paris.

(2) « ... At energumenorm passio subito eos adoritur cum multa sævitia et momento desinit. » *Medicinæ theoreticæ medulla, seu medi-*

Mais il m'a paru que cette seconde avoit plus de [malice] (1), que la grande quoique moins d'esprit. Dieu les guerisse par J. C. N. S. vrai Dieu, et vrai homme, le sauveur de tous les hommes. Amen. Amen.

7. Les preceptes interieurs n'ont rien fait (2). Mais elles ont les sens très fins.

8. Quand nous nous en allions, l'ainée dit : Il faut que je sçache leurs noms. Comment t'appelles-tu toi? — Je m'appelle, serviteur de J. C. — Va te promener, dit-elle.

cina animi et corporis, ad Latrophilum, M. Pauli du Bé, doctoris medici opus, non modo philosophis sed etiam theologis perutile ; Paris, 1671, p. 188.

(1) Ce mot, que nous rétablissons à coup sûr, a été gratté avec le plus grand soin. On conçoit ce ménagement du P. André pour la simplicité de la famille Leaupartie et de quelques autres personnes qui croyaient fortement à la possession.

(2) • Il y a des marques évidentes pour en juger et s'en convaincre (que telle personne est bien réellement possédée), telles que sont l'intelligence des langues inconnues à la personne malade, l'elevation durable [dans l'air] sans aucun point d'appui, la révelation des choses cachées, éloignées et inconnues, comme des péchés secrets etc., des forces au dessus de la nature etc. Mais la plus certaine et la plus convaincante est l'obéissance à un commandement intérieur fait par un exorciste bien disposé au nom de N. S. J. C. pour une chose qui regarde la gloire de Dieu, l'édification du prochain et le soulagement ou la délivrance du malade, sans aucune curiosité vaine et infructueuse. • D[augis] ou D[angy], *Traité sur la magie, le sortilège, les possessions, obsessions et maléfices*; Paris, 1732, in-12, p. 159-160. Cf. le *Jugement de nosseigneurs les archevêques, evêques, docteurs de Sorbonne et autres savants députés par le roi sur la prétendue possession des filles d'Auxonne, etc., etc.*

Leurs diables modestes dans leurs paroles, excepté quelque Big. etc.

Le 19. dec. 1733. — 1. Angelique agée de près de 11. (*sic.* l. 21) ans est entrée en disant : Pardié je n'ai point de diable. Je ne suis que folle. — Elle riait effectivement comme telle pendant les prieres : ajoutant : Exorciser une folle ! Que j'aurois honte d'exorciser une folle (1). Pour vous montrer que je ne suis pas possédée, donnez moi de l'eau benite. Elle en a pris sans peine. — J'ai mal à l'estomach, à la tête... Sans fièvre.

2. L'exorciste lui a fait les questions ordinaires ; elle a sifflé : disant qu'elle sçavoit tout par cœur ce qu'on lui alloit dire, avec quelques paroles, qui avoient assez rapport au latin que l'on récitoit. Il faut nous exorciser pour faire plaisir à M^e Jeanne ; c'est M^e De Lp. (De Leupartie).

3. On l'a interrogée en latin : elle a déclaré, qu'elle ne le sçavoit pas. On lui a demandé les mêmes choses en françois ; elle a déclaré qu'elle ne repondroit rien. On a conjuré le démon en latin de la laisser parler. Pardié non je ne lui permettrai pas. Mais après plusieurs ordres : Qu'elle parle ! On lui a

(1) Le démon se sert d'une infinité de ruses pour tromper l'exorciste : celle-ci en est une : « Aliquando dæmones ... conantur persuadere infirmitatem esse naturalem. » *Rituale romanum*, p. 410. — Si on tombe dans ce piège, le patient est renvoyé (car ce n'est que là où finit l'action du médecin que commence celle de l'exorciste : *Exorcista incipit ubi desinit medicus*) à un traitement tout humain qui ne peut rien sur son mal.

demandé plusieurs fois, si elle croyoit que Dieu pouvoit la guerir. Elle a répondu, oui. Aussitôt roide, et arquée (1); la tête renversée; la gorge élevée. On y a appliqué la croix aux reliques; la gorge s'est abaissée avec bruit, et aux préceptes réiterez de l'exorciste, elle est revenuë à elle-même.

4°. J'ai dit, que je n'avois point entendu le *oui*; on a recommencé les questions en lui ordonnant de parler plus haut. Si elle croyoit etc. Après avoir longtemps resisté, elle dit *oui*, fort haut. Est devenuë roide, comme auparavant.

5°. De même sur l'amour de Dieu, sur l'adoration de la croix etc. Mais avant que de se déterminer à obéir, silence morne, les yeux fixes, le visage plus rouge, comme une personne qui delibere, et qui sent un combat interieur.

Même jour. 1°. La petite, entrée en disant : Voilà une assemblée d'originaux, a voulu arracher un papier, etc. Tombée roide, comme sa seconde sœur; arquée etc. Revenuë à elle même a dit, comme les autres, qu'elle n'avoit point de diable, mais qu'elle avoit des vapeurs.

2°. Elle a juré B... à la vue de la grande croix, et pendant l'exorcisme a craché contre la croix des reliques, l'a baisée ensuite, après plusieurs ordres etc. et toujours tombée roide, après son obéissance à l'Eglise.

3°. On lui [a] appliqué la croix aux reliques sur

(1) Voyez l'Évangile selon saint Luc, ch. XIII, vers. 44.

l'estomach, élevé; qui est retombé, presque aussitôt; et au commandement de l'Eglise.

4°. Refuse de se mettre à genoux; s'y met ensuite, et à nos instances a baisé la grande croix de fort bonne grace, et avec une apparence d'affection; après quoi tombée, comme si le démon la punissoit de sa docilité [à] J. C.

5°. Ici nul effet de l'eau benite. Je lui ai approché la croix aux reliques des pieds, d'abord inutilement; puis une seconde fois, qu'elle m'a voulu donner un coup de pieds. La petite est venuë au monde précisément au temps, que son ainée venoit d'être exorcisée à S^t. Lo, pendant que le pere, et la mere n'avoient l'imagination remplie, que d'idées de possessions, de malefices, de sorciers, de diables. Remarque importante.

Le 15 dec. 1°. M^{lle}. DesL. a été appelée : n'est pas venuë. On l'a été quérir.

2°. Entrée, tombée, comme la premiere fois, les yeux fixes etc.

3°. Revenuë, mais successivement à l'ordre de l'exorciste, a resisté fort longtemps; dit qu'elle n'entendoit point le latin : s'est moqué du terme de *chere enfant* : Je t'appellerai aussi *Ma chere enfant*.

4. Voyant qu'on n'avançoit pas, on a prié pour elle en commun. Pendant cet intervalle est revenuë à elle meme en se moquant. Aboiemens : sifflemens : fremissemens à certaines paroles, mais tantôt aux unes, tantôt aux autres, tantôt à certaines qui n'étoient pas

bien [effrayantes?]. Bigre de cor[ps] et puis par F....
Big. Tu ris toujours toi etc. — J'avois plus envie de pleurer!

5°. Exorcisée a dit : Laissez moi aller ; si je suis un diable , je suis le diable le plus entêté... Enfin a dit : Je vais bien, te tromper. On lui a voulu faire faire un acte d'esp. Elle a paru s'efforcer : a dit : J'esp. et au milieu du mot, est tombée en convulsion : les reliques n'ont point eû à son egard d'effet sensible.

6°. On a pressé le démon ; elle a été renduë à elle même. On lui a dit entre autre choses, de croire en J. C., qu'il étoit mort pour elle : Je ne l'en ai pas prié : paroissant importunée , et fatiguée.

7. Quelque temps apres , a paru fort libre , a dit : Je crois, j'espere en vos misericordes ; je vous aime de tout mon cœur , a demandé pardon à sa mere les mains jointes : on a prié [Dieu] pour elle , et on alloit presque le remercier de l'avoir delivrée , lorsqu'elle est retombée plus fort que jamais dans son état precedent. Autre exorcisme.

8. On a conjuré le démon de rendre en françois par la bouche de la D^{lle}. ce qu'on lui avoit dit en latin. On a insisté plus d'une heure : en vain : on l'a relevée , assise dans une chaise , a contrefait l'endormie ; on a eu beau [faire?]. Rien. On a dit au diable , qu'il parleroit tôt , où tard : et on l'a congédiée. J'y ai trouvé un peu de [malice] par intervalle ; comme la première fois. La fin a detruit le commencement.

Le même jour. 1°. M^{lle}. de Leupartie après les mêmes commandemens faits au démon de l'amener ; n'est venuë , qu'amenée par un homme : plus agitée que la première fois. Ses agitations ont commencé par des soupirs , un espece de sommeil , allant par degrez jusqu'à la fureur , où elle ne dit pourtant rien d'extravagant , excepté les injures.

2°. N'a point d'abord beaucoup resisté à l'étole : son mal a paru s'augmenter pendant les conjurations . a dit des injures à l'exorciste à l'ordinaire : dit : *Un P. Gir.* (1) à l'exorciste de sa sœur.

3°. Convulsions epouvantables , au nom de J. C. a comme des mouvemens de rage : aboiemens etc...

(1) Le nom du trop fameux P. Girard , qui venait d'être accusé d'avoir abusé de la simplicité d'une de ses pénitentes , était alors présent à tous les esprits. Voyez , pour cette scandaleuse affaire , les *Nouvelles ecclésiastiques* , 6 février 1831 , et les autres numéros indiqués dans la *Table raisonnée et alphabétique* , qui termine l'ouvrage , au mot GIRARD , p. 540. « Le P. Jean-Baptiste Girard , natif de Dôle en Franche-Comté , décédé dans cette ville d'une manière fort edifiante vers juin ou juillet 1733. Quelques momens avant sa mort déclare , que sa conscience ne lui faisoit aucun reproche par rapport à la malheureuse affaire qu'on lui avoit suscitée ; qu'il pardonnoit de tout son cœur à ceux qui en avoient été les auteurs ; qu'à cet egard il étoit entierement innocent devant Dieu , quoiqu'il n'eut pas été réputé comme tel par bien des gens... Acte dressé de cette déclaration et signé par le mourant. — Celebre prédicateur... avoit toujours passé pour homme de bien. — Ce bon homme , âgé de 60 ans , n'avoit jamais fait parler mal de lui. — Le P. André pensoit assez qu'il y avoit de la fourberie de la part de La Cadiere (sa pénitente) ». Elle fut condamnée à être pendue : le P. Girard fut acquitté , 12 voix l'ayant mis hors de cause , tandis que 12 autres le condamnaient au feu. Voyez De Quens , *R. S.* , p. 278.

Je crois, que je suis enragée. O la folle : cette folle ! Je crois que je suis ivre. Opiniâtreté épouvantable, à ne point vouloir prononcer le nom de J. quoique paroissant faire quelques efforts pour le dire. Je n'ai rien vû de plus pitoyable, et de plus affreux que ces momens qui étoient assez longs ; et en revenant à elle même : Hélas ! ce qu'elle a répété une dizaine de fois de la maniere la plus touchante. A diverses reprises aboyemens, sifflemens etc.

4°. Enfin : Souhaitez du moins de le prononcer : Je ne puis pas.—Du moins n'avez-vous point voulu le prononcer ? Aurois-je tant dansé, si je ne l'avois point voulu. — Je crois qu'ensuite elle a dit : Je l'ai voulu prononcer toutes les fois que j'ai dansé : Je n'en suis pas sûr. Après la priere, en s'en allant, elle a dit : Voilà une bonne fessée : je m'en moque, — où l'équivalent. J'ai approché la croix aux reliques de sa main, pendant l'exorcisme, sans effet. Presque partout un passage subit d'un état violent à un état naturel.

Le 16 dec. 1733. 1°. On a commandé inutilement au démon de sister (1) la petite Claudine. Rien. On l'a envoyée querir : est venue assez tranquille : a fait plusieurs tours dans la chapelle, voulant qu'on la laissât seule : a observé un laquais, l'a voulu ren-

(1) *Sic* ; du latin *sistere*, amener, faire comparaitre. Dans la langue du droit *sister* n'a pas le sens actif que le P. André lui donne ici ; il signifie être partie dans un procès, comparaitre. Voyez le *Dictionnaire de l'Académie*, complément.

voyer comme inutile. Enfin tombée en convulsion, plus courte que la 1^e. fois. Puis raillerie de l'exorciste, qui manquoit etc. Aboiement.

2^o. A refusé d'obeir : refusé de croire : dit : Je crois : syncope. Refusé d'esperer : conjurée plusieurs fois, dit : J'espere : syncope. Refusé d'aimer : dit : Je vous aime : syncope. Aboyemens, sifflemens etc. Fille d'honneur, je n'ai jamais été au [ou du] g^d m^{de} (grand monde?). Je ne suis point chretienne : je suis sorciere : je vais au sabbat.

3^o. Renvoyée, retombée à l'instant, etc.

4^o. Les reliques ont eu quelquefois un effet sensible, quelquefois non, comme les jours précédens.

5^o. Il faut trop repeter les préceptes au démon, pour qu'il obeisse etc.

6^o. Son inquiétude, et son aversion pour son premier exorciste.

Même jour. 1^o. Angelique, en entrant, a dit un pardié en diable de village. A refusé d'abord de se mettre à genou ; Unissez vous à nos prieres. Non. — Prions Dieu pour elle. — La priere commencée.

2. Je veux aussi m'agenouiller. Tombée en convulsion presque au moment.

3^o. Opiniâtre aux conjurations † ut permittas (1); Non : je ne lui permettrai pas. Siffle, aboie, se tourmente. Enfin dit : Je crois. Tombée en syncope...

(1) Cette formule n'est empruntée ni au *Rituel romain*, ni à aucun de ceux que nous avons pu consulter. On ne la trouve pas même dans le *De antiquis ecclesie ritibus*, de Martène, livre si complet sous ce rapport. Voyez t. III, p. 497—522.

Resiste, crie, aboie... On lui dit de baiser la croix. Non. Je suis un diable. Je n'en ferai rien. — Enfin baise la croix : tombe en syncope.

4°. Congédiée, retombée etc.

5°. En arrivant dans la cuisine, aboyé : la petite a aussi aboyé. Je les ai trouvées toutes deux aboyants l'une d'un côté, l'une de l'autre. Leur attitude étoit une espede d'extase, où de sommeil epileptique, les yeux ouverts; la gorge un peu enflée; petits mouvemens de tête.

6°. Généralement elles ne peuvent rien souffrir sur leur tête, ni étole, ni reliques etc. J'ai remarqué, que la priere en commun les faisoit plutôt revenir, que les conjurations du démon, où qu'elles revenoient plutôt en ce temps là, qu'en un autre. Tout le monde est convenu, qu'il n'y avoit rien eù de bien convaincant. Les trois marques de possession dans le Rituel romain 1°. la divination, 2°. l'intelligence des langues inconnues à la personne possédée, 3°. une force de corps extraordinaire, manquent ici.

Le 17 dec. 1°. L'ainée après avoir, dit on, parlé très sensément, et pieusement dans la salle d'embas sort tout à coup de la conversation, comme changée.

2°. Monte appelée, s'agenouille pour la priere. Quelque temps après, fait des mouvemens de pagodes, qui ressembloient bien à un tic.

3°. On lui ordonne de faire un signe de croix, et après plusieurs ordres, le commence, porte les mains à la tête, à l'estomach, à l'épaule gauche, et s'arrête

brusquement, comme par dépit, avant que d'arriver à la droite : se mord, comme de rage etc.

4°. Railleries impies à l'exorciste : siffle, rit etc.

5°. Congédiée : a dit à sa sœur ; *Ne dis rien* ; la fessée a été aujourd'hui plus courte. — Il y en a qui ont entendu : On n'a fait que des prières.

Même jour. 1°. M^{lle} Des Landes entrée assez froidement. On lui dit de se mettre à genou. Elle s'y met. On dit même, qu'elle a joint les mains : tombée en une espee de sommeil epileptique, sans convulsions extraordinaires.

2°. Conjurations sans effet ; prières de même : application du crucifix, quelquefois paroît efficace, et après, rien.

Le 18. dec. 1733. 1°. La petite est entrée fort paisible, refusant de faire ce qu'on lui a proposé ; et s'y déterminant bientôt après, à l'ordinaire : est tombée aussi à l'ordinaire, en syncope etc., comme on voudra l'entendre.

2°. On l'a fait revenir avec du sel ammoniac etc.

3°. A refusé : a consenti : est tombée : baisé la croix, où autre chose : est retombée. Mais j'ai remarqué, qu'elle est aussi tombée, après avoir dit : *Big.* etc. : ce qui est même arrivé deux fois.

Même jour. 1°. La pauvre Angelique, enrouée de ses aboyemens nocturnes ; fait les mêmes difficultez pour se mettre à genou, s'y est mise d'elle même, quand on ne l'en a plus pressée ; ce qu'elle a fait trois fois.

2°. Trois fois tombée : revenue par le sel ammoniac (1), et restée en son bon sens de peur d'être piquée etc.

3°. Toujours folle, et toujours de la repugnance etc. Décours de la possession.

Le 21 dec. 1733. 1°. Angelique à l'ordinaire pour la folie; mais plus d'insensibilité; le sel ammoniac l'en a guérie etc. Tu as beau te cacher, mes yeux t'attraperont toujours.

2°. Les autres averties du tour, selon quelques apparences. Le reste à [desesper]er (?). Folles [evidemment ?] (2) : Parens imbécilles. Tous à plaindre!

Le 23. M. de Leupartie nous a dit : 1°. qu'il y a dix ans, que son ainée, qui en a 19, fut attaquée. Elle rencontra sur la terre six petites boules, comme

(1) « La servante ne paroisoit point sentir les piquures d'épingles : guérie de cette insensibilité par l'esprit de sel ammoniac, que M. Boullard chirurgien lui mit sous le nez : elle s'en vengea par un bon soufflet : le prétendu merveilleux dissipé. — Après l'essai de l'esprit de sel ammoniac, le P. de Gennes, jesuite, qui avoit été crédule, comme bien d'autres, se détrompa. » De Quens, *R. S.*, p. 265 et 267. — C'était, au contraire, un soufflet, qui avait déterminé Mgr. de Bayeux à croire : « A son retour de Paris, M. de Bayeux fut fort sollicité de venir à Landes ; il n'avoit pas beaucoup d'envie de hazarder le voyage ; il prit le parti de faire venir ces demoiselles à Villers : il les vit, il leur parla ; il reçut même un soufflet, et dès-lors il crut qu'il n'y avoit que le diable qui fût capable de s'échapper à une pareille irrévérence ; il ne douta plus de la possession. » *Le pour et contre*, p. 132.

(2) Les mots que nous rétablissons à tout hasard, ont été grattés de manière à ne laisser que des traces fort douteuses.

des poix : voulut les pousser avec le pied ; ne put les détacher de la terre ; les prit avec la main : se trouva prise de convulsions pareilles à celles de Claudine : refus d'exorcismes par les grands vicaires de M. de L[orraine] : accordé par M. de Coutance. Elle est exorcisée à S^t Lo. Guérit. Remedes forts, et inutiles.

2°. La petite après avoir donné l'aumône à un pauvre se trouve prise : exorcisée.

3°. La seconde un peu après attaquée d'un vomissement perpétuel : mise dans les remedes. Prediction de la petite, qu'elle ne guérira, que par les mêmes exorcismes, où prières, qu'on faisoit sur elle. Jour marqué, le samedi de la Passion. Guérit effectivement, dit-il, mais pour être bientôt reprise. Pris de l'eau min[érale] (1). Il m'a dit depuis, le 20 mars 1734, que la petite avoit été prise après avoir reçu des manieres de signes de croix d'un espece de prêtre, à qui elle avoit porté une aumône de sa mere.

4°. Il a lasché dans son discours, que peut être ses filles sont destinées pour justifier la béate d'Evressi, et son directeur le curé de Landes (2).

(1) Dans une *Lettre sur les maladies auxquelles les eaux minérales artificielles sont propres*, l'auteur, De Rhodes, à la p. 20, rapporte qu'il guérit, à l'aide de ce remède, une prétendue possédée.

(2) Avant d'être curé de Landes, l'abbé Heurtin, dont il est ici question, était vicaire à Évrecy. Là une de ses pénitentes, Marie Letoc, avait eu des extases, dans lesquelles elle prétendait voir deux hommes

L'ainée melancholique , un air sage , beaucoup d'esprit ; elle en a même le fin , et le tour , quelquefois même dans ses extravagances.

La seconde hardie , esprit grossier , nul tour.

La petite éveillée , air de condition , beaucoup d'esprit , mais esprit de contradiction ; memoire admirable : elle sçait par cœur tous les exorcismes.

Angelique n'a l'air que d'une folle convulsionnaire ; ne manque pas d'esprit , et paroît avoir beaucoup de memoire des maux , qu'on lui a fait souffrir dans ses convulsions.

On a remarqué qu'à l'exception de celle-ci , les convulsions ne les defiguroient pas , au contraire , aux yeux près , qui étinceloient par intervalles , mais sans les disgracier beaucoup. Grand Dieu , guérissez-les de leurs maux , de quelque nature qu'ils soient , de quelque part qu'ils viennent. O Jesus , leur sauveur , soyez leur medecin. Ayez pitié de nous , d'elles , de leurs parens , de votre Eglise , qui en est désolée , et presque deshonorée (1) ! »

A la suite de ce journal viennent des *Remarques*

vénérables, Baltfride , évêque de Bayeux , et Hugues son grand vicaire , martyrisés par les Danois au IX^e. siècle , et leurs corps ensevelis dans un lieu qu'elle désignait. Cette affaire , dont on peut voir les détails dans la *Réponse de l'auteur de l'Examen de la possession de Landes , à la lettre de M. De **** (p. 69 et suiv.) , fit du bruit dans l'Église : quelques personnes accusaient l'abbé Heurtin d'avoir troublé l'esprit de la pauvre villageoise , etc. , etc.

(1) Cette pièce se trouve dans le ms. n^o. 101 , intitulé *Mélanges* , p. 199-205.

sur quelques mémoires relatifs aux demoiselles de Leupartie (1). Le P. André s'y prononce sans réserve contre la faiblesse d'esprit, et la crédulité de ceux qui voulaient voir partout la présence et l'action du mauvais génie. Vous dites que ces demoiselles savaient le latin à Landes; à Caen, elles l'avaient parfaitement oublié. — Elles sont insensibles aux piqûres, aux brûlures, à tout, excepté peut-être, ajoute-t-il, au sel ammoniac! — Et cette pesanteur excessive, extraordinaire, qui leur survenait pendant leur sommeil extatique, ou autre, pourquoi donc ne l'avons-nous jamais constatée? Ah! c'est que le diable ici n'était pas sur son terrain. — En voici une qui passe par une fenêtre, comme un oiseau, la tête la première, tout le corps étendu horizontalement et disparaît. Quelle *bêtise*! — Croyez donc que cette fille qui feint de se précipiter d'un second étage, reste, en effet, suspendue en l'air sans appui sous les pieds, sans se tenir à rien, jusqu'à ce qu'on aille la tirer de cette position inquiétante (2)?

(1) Ces pièces que le P. André avait entre les mains et dont il relève les assertions hasardées ou fausses, ouvrent le livre intitulé : *Le pour et contre*.

(2) « Un jour pendant les exorcismes, on ne s'étoit point aperçu, que la servante Angélique manquoit. Tout d'un coup on entendit crier, qu'elle étoit suspendue en l'air : toute l'assemblée y accourut ; et l'on vit qu'Angélique étoit en dehors d'une fenêtre, mais se tenant très bien à une barre, où a la croisée. — A Landes elle se promenoit librement sur la tonnelle du puits : les enfans en font bien autant tous les jours. » De Quens, *R. S.*, p. 265. — C'est habituellement à la sainteté

Un beau jour cette comédie cessa ; Monseigneur de Bayeux , qui en craignait avec raison les funestes influences sur l'esprit religieux de son diocèse , fit enlever les possédées , et les répartit , à Bayeux et à Caen , dans différentes communautés , où la prudence des religieuses et leur exemple ont rendu à ces malheureuses une tranquillité que tous les exorcismes du monde ne leur auraient point procurée. C'était par là qu'il aurait fallu commencer (1).

Instruction pour un enfant qui est dans les Études.

Ce traité , qui remplit en grande partie le manuscrit n^o. 97 et ne compte pas , quoique non entière-

que ce privilège est accordé au moyen-âge (Voyez Guilielmus de Thoco, *Vita sancti Thomæ Aquinatis*, dans les Bollandistes au 7 mars, ch. vi, n^o. 34, p. 670, col. 2, F., et saint Bonaventure, *Legenda sancti Francisci*, cap. x, dans les *Opuscules*, part. II, col. 2, A.) et dans l'Inde antique (Voyez A. Charma, *Essai sur la philosophie orientale*, p. 70). Le P. André paraît d'ailleurs fort peu crédule pour ces sortes de faits surnaturels : car c'est probablement lui qui dictait à De Quens cette note que nous lisons à la page 144 du *R. S.* ; « Depuis l'enlèvement d'Elie au ciel, aucune histoire certaine de suspensions en l'air. On ne voit point parmi les Peres du desert, des extases, des suspensions en l'air. »

(1) On ne s'était pourtant point contenté de l'expérience qu'on avait si inutilement faite à Vaucelles. « M. de Leupartie fit venir à Landes M. Le Carpentier, espece d'aventurier, qui promettait merveilles. » On devait voir « ces demoiselles danser en l'air la tête en bas, avec toute décence ; dire le contenu d'une lettre bien cachetée : ce qui ne réussit pas » ajoute De Quens ; et ledit Carpentier fut renvoyé honteusement. *R. S.*, p. 268.

ment achevé, moins de 120 pages la plupart in-folio, d'une écriture très-fine et très-serrée, a jusqu'ici passé bien inaperçu. Ni l'abbé Guyot, ni le Père Tabaraud, ni M. Cousin n'en ont eu connaissance. De Quens lui-même n'en parle nulle part. Nous ne croyons pas que ce soit là un livre qui mérite une sérieuse étude, et dont nous devions donner à nos lecteurs une analyse détaillée; mais nous ne pensons pas non plus qu'il faille garder sur cette production d'un esprit distingué, qui n'a pas pu ne pas y mettre son cachet, un injuste et dédaigneux silence. Nous en donnerons donc une idée sommaire avec quelques passages qu'il nous semble utile d'en extraire et d'en conserver.

Le début du livre en explique suffisamment et l'origine et le but.

« La demande, que vous m'avez faite, mon cher enfant, d'une instruction pour passer chrétiennement la journée selon l'esprit de vôtre état présent d'écolier (1), m'a été agréable en bien des manières. Elle me fait voir que le soleil d'intelligence, comme s'exprime l'Écriture, commence à luire dans votre ame, et que vous commencez vous même à ouvrir les yeux à ses premiers rayons.....

(1) Est-ce pour le jeune comte de Melun (Voyez *supra*, p. 186), que ces instructions furent rédigées? Nous inclinierions à le croire; mais nous n'oserions l'affirmer. C'était toujours à un enfant de noble race qu'elles s'adressaient; le chapitre tout aristocratique *Sur le choix des compagnies* ne permet pas d'en douter.

C'est donc avec plaisir, mon cher enfant, que j'abandonne pour vous satisfaire toutes mes autres occupations..... Je vais vous exposer la nature, l'esprit, et l'ordre des devoirs, que vous voulez connoître. »

Et d'abord le maître prescrit à son élève l'ordre à suivre *pour les jours de classe*. Il le prend au lever et le conduit jusqu'à l'heure où l'attend le sommeil.

La prière ouvre la journée comme elle doit la clore. Après avoir prié pour vous-même, priez encore, « *premierement pour la société des hommes, parce qu'en un sens très véritable ils sont tous les enfans de votre pere celeste; en second lieu pour toute l'Eglise, parce que Dieu l'aime en Jesus Christ d'une affection speciale; en troisieme lieu pour les personnes, qui vous touchent de plus près, vos parens, vos maîtres, vos concitoyens, vos amis; enfin pour vos ennemis même si vous avez le malheur d'en avoir. Après eux, vous voudrez bien aussi m'accorder une place. Je tâche par cette instruction de vous aider à faire votre salut. Aidez moi par vos prieres à faire le mien (1)!* »

Après la prière, l'étude. Sous ce titre, l'auteur traite — *des langues sçavantes*, qui nous sont si nécessaires, l'une, le latin, pour ne pas être « étrangers dans nos propres temples »; l'autre, le grec, pour

(1) • Seigneur, ayez pitié de votre pauvre serviteur Jean Gerson. • Telle était la prière que le chancelier de l'Université demandait aussi pour salaire aux enfans qu'il instruisait et catéchisait. Voyez *Vita Joannis Gersonii*, dans les *Opera omnia*, édit. Ellies Dupin, t. I, p. CLXIX.

comprendre toutes nos terminologies scientifiques ; — *de la fable*, « qui renferme la théologie des payens avec une partie de leur morale » ; — *de l'histoire*, « dont le but est de vous faire connoître l'homme, soit que vous le consideriez seul où dans la société, dans la vie privée où dans les emplois, dans un état populaire ou dans un état monarchique (1) » ; — *de la poésie*, « cet art de peindre les choses sous des images vives et parlantes, art non seulement merveilleux et agréable, mais solide, et utile, pourvû qu'on ne l'exerce que sur des sujets qui repondent à son excellence (2) » ; — *de l'éloquence*, qui est pour lui « l'art de persuader l'esprit par le cœur (3) » ; — *de la philosophie*, « science qui parle à l'esprit pur, qui l'ouvre, qui l'étend, qui le fortifie, en un mot une science universelle, qui, vous conduisant aux premiers principes des choses, vous apprendra la

(1) Le P. André, dans ce chapitre, nous propose une explication, au point de vue providentiel, des combats que se livrent deux peuples ennemis, dont nous lui laissons toute la responsabilité : « Comment devez vous regarder ce champ de bataille, où vous voyez deux armées en présence ? Comme un échafaut dressé par l'ordre de Dieu même pour y faire exécuter des criminels, qui l'ont offensé. Comment devez vous appeller ces soldats furieux qui fondent les uns sur les autres le glaive à la main ? Des exécuteurs de la justice de Dieu les uns à l'égard des autres.... »

(2) Il blâme les poètes anciens qui, « en divinisant les hommes, ont trop humanisé les dieux. »

(3) En rapprochant ce chapitre du morceau sur l'éloquence dont nous avons parlé ci-dessus (p. 202 et suiv.), nous n'avons trouvé entre ces deux pièces aucune analogie, aucun trait de parenté.

nature , l'usage , et la fin de toutes les autres sciences (1) ».

Suivent de sages , mais vulgaires observations sur *la classe du matin , la messe , l'intervalle des classes , la classe du soir , le temps qui suit la classe du soir , la lecture spirituelle , l'examen de conscience et le coucher*. « Pour bien faire , dit le P. André sur ce dernier point à son jeune disciple, il faut se préparer au sommeil comme à la mort. Il en est l'image et il en devient quelquefois la réalité. Portez-y donc au fond du cœur cette pensée si propre à vous faire du sommeil une action sainte, et méritoire. En prenant congé de vos parens pour vous retirer dans votre chambre, dites vous à vous même : C'est ainsi qu'un jour il me faudra tout quitter ; — en vous deshabillant : C'est ainsi qu'un jour je serai dépouillé de tout ; — en vous mettant au lit : C'est ainsi que je serai mis dans le tombeau ; — en vous couvrant : C'est ainsi qu'un peu de terre me couvrira ; — en fermant les yeux : C'est ainsi que la mort me les fermera pour jamais. »

Les instructions varient pour les jours de congé et les jours de fêtes ; on comprend que , pour ces derniers , il insiste sur les exercices religieux qui les rem-

(1) Il définit la philosophie « une connoissance evidente, et démonstrative, mais pratique et affectueuse, de toutes les veritez, qui peuvent servir à nous rendre sages (p. 59) ». Il reconnaît trois facultés dans l'âme (p. 65), l'entendement, la volonté, la faculté de sentir, qu'il avait même par deux fois, mais il a reculé devant cette innovation, appelée la *sensibilité*.

plissent ; il s'étend longuement sur la confession , et plus encore sur la communion , qu'il veut *fréquente* , comme Arnauld et les Jansénistes (1). A propos du sermon et des dispositions que celui qui vient l'entendre doit y apporter, nous remarquons ces quelques lignes, qui sont tellement dans le goût des sermons dont nous nous sommes occupés plus haut , qu'elles achèvent de nous démontrer que c'est bien au P. André que ces discours appartiennent.

« On vous propose un dogme de foi , croyez ; — un motif de confiance , espérez ; — d'amour de Dieu , aimez ; — de crainte de ses jugemens , tremblez ; — de charité pour vos freres, de reconciliation avec vos ennemis, de misericorde pour les pauvres, laissez vous toucher. On vous parle d'un mystere , captivez votre entendement ; on vous explique un point de morale , soumettez votre volonté. Que votre cœur , mon cher enfant , soit , pour ainsi dire , un echo fidelle , qui par des reponses bien articulées rende à Dieu exactement les paroles qu'il vous adresse par l'organe de son ministre. On vous fait voir la necessité de la vigilance chrétienne ; Oui , Seigneur , desormais je veillerai continuellement sur moi même pour ne rien faire , qui vous déplaie. On vous représente les perils du monde pour vous exciter à la priere : Seigneur ,

(1) Voyez notre t. I, p. 378-379. Nous avons ici une preuve de plus que la Compagnie ne le *calomnait* pas autant qu'il le voulait bien dire, quand elle l'accusait de conseiller à ses dévotes le livre *De la fréquente communion*.

sauvez moi, où je me perds. Vous expose-t-on les merveilles de sa providence (de Dieu)? Grand Dieu, je vous adore;—l'étendue de ses miséricordes? Dieu de bonté, je vous rends grace;—les rigueurs de ses vengeances? Vous êtes juste, ô mon Dieu, et justes sont vos jugemens! »

On reconnaît là un écrivain, un artiste en fait de style; on y trouve bien aussi cette vivacité que le P. André demandait avant tout à une œuvre littéraire, et dont il déplorait généralement l'absence dans les productions de ses contemporains (1).

Les pièces, qui terminent le manuscrit, de la page 196 à la page 218 (*Conduite pour bien faire sa première communion*, 2 pages; *Instruction à M. de R.*, 7 ou 8 pages; *Instruction pour le cher M. D...*, 8 pages), ne nous offrent aucun intérêt.

Traité analytique et historique de l'Excommunication.

Voici un ouvrage qui a fait autant de bruit dans

(1) « Manière d'écrire du P. Maimbourg : je la trouve libre, animée, brillante... Son style, quoique diffus, a du brillant et de l'éloquence, et surtout beaucoup de vivacité. — Ses premières histoires valent mieux que les dernières : par exemple l'Arianisme, et le Luthéranisme, histoires bien écrites, avec vivacité... » De Quens, *R. S.*, p. 75 et 77. « Le P. Cossart, de Pontoise, né en 1615, mort en 1674 : le meilleur orateur des Jésuites : beaucoup de vivacité. » Id., *R. M.*, p. 278. — « M. Pierre Daniel Huet... sa poésie n'est que gentille : esprit fade, sans vivacité. — Le P. Jouvenci, de Paris, jésuite : style uni, pas de vivacité. » Id., *Ibid.*, p. 213 et 277. Voyez *supra*, p. 97, note 3.

un certain monde, que celui dont nous venons de parler en avait fait peu ; c'est que la matière en était, à l'époque surtout où il fut composé, d'une véritable importance, et que le livre n'est pas indigne du sujet.

Nous savons déjà (1) quel motif avait déterminé l'auteur à l'écrire et la date précise de sa rédaction. Donnons-en maintenant une idée sommaire ; nous en présenterons ensuite l'histoire, comme nous l'avons fait pour la *Vie du P. Malebranche*, dans tous ses détails.

La méthode suivie par le P. André dans son travail est celle qui lui « paroît la plus proportionnée à l'intelligence du commun des hommes : c'est de joindre ensemble l'analyse, et l'histoire ; l'analyse, pour éclaircir les idées en les développant, et l'histoire, pour les fixer dans l'esprit par des faits sensibles qui servent, comme de liens, pour les y arrêter. »

Le traité se divise en 8 articles, dont voici les titres et le contenu :

Article 1. *Notions générales de l'excommunication.*
— L'excommunication, proprement dite, « est une censure qui exclut un chrétien coupable de la participation des biens communs de l'Eglise ».

Article 2. *Notion particulière de l'excommunication.*
— « Pour concevoir une idée juste, complète, bien développée de sa nature, de son objet, de sa matière, de sa forme, de sa fin, et de ses effets, enfin

(1) Voyez *supra*, p. 73-74.

du ministre, qui la peut porter, il faut remonter à la source, je veux dire, à nos deux grandes règles de foi, l'Écriture, et la tradition. » L'auteur tire de l'une et de l'autre une réponse à toutes les questions partielles qu'il vient de se poser. Il y établit, entre autres principes (p. 14), « que les fautes étant personnelles, on ne peut pour le crime d'un seul excommunier toute une famille, encore moins tout un peuple ».

Article 3. *Divers genres d'excommunications.* — Le canon du concile de Meaux donne ici l'occasion de distinguer deux sortes de cas par rapport à l'excommunication : des cas ordinaires, parfaitement déterminés par les canons et pour lesquels l'évêque ou l'archevêque se suffisaient à eux-mêmes, et des cas extraordinaires, c'est-à-dire que les canons ne désignent point ou qu'ils ne désignent qu'en termes obscurs, ambigus, et pour lesquels l'évêque est tenu de consulter son archevêque, et l'archevêque ses suffragants (1).

(1) Le concile de Meaux, tenu en 845, réunit trois métropolitains, Hincmar, de Reims; Vénilon, de Sens; et Raoul, de Bourges, avec tous leurs suffragants; les autres évêques de France y prirent part, ou par leurs députés, ou par des lettres d'approbation selon la coutume. On y ordonne « que l'Évêque ne séparera personne de la communion que pour un crime public et certain, et qu'il ne prononcera anathème contre personne que du consentement du métropolitain et des évêques de la province, et après avoir fait précéder les monitions évangéliques ». Ellies Dupin, *Histoire des controverses et des matières ecclésiastiques traitées dans le neuvième siècle*, p. 403-404. Cf. *Conciliorum* t. XXI, édit. Chancere!, p. 493, § LVI.

Article 4. *Droit ancien sur l'excommunication.* — « Suivant le droit primitif de l'Eglise, la regle inviolable, que devoient suivre les fidelles par rapport à leurs pasteurs les plus decriez avant leur condamnation juridique » c'était que « ni un pasteur heterodoxe ne pouvoit nuire à une brebi orthodoxe par la seule communion exterieure ; ni un pasteur corrompu rendre coupable une brebi pure, et innocente par la seule administration des sacremens. » Les effets de l'excommunication s'arrêtaient d'ailleurs aux choses purement spirituelles. L'excommunié ne perdoit aucun de ses droits naturels, ou civils ; un roi, par exemple, n'était point, à ce titre, déchu des droits de sa couronne ; un particulier ne perdoit point la propriété de ses biens, le domaine sur ses esclaves, la puissance paternelle sur ses enfants.

Article 5. *Droit nouveau sur l'excommunication.* — « A ce droit canonique primitif, il en succeda insensiblement un autre dans les siècles d'ignorance, et de corruption : je veux dire depuis la fin du neuvieme siècle jusque vers le milieu du quinzieme. Il se trouva des evêques, surtout après la supposition des fausses decretales, qui outrerent le pouvoir des clefs d'une maniere, qu'on a peine à croire sur la foi même des actes les plus averez. Ils prodiguerent sans egards les excommunications ; ils en multiplierent les causes ; ils en etendirent les effets à un point, qui paroitra toujours contraire non seulement aux lois de la charité, mais à la justice, et à l'humanité. Ils porterent

des réglemens, qui ôtoient aux excommuniez les droits les plus naturels de la société civile, la conversation avec les autres hommes, le commerce avec leurs amis, le domaine même, et la propriété de leurs biens, le pouvoir sur leur famille, l'exercice de leurs emplois, la qualité de juges, où de magistrats, le droit de poursuivre leurs interets devant les tribunaux même laïques... Les princes mêmes, qui par ignorance, où par indolence avoient tolerez ces abus par rapport à leurs peuples, en eprouverent à leur tour les funestes consequences. On deposa les rois excommuniez : on les declara dechus des droits du trone : on dispensa leurs sujets du serment de fidelité : on donna leurs royaumes au premier occupant : on publia des croisades pour les en depouiller : on arma quelquefois contre eux leur propre famille : c'est-à-dire, qu'on se servoit des clefs du royaume des cieux pour ouvrir, et pour fermer les royaumes de la terre. Enfin on traitoit les excommuniez, non seulement comme des payens, et des publicains, mais comme des gens bannis de la société humaine. On alloit jusqu'à mettre en problème, s'il étoit permis de leur donner l'aumone dans leurs necessitez. Il y avoit alors des chrétiens assez stupides pour douter, si l'on pouvoit prier Dieu pour eux : on porta les choses à cet excès de ne point regarder, comme des homicides, leurs assassins, et leurs meurtriers ; c'étoit l'evangile du temps ! »

Article 6. *De l'excommunication ipso facto.* —

« Depuis que ce terme eût été inseré dans les lois ecclesiastiques, il fallut distinguer deux sortes d'excommunications à *jure* : la première, qui étoit encouruë par le seul fait, *ipso facto*, et qu'on appela aussi, *latæ sententiæ*, parce qu'on lui attribuoit communément la même force, que si elle eut été portée par une sentence episcopale ; la seconde, qui étoit seulement comminatoire, et que l'on nomma *ferendæ sententiæ*, parce qu'elle n'avoit de force, ni d'effet, qu'après la sentence de l'évêque portée dans toutes les formes canoniques. — On disputa beaucoup dans les ecoles sur les effets de l'excommunication *ipso facto*. Les uns s'arrêtant à la rigueur des termes, vouloient, qu'elle fut devant Dieu, et devant les hommes aussi efficace, que si l'évêque l'eût portée dans toutes les formes de l'Évangile, et des canons.... ; les autres, comme le cardinal d'Ailly, et le célèbre Gerson (1), considérant les choses dans leur principe qui est que l'excommunication est de sa nature un jugement episcopal,... vouloient au contraire, qu'elle n'operât ni

(1) « Quæreret aliquis. Quid operantur tunc excommunicationes latæ sententiæ per canones? Respondeo, sicut accepi a præceptore meo (Le cardinal d'Ailly), eas tantumdem operari ut absque processu alio, aut nova constitutione, possit judex statim probato facto, vel confessato, ferre juris sententiam et eandem publicare; non sicubi canones essent solum ferendæ sententiæ, quoniam monitiones et processus secundum terminos juris prærequirerentur multiplices. » Gerson, *Liber de vita spirituali animæ*, lectio IV, corollarium XIV, propositio 2, dans les *Opera omnia*, édit. Ellies Dupin, Anvers 1706, t. III, I^{re} partie, col. 49, A.

devant Dieu, ni devant les hommes d'autre effet réel, que de dispenser les évêques des formalitez accidentelles, que les canons avoient surajoutées aux essentielles, et qui étant d'institution purement humaine, étoient manifestement dispensables. »

Article 7. *Le droit nouveau réformé sur l'excommunication.* — Le concile de Constance vint mettre un terme aux applications fâcheuses qu'on faisait partout de l'excommunication *ipso facto* et qui jetaient dans l'Église le trouble et le scandale. Le décret *Ad evitandum scandala* (1) fut promulgué, et devint la loi universelle. C'étoit l'opinion du cardinal d'Ailly et du chancelier Gerson qui prévalait.

Article 8. *Conséquences pratiques de la bulle Ad evitandum scandala.* — L'auteur en énumère et en explique vingt-trois qui lui paraissent les plus importantes; il laisse au lecteur pénétrant et attentif à découvrir les autres. « Mais la principale, qui résulte évidemment du corps entier de la bulle, et de sa fin essentielle, est, que par rapport à la communion extérieure le Concile a mis les excommuniés *ipso facto*, dans le même rang, que tout autre pécheur connu : c'est-à-dire, que par rapport au commerce ecclésiastique il a remis les choses au même état, où elles se trouvoient avant l'institution des censures, par le seul fait et sans jugement épiscopal. »

L'ouvrage se termine par ce remarquable éloge

(1) Voyez notre t. I, p. 464, note 2.

d'une vertu malheureusement trop rare, la tolérance : « tolérance, dit le P. André, qui a toujours été l'esprit de l'Eglise ; tolérance, qui a ramené plus d'hérétiques à la vérité, et plus de schismatiques à l'unité, que les plus terribles anathèmes ; tolérance enfin, qui ne peut être blâmée, que par le fanatisme, et par l'hypocrisie ; par le fanatisme, parce qu'elle a un air de tranquillité, qui ne peut compatir avec les emportemens du faux zèle ; par l'hypocrisie, parce qu'elle n'a point ces dehors frappans de la grimace, qui donnent la réputation de piété, où de catholicité dans l'esprit de tout ce qu'on appelle peuple. Oui, qu'on y prenne bien garde ; voilà les motifs secrets, où plutôt trop manifestes, qui ont toujours rendu certains zelateurs si ennemis de la tolérance. Elle ne flatte point la vaine gloire ; elle ne contente point notre inquiétude naturelle ; elle ne conduit point à la fortune ; elle y nuit même ordinairement, parce qu'ils ont trouvé le moyen d'en brotiller l'idée, pour la rendre odieuse, et peut être pour mieux réussir à brotiller l'Eglise. Ils en ont fait un phantôme. Ils en ont fait un monstre. Mais on les prie au nom de la patience du Seigneur, de vouloir bien comprendre, qu'il y a une tolérance de charité, comme il y en a une d'indifférence. Nous condamnons celle-ci, comme une espece d'irréligion, mais nous louons la première, comme une vertu sans laquelle il n'y a point de véritable christianisme. Il est vrai, que la tolérance doit avoir ses bornes ; mais

elle doit aussi avoir son étenduë, et même une étenduë, qui aille, comme celle de Dieu, jusqu'à la longanimité. Du moins m'avouëra-t-on que c'est là l'idée qu'en avoit l'apôtre, quand il faisoit en termes si magnifiques, et si touchans le portrait de la charité chrétienne, sans laquelle, dit-il, ni la science des prophètes, ni la foi qui transporte les montagnes, ni les aumones les plus abondantes, ni le martyre même ne peuvent nous servir de rien : *Omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet* (1) ».

A peine achevé, ce traité fut, ainsi que nous l'avons dit plus haut, communiqué, en vue de l'impression, au chancelier d'Aguesseau, qui aurait voulu, avant de prendre une décision, le soumettre, avec l'agrément de l'auteur, à quelque juge compétent (2). Le P. André, qui n'aimait pas les censeurs, se contenta, selon toute vraisemblance, de redemander son manuscrit qui lui revint ou ne lui revint pas, mais dont, à partir de ce moment, il ne s'occupa plus.

Un demi-siècle s'écoula, sans qu'un seul mot ait été prononcé sur ce livre ni par l'auteur, ni, après sa mort, par ceux qui tenaient à honorer sa mémoire. Mais, en 1782, M. De Quens, ayant fait, à Paris sans doute, connaissance avec l'archevêque de Lyon, M. de Montazet (3), lui écrivit de Caen la lettre suivante :

(1) Saint Paul, 1^{re}. *Épître aux Corinthiens*, XIII, 7.

(2) Voyez *supra*, p. 74 et 78.

(3) Antoine Malvin de Montazet, né au diocèse d'Agen en 1712,

« Monseigneur (1), la place que vous occupez dans l'Eglise avec tant de dignité donne une espece de droit à tout le monde de s'adresser à vous, quand on n'a en vue que le bien de la Religion. Votre bonté si connue m'en inspire la confiance, et me fait esperer un moment d'audience favorable.

V. G. sçait qu'à l'occasion de la bulle *Unigenitus* un grand nombre d'ecclesiastiques de toute robe sonnerent jadis par toute la France le tocsin du schisme et de la discorde. Ils vouloient, que les fiddelles se separassent par voie de fait de leurs pasteurs excommuniez, ou pretendus tels, sans attendre, que l'Eglise leur eut prononcé leur sentence declaratoire. Ils en faisoient aux plus simples un point de conscience, decidant hautement qu'on ne peut ni entendre leur messe, ni recevoir les sacremens de leurs mains, sans participer au crime, qu'ils commettent en les administrant. Ils persuadoient les uns, ils faisoient peur aux autres; et tous ceux, qui osoient avoir des sentimens plus moderez, quoique très certainement plus conformes aux regles, à l'esprit de l'Eglise et à la verité, devenoient par cela seul, du moins suspects de connivence pour les erreurs du temps.

On fit entendre, Monseigneur, à l'auteur de l'Essai

mort archevêque de Lyon en 1788. Il avait été reçu à l'Académie française, en 1757. On a de lui des *Mandemens*, des *Instructions pastorales*, etc., etc. Voyez la *Biographie universelle*.

(1) En marge on lit : « mise à la poste le samedi 15 juin 1782. »

sur le Beau, qu'il étoit dans ce cas vers l'année 1730. C'est ce qui le mit dans la nécessité d'étudier à fond la question, pour se tranquiliser lui même, et pour défendre la cause commune de tous ceux qui aiment sincèrement l'unité ecclésiastique. Il consulta les règles de la saine antiquité, les sages maximes de l'Eglise de France, nos docteurs anciens et modernes, les docteurs même étrangers qui ont examiné la matière avant nos disputes, sans prévention de parti. Ce travail de l'auteur lui a fourni de quoi faire un Traité historique et analytique de l'excommunication, surtout par rapport à la conduite qu'il faut tenir avec les excommuniés, qui est sa question principale. Elle s'y trouve décidée comme d'elle-même, non par des exemples toujours équivoques, mais par des lois constantes, portées dans tous les temps contre les ruptures prématurées de la communion ecclésiastique.

V. G. voudra-t-elle bien me permettre de lui envoyer ce traité manuscrit dont je suis dépositaire, comme ayant été ami intime de l'auteur; comme il est fort court, je vous prie de vous le faire lire; peut-être serez vous bien aise de voir réunis dans ce petit ouvrage des principes clairs et indubitables sur une matière qu'on a si fort embrouillée au dépens du repos public et particulier. L'auteur n'avoit pas travaillé seulement pour son instruction particulière, et il auroit bien désiré rendre public son Traité dans la vue de concourir avec les puissances à la paci-

fication de nos troubles, autant qu'il est possible par la raison; mais il auroit fallu se donner des mouvemens dont il n'étoit pas capable; depuis ce temps-là les choses ont bien changé de face, et le calme a succédé à la tempête; mais je me persuade que ce temps de paix et de tranquillité seroit très favorable à la publication de ce Traité et par cette raison j'aurois grande envie de le faire imprimer pour l'intérêt des grandes et utiles vérités, que l'auteur y rend comme palpables, et dont les troubles passez de l'Eglise rendent la connoissance nécessaire à tout le monde. Rien de plus nécessaire en effet, qu'un ouvrage, qui puisse empêcher par des principes sûrs de conduite les scandales que nous avons vus dans le royaume sous le nom de religion et de zèle; mais je ne me fie pas assez à moi même en pareille matière pour en porter un jugement fixe et arrêté. Aussi je m'adresse à Votre Grandeur comme à une personne, qui a toutes les lumières et toute la sagesse nécessaires pour en bien juger; j'en ai pour garant votre excellente lettre à M. l'Archevêque de Paris dans l'affaire des Hospitaliers (1); l'auteur du Traité en fut charmé

(1) « M^r. Gourlin docteur de Sorbonne, qui avoit été théologien de M. Bossuet, évêque de Troyes, et ensuite de M^r. Fits-James évêque de Soissons; mort à Paris à plus de 80 ans (M. le curé de St. Sauv. Lentaigne, étant à Paris, alla le voir): avoit cooperé avec M^r. l'abbé de May, fameux canoniste, à la confection de l'excellente lettre de M. l'arch. de Lyon à M^r. de Paris au sujet des hospitalières. » De Quens, *R. J.*, p. 39. Cette lettre n'est pas mentionnée par Quérard. — Sur les con-

alors, avec tous les gens sensez, malgré tous les murmures de la prevention. Je vous supplie donc, Monseigneur, de me faire sçavoir directement, si vous agréez mon dessein, de vous envoyer ce Traité d'excommunication. J'ai l'honneur d'être avec une profonde vénération, Monseigneur, votre très, etc. »

Six semaines après que cette lettre avait été écrite, M. de Quens reçut la réponse que voici :

« *M. de Quens av. à Caen.*

A Lyon le 29. juillet 1782.

Je viens d'être malade, Monsieur, c'est ce qui m'a empêché de repondre aussitot que je l'aurois désiré, à la lettre que vous vous etes donné la peine de m'écrire. Je commence à me porter mieux, et j'employe les premiers momens de ma convalescence à vous remercier des attentions que vous voulés bien me marquer.

Je suis tres edifié, Monsieur, des sentimens dont je vous vois animé pour tout ce qui interesse le bien de la religion et de l'Eglise. Ce sera aussi avec autant

grégations d'hospitaliers et d'hospitalières du tiers-ordre de Saint François, voyez les PP. Helyot et Bullot, *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires*, t. VII, p. 301 et suiv.—Il s'agit ici des religieuses hospitalières du faubourg St.-Marceau, que l'archevêque de Paris tenait, comme suspectes de jansénisme, sous le poids d'une excommunication dont M. de Montazet les délivra. Voyez les *Nouvelles ecclésiastiques*, 15 mai 1758, § II, n°. 83.

de plaisir que de confiance, que je recevrai le manuscrit que vous voulés bien me communiquer. Pour qu'il me parvienne surement, je vous prie de l'envoyer bien enveloppé et scellé avec les precautions convenables à Paris, à l'abbaye St. Victor, à M. Chabaud, mon archiviste, en lui recommandant de me le faire passer aussitot qu'il l'aura reçu, et par la premiere occasion.

Je suis avec une parfaite consideration, Monsieur, votre tres humble et tres obeissant serviteur

† L'arch. de Lyon (1) »

Cette réponse bienveillante fut bientôt suivie d'une seconde lettre de M. De Quens :

« 7 d'aout 1782.

Monseigneur, je vous souhaite de tout mon cœur le parfait retablissement de votre santé très precieuse à l'Eglise et à tous ceux qui ont le bonheur de la servir sous vos ordres. Mille actions de graces de ce que vous voulez bien agréer ma supplique. Je m'empresse de profiter de la permission que vous avez la bonté de me donner, en vous envoyant mon manuscrit, que j'ai adressé à Mr. Chabaud à Paris. Je le soumets avec confiance à l'examen et au jugement de Votre Grandeur, et mon seul desir, en

(1) Le corps de ce billet est de la main de l'abbé Bazile ; la signature seule est de M. de Montazel.

recourant à vos lumieres et à votre sagesse, est de m'assurer que l'ouvrage peut être utile et qu'il n'y a aucun danger de le publier dans le temps, et dans les circonstances où nous vivons.

Je vous ai déjà prevenu, Monseigneur, que le Traité dont il s'agit est fort court, et sans doute vous le trouverez tel, quoique mon manuscrit soit assez gros, parce que le texte n'en occupe gueres que la moitié, et n'est écrit à peu près que sur les folio recto, le verso étant rempli par ci, par là de notes, qui ne sont nullement necessaires au Traité, et que je n'avois écrites que [pour] mon instruction particulière. Tous les folio recto sont numerotés de suite, de maniere que la lecture du Traité ne sera point interrompue par les notes. J'espere que Votre Grandeur voudra bien m'excuser de n'en avoir pas fait une nouvelle transcription, qui m'auroit pris beaucoup de temps, ne voulant point le confier à personne.

Oserois-je, Monseigneur, vous demander encore un moment d'audience pour une question étrangere à notre Traité; il s'agit de la morale de Jesus Christ, qui se trouve ici combattuë par des maximes tout à fait antichretiennes, et j'ai le malheur d'en être le témoin et le confident. Un curé d'une paroisse de ce diocese soutient de vive voix et par écrit signé de sa main, qu'un militaire qui a reçu une de ces insultes que le monde ne pardonne point, peut en conscience en demander raison l'épée à la main, par

le seul motif du point d'honneur, et pour n'être pas chassé de son corps avec ignominie; que si cet officier vient à confesse, le confesseur peut bien l'exhorter à éviter les occasions par la suite, mais ne rien exiger de plus, avant que d'absoudre. J'ai consulté; et ma douleur est extreme de voir un partage d'opinions, sur un point de morale, qui me paroît de la dernière évidence. Tout le monde convient (si l'on excepte notre curé) que c'est un péché de se battre en pareille circonstance; mais un docteur, professeur en théologie prétend, que le confesseur commettrait une [faute] impard[onnable], si avant d'absoudre il exigeoit de son officier pénitent une ferme résolution de ne plus retomber dans la même faute à l'avenir (*cum proposito non peccandi de cætero*). Un grand vicaire a répondu, que le confesseur ne peut absoudre cet officier s'il n'est vraiment contrit du passé et dans la résolution de se corriger, et il ajoute qu'il ne voit pas ce qui pourroit empêcher un confesseur d'absoudre un pénitent qui, après s'être confessé d'avoir mis l'épée à la main, diroit qu'il évite depuis sa chute de penser à ce qu'il feroit en pareil cas, ou qu'il prie souvent le Seigneur de lui donner les grâces nécessaires pour ne pas se trouver dans l'occasion où il s'est rencontré (1). »

(1) On peut voir cette consultation soigneusement transcrite par De Quens, dans le ms. 159, intitulé : *Mélanges ecclésiastiques*, p. 83-87. Au bas de la pièce, on lit ces lignes : « Les maximes ci-dessus ne sont point de pures suppositions; elles sont réellement soutenues par des

Nous ne suivrons pas M. de Quens dans son excursion casuistique qui nous écarterait par trop de notre route (1); en cela d'ailleurs, nous imiterons la réserve de Monseigneur de Lyon qui se contenta d'envoyer à son correspondant cet accusé de réception :

« A Paris le 28. novembre 1782.

J'ai reçu, Monsieur, le manuscrit que vous avez bien voulu me communiquer; comme je ne suis ici que depuis peu de tems, et que j'ai eu en arrivant beaucoup d'affaires, je n'ai pas pû trouver encore le moment de le lire; mais n'en soyez point en peine. Je l'examinerai dans quelques jours d'ici, et je vous le ferai parvenir ensuite par voie sûre.

Je suis avec une parfaite considération, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

† L'arch. de Lyon. »

personnes fort respectables, et principalement par un curé de ce diocèse, en tout, ou en partie. On demande ce qu'il faut penser de ces maximes? et quelle conduite doit tenir le consultant vis à vis de ce curé, qui abonde tellement dans son sens, qu'il n'a point balancé de lui donner son avis par écrit. »

(1) Voici toutefois la réponse que l'Eglise fait à cette question par la bouche de ses casuistes les plus accrédités : « Le concile de Trente voulant bannir les duels de toute la chretienté prononce **excommunication** contre tous les souverains qui auront permis le duel. Pour ceux qui se battront, et ceux qu'on appelle leurs parrains, ils encourront la peine de l'excommunication, de la proscription de tous leurs biens, et d'une perpétuelle infamie, et seront punis suivant les saints canons comme des homicides. » De Lamet et Fromageau, *Le dictionnaire des cas de conscience*, t. I, v°. DUEL.

Suivent dans notre manuscrit quelques autres lettres de Monseigneur de Lyon « qui a communiqué le livre du P. André à une personne très éclairée (1) »; qui l'a ensuite lu lui-même avec attention (2); et qui est « d'avis qu'on le rende public (3). » Cependant les années marchaient. En 1785, M. De Quens dût envoyer à M. de Montazet tous les autres ouvrages de son maître qui étaient en sa possession, en le priant de voir quels seraient ceux d'entr'eux qui pourraient être utilement publiés. En 1786 (4), l'archevêque chargeait l'abbé Bazile de *rendre compte* à M. de Quens des *manuscripts qu'il lui avoit confiés*. Nous avons ce compte rendu qui est en effet de la main de son secrétaire; nous le donnons textuellement :

†

« Les manuscrits sont tous à Lyon. On les a tous examinés. On croit qu'il n'est pas possible d'en faire un usage public, et que si le savant et respectable auteur étoit encore vivant, il penseroit de même. La philosophie, la géographie, les mathématiques etc. sont aujourd'hui dans un état bien différent de ce qu'elles étoient au commencement de ce siècle, époque où l'auteur faisoit sans doute ses extraits et ses abrégés.

(1) Billet en date du 21 novembre 1783.

(2) Billet en date du 29 novembre 1783.

(3) Billet en date du 30 janvier 1784.

(4) Billet en date du 22 janvier 1786.

On excepte cependant de la collection le manuscrit qui traite de l'Excommunication. Cet ouvrage est fait dans les principes les plus exacts et les plus sages. Il peut être utile et l'auroit beaucoup été, il y a 40 et 50 ans; mais il n'est cependant pas encore dans un certain état de perfection. Le savant canoniste qui l'a examiné, a jugé qu'avant de l'imprimer, il falloit y faire quelques legeres corrections et additions. Ce canoniste les auroit deja faites lui-même, s'il n'en eut été empêché par des ouvrages qui l'ont occupé pendant près de 18 mois. Il se propose d'y mettre la main l'été prochain, si on consent de lui laisser encore le manuscrit. »

Le canoniste, qui avait lu le *Traité de l'Excommunication*, était, comme quelques lettres de l'abbé Bazile nous l'apprennent, un habile jurisconsulte, aussi recommandable par sa piété que par son savoir, l'abbé Mey (1). Un billet de M. de Quens va nous dire ce que l'ami du P. André en espérait; il est évidemment adressé au secrétaire de M. de Montazet :

« Mille actions de grâces pour toutes les peines que vous vous êtes données pour me renvoyer mes

(1) L'abbé Mey (Claude), né à Lyon le 15 janvier 1712, mort à Sens le 12 juin 1796. Il resta simple tonsuré, et se fit recevoir avocat au parlement de Paris en 1739. Lié avec M. de Montazet, archevêque de Lyon, il coopéra à sa *Lettre à l'archevêque de Paris* en 1760. Aux *Mémoires et Consultations* que lui rapporte la *Biographie universelle* ajoutez un *Mémoire* adressé, en 1737, au parlement pour le sieur Boivin, curé de La Mothe-St.-Heray, contre les Bénédictines de Notre-Dame de l'Incarnation du même lieu.

manuscripts, du moins en partie; car je n'ai point trouvé dans le paquet, Le *Traité d'astronomie*, celui de géographie, ni l'*Instruction chret.* pour un ecolier dans les classes. Vous avez encore un de mes manuscrits du *Traité de l'excommunication*; et c'est ce qui me donne espoir que M^r. l'abbé Mey ne l'a pas tout à fait abandonné. Obligez moi de l'assurer de mon très humble respect, et de lui rappeler de temps en temps l'engagement qu'il a bien voulu prendre, pour la perfection d'un ouvrage qu'il croit digne de paroître en public.....

Ce 3 avril 88. ».

Quelques mois après, M. de Montazet mourait; avec lui s'envola l'espoir qu'avait nourri M. de Quens de voir le *Traité de l'Excommunication*, retouché par l'abbé Mey, paraître sous les auspices d'un prélat vénéré. La révolution survint. La théologie dut se voiler et se taire. Mais après un silence de douze à treize ans, lorsque l'ordre se rétablit en toute chose, et que la France eut retrouvé son culte et relevé ses autels, l'ami du P. André reprit en main la cause qu'il n'avait qu'ajournée. Ce fut alors un dominicain, qui jouissait, comme écrivain et homme d'action, d'une réputation méritée, le P. Lambert Bernard (1), qu'il tenta d'associer à ses con-

(1) Lambert Bernard, religieux dominicain, né en Provence en 1738; appelé à Lyon par M. de Montazet dont il rédigeait, à ce qu'on croit, les mandements; auteur d'une foule d'ouvrages dont on peut voir la liste dans la *Biographie universelle*; mort à Paris en 1813.

victions et à ses projets. Six lettres de ce père, que nous avons trouvées dans les papiers de M. de Quens et qui aujourd'hui font partie du ms. intitulé : *Correspondance du P. André*, vont nous faire assister à l'origine, aux phases diverses et au dénouement de cette nouvelle négociation.

I.

« *Au citoyen De Quens en sa maison n^o. 87 rue d'Emile à Caen.*

Le 14 avril 1801.

J'ai lû avec grand plaisir, Mon cher Monsieur, le Traité que vous avez bien voulu faire passer sous mes yeux. Si les principes qui y sont développés avec beaucoup de lumière et d'exactitude, eussent servi de règle aux pasteurs et aux fidèles durant les contestations sur le formulaire et la fatale Bulle *Unigenitus*, l'Eglise n'auroit pas été affligée de tant de troubles et de scandales qui l'ont si souvent livrée à la dérision et aux blasphèmes des impies. Il seroit donc à desirer qu'on pût rendre populaires les maximes pacifiques que vous avez déduites du célèbre decret *Ad evitanda scandala* (1). Car si les légitimes Evêques reviennent en France, et y reprennent leur

(1) Le P. Lambert crut d'abord que le Traité qui lui avait été adressé était l'œuvre de M. De Quens.

autorité, il faut s'attendre de leur part aux plus violentes explosions du faux zèle. Tout ce qui tient à l'Appel deviendra plus que jamais l'objet de leur fureur. Ils feront pleuvoir de toutes parts les suspenses, les interdits, les excommunications.

Pour faire mieux goûter vos principes, vous avez évité d'en faire aucune application à la Bulle *Unigenitus*: vous prouvez qu'ils sont certains, quelles que soient les opinions et les démarches de ceux qui ont refusé de se soumettre à ce décret. Mais ce que vous en dites à la page 80, fera conclurre au lecteur que vous condamnez leur résistance; que vous les regardez comme des *désobéissans* et des *téméraires*; inculpations qui sont aussi contraires à votre pensée, qu'à la justice et à la vérité.

Je me ferois un grand plaisir de vous communiquer la thèse soutenue à Limoges en 1765 (1); mais je ne sais ce qu'est devenu l'unique exemplaire qui m'en étoit resté. La promesse de soumission et de fidélité au Gouvernement m'a paru une chose si simple, et si évidemment permise, que je n'ai pas cru devoir rien écrire là-dessus (2). Mais, dit-on, il y a dans la Con-

(1) « Lambert (Bernard).... Nommé professeur de théologie dans son ordre, il afficha ses sentiments par deux thèses, qu'il fit soutenir, à Carcassone en 1762, et à Limoges en 1765; elles lui donnèrent de la réputation parmi les siens; la dernière thèse surtout eut beaucoup d'éclat, fut notée à Rome et obligea le jeune professeur à quitter Limoges. » Picot, dans la *Biographie universelle*, v°. LAMBERT. »

(2) Il avait cependant publié, en 1793, des *Réflexions sur le serment de la liberté et de l'égalité*, à Paris, chez Le Clerc, libraire, rue St.-Martin,

stitution divers points inconciliables avec les principes de la justice et de la religion. Cette objection ne peut éblouir ni arrêter personne, qu'autant qu'on y joint un autre principe, savoir, qu'en promettant soumission et fidélité à un Gouvernement, on est censé en approuver toutes les loix et toutes les ordonnances. Or, ce principe est non seulement faux mais ridicule. Car il en résulteroit que dans aucun livre, ni dans aucun siècle, un homme honnête et religieux n'a pu promettre fidélité au Gouvernement de son pays, puisqu'il n'y a jamais eu d'Etat dont la législation fût en tout point conforme aux règles de la justice et de la religion. Cette conséquence outrée et folle, mais inévitable, prouve clairement que le principe d'où elle découle, et qui sert de fondement à l'objection, n'est qu'une erreur manifeste. Ce que promet un homme sage et religieux, est tout simplement de respecter la puissance publique, de ne pas se soulever contre les lois, de ne prendre aucune part ni aux insurrections ni aux cabales contre le Gouvernement. C'est là notoirement tout ce qu'on lui demande, en lui laissant, comme de raison, une pleine liberté de ne point approuver telle ou telle loi qui lui paroît contraire à la justice ou à la religion.

Que la spoliation du Clergé ait été injuste; que

près celle aux Ours, in-12 de 72 pages. De Quens nous a laissé une copie de cet imprimé dans le ms. intitulé : *Notes et extraits relatifs à la Révolution*, coté n°. 161, I, à peu près au milieu du volume.

les loix contre les emigrés soient trop rigoureuses, cela ne regarde ni l'ecclesiastique qui donne caution de sa fidélité au Gouvernement, ni le citoyen honnête qui acquiert des biens que la loi a mis dans le commerce. Il n'étoit ni impossible ni rare dans l'ancien régime, qu'un arrêt injuste dans les Cours souveraines dépossédât le légitime propriétaire. Si le bien que l'arrêt avait fait passer en d'autres mains venoit à être mis en vente suivant les formes légales, personne ne se faisoit et ne devoit se faire scrupule de l'acquérir. Il en est de même aujourd'hui : les biens nationaux sont dans le commerce; la vente s'en fait suivant les loix qui réglent toutes les transactions commerciales : cela suffit pleinement à l'acquéreur le plus honnête : il n'a que faire d'examiner l'origine de ces biens : cela regarde uniquement le législateur. Ceux qui dans la première assemblée dépouillèrent le Clergé, firent une grande injustice; ceux qui achètent aujourd'hui ces biens mis en vente suivant les formes légales, sont à couvert de tout reproche (1).

J'ai l'honneur d'être avec respect, Mon cher Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. Lambert, Dom. »

(1) « Le premier devoir du peuple français, la première politique de la République, sera toujours de maintenir intacts et sans aucune espèce de distinction les acquéreurs des biens nationaux. En effet, avoir eu confiance dans la République lorsqu'elle étoit attaquée par l'Europe entière, avoir uni son sort et son intérêt privé au sort et à l'intérêt général, ce sera toujours un acte mémorable aux yeux de l'Etat et du peuple ». Damas Hinard, *Dictionnaire-Napoléon*, 2^e. édit., p. 68.

II.

« *A Monsieur, Monsieur De Quens en sa maison n^o. 86
rue d'Emile à Caen.*

Oui, Mon cher Monsieur, ma surprise a été grande en apprenant par votre lettre, que l'auteur du *Traité* manuscrit sur l'excommunication, étoit un jésuite; comme la Providence sait se former et conserver des Loth jusque dans Sodome! C'étoit bien le moment de faire paroître cet écrit en 1730 où le fanatisme des partisans de la fatale Bulle étoit si turbulent et si vexatoire. Malheureusement le chancelier d'Aguesseau, si respectable à tant d'égards, s'étoit laissé ensorceller et pervertir, sur les affaires de l'Eglise, par ce P. de la Tour général de l'oratoire, et par l'abbé Couet (1). Ces deux hommes ont fait, par leur misérable politique, des maux infinis à l'Eglise de France. Mais aujourd'hui que le Gouvernement ne souffriroit aucune excommunication, et que nos prélats, quoique non convertis assurément, sont encore trop froissés de la tourmente révolutionnaire pour

(1) L'abbé Couet dont les biographies ne parlent point, passait pour avoir écrit le fameux *Cas de conscience*. L'archevêque de Rouen, Colbert, dont il étoit grand-vicaire, estimait son talent et il le défendit avec chaleur contre la Cour qui voulait le frapper comme janséniste. Bossuet intervint et fit signer à l'abbé une condamnation formelle de Jansénius; ce qui assura son repos. Voyez De Bausset, *Histoire de Bossuet*, 2^e. édit., t. IV, p. 339 et suiv.

songer à lancer la foudre contre personne, le Traité dont vous êtes dépositaire, ne paroitroit-il pas un hors-d'œuvre un peu déplacé? S'il pouvoit être utile, je suis prêt à faire ce que vous me faites l'honneur de me proposer. Mais pour cela il faudra trouver un imprimeur qui veuille en faire les avances, et comme le public ne paroit pas en ce moment fort avide d'entendre ce qui a rapport à la matière de l'excommunication, il ne sera peut-être pas aisé à trouver un imprimeur pour cela. Si vous pouvez vaincre cette difficulté, encore une fois je vous offre ma bonne volonté pour revoir le manuscrit, et y faire les notes ou additions qui pourroient être nécessaires. Je vous prierois alors de m'envoyer tout ce que vous savez de l'occasion qui a fait naître cet écrit, du temps où il a été composé etc. Comme je serai occupé jusqu'à Pâque, sans pouvoir penser à autre chose, ce ne seroit pas non plus avant cette époque que vous m'enverriez le manuscrit, toujours par la voie de l'imprimeur Le Clerc. Il demeure depuis plusieurs années sur le Quai des Augustins n°. 39; c'est vraisemblablement parce que votre lettre a été le chercher à la rue St. Martin (1), qu'elle ne m'est parvenue qu'hier, quoiqu'elle soit datée du 28 décembre dernier.

Agréez, Mon cher Monsieur, l'assurance de mon sincère respect.

Lambert.

Ce 1^{er} fevrier 1803.

(1) Voyez *supra*, p. 267, note 1.

III.

« *A Monsieur Monsieur De Quens en sa maison n^o. 86
rue d'Emile à Caen département du Calvados.*

Rien assurément n'est plus louable, Mon cher Monsieur, que le zèle que vous témoignez pour l'Eglise, et que la disposition où vous êtes de lui faire, à vos dépens, un aussi beau présent que celui dont vous êtes dépositaire. Je suis toujours également prêt à concourir, autant qu'il est en moi, à l'exécution de votre pieux projet; mais je ne dois pas vous laisser ignorer que l'ayant communiqué à quelques amis pleins de zèle pour la religion, ils m'ont répondu d'une voix unanime que le moment n'étoit rien moins que favorable pour faire paroître l'ouvrage, et il seroit bien fâcheux, que, faute d'avoir choisi l'à propos, une aussi importante dissertation restât chez le libraire. J'aurois aussi un sincère regret, qu'après avoir fait des sacrifices, vous ne pussiez pas retirer vos avances: Si, malgré mes observations, vous persistez dans la résolution d'envoyer le manuscrit dans la semaine de Pâque, où je compte être à Paris, j'y ferai les observations nécessaires, et je tâcherai de le mettre en état d'être offert au public, mais en épiant le moment où l'on pourra se promettre avec quelque assurance qu'il sera favorablement accueilli.

La brochure de M. de La Prise (1), ne m'est parvenue que depuis peu de jours; et puisque vous

(1) « Certain exjesuite (M. de Merville decedé à St.-Jean de Caën en 1785), qui avoit choisi pour confesseur M. Gervais De la Prise, curé de St.-Pierre de Caën, après la dissolution de la Societé lui dit un jour, qu'en vertu d'un privilege des papes il avoit la faculté de communiquer à son confesseur le pouvoir de l'absoudre des cas reserves. M^r. De la Prise surpris de cette pretention lui représenta, que ce privilege ne pouvoit plus avoir lieu, aiant été accordé aux membres d'une Societé, qui n'existoit plus, depuis le bref de Clement 14; le jesuite faisoit grande difference entre un bref et une bulle, ajoutant qu'un simple bref ne pouvoit anéantir ce qui avoit été approuvé par tant de papes, confirmé par un Concile, et reçu par l'Eglise universelle; que leur Societé existoit encore dans le cœur de tous les Evêques, qui les employoient partout dans le saint ministere. — M. De la Prise nullement persuadé par des raisons aussi frivoles, admiroit la force du préjugé dans un homme d'esprit et de merite, et d'une pieté exemplaire; il ne voulut pas heurter de front une si grande prevention, qui lui parut être sans conséquence; mais repondit, qu'il n'avoit pas besoin de cette communication de privilege, ayant les pouvoirs de M. de Bayeux pour absoudre des cas reserves. Je sçais le fait ci dessus rapporté, de M. De la Prise même. M. De la Prise étant vicaire à Alençon, y voyoit M^r. L'allemant intendant (frère de M. L'allemant, Evêque de Sées) et Madame, gens de bien et pleins de religion: n'estimoient pas les jesuites, les regardant comme des politiques, qui avoient fait les plus grandes instances pour avoir la direction de leur conscience, mais inutilement. — M. Néel Evêque de Sées n'aimoit pas les jesuites, leur avoit ôté son seminaire, mais en public les traitoit avec menagement, et avec politique. Un jour (M. De la Prise étoit alors vicaire d'Alençon) le directeur des Dames de la Propagation d'Alençon (M. Germain aujourd'hui en 1781 curé de Felle proche Argentan, dont est seigneur M. de Meuves) se plaignit à M. l'Evêque, que les jesuites venoient trop souvent dans la maison, et avoient de longs entretiens avec ces Dames: Vous avez raison, lui dit M. l'Evêque; eh bien fermez leur la porte au nez; j'en serai bien aise. Ce qui fut dit, fut fait. Aussitot grande rumeur parmi les jesuites fort

devez voir la réponse que je fais à M. Duchemin (1), je ne répéterai point ici les observations que j'ai faites

irrités contre le chapelain ; ils le denoncèrent au prelat, qui leur promit satisfaction, et leur fixa un jour pour se rendre à la Propagation. La en presence d'un de ces peres et du chapelain, il fut déclaré par le prelat, qu'il n'entendoit point, qu'on interdit aux peres jesuites l'entrée de la maison, et qu'on les troublât dans l'exercice de leurs bonnes œuvres. Le chapelain demeura honteux et confus ; et le jesuite s'en retourna triomphant dans le carrosse de Mg^r. — M. De la Prise m'a cité un autre fait d'un jesuite d'Alençon qui alloit fréquemment chez les Religieuses de N^e D^e de la même ville, et même entroit à tout instant dans l'interieur de la maison : se trouvoit avec les pensionnaires, se prêtoit à de petits jeux, comme de Colin Maillard. Le chapelain, M. Poupart, homme de merite et ami de M. De la Prise, represente un jour à ce jesuite que sa conduite excitoit des murmures, et lui demande s'il a permission de M. l'Evêque pour entrer ainsi dans la maison sans nécessité. La reponse du jesuite fut, que la Societé avoit des privileges de Rome, qu'elle n'avoit en vuë que de rendre service avec l'approbation des Evêques. Le chapelain porte ses plaintes à M. Néel : le prelat loue son zèle, mais n'ose contredire ouvertement le jesuite, ni ses prétendus privileges ; l'exhorte seulement à en user avec reserve à cause du scandale des foibles... Peu de temps après le chapelain renvoïé de la maison. » De Quens, *N. D.*, p. 13-14.

(2) Sur M. Duchemin, voyez *supra*, p. 159, note 3. Ajoutons ici quelques détails nouveaux. « M^r. Duchemin prêtre de l'Oratoire demande à un confesseur qui avoit demeuré à la Rochelle, comment il s'accommodoit du prêt de commerce avec les marchands ; repond qu'il ne leur en parloit pas. A Lyon, disoit un abbé à M^r. Duchemin, il est inutile de s'asseoir dans un confessionnal, si l'on ne se prête aux usages des marchands sur le commerce de l'argent, et il ajoutoit que cela meritoit bien la decision d'un Concile. L'Eglise a par'é assez clairement à qui veut l'entendre ». De Quens, *Mélanges ecclésiastiques*, p. 179. — « Un procureur de la Trappe, envoïé à Paris pour solliciter quelques secours pour sa maison : disoit la messe à l'Oratoire, où reçu avec respect, et veneration : ne cessoit de parler de la philosophie du P. Malebranche et

sur cet écrit. J'y dis aussi un mot sur le nouveau concordat, qui a justement affligé tout ce qui restoit de gens de bien dans l'Eglise. On peut croire, sans témérité, que le desir de conserver sa principauté temporelle, n'a pas peu contribué à rendre le Pape très-flexible à tout ce qu'on a exigé de lui. Il permet à des prêtres, à des évêques de se marier. C'est un grand scandale; mais après les outrages que Rome a faits à la vérité, il n'y a plus de prévarication de sa part qui ait droit de nous causer la moindre surprise. Le mariage étant indissoluble de droit divin, nulle puissance au monde n'a droit de le dissoudre. Ainsi un divorcé qui contracte un second mariage, n'est pas un epoux, mais un concubinaire, et un adultère. Benir cette seconde conjonction, est de la part du prêtre qui le fait, et de l'évêque qui le permet, un crime et une profanation.

Le légat donne dispense pour le mariage d'un beau

avec enthousiasme. Un P. Duchemin, originaire de St.-Jean de Caen lui dit un jour, qu'il s'etoit persuadé, qu'on ne lisoit à la Trappe, que des livres de spiritualité : Vous avez bien raison, M. P., de le penser ainsi, lui repondit notre religieux : aussi je lis le P. Malebranche comme un excellent livre de spiritualité; j'y trouve Dieu partout, et J. Ch. son fils..... J'ai appris du P. Duchemin cette anecdote en 1782 ». Id., *R. M.*, p. 348.—De Quens nous a conservé (*M. E.*, p. 230-241) une « Réponse d'un P. Avice, prêtre de l'Oratoire à son confrere le P. Duchemin qui lui avoit écrit quelques réflexions sur la matiere des indulgences à l'occasion d'un nouveau traité sur cette matiere publié dans les Annales de la religion, 6 septembre 1800 ». — Cf. De Quens, *Notes et extraits relatifs à la Révolution*, ms. 162, 2, vers le milieu du volume.

frère avec sa belle sœur, en quoi il se montre moins sage et moins religieux que Benoit XIV qui refusa cette dispense à un prince du sang (1), et que nos législateurs même, tout profanes qu'ils sont, puisqu'ils prohibent ces sortes de mariages. J'ai l'honneur d'être, Mon cher Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

L. P. L.

Ce 15 mars [1803]. »

IV.

« *A Monsieur Monsieur De Quens en sa maison n^o. 86
rue d'Emile à Caen.*

Ce 3 mai 1803. .

Il y a dix jours, Mon très-cher Monsieur, que j'ai reçu bien conditionné et renfermant tout ce que vous marquez, le paquet que vous m'avez adressé chez le libraire Le Clerc. Je ne doutai point que vous ne l'eussiez fait précéder ou suivre immédiatement d'une lettre; elle s'est fait attendre: car quoique datée du 14 avril, elle ne m'est parvenue qu'hier au soir. J'ai été charmé de l'Eloge historique du P. André; on ne peut s'empêcher d'avoir une bonne idée de ce savant homme.

(1) Nous avons fait de longues et vaines recherches pour savoir quel était ce prince; aucune des biographies du saint père, aucun des recueils historiques ou anecdotiques du temps, à nous connus, ne mentionne cette particularité.

Si son esprit avoit été celui de sa Société, l'Eglise et la religion dont l'Eglise est dépositaire, ne seroient pas dans l'état déplorable où nous les voyons aujourd'hui (1). Il ne faut pas s'étonner qu'un homme aussi sage et aussi modéré que le P. André, ait toujours paru à la Société perverse un outil dont elle ne savoit que faire : elle vit de bonne heure qu'il étoit incapable de concourir à ses projets ambitieux et criminels.

J'ai vu avec plus de plaisir que de surprise que M. de Montazet, et l'abbé Mey, aient trouvé le Traité de l'excommunication fait dans un excellent goût, et propre à produire d'heureux effets, si la Providence amène un moment favorable pour faire ce présent au public. J'épierai ce moment, et dès-que des amis sages, et capables de bien juger de l'à-propos seront de cet avis, je croirai, en faisant ce qui vous sera agréable, rendre un vrai service à l'Eglise, en lui offrant le Traité. J'ai connu un ex-jésuite sous le nom de l'abbé Guyot. C'étoit un bon homme, toujours zélé pour la Société, parce qu'il n'en connoissoit ni la corruption ni les forfaits. Ce pourroit bien être l'auteur de l'Eloge; il est mort depuis plusieurs années.

* (1) Le P. André disoit en effet : « La religion catholique est visiblement l'œuvre de Dieu : car les hommes ont fait tout ce qu'ils ont pu pour la détruire, supérieurs et inférieurs » De Quens, *R. J.*, p. 81. — « Question à examiner par les faits : Si la Société des jésuites a fait plus de mal que de bien dans l'Eglise?... Mais où trouver quelqu'un assez impartial pour cette discussion ? » Id., *Ibid.*, p. 231.

Je suis bien reconnoissant des vœux que vous formez pour moi, puisqu'ils ont pour objets les biens éternels : je vous supplie de m'aider par vos prières à faire cette grande conquête, qui est si fort au dessus de mes forces; permettez moi de me plaindre à vous-même, Mon cher Monsieur, des marques de déférence que votre bonté me prodigue; elles font un trop grand contraste avec ma médiocrité.

Agréez, je vous prie, Mon cher Monsieur, les assurances de mon respectueux attachement.

F. L. »

V.

« *A Monsieur Monsieur De Quens en sa maison à Caen département du Calvados.*

Paris le 17 octobre 1803.

Votre lettre, Mon très cher Monsieur, est tombée promptement dans mes mains, parce que je me suis trouvé à Paris au moment où elle y est arrivée; et je me hâte d'y répondre avant que de retourner à la campagne.

Il faut peu de chose pour mettre l'excellent Traité que vous m'avez confié, en état d'être présenté au public; et ce ne sont pas ces légères corrections ou améliorations à faire qui en retardent la publication. Je serais (*sic*) ravi de vous pouvoir procurer sans

délai la légitime satisfaction de voir paroître au grand jour une si solide dissertation : mais encore une fois, ce seroit mal soigner les intérêts de l'Eglise, de la vérité, et ceux du P. André, que de livrer actuellement à l'impression un écrit que la disposition des esprits et les circonstances présentes laisseroient infailliblement enseveli dans les magasins du libraire; il faut donc bon gré mal gré attendre que la Providence amène un moment plus favorable; et je fais, Mon cher Monsieur, des vœux bien sincères pour qu'elle prolonge assés votre carrière, afin que vos amis aient la consolation de vous posséder encore long-temps, et que vous ayiez celle de voir les idées si fausses qu'on a d'ordinaire sur l'excommunication réformées par le judicieux écrit dont vous m'avez rendu dépositaire.

Le concordat est certainement une mauvaise besogne (1). Mais les pasteurs du premier et du second ordre institués en conséquence, ont une autorité canonique, et sont reconnus pour légitimes pasteurs

(1) « Le concordat, convention entre le gouvernement français et la cour de Rome sur les affaires ecclésiastiques, fut signé à Paris le 15 juillet 1801. — En rétablissant en France, par un concordat, mes relations avec les papes, je n'ai entendu le faire que sous l'égide des quatre propositions de l'Eglise gallicane, disait Napoléon. — Les temples étaient fermés; les prêtres étaient persécutés; ils étaient divisés en trois sectes : les constitutionnels, les vicaires apostoliques, les évêques émigrés à la solde de l'Angleterre. Le concordat mit fin à ces divisions. » *Dictionnaire-Napoléon*, par Damas Hinard, 2^e. édit., Paris 1854, p. 121-122.

par toute l'Eglise : que nous faut-il de plus pour vivre en paix, en attendant l'heureux renouvellement promis à l'Eglise, et l'avènement du saint prophète qui sera le ministre de cette grande révolution ? M. l'abbé Clement est un fort honnête-homme, mais d'un esprit borné, sans goût et très-peu de savoir. Je n'ai ni lu ni empressément de lire son écrit, qui ne fait ici aucune espèce de sensation. Je n'avois pas l'honneur de connoître le respectable curé qui avoit celui de vous appartenir : je le présente de tout mon cœur à la miséricorde de J. C. Ne m'oubliez pas dans vos prières ; conservez moi le bien de votre amitié, et agréez l'hommage de mon respectueux et sincère attachement.

Le P. Lambert. »

VI.

« *A Monsieur Monsieur De Quens en sa maison n^o. 86
rue d'Emile à Caen département du Calvados.*

Ce 16 novembre [1803].

Votre lettre, Mon cher Monsieur, quoique datée du 21 ou 27 octobre ne m'est parvenue qu'hier. Puisque *toutes vos reflexions sont faites* je ne m'en permettrai aucune sur votre entreprise ; et je me contenterai d'admirer les généreux efforts de votre reconnaissance. Il me semble pourtant que c'est, en cette matière, une regle reçue, qu'un editeur ne doit donner au

public, que ce que l'auteur lui-même, s'il étoit vivant, donneroit. Or, je doute fort que le P. André, s'il étoit encore parmi nous, se décidât à faire imprimer son *Traité*, dans un moment où toutes les idées sont à une prodigieuse distance de la matière traitée dans son ouvrage.

Je vous ai obéi en faisant des courtes observations sur quelques endroits qui m'ont paru manquer d'exactitude. La feuille séparée qui les renferme est à l'entrée du manuscrit. Je compte envoyer le tout dans quinze jours au plus tard chez Le Clerc à qui apparemment vous avez donné commission de vous le faire parvenir à Caen. Je vous le renverrais dès demain si j'avois une occasion sûre, mais je crois devoir attendre l'époque que je viens de marquer, parce qu'alors un de mes amis à qui je puis avec confiance, remettre ce dépôt, doit aller à Paris et se chargera de le faire remettre à M. Le Clerc. Si vous exécutez votre dessein, je recevrai avec beaucoup de reconnoissance l'exemplaire que votre bonté me destine. Le bibliothécaire de M. D'Aguesseau, fils du célèbre chancelier de ce nom, me communiqua, il y a une vingtaine d'années, un cahier qui étoit vraisemblablement une copie du *Traité* du P. André; car je me souviens d'avoir lû dans ce cahier beaucoup de choses que j'ai retrouvées dans le *Traité* (1).

(1) Ce cahier étoit peut-être le manuscrit même envoyé à D'Aguesseau par le P. André (*Voyez supra*, p. 76, note 1).

Quant aux deux autres manuscrits, je pense que vous n'êtes pas dans le dessein de les faire imprimer. 1°. Les principes n'y sont point exacts. 2°. Ces matières de métaphysique traitées dans le goût, et le langage de l'Ecole ne sont pas de nature à être accueillies du public (1). Agrérez, Mon cher Monsieur, l'hommage de mon respectueux attachement. »

« *Observations sur le Traité de l'Excommunication.*

Ce Traité est remarquable par la justesse, la clarté, et la précision qui y regnent d'un bout à l'autre. Que de maux on eût épargnés à l'Eglise, et de scandales à la religion, si les principes de cet ouvrage eussent toujours été connus des pasteurs, et servi de règle à l'usage de l'autorité ecclésiastique ! On se permettra néanmoins quelques légères observations sur certains endroits qui paroissent manquer d'exactitude.

L'auteur semble dire qu'un excommunié n'a plus aucune part à la charité de l'Eglise ni de ses enfans (page 26 et 45). Il est certain toutefois, et l'auteur lui-même le reconnoît ailleurs, que l'Eglise et ceux qui sont animés de son esprit, ne cessent point de prier pour ceux mêmes qui ne sont plus dans son sein, comme pour ceux qui n'y ont jamais été.

(1) C'est sans doute de la *Metaphysica* et de la *Physica* mentionnées dans notre tome I, p. vi, sous les n°. 1 et 2, et dont nous citons plusieurs extraits dans le même volume, que le P. Lambert veut parler ici.

L'auteur réserve exclusivement aux premiers pasteurs le droit de prononcer des censures (page 27 et 16). Quand on connoît la nature du Gouvernement ecclésiastique, et les droits du second ordre, on sait que l'évêque ne peut user canoniquement de son autorité dans l'administration de son diocèse, qu'à la tête et avec le concours du presbytère.

Il n'y a proprement d'*hérétiques* (page 42 et 48) que ceux qui résistent opiniâtrément aux décisions doctrinales de toute l'Eglise. Et certainement l'Eglise ne souffre pas dans son sein les esprits audacieux et rebelles qui bravent ouvertement ses jugements sur la foi; quoiqu'elle tolère souvent ceux qui blessent sa foi en des points essentiels, mais qu'elle n'a pas encore mis au nombre des hérétiques par des jugemens solennels. C'est ainsi qu'elle a toléré les Jesuites, les Sulpitiens, et autres ennemis de la vraie grace de J. C.

L'auteur parle souvent (50 et alibi — 29) d'*excommuniés devant Dieu*, d'*excommuniés invisiblement*: ce langage n'est pas exact; il est contraire à la définition même de l'excommunication, que l'auteur en a donnée en commençant son ouvrage. On peut mériter par ses crimes d'être excommunié, avant que de l'être réellement; mais quand on l'est effectivement ce ne peut être d'une manière invisible.

L'auteur soutient (page 80 et 16) que dans les premiers siècles *on regardoit comme des schismes impies et dignes d'anathème, toutes les ruptures de com-*

munion prématurées, ou qui avoient précédé la sentence du supérieur ecclésiastique. Cette proposition n'est point vraie. Le 8^e concile général eut raison de proscrire ces sortes de ruptures, parce qu'il en résulteroit souvent de grands inconveniens ; mais il est faux que jusqu'alors on les eut détestées comme impies. Ceux du clergé et les simples fidèles qui se séparèrent de la communion de Nestorius, avant que ce patriarche eût été jugé et déposé par le concile d'Ephèse, ont été approuvés et loués par le pape St. Celestin, par St. Cyrille, et par toute l'Eglise.

L'auteur accuse (p. 135 et suiv. — 70) les prétendus Jansenistes, quoique sans les nommer, de désobéissance, de témérité, d'entêtement etc. Il semble même douter s'ils sont intérieurement attachés à l'Eglise catholique, quoiqu'ils en fassent profession *extérieurement* (1). L'éditeur est trop équitable et trop religieux pour laisser subsister cet endroit, sans modifications.

L'exemple de l'ordonnance de l'Eglise sur la communion paschale (p. 166-104) ne paroît pas bien choisi : car l'Eglise n'a garde de demander, ou de prescrire la communion paschale à ceux de ses enfans, qui sont morts par le péché : c'est la pénitence

(1) La véritable opinion du P. André sur ces matières nous est assez connue : voyez *supra*, p. 172, note 2. On ne se contentait pas d'ailleurs d'accuser les Jansenistes d'hérésie ; quelques-uns n'hésitaient pas à en faire des athées, l'abbé Margon entr'autres ; voyez les *Mémoires de Trévoux*, septembre 1715. Cf. notre t. I, p. 474, note 4.

qu'elle leur commande et non pas la communion, qui seroit en eux un sacrilège.

Il regarde (vers la fin de l'ouvrage, lettre de l'auteur) comme *un malheur d'être ou de paroître opposé à la constitution Unigenitus*; on voit bien que le P. André n'avoit pas étudié la matière (1). Car avec son esprit judicieux et pénétrant, il se seroit bientôt convaincu, s'il en avoit pris la peine, que ce n'est pas un malheur, mais un devoir indispensable de détester un decret monstrueux, antichrétien, qui met sous l'anathème, ce qu'il y a de plus sacré dans la doctrine de Jesus-Christ. C'est faire à son Eglise un outrage signalé que de croire qu'elle ait accepté cette fatale bulle qui ne mérite que ses anathèmes.

On fera bien, je pense, de mettre au bas des pages, et en notes, les passages latins qui se trouvent mêlés avec le texte.

Je pense aussi, sauf meilleur avis, qu'on ne doit pas surcharger l'édition du *Traité*, en y ajoutant le fatras historique des excommunications en *Nisi* qui se trouve à la suite du manuscrit (2). »

(1) Le P. André, comme tant d'autres d'ailleurs, la Sorbonne y comprise, avoit un peu varié sur cette question; nous savons qu'à une certaine époque il jugeait très-sévèrement lui-même cette bulle dans laquelle il ne trouvait rien qui l'éclairât et où il trouvait mille choses qui l'alarmaient (*Lettre à l'abbé de Marbeuf*, en date du 27 août 1716, dans la *Gazette ecclésiastique*, 9 octobre 1781).

(2) Ces excommunications en *nisi* sont tout simplement des formules analogues à celles-ci : « Non sunt a communione suspendendi, nisi publice convicti, vel publice confessi » ... « Non debent subjecti dese-

Le P. André n'était pas seulement un sermonnaire et un théologien ; c'était encore et surtout un homme de science. Il appartenait à une école sur la porte de laquelle on eut pu écrire ce qu'avait écrit Platon sur la porte de la sienne : *Nul n'entrera ici qui ne soit géomètre*. Disciple de Descartes et de Malebranche, il ne pouvait pas être étranger aux études qui seront l'éternel honneur du premier, et en faveur desquelles le second avait oublié son mépris pour tout ce qui n'était pas pure métaphysique (1). Ses fonctions d'ailleurs, depuis qu'il était entré au collège du Mont, l'obligeaient à une culture sérieuse des ma-

rere praelatos suos, nisi prius eos viderint publice damnatos, aut nominatim excommunicatos » Yves de Chartres, *Epistola CLXXXVI*, dans les *Opera omnia*, edit. Paris, 1647, 1 vol. in-fol. 2^e. partie, p. 78, col. 2, et p. 79, col. 1.

(1) « Il était grand géomètre et grand physicien... La géométrie et la physique furent même les degrés qui le conduisirent à la métaphysique et à la théologie, et devinrent presque toujours dans la suite ou le fondement, ou l'appui, ou l'ornement de ses plus sublimes spéculations ». Fontenelle, *Éloge du P. Malebranche*. Cf. F. Bouillier, *Histoire de la philosophie cartésienne*, t. II, p. 21 et suiv. — Dans sa *Metaphysica*, ms. 98 de la bibliothèque publique de Caen, p. 37, le P. André ne craint pas d'attribuer l'inintelligence de certains philosophes à leur ignorance dans les sciences mathématiques : « Hinc patet, quanta sit quorundam philosophorum tarditas, qui demonstrationem existentiae Dei repetitam ex ipsius ideâ clarâ et distinctâ sub ratione entis infinitè perfecti, quamvis facilem, simplicem, evidentem et mathematicam, tamen rejiciunt ac repudiant, fortasse quia non est satis crassa, ut eorum ingeniis sit accommodata, vel quod malim credere, quia nunquam ex mathematicis disciplinis gustum veræ demonstrationis hauserunt. »

thématiques et des différentes branches de connaissances qui s'y rattachent (1).

(1) « M. Foucaut intendant à Caen : procura aux Jesuites de Caën l'établissement d'une chaire de mathématiques sous le titre d'hydrographie, en 1704 : les leçons en latin pendant deux ou trois ans, comme à Paris : et depuis en françois : et une lettre du ministre permit d'enseigner toutes les parties des mathématiques, comme ayant rapport à l'hydrographie. » De Quens, *R. M.*, p. 173. — « 14 octobre 1704. Arrêt du Conseil qui attribue la somme de huit cents livres par an, à prendre sur l'état du Roi, aux Jésuites de la ville de Caen, pour un professeur de mathématiques et hydrographie en langue françoise audit collège... Le père Mahoudeau a professé en 1705 et 1706. » *Journal d'un bourgeois de Caen*, édit. G. Mancel, p. 79-80. Sur le père Mahoudeau, ici nommé, auteur d'une dissertation *Sur le calendrier mosaïque* (Voyez les *Mémoires de Trévoux*, septembre 1728, et janvier 1730), on peut lire quelques lignes de De Quens, *R. M.*, p. 410. — « La chaire de mathématique, fondée dans ledit college Dumont (*sic*) ne parroit pas moins essentielle. Les Maire et Echevins, en vüe d'en soutenir l'établissement, pensent, sous l'agrément de la Cour que les 800^{tt} payés annuellement par le Roy ne suffisent pas pour fixer les personnes en estat de la remplir : comme cette science embrasse une infinité d'objets utiles à l'Etat, qu'elle ne laisse d'ailleurs aucun vuide aux momens du professeur, il parroit convenable d'ajouter une augmentation de 400^{tt}. Le professeur, à ce moyen, doneroit gratis une leçon publique, sçavoir, en hyver, à une heure de rellevée, jusques à deux et en esté à une heure et demie, jusqu'à deux et demie ; tel est le moment le plus commode, pour les ecoliers ; d'ailleurs il est conforme à l'ançien usage. Le même professeur, qui nottament seroit obligé d'enseigner les fortifications, la navigation et l'architecture civile donneroit, les dimanches et festes à la même heure pareilles leçons, aux entrepreneurs, charpentiers, menuisiers, serruriers, maçons, mattelots et autres gens d'art mécanique ; cette chaire seroit mise au concours, et la dispute s'en feroit en présence de deux députés de l'hôtel de ville, du Recteur et de six députés de l'Université ; ils en donneroient un procez verbal que l'on enverroit à S. M. pour faire

En mathématiques, nous avons de lui, écrite de la main de De Quens, une *Arithmétique*, de 33 pages in-4°. , qui fait aujourd'hui partie du ms. n°. 161 de la Bibliothèque de Caen, intitulé : *Mélanges bibliographiques et littéraires* ; cet opuscule se compose : 1°. d'un préambule où l'arithmétique est définie *la science des nombres et des règles des opérations numériques, addition, soustraction, multiplication, division*, et où les nombres sont considérés comme *les idées de l'esprit qui répondent à la question Combien, ou Combien de fois* ; 2°. de cinq articles qui traitent : le premier, de la *numération* ; le second, de l'*addition* ; le troisième, de la *soustraction* ; le quatrième, de la *multiplication* ; le cinquième enfin, de la *division* ; nous n'y avons remarqué qu'une grande clarté, une grande précision, le besoin en un mot de se rendre facilement intelligible ; rien d'ailleurs de ces vues plus ou moins nouvelles, plus ou moins hardies, que l'Académie de Caen, à laquelle l'auteur les avait soumises dans un discours sur cette science, n'avait point goûtées, n'ayant pu les comprendre (1).

Nous retrouvons ces théories philosophiques dans un autre ouvrage dont le précédent n'est qu'un extrait, dans une *Arithmétique universelle ou Essai*

choix du plus capable. • Mauger, avocat du roi, échevin, *Journal officiel des actes de l'Administration municipale*, depuis septembre 1758 jusqu'au 29 juillet 1762, ms. n°. 73 de la Bibliothèque de Caen, folio 37, v°.

(1) Voyez *supra*, p. 138.

d'un nouveau système d'arithmétique pour toutes sortes de calculs. Des deux parties dont ce livre se compose, la première n'est autre que le traité dont nous venons de parler, enrichi ou obscurci par une métaphysique subtile à laquelle l'auteur s'abandonne trop volontiers; la seconde comprend des *Éléments d'algèbre* qui ont surtout le tort d'être fort incomplets (1). La copie que nous en possédons est un petit in-4°. de 120 feuillets, écrit par un des élèves du P. André et sous sa dictée en 1742.

Un manuscrit de 317 pages et d'une grande netteté, que De Quens achevait le mercredi 20 janvier 1768 (2), nous a conservé la *Géométrie pratique* de son maître; les cinq livres que l'ouvrage comprend traitent :—le premier, des *propositions élémentaires dont la trigonométrie suppose la connoissance*;—le second, de la *trigonométrie elle-même*;—le troisième, de la *longimétrie ou linéométrie*, c'est-à-dire de l'*art qui consiste à mesurer géométriquement des lignes droites physiques, la distance, par exemple, d'un lieu à un autre, la hauteur d'un clocher, la profondeur d'un puits*;—le quatrième, de la *planimétrie ou de l'art qui sert à mesurer les surfaces planes, tant celles qui sont terminées par des lignes droites, que celles qui*

(1) C'est le jugement qu'en a porté notre savant collègue, M. Tous-saint, professeur de mathématiques spéciales au Lycée impérial, qui a bien voulu le lire à notre intention, ainsi que deux autres traités dont nous dirons un mot tout à l'heure.

(2) Il appartient à la Bibliothèque de Caen, et porte le n°. 149.

sont terminées par des lignes circulaires ou par d'autres courbes (1); ici est discutée, avec beaucoup de netteté, la question de la quadrature du cercle, dans un chapitre spécial qui se termine par ce corollaire : « Il s'ensuit que la quadrature mathématique du cercle échappe à toutes nos méthodes, non pas qu'elle soit impossible de sa nature ; mais apparemment parce qu'elle dépend d'une géométrie transcendante qui nous est encore inconnue. Il faut donc, en attendant mieux, nous contenter, dans la pratique, de trouver des nombres qui expriment à peu près la raison de la circonférence au diamètre ; c'est ce qu'on appelle quadrature approchée du cercle » ; — le cinquième, de la *stéréométrie*, ou de l'*art de mesurer les solides*, c'est-à-dire d'exprimer en mesure connue combien un corps a d'étendue en tous sens, longueur, largeur et profondeur, ou encore d'exprimer en nombres le produit géométrique des trois dimensions d'un corps multipliées les unes par les autres. Ce livre n'a d'ailleurs (c'est l'opinion que s'en est faite notre savant collègue, M. Bonnaire, ancien professeur de mathématiques à la Faculté des Sciences de Caen) « aucune importance scientifique ; il ne renferme

(1) « Il y a bien des inutilités dans toutes ces belles spéculations sur les courbes analysées par les nouveaux calculs : la plupart de ces courbes ne se rencontrent nulle part dans la nature ; on devrait s'occuper d'avantage des courbes, qui peuvent être d'usage dans la physique mécanique, comme la parabole applicable à la chute des corps, l'hyperbole, l'ellipse, la spirale, etc. Ainsi pensoient le P. Malebranche, et le P. André. » De Quens, *R. M.*, p. 348.

aucune proposition nouvelle pour l'époque à laquelle il a été rédigé. »

Les *Éléments d'Astronomie*, qui, dans l'origine, appartinrent à Jacques Lair, « architecte geomaitre à Caen, » et qui furent « dictés par le reverans perre André professeur royal de mathématique pour l'année 1758 et 1759 (1) », ne paraissent pas dignes d'une grande attention. « Ils sont incomplets ; l'auteur s'y étend très-longuement sur certaines parties secondaires, comme le calendrier dont l'exposition tient à peu près le cinquième du volume ; il en néglige d'autres qui sont capitales, telles que l'explication des saisons, l'inégalité des jours solaires, etc. Du reste, l'élève qui a transcrit ces leçons ne les comprenait pas toujours ; cette copie fourmille de fautes grossières, même d'orthographe, et une foule de pages sont restées en blanc (2). » Toutefois, nous en

(1) « Le provincial proposant au P. A. une retraite après une vingtaine d'années passées dans la régence des mathématiques, [le P. A.] répondit : Tant que je pourrai mettre un pied l'un devant l'autre, je rendrai service à la Compagnie. Il avoit alors plus de 70 ans. » De Quens, *R. M.*, p. 400. On voit, par la date de ce cours, qu'il tint parole ; il était, quand il le rédigea, plus qu'octogénaire ; son écriture, à cette époque, est moins fine et moins sûre que dans ses belles années ; mais elle présente encore une grande netteté.

(2) M. Toussaint. Voyez *supra*, p. 288, note 1. — Le manuscrit qui nous appartient, mais que nous nous empressons d'offrir avec quelques autres qui contiennent aussi des ouvrages du même Père à la Bibliothèque de Caen pour compléter, autant que possible, sa collection, est une sorte d'in-8°. de 605 pages. A la suite des *Éléments d'Astronomie* se trouve, dans le même volume, écrit de la même main, un traité en 28 pages « sur

croyons devoir extraire un curieux chapitre sur le système de Copernic, où se trahit d'une manière assez piquante l'embarras du professeur, auquel il est interdit de présenter comme vraie une explication qui lui paraît, à lui, la vérité même.

« L'auteur (Copernic) était un des astronomes que le Saint-Siège avait consultés sur la réformation du calendrier romain, au commencement du XVI^e. siècle; il répondit, en 1534, par la publication de son grand ouvrage des *Révolutions célestes*, qu'il adressa au souverain pontife Paul III.

« Son système fut d'abord très-bien reçu à Rome par tous les juges compétents, c'est-à-dire par les astronomes. Ils en admirèrent la simplicité, la fécondité, le génie; et les savants qui travaillaient au nouveau calendrier s'en servirent utilement pour faciliter les calculs astronomiques nécessaires à leur dessein; c'est le témoignage que lui rend le docte Clavius dans l'histoire qu'il en a composée.

« Les philosophes de l'École ne laissèrent pas de combattre l'hypothèse du mouvement de la terre par tous les préjugés populaires. Les théologiens l'attaquèrent par des armes plus redoutables; ils y opposèrent quelques passages de l'Écriture sainte qui semblent supposer la stabilité du globe terrestre; mais comme l'auteur du système, qui était aussi

la *construction des microscopes*, qui est du reverans pere Chardin ausi profeseur de mathematique et ausi de la meme hordre de la compagiée de Jesus; ce qu'il a autrefois dicté à Caen au colege des Jesuites. »

théologien, y avait répondu par avance dans son *Épître dédicatoire au Pape*, leurs attaques ne firent point alors beaucoup d'effet. Ils réussirent mieux après la mort de Copernic. Le célèbre Galilée, ayant découvert, en 1609, quatre nouvelles planètes qui tournent régulièrement autour de Jupiter comme la lune autour de la terre, crut pouvoir ériger en thèse l'hypothèse copernicienne. Son livre qui est intitulé : *Le Système du monde (Systema cosmicum)*, réveilla le zèle des théologiens; ils attaquèrent Galilée par les mêmes passages de l'Écriture qu'ils avaient autrefois opposés sans succès à Copernic, et parce qu'il osa y répondre par des raisons astronomiques, on l'accusa d'hérésie; on le déféra au tribunal des Inquisiteurs de la foi; on l'arrêta même par leur ordre; en un mot, on le contraignit par corps de laisser la terre en repos. Il y eut pourtant des théologiens très-habiles qui désapprouvèrent hautement cette extension de l'Écriture sainte à des matières de physique et d'astronomie. Le savant cardinal Baronius fut de leur sentiment : interrogé sur la question des mouvements célestes qui faisait tant de bruit à Rome, il répondit par ces paroles mémorables : que *l'intention de l'Écriture sainte est de nous apprendre, non comment va le ciel, mais comment il faut y aller.*

« Ainsi on se rassura peu à peu contre des difficultés imaginaires qui [d'ailleurs] se fortifiaient à mesure que l'on faisait dans le ciel de nouvelles découvertes. Enfin le système de Copernic a éprouvé

le même sort que l'opinion de l'existence des antipodes avant la découverte du nouveau monde. On l'a combattu d'abord, et, après bien des combats, il est demeuré maître du champ de bataille.

« Si l'on en veut savoir davantage, il n'y a qu'à lire la *Vie de Copernic*, par le fameux Gassendi; *La sphère du monde copernicien*, par M. l'abbé de Valmont, imprimée en 1707; *l'Histoire de l'Académie royale des Sciences pour l'année 1765*; etc., etc.

« Mais ne pourrait-on pas trouver une hypothèse qui ne choque ni la raison comme celle de Ptolémée, ni les sens comme celle de Copernic? »

Le professeur examine alors le système de Tycho-Brahé, qui ne peut soutenir l'examen, surtout en présence des découvertes de Képler, et celui de son disciple Longomontanus, qui, à force de vouloir contenter tout le monde, a fini par ne contenter personne.

« Nous laissons, dit-il en concluant, à choisir entre les quatre systèmes du monde que nous venons d'exposer (1). Nous croyons seulement devoir avertir les commençants que, depuis près d'un siècle, tous les astronomes de l'Europe ont adopté celui de Copernic, rectifié néanmoins par le génie de Képler qui a eu l'honneur d'y mettre la dernière main. L'Académie des Sciences n'en admet point d'autre. On l'a mis même un peu à la mode parmi le peuple des beaux esprits. Le brillant Fontenelle en a donné

(1) Le premier des quatre systèmes, exposés dans les cahiers du professeur, est celui de Ptolémée.

une description très-ingénieuse dans sa *Pluralité des mondes*, et le grand cardinal de Polignac l'a mis en beaux vers dans son éminent poëme de l'*Antilu-crèce*, livre VIII, intitulé : *De systematis*. Quoi qu'il en soit, nous ne laisserons pas, dans les traités suivants, de parler du soleil comme d'une planète qui se meut réellement autour de la terre (1). »

D'un *Traité mathématique et historique de Géographie*, qu'avait recueilli un autre élève du P. André, qui signe Brelfe Postaire, dans le cours de l'année 1746-1747, nous ne possédons que le livre II, petit in-12 commençant par la page 367, et finissant avec la page 723. C'est « un excellent petit ouvrage élémentaire. L'auteur le divise en deux parties. Dans la première, il traite de la mer pour apprendre, dit-il, aux élèves de marine le caractère de l'élément auquel ils auront affaire; dans la seconde, il s'occupe de la navigation. La première partie est surtout géographique; l'auteur décrit d'abord l'océan, les côtes qui le limitent, les principaux golfes; il examine si le niveau des eaux est le même en pleine mer et dans les golfes, quelle est la profondeur de la mer, son rapport sur le globe avec la terre; il passe en revue les principaux lacs, les principaux fleuves; il étudie ensuite la nature des eaux de la mer et ses propriétés relatives à la navigation; ses mouvements; les courants qu'on y rencontre; puis il explique ce que

(1) *Éléments d'Astronomie*, p. 351-363.

l'on entend par l'établissement d'un port, la division nautique des vents; comment sont faites les cartes marines par route, les cartes plates ou communes, et enfin les cartes réduites ou de Mercator. La seconde partie, qui traite de la navigation, se subdivise en deux sections, consacrées, l'une au pilotage, l'autre à la manœuvre. Dans la première, après avoir brièvement décrit un vaisseau, il étudie la ligne qu'il doit suivre pour aller d'un point du globe à l'autre; il montre qu'elle ne peut pas être une circonférence de cercle (à moins qu'on ne suive un méridien ou un parallèle, dans le cas très-rare de l'orthodromie); mais qu'elle est ce qu'on appelle une loxodromie; il examine les principales propriétés de cette courbe; d'où il passe à la détermination des longitudes et des latitudes en mer, et enfin à l'estime. Dans le dernier chapitre, il entre dans de nouveaux détails sur les différentes parties du vaisseau, déterminant avec précision les qualités et les défauts qu'elles peuvent avoir; puis il décrit, aussi bien que possible, les principales manœuvres. On trouve partout dans ce petit livre une bonne méthode et une grande clarté (1). »

« En résumé, l'opinion que l'on peut se faire du P. André comme mathématicien est celle-ci : c'est un esprit peu inventif par lui-même, mais qui perfectionne, autant qu'il est en lui, les théories qu'il connaît. Un exemple va servir à éclaircir ma pensée :

(1) M. Toussaint.

« C'est à Wallis, fameux mathématicien anglais, « dit-il quelque part (1), que nous sommes redé- « vables du principe de la divisibilité d'un nombre « par 9; en voici quelques autres que nous croyons « ne devoir qu'à notre méditation sur la nature d'un « système d'arithmétique établi par l'usage: » et il donne les conditions de la divisibilité d'un nombre par 3 et par 6. Or, le premier principe, étant connu, amenait tout naturellement la découverte des deux autres (2). »

Ce que nous venons de dire des traités de mathématique et d'astronomie du P. André, se doit dire, sans variante aucune, d'un ouvrage que nous désespérons de nous procurer et dont nous ne connaissons que le titre, il y a quelques mois (3) : nous voulons parler de ses *Elémens d'optique*. M. Arthur de Formigny de La Londe vient de faire l'acquisition, pour la Bibliothèque de Caen à laquelle il l'a offert, d'un manuscrit de 256 feuillets petit in-4°, contenant le cours professé sur cette matière au collège des jésuites de Caen pendant l'année scolaire 1749-1750. Il n'y a rien là dont la science ait pu s'enrichir même au temps où le livre fut rédigé; mais il faut aussi reconnaître que la science contemporaine y est exposée avec une lucidité et, qui plus est, un agrément qu'on ne saurait trop recommander à l'enseignement élémentaire.

(1) *De l'Arithmétique universelle*, fol. 16 recto et suiv.

(2) M. Toussaint.

(3) Voyez *supra*, p. 154.

Nous ne pouvons terminer cette revue des cours dictés à Caen par le P. André, en sa qualité de professeur royal de mathématiques, sans nous arrêter un moment sur un manuscrit autographe de 191 pages in-4° (il porte le n°. 448), dont De Quens nous a laissé une copie soignée (elle porte le n°. 99) de 124 pages in-folio, intitulé : *Traité de l'architecture civile et militaire*, manuscrit rédigé très-probablement au jour le jour pour chacune des leçons qu'il donnait sur cette matière, pendant l'année 1754-1755. Dans la *Préface* qui contient des notions générales sur l'architecture et son histoire, nous remarquons ce passage qui reproduit, en la modifiant par quelques vues heureuses, l'opinion des XVII^e. et XVIII^e. siècles sur les constructions religieuses du moyen-âge :

« La décadence de l'empire romain après la mort du grand Théodose au commencement du cinquième siècle de l'ère chrétienne causa aussi la décadence des beaux-arts et du bon goût. Les peuples barbares, qui en furent les auteurs par leurs ravages, et principalement les Goths, peuple du septentrion, inventèrent un nouvel ordre d'architecture, qu'on appelle *gothique* de leur nom. Nous en avons plusieurs fameux modèles dans nos anciennes églises, Nôtre Dame de Paris, de Rouen, d'Amiens (1), de Bayeux etc., sans

(1) « Le P. A. disoit n'avoir vû nulle part une aussi belle église que la cathédrale d'Amiens : bâtie vers 1220 : 40 mille livres de rente pour les réparations : beau gothique. Il y a au dehors un cadran très grand : lettres des heures ont environ trois pieds de longueur : intervalle des heures 12 pieds. » De Quens, *R. M.*, p. 402.

oublier St. Pierre de Caën puisque nous y sommes. On ne peut disconvenir, que l'architecture gothique ne suppose dans les inventeurs des idées hardies, de beaux desseins, et beaucoup d'art dans l'exécution. Mais on ne peut aussi nier, qu'elle ne charge ses batimens, et surtout les portaux de nos églises d'un nombre infini d'ornemens superflus, et même bizarres, qui ne sont à vrai dire que des colifichets pour amuser la populace. Malgré le mauvais goût de cette architecture, elle a régné sept ou huit siècles dans toute l'Europe; jusqu'au temps du célèbre Michel Ange de Bonaroti, noble florentin, qui naquit en 1474, et qui fleurit pendant les soixante quatre premières années du siècle suivant. Ce grand génie, né avec un goût supérieur pour tous les beaux arts, grand sculpteur, grand peintre, grand architecte, ayant examiné tous les monumens de l'architecture grecque, et romaine, qui subsistent encore à Rome, et aux environs, en fut frappé jusqu'à l'extase. Il entreprit contre tous les préjugés vulgaires de la rétablir dans son ancien lustre et il y réussit par quantité de beaux ouvrages, qu'il édifia sur ces grands modèles de l'antiquité. Surtout la magnifique église de St. Pierre du Vatican, dont les papes le chargèrent, est partout admirée, comme un chef-d'œuvre de l'art. La belle architecture, que Michel Ange venoit de ressusciter à Rome au commencement du seizième siècle passa bientôt d'Italie en France sous le règne des Valois, et nous voyons, qu'elle y brille encore

sous les Bourbons, à Paris, à Versailles, et dans les autres maisons royales; d'où elle s'est répandue dans toutes les provinces. Nous en avons ici à Caën deux beaux exemples : la façade de l'abbaye des RR. Peres Bénédictins qui regarde la ville, et l'église du college royal bourbon dont le portail regarde la place royale au travers d'une belle rue, la rue du séminaire (1).»

Le corps de l'ouvrage est partagé en deux livres qui traitent le premier de l'architecture civile, le second de l'architecture militaire. Nous ne suivrons le P. André ni dans la construction des maisons particulières ou des édifices publics, tels que les palais et les temples, ni dans la fortification des places et au milieu des bastions, des escarpes, des contrescarpes, des créneaux et des machecoulis (sic); nous nous contenterons d'admirer la facilité avec laquelle cet homme de paix et de méditation s'approprie tous ces arts de la vie active, toutes ces pratiques de la vie guerrière, et avec quelle netteté il les expose. Il a d'ailleurs suffisamment protesté contre ce qu'il y a de barbare dans la stratégie, quelque perfectionnée qu'elle soit, lorsqu'à l'entrée de son second livre, il écrivait ces lignes : « La nécessité de l'architecture militaire ne fait point d'honneur à la nature humaine. Rien ne prouve plus sensible-

(1) Ms. 148, p. 6-7. — « M. de Vauban passant par Caën dit, que dans tout le royaume il n'avoit point vû un aussi joli morceau d'architecture, et aussi bien proportionné, que l'église des jésuites » De Quens, *R. M.*, p. 352.

ment la perversité des hommes qui, au lieu de garder entr'eux les règles de la raison, et de l'équité naturelle, qui est la loi des intelligences, ne suivent ordinairement, que la loi des brutes, qui est le droit du plus fort. »

Mais les mathématiques, et les études qui en relèvent plus ou moins, n'étaient pour le P. André que des exercices secondaires auxquels il ne s'était qu'accidentellement, quoique consciencieusement, adonné; au-dessus de ces sciences qu'il avait cultivées par devoir et pour faire face aux obligations d'un enseignement qui lui avait été imposé, il en plaçait une qui était pour lui la science par excellence, et vers laquelle il se sentait irrésistiblement entraîné : c'était avant tout un philosophe.

Malheureusement pour la science et pour lui, sa vocation fut à peu près manquée. Enchaîné par l'esprit de l'ordre auquel il appartenait et auquel il se devait, puisqu'il ne s'en séparait point, son génie avorta. Au lieu du philosophe qui paraissait destiné à féconder, à développer le cartésianisme, nous n'avons guères eu qu'un régent de philosophie, qui ne put même populariser la doctrine à laquelle il était dévoué qu'en la déguisant et en la combattant. Nous en sommes donc réduits aux cahiers plus ou moins hypocrites qu'il dictait, sous la surveillance d'un recteur ombrageux, à ses élèves des collèges d'Amiens et de Rouen.

Nous n'avons même pas, quoiqu'on en ait fait,

dans le temps, de nombreuses copies (1), son enseignement tout entier.

Des quatre parties que comprenait alors un cours de philosophie, les deux premières, la logique et la morale, ne nous sont point parvenues. Nous avons bien, il est vrai, rencontré dans les papiers de De Quens un *Index rerum in Logicâ contentarum*, copie de 48 pages, d'une main inconnue, qu'on trouvera dans le ms. 161, mais nous ne voudrions pas, sans de fortes preuves, attribuer au P. André cette sorte d'abrégé succinct et décoloré de la *Logique de Port-Royal*, dont le rédacteur a eu soin de dissimuler l'origine sous de nombreux emprunts faits à la scholastique (2). Quant à la morale, il ne nous reste pas même un *Index rerum in Ethicâ contentarum*, et nous le regrettons vivement, l'auteur des deux *Discours sur l'amour désintéressé* n'ayant pu, sans y laisser l'empreinte de sa belle âme, toucher les nobles questions qui s'y rattachent (3).

Nous sommes plus heureux pour les deux autres branches de la philosophie, pour la métaphysique et la physique. Nous possédons, en ce qui les concerne, les traités complets du professeur, rédigés par lui-même, écrits en entier de sa main.

(1) Voyez t. I, p. 65, fin de la note 3.

(2) Voyez sur l'idée que se faisaient de la logique le P. Malebranche et le P. André, notre t. I, p. 54-55 et p. 367-368.

(3) Nous avons les vues du P. André sur cette science, dans notre t. I, p. 368, et un témoignage du succès que sur ce point son enseignement avait obtenu, dans le même volume, p. 264, note 15.

Le manuscrit 98 contient sa *Metaphysica*; c'est un in-folio de 128 pages, d'une écriture très-serrée, très-ferme, à peu près sans rature, que le P. André achevait en « 1760 vers la Toussaint », comme il nous l'apprend lui-même à la fin du volume.

Dès la première page, dès le titre, nous reconnaissons le disciple de Malebranche. Cette *Métaphysique* ou *Théologie naturelle* a été rédigée *ad majorem Dei gloriam*, sans doute, mais *per Jesum Christum unicum omnium doctorem ac magistrum*; le P. André aussi interrogera, écouterà, pour s'en faire l'écho, ce Verbe sacré des *Méditations chrétiennes*, « raison universelle des esprits, véritable maître qui enseigne tous les hommes par l'autorité de sa parole et par l'évidence de ses lumières (1). »

Dans la préface qui ouvre le traité, le professeur nous indique la marche que jusque là son enseignement a suivie; avant d'arriver et pour arriver mieux préparé à la métaphysique, il a dû traverser la logique et la morale :

« Hactenus conati sumus animos præparare ad inquirendam veritatem; quamobrem quæ obstarent illius investigationi non solum diligenter ostendimus, sed etiam quantum in nostrâ fuit potestate sustulimus : mentis quidem præjudicia, traditis in Logicâ bene judicandi regulis; cordis autem vitia, traditis in morali philosophiâ benè vivendi præceptis ac

(1) Malebranche, *Méditations chrétiennes*, Avertissement.

legibus. Nunc in ipsa veritatis adyta ingrediamur (1) ».

Il pénétrera dans ce sanctuaire sous les auspices de la raison et de la foi : de la raison , parce qu'il est philosophe ; de la foi , parce qu'il est chrétien :

« Ratione semper ac fide ducibus ; ratione, quia philosophi sumus ; fide, quia christiani ; quarum ductu ita utemur, ut neutra sit alteri nocitura ; ratio docebit, quo sit eundum ; fides, ubi standum ; ad eundem finem utraque perducet : quod passim demonstrabimus, ut ad religionis, quam profitemur gloriam arctissima utriusque concordia omnibus evidenter innotescat (2). »

Il va donc aborder la métaphysique, mais ce ne sera pas cette métaphysique inepte et ergoteuse (*ineptam et cavillatricem*), qui dans son verbiage barbare (*cum barbaro quodam et immani terrore verborum*) n'offre à l'esprit que des questions puérides, ne nous entretenant guères, avec Arriaga, Fonseca, Crassotius et Guillemint, que des *êtres de raison*, des *chymères*, des *hircocervi*, des *secondes intentions*, des *relations transcendentales* et de la *transcendentalité* elle-même (3). La métaphysique est pour lui la

(1) *Metaphysica*, p. 1.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.* — Voyez *supra*, p. 170-171. — « Mais quel abus de la scholastique parmi nos théologiens ! Souvent raisonnent fort mal quand ils se meslent des matières philosophiques : Abadie dit quelque part : *ce monstre de scholastique*. On ne peut disconvenir d'une partie des reproches des hérétiques : ce n'étoit que dispute sur les mots, questions vagues, et souvent de la dernière indécence : par exemple, si

science des choses intelligibles, c'est-à-dire de Dieu et de l'âme humaine avant tout; puis (mais accessoirement), du corps mathématique (*corporis mathematici*) ou des nombres arithmétiques et des figures géométriques (*numerorum arithmeti-
corum et figurarum geometricarum*) dont il ne sera d'ailleurs aucunement question dans le présent traité (1).

Nous avons donné, dans notre premier volume, la division la plus générale de ce livre; nous y renvoyons nos lecteurs (2). Nous ne voulons que recueillir ici divers passages qu'il nous a paru utile d'en conserver soit pour eux-mêmes, soit pour les réflexions qu'ils provoquent et dont nous nous proposons de les accompagner.

« La première vérité, dit le P. André, connue *évidemment* de chacun, c'est sa pensée et par sa pensée son existence. » On ne peut pas se déclarer plus franchement cartésien; mais le professeur a cru bon de rappeler que, douze siècles avant Descartes,

N. S. pouvoit s'incarner au corps d'une vache, et si, cela supposé, N. S. pouvoit être appelé vache. Question à peu près semblable proposée par Tertullien, et citée pour exemple au P. A. par un théologien, mais..... » De Quens, *R. S.*, p. 58. — « Les théologiens scholastiques, gens à se payer des plus minces raisons... Il n'y a point d'impertinences, que plusieurs théologiens n'ayent dites. » *Id.*, *R. J.*, p. 82. — Un proverbe a longtemps couru les Ecoles: « Les médecins ne croient pas à la médecine, ni les théologiens à la théologie, c'est-à-dire à la scholastique. » *Id.*, *R. S.*, p. 58.

(1) *Metaphysica*, p. 2.

(2) P. 369, note 3. Cf., *Ibid.*, les pages 410, 230, 231, 232, 235, 243, 244, 369 et 427, où le même ouvrage est cité.

saint Augustin, dans son dialogue *Sur le libre arbitre*, au livre II, chapitre 3, avait bien compris que c'était par là que toute droite philosophie devait débiter : « omnem rectè philosophandi rationem exordiri debere ab istâ primâ veritate : *Cogito, Sum* (1). »

Plus loin, quoiqu'il se garde bien d'arborer ce drapeau, il se fait très-clairement, ce qu'il a été presque toujours, le disciple de Malebranche, lorsqu'il affirme et démontre que « l'idée de l'être en général, c'est-à-dire de l'infini ou de Dieu lui-même, est la première en date, la plus importante, la plus simple et la plus étendue de nos idées (2) ».

S'il nomme Descartes, Malebranche, un membre quel qu'il soit de la même famille, ce n'est que lorsqu'il s'en sépare soit en apparence, soit en réalité. Ainsi nous le verrons — contre Descartes, qui, par un respect exagéré pour la toute-puissance divine ne voulait pas qu'on lui reconnût des limites, soutenir hardiment l'impossibilité absolue, même pour Dieu, de faire un cercle quarré, une montagne sans vallée, un bâton qui n'ait pas deux bouts ; — contre Malebranche, qui pensait que le mouvement imprimé aux corps nécessitait une action divine dont on n'avait nullement besoin pour rendre raison de leur repos, prétendre que pour produire ce repos il faut supposer une action de Dieu qui n'est ni moins réelle,

(1) *Metaphysica*, p. 3 et 4.

(2) *Ibid.*, p. 9 et suiv. — Voyez, sur l'idée vague de l'être, Malebranche, *De la recherche de la vérité*, liv. III, seconde partie, chap. VIII.

ni moins positive ; — contre Régis qui, pour se démontrer l'existence des corps, ne demandait qu'une chose, l'idée de la matière, établir qu'on ne peut arriver sur ce point à une démonstration géométrique qu'en s'appuyant sur l'infaillible témoignage de nos sensations, uni et légitimement comparé à la véracité divine : « ex inemendabili testimonio sensationum nostrarum conjuncto et ritè comparato cùm summâ Dei autoris veracitate (1) ».

L'âme y est présentée d'abord comme « une substance, qui pense, comprend, juge, raisonne, veut, aime, sent, examine, délibère, a des idées, compare, ordonne, capable de science, de vertu, de bonheur et de misère » ; puis, définie avec plus de précision « une substance pensante, intelligente, voulante et sentante (*cogitantem, intelligentem, volentem, sentientem*), » et mieux encore « une substance douée d'intelligence, de volonté, de sensibilité (*sensu*), c'est-à-dire de la triple faculté de comprendre, de vouloir et de sentir (*facultate intelligendi, volendi, sentiendi*) (2). » Tout en distinguant dans les termes la faculté de sentir de la faculté de comprendre, il les confond cependant en réalité dans plus d'un passage de son livre, dans celui entr'autres où il affirme que « nous sentons notre âme plutôt que nous ne la connaissons (3) ». Il va même plus

(1) *Metaphysica*, p. 82 ; — p. 95 ; — p. 50.

(2) *Ibid.*, p. 109-110. Voyez *supra*, p. 243, note 1, et t. I, p. 234-235.

(3) *Ibid.*, p. 111 : « Animam nostram sentimus magis quam cognos-

loin encore lorsqu'il consent à reprendre et à conserver la définition cartésienne, « quia nunc videtur ille usus apud philosophos invalescere » : *L'âme est une substance pensante*, pourvu qu'on prenne ces mots « substance pensante » dans l'acception la plus large, *latissimè*, et qu'on entende par là toute modification de l'âme dont elle a conscience, *sive sit intellectio, sive volitio, sive sensatio*. La pensée est alors le genre; l'intelligence, la volonté et le sens (*sensus, animus* comme il l'appelle encore) sont les espèces: comprendre, vouloir, sentir, c'est penser, c'est vivre; vivre et penser pour l'âme, c'est tout un (1).

Ce n'est pas tout. Après avoir ainsi reconnu la pensée et ses trois modes, il s'essaie à déterminer chacun de ces modes en particulier. — L'intelligence alors est la faculté de connaître soit par les idées qui nous donnent l'essence des choses, soit par le sens intérieur qui ne nous renseigne que sur l'existence de notre âme et de ses modifications, nullement sur leur essence; et bientôt se ravisant, il retire à l'intelligence ce second ordre de notions, dont il ne nous dit pas ce qu'il fait, pour ne lui laisser que le

cimus. » Sentir, c'est connaître ici, non par les idées, mais par ce que l'auteur appelle le *sens intérieur*, *sensum interiolem*, c'est-à-dire, la perception directe des phénomènes qui se passent en nous. — Ailleurs, dans les *Extraits de Descartes*, p. 82 : « Qu'il y a de différence, dit-il, entre connoître, et sentir! La connoissance regarde les objets extérieurs, et le sentiment ne regarde que nous-mêmes; nous connoissons les corps, et nous sentons nôtre ame. »

(1) *Metaphysica*, p. 115-116.

premier : « sed propriè si loquamur , nomine intellectùs solam designabimus facultatem cognoscendi per ideas , quia intellectus est evidenter facultas intelligendi : facultas autem intelligendi est evidenter facultas cognoscendi per ideas. Nam propriè loquendo nihil plenè intelligimus nisi quod clarè cognoscimus : nihil clarè cognoscimus , nisi quod per ideam cognoscimus , ut est evidens ; quidquid enim per sensum interiorem cognoscimus , obscurè tantùm cognoscimus quoad existentiam , non quoad essentiam. » — La volonté , c'est l'amour naturel du bien ; le bien , c'est le bonheur et la perfection , deux choses vers lesquelles la volonté se porte également ; Malebranche a tort de supprimer une de ces deux tendances , et d'emprisonner la faculté de vouloir dans l'amour exclusif du bonheur ; il nous enlève ainsi ce qu'il y a de plus noble dans nos déterminations volontaires ; l'amour de la perfection passe avant l'amour du bonheur , le bonheur ne pouvant être que le résultat et le fruit de la perfection . — Le sens , la *faculté de sentir* ou la *capacité du bonheur et de la misère* (*capacitas beatitudinis et miseriæ*) est cette propriété que nous avons d'éprouver des plaisirs , des douleurs et même des sentiments indifférents (1).

L'âme est d'ailleurs douée d'une force véritablement active (mais pourquoi alors ne pas reconnaître formellement cette force (2) comme une quatrième

(1) *Metaphysica* , p. 117.

(2) C'est ce que lui reprochait la Compagnie en 1711 ; voyez notre t. I , p. 235. On pourrait bien , sans trop s'écarter de la vérité , soup-

faculté?), à laquelle doivent être rapportés les actes libres, *actus liberos ac deliberatos*, qu'elle produit ou ne produit pas à son gré et comme elle l'entend, *quos elicit vel non elicit pro libitu et arbitrio suo* (1). Ce pouvoir d'agir ou de ne pas agir, de se déterminer pour tel ou tel bien particulier, *se ipsum determinandi ad bona particularia*, qui n'est soumis à aucune nécessité physique, *nulli obnoxia necessitati physicæ*, c'est la liberté elle-même. Par elle, quoi qu'en puisse dire Malebranche, l'âme opère en soi des changements, des modifications, [*constat*] *animam realiter se ipsam immutare ac modificare* (2); et si elle reçoit de Dieu une impulsion, une prémotion, cette impulsion, cette prémotion, qu'on appelle habituellement *physique*, ce qui la ferait supposer invincible, n'est au fond, puisque nous pouvons lui résister, et ne doit par conséquent s'appeler, que *morale* (3).

çonner ici dans le professeur un penchant secret vers la doctrine des causes occasionnelles. Bossuet d'ailleurs n'admettait pas non plus cette *faculté motrice qui aurait dans l'âme son action particulière, distincte de la volonté*, parce que, selon lui, *nous ne sentons en nous-mêmes ni elle ni son action, et que dans les mouvements de nos membres nous n'avons d'idée distincte d'aucune action que de notre volonté et de notre choix* (*Traité du libre arbitre*, chap. ix).

(1) *Metaphysica*, p. 122.

(2) *Ibid.*, p. 125.

(3) *Ibid.*, p. 98. Sur cette question, voyez *supra*, p. 173, note 1. Un Père de Saint Malon, qui professait la philosophie au collège d'Amiens pendant que le Père André en était préfet, soutenait la même opinion; mais on ne s'en aperçut point, ce professeur déclamant comme les autres contre les Jansénistes, et n'excitant aucune défiance. De Quens, *R. M.*, p. 401.

Le livre se termine par ce beau passage que nous transcrivons ici en entier: « Hæc habuimus dicere de animâ rationali precisè consideratâ quatenùs est merè spiritus substantia cogitans, intelligens, volens, sentiens, ratione prædita, libera et sui domina: uno verbo quatenùs est adumbrata quædam imago Dei viventis; nec plura hoc loco addemus, tùm quia idem argumentum aliàs retractaturi sumus, ubi agemus in physicâ de unione animæ et corporis; tùm verò quia ista sufficiunt ad veram animæ notionem explicandam, ad ipsius dignitatem asserendam, ad evincendam immortalitatem, ad libertatem stabilendam: quæ omnia sunt ipsius Divinitatis inchoata lineamenta: ac proindè quorum majestatem debemus præ omnibus aliis naturæ ornamentis retinere ac servare. Imagines Dei sumus. Deus est ipsa veritas, et ipsa virtus: debemus igitur vivere, ut imagines decet ipsius veritatis, et ipsius virtutis: nec ista sententia nostri est ingenii partus, vel philosophiæ cujusdam ad majora, quàm oportet, superbè aspirantis; sed christianæ Religionis quæ sola est philosophia vera, certissimum documentum. Estote ergo imitatores Dei, inquit Apostolus; Estote perfecti sicut et Pater vester cœlestis perfectus est, ait Christus: Sancti estote, quia ego sanctus sum', ait ipse Deus, et pater universorum, maximè Christianorum, qui nos ubique hortatur in utroque testamento suo, ut caveamus, ne vitam degenerem, et patre Deo indignam traducamus. »

Nous en venons à la dernière partie du cours, à la physique. Le ms. 144, in-4°. de 155 pages, nous l'a conservée telle que le P. André la dictait à ses élèves d'Amiens ou de Rouen. Malheureusement cet autographe qui, à ce titre, est pour nous d'un grand prix, présente pour la lecture, écrit qu'il est en lignes serrées et surchargées de ratures, hérissé d'ailleurs d'abréviations dont quelques-unes sont toutes personnelles, d'inextricables difficultés. Nous sommes cependant, à force de temps et de patience, parvenu à déchiffrer ce qu'il nous importait d'en connaître et d'en reproduire ici. Transcrivons d'abord la première page de la Préface, dans laquelle l'auteur trace le plan qu'il se propose de suivre, *in quâ exhibetur totius physicæ delineatio.*

« Ratio quam debemus audire in iudicando magistram, ducem in agendo sequi, manifestè docet in vitâ nihil esse homini priùs inquirendum, quàm sui creatoris veram notitiam, sive ut ex eâ discat, et principium, undè oritur, et finem, quò tendere jubetur, oculo sanctiore contemplari, sive ut ex ideâ Dei creatoris possit rectè ac prudenter existimare de illis rerum creatarum dotibus ac proprietatibus, quæ ab ipsius pendent liberâ voluntate. Idcirco philosophiam nostram ità auspicati sumus, ut constitutis evidenter primis ratiocinandi principiis, ante omnia veram traderemus Dei notitiam : et ostendimus, quantum fieri pateretur homini captus ingenii, quàm sit magnus nobis parens, quàm sit amabilis Rex, tum

ne unquam à tanto parente degeneres ad ista vilia , ac terrena delaberemur , tùm ne tanti Regis amore spreto illius in nos æternum odium accenderemus.

« Verum non satis erat , Deum cognoscere , si nosmetipsi nobis ignoti maneremus : itaque post explicatam Dei creatoris ideam conati sumus germanam designare animæ notionem : Nosce te ipsum , vetus ait axioma : quid est autem se ipsum propriè cognoscere , nisi animam rationalem , quam solam nosmetipsos propriè appellamus , penitiùs cognitam habere ? Corpus enim propriè nostrum est , non nos . Nam sumus à nobis evidenter inseparabiles , non à corpore nostro . Non est igitur opus ut notionis illius utilitatem , seu potius necessitatem commendemus : facile omnes intelligunt , quàm sit necesse homini , se ipsum pernoscere , seipsum discernere ab isto corpore animali , ac terreno , seipsum rimari , ut ita dicam , et altiùs perscrutari , dùm certò , et indubitanter sciat in carne mortali animam sibi esse immortalem : quod quo pacto fieri possit , abundè ostendimus .

« Restat aliud rerum genus , cujus existentiam duntaxat in metaphysicâ demonstravimus ; nunc evolventa nobis natura est : materiam dico , sive corpus naturale , vel opus illud aspectabile , quod mundum appellamus , quod enarrat gloriam Dei , ut Scriptura loquitur , quod annuntiat omnibus oculos habentibus magnificentiam opificis ; ac proindè , cujus operis diligens cognitio potest esse nobis tantò utilior , quantò majorem solet habere jucunditatem . Nam duo sunt

potissimùm , quæ alicujus rei cognitionem possunt nobis facere jucundiozem : claritas , et si fas est dicere , sensibilitas : claritas , quia scire omnes cupimus ; sensibilitas , quia sentire omnes amamus. Idea Dei est quidem clara , sed non sensibilis : notio vero animæ sensibilis est , sed non clara ; sola idea corporis naturalis eas habet simul geminas dotes. Nihil est igitur quod nos ad studium physicæ non invitet : facilitas , quia hæc scientia nititur ideâ clarâ ; jucunditas , quia nititur ideâ sensibili ; utilitas , quia Deum nobis , et nosmetipsos reddit notiores ; honestas denique , religio , gratus ergà Deum creatorem animus : nam quid est homine , præsertim christiano dignius , quàm operum divinorum intima cognitio ? Quid autem turpius eorundem operum crassâ , et plebeiâ ignoratione ? Tune , cùm sis tot inter natus miracula , ea more pecudum videas tantùm , investigare negligas ? Vivis beatus (?) in mediis Dei beneficiis ; nec venit in mentem eorum naturam inquirere , numerum subducere , autorem agnoscere ? Opus habitas artificiosissimum ; nec artem opificis , tibi laborantis uni , laudare cogitas ? Nihil profectò ingratius fingi potest ; at verò quid fœdius , quid majore dignum opprobrio , quàm in patriâ suâ esse peregrinum , in suâ civitate advenam , domi suæ hospitem ? Mundus iste nobis patria est , terra civitas ; corpus est propriè domus : quid ergo nobis potest esse turpius , quam si mundum , in quo degimus , terram , quam incolimus , corpus , quod habitamus , ignota nobis remanere pateremur ?

« Absit à nobis , absit à christianis omnibus , tàm ingrata negligentia operum divinorum. Saltem debemus naturæ propter nos creatæ generalem quandam habere notitiam : atque idcirco , ut et nobis , et aliis possimus alicui esse utilitati , miraculorum naturalium præcipua decrevimus breviter exponere , ac diligenter explicare : quod ritè ut faciamus , ista nobis videntur esse præstanda : 1°. Ut generatim naturam corporis , et primarias dotes expendamus ; 2°. Ut leges motûs , quæ in mundo constanter observantur , quasi leges patriæ nostræ , inquiremus ; 3°. Ut prima rerum naturalium elementa , ordinem omnium Universi partium , rationem phænomenorum generalium , uno verbo , ut mundi verum systema proponamus ; 4°. Ut orbem terraneum foris quidem tot vestitum ornamentis , intûs autem tot plenum thesauris describamus ; 5°. Ut corporis nostri fabricam , et motus mechanicos juxta leges ac regulas geometriæ demonstremus ; 6°. Denique , ut hominem peculiari quodam tractatu physico simul , et morali , explicemus , unionem animæ rationalis , et corporis animalis , ut[risque] operationes , appetitus , cupiditates , præsertim eas , quas appellant passiones. »

Cette Préface se termine par quelques lignes où le professeur déclare qu'il est étranger à tout parti philosophique , qu'il ne jure sur la parole d'aucun maître , qu'il ne reconnaît d'École que celle de la vérité et de la sainte Église catholique qui en est la base et le fondement !

Il continue dans les trois premiers chapitres à se mettre en règle, autant qu'il est en lui, avec ses supérieurs, en inclinant extérieurement ses opinions personnelles, c'est-à-dire celles de Descartes et de Malebranche sur l'essence de la matière, sur les accidents absolus et sur les formes substantielles, devant les doctrines théologiques de sa Compagnie. Mais le ton même sur lequel il fait ses soumissions laisse voir assez clairement combien ses censeurs avaient raison lorsqu'ils lui reprochaient de croire au fond que l'essence de la matière consiste dans une extension externe et actuelle; qu'il n'y a point d'accidents sans substance, et qu'on ne saurait admettre de formes substantielles physiques, distinctes de la matière (1).

Il y a plus de franchise dans la préférence qu'il donne ouvertement, lorsqu'il expose les divers systèmes du monde (2), à la doctrine de Copernic, quoiqu'il s'en tienne encore à la présenter comme une hypothèse, c'est-à-dire comme une assertion plus ou moins problématique: « Notandum est, ajoute-t-il, hoc esse discrimen thesim inter, et hypothesim, quòd thesis affirmet, rem ita esse, hypothesis verò tantùm supponat, ut ex eâ suppositione aliquid vel concludat, vel explicet. In electione theseos certa veritas quærenda est, in electione hy-

(1) Cf. t. I, p. 118, 227 et 226.

(2) *Physica*, p. 63.

potheseos facilitas explicationis omnium naturæ phænomenorum secundum demonstratas naturæ leges, motûsque regulas (1). »

Le traité de l'homme qui termine l'ouvrage, n'a pour nous aucun intérêt. Nous y retrouvons partout Malebranche et principalement Descartes dont, en particulier, le livre sur les passions y est presque textuellement reproduit. Nous ne prendrons point cependant congé du professeur, sans recueillir les lignes par lesquelles il fait ses adieux à ses élèves :

« Hæc habui de philosophiâ quæ dicerem, vel potiùs, quæ dicere possem : in quibus si quid est veri ad omnis veritatis fontem, tanquàm ad unicum principium suum referendum est : si autem nonnunquam falsum vero, vel absurdum probabili, vel incertum certo admixtum reperitur, illud partim nobis, partim consuetudini scholarum ascribendum est. Multa enim agnoscimus in scriptis nostris parùm accuratè tradita, præsertim in ultimis physicæ partibus quas uberiùs, ut argumenta videbantur exigere, tractavissemus, nisi temporis fuissemus intercepti angustiis, et quibusdam aliis rationibus impediti. Quòd si quis reprehendat quòd in philosophiâ christianâ, quam eramus polliciti, non semper Apostolo paruerimus dicenti : *Stultas quæstiones evita; sunt enim inutiles, et vanæ* (2); et alio in loco : *Stultas, et sine*

(1) *Physica*, p. 69. — Cf. *supra*, p. 291 et suiv.

(2) Saint Paul, *Épître II à Timothée*, ch. II, v. 23.

disciplinâ quæstiones devita , sciens quia generant lites (1); sicut alibi rursus monet Christianos, ne intenderent fabulis, quæ quæstiones præstant magis quàm ædificationem Dei (2): quæso, ut ipse sibi pro nobis respondeat. Unum susceperam, ut ostenderem scilicet nullam esse philosophiæ partem (verus philosophus amator Dei), quæ non possit, atque adeo debeat christianè à philosopho christiano tractari: quod aliis doctioribus, ac felicioribus perficiendum relinquo. »

Il ne nous reste que quelques mots à dire et quelques notes à recueillir d'un dernier manuscrit du Père André, celui qui porte le n°. 145, et qui est intitulé: *Extraits de Descartes et de Malebranche*. C'est une pièce qui n'est pas sans importance pour l'histoire du cartésianisme, et nous regrettons que M. Bouillier n'en ait pas eu connaissance; nous la lui recommandons pour la seconde édition de son livre, auquel d'ailleurs il ne manque guères que ce qu'il était, à l'époque où il a paru, impossible de lui donner:

Ces *Extraits*, écrits d'un bout à l'autre par le révérend Père, forment un in-4°. de 464 pages, dont les 164 premières, toutes remplies de Descartes, contiennent les passages que le Père André avait remarqués dans les *Principia philosophiæ*, le *Discours de la Méthode*, la *Dioptrique*, les *Mé-*

(1) Saint Paul, *Épître I à Timothée*, ch. vi, v. 4.

(2) Id., *Ibid.*, ch. i, v. 4.

téores, les *Méditations*, les *Réponses aux objections* élevées contre ce dernier ouvrage, le *Traité de l'homme*, les *Passions de l'âme*, et enfin les 123 *Lettres* auxquelles se bornaient les anciennes éditions. La seconde et la plus considérable partie du volume suppose de même une étude faite, la plume à la main, des principaux ouvrages de Malebranche : de la *Recherche de la vérité*, des *Conversations* et des *Méditations métaphysiques et chrétiennes*, des *Entretiens sur la métaphysique et la religion*, du *Traité de morale*, du *Traité de la nature et de la grâce*, de la *Réponse à la troisième lettre posthume de M. Arnaud*, des *Réflexions sur la prémotion physique* et du *Traité des lois de la communication des mouvements*.

Ce qui donne du prix à cette transcription, ce sont les notes marginales dont les pensées des deux philosophes sont accompagnées et qui en forment, pour le premier surtout, comme une sorte de commentaire perpétuel.

I. Remarquons d'abord l'enthousiasme avec lequel le Père André exalte partout, et, nous ne craignons pas de le dire, exagère les mérites du fondateur de l'École à laquelle il est attaché.

« Ce grand génie, le plus fort, le plus vaste, le plus pénétrant, le plus étendu, le plus sublime, le plus juste, le plus raisonnable qui fut jamais : que ne lui devons-nous pas, grâce à Dieu, par Jesus-Christ (1) ! » —

(1) *Extraits de Descartes*, p. 44.

« Quand M. Descartes n'auroit fait que nous affranchir du joug ridicule des entitez scholastiques, quelle devrait être notre reconnoissance ! Mais nous lui avons bien d'autres obligations : graces à Dieu par Jesus Christ et salut éternel à ce grand disciple de la verité (1) ! — « Que Dieu est grand et sage dans son système (2) ! » — « Vit-on jamais rien de si lié et de si bien suivi ? c'est une vraie géométrie (3). » — « Est-il un mystère de la nature qui lui soit caché ? Quel charme de méditer avec lui, et de faire presque autant de découvertes, que de pas dans le país de la verité (4) ! » — « Il faut le dire à la gloire, non de M. Descartes, mais du Seigneur qui l'a inspiré : on peut rendre sa physique parfaite en y faisant très peu de changemens (5). » — « Faisons-lui justice : c'est le premier auteur qui ait éclairci la nature du mouvement (6). » — « Avant lui, quelle étoit la physique, je dis plus, la vraie métaphysique ? Quelle étoit la géométrie, la mécanique, l'algèbre, la morale même, et la théologie, le goût, le style, etc. ? Il a changé toutes les idées et converti tout l'univers, et ses adversaires aussi (7) ! »

(1) *Extraits de Descartes*, p. 82.

(2) *Ibid.*, p. 79.

(3) *Ibid.*, p. 80.

(4) *Ibid.*, p. 91.

(5) *Ibid.*, p. 81.

(6) *Ibid.*, p. 67.

(7) *Ibid.*, p. 71. Malebranche d'ailleurs ne parlait pas autrement de

On a osé l'accuser de compromettre par ses doctrines le libre arbitre de l'homme! « Est-il un docteur

Descartes : « On ne vit jamais plus de solidité, plus de justesse, plus d'étendue et plus de pénétration d'esprit que celle qui paraît dans ses ouvrages. » *De la Recherche de la vérité*, liv. VI, 2^e. partie, ch. ix. — Leibniz est loin d'en avoir une opinion aussi favorable. « Il est vrai, dit-il (*Nouvelles lettres et opuscules inédits de Leibnitz*, par A. Foucher de Careil, Paris, Auguste Durand, 1857, p. 3-11), que Descartes estoit un grand génie et que les sciences luy ont des grandes obligations, mais non pas de la manière que le peuple des Cartésiens le croit... Premièrement sa morale est un composé des sentiments des Stoïciens et des Épicuriens, ce qui n'est pas fort difficile, car Sénèque déjà les concilioit fort bien.... On me dira : Descartes établit si bien l'existence de Dieu et l'immortalité de l'ame. Mais je diray que j'apprehende qu'on ne me trompe sous ces belles paroles : car le Dieu ou l'estre parfait de Descartes qui n'a pas de volonté ni d'entendement, puisque, selon Descartes, il n'a pas le bien pour objet de la volonté ni le vray pour objet de l'entendement, n'est pas un Dieu comme on se l'imagine et comme on le souhaite, c'est-à-dire juste et sage, faisant tout pour le bien des créatures autant qu'il est possible, mais plus tost quelque chose d'approchant du Dieu de Spinoza, scavoir le principe des choses et même certaine souveraine puissance qui met tout en action et fait tout ce qui est faisable.... Il faut luy rendre justice, il estoit habile géometre, mais non pas jusqu'à effacer les autres. Il dissimule d'avoir lu Viète, cependant Viète a dit beaucoup.... L'astronomie de Descartes n'est dans le fond que celle de Kepler à laquelle il a donné un meilleur tour; [ce qui] n'estoit pas fort difficile.... Je dis la même chose de la philosophie magnétique de Gilbert.... Sa dioptrique a des endroits admirables, mais elle en a d'autres insoutenables.... — Pour l'anatomie et la connoissance de l'homme, M. Descartes a bien de l'obligation à Harvée, auteur de la circulation du sang; mais je ne trouve pas qu'il ait rien découvert qui soit d'usage et démonstratif... Il faut avouer qu'il estoit grand homme, et s'il avoit vécu, peut-estre seroit-il revenu de quelques erreurs si son arrogance l'avoit pu permettre... Descartes ignoroit

catholique qui donne à la volonté un pouvoir plus étendu (1) ? » — « Où est le concile qui s'exprime sur la liberté en termes plus forts, et plus précis (2) ? »

Après l'erreur de ceux qui nient Dieu, il n'y en a point, selon Descartes (3), qui éloigne plutôt les esprits faibles du droit chemin de la vertu, que d'imaginer que l'âme des bêtes soit de même nature que la nôtre, et que, par conséquent, nous n'avons rien à craindre, ni à espérer après cette vie, non plus que les mouches et les fourmis. « Rien, s'écrie le P. André, de plus solidement pensé ! car cette opinion est la source de l'athéisme, de l'idolâtrie et du libertinage. Cependant on déclame contre Descartes, qui désarme ces trois monstres, tandis

la chymie sans laquelle il est impossible d'avancer la physique d'usage. Ce qu'il dit des sels fait pitié à ceux qui s'y entendent... On oubliera bientôt le beau roman de physique qu'il nous a donné... »

(1) *Extraits de Descartes*, p. 89. — Voici le passage du traité des *Passions de l'âme* (première partie, art. 47), auquel cette remarque est attachée : « La volonté peut aisément surmonter les moindres passions, mais non pas les plus violentes et les plus fortes, sinon après que l'émotion du sang et des esprits est apaisée. Le plus que la volonté puisse faire pendant que cette émotion est en sa vigueur, c'est de ne pas consentir à ses effets, et de retenir plusieurs de ses mouvements auxquels elle dispose le corps. Par exemple, si la colère fait lever la main pour frapper, la volonté peut ordinairement la retenir ; si la peur incite les gens à fuir, la volonté les peut arrêter, et ainsi des autres. »

(2) « La volonté est tellement libre de sa nature, qu'elle ne peut jamais être contrainte. » *Les passions de l'âme*, première partie, art. 41.

(3) *Discours de la Méthode*, cinquième partie, à la fin.

qu'on préconise un La Chambre, qui rend les bêtes plus qu'hommes, et les hommes athées (1)! »

Non seulement Descartes n'est ni fataliste, ni athée; il est encore parfaitement et constamment orthodoxe. « Que de christianisme on découvre dans mon grand Descartes, quand on veut bien se donner la peine de l'examiner avec des yeux équitables (2)! »

Ce n'est pas que le Père André approuve les malheureuses tentatives de son maître pour rendre raison de certaines croyances que l'esprit humain ne peut évidemment comprendre, de la transsubstantiation, par exemple : « A quoi bon entreprendre d'expliquer ce mystère ? Que ne disoit-il ici (3) ce qu'il a si sou-

(1) *Extraits de Descartes* etc., p. 33. — Pour ce La Chambre (Marin Cureau de), de l'Académie française et de celle des Sciences, né au Mans en 1594, mort à Paris en 1669, voyez la *Biographie universelle*. La Chambre cherche bien, en effet, à établir, dans son *Système de l'âme* (1 vol. in-4°, Paris, 1664, liv. V, ch. I, II et III), que l'âme est étendue et qu'elle a des parties distinctes; dans son *Discours de l'amitié et de la haine qui se trouvent entre les animaux* (1 vol. in-8°. Paris, 1667, part. I), que les bêtes sont susceptibles, comme l'homme, d'aimer le bon et le beau (p. 5), et qu'il y a entr'elles, comme entre nous, des amitiés délectables (p. 23), c'est-à-dire recherchées pour le pur plaisir qu'elles procurent indépendamment de l'utilité qu'on en peut retirer, et des amitiés honnêtes, telles que celle qui naît de la reconnaissance (p. 25) etc., etc.); mais le Père André se trompe en affirmant que l'animal, dans les livres du savant médecin, est placé au-dessus de l'homme, et il est plus que sévère en accusant d'athéisme un écrivain qui n'élève nulle part aucun doute sur l'existence de Dieu. — Cf. t. I, p. 223, note 22.

(2) *Extraits de Descartes*, p. 400.

(3) Voyez la 3°. *Réponse aux quatrièmes objections*, à la suite des *Méditations*.

vent dit en plusieurs occasions que d'un côté il est évident, par la raison, que l'essence de la matière consiste dans l'étendue, et que d'un autre côté il est certain, par la foi, que le corps de Jésus Christ est réellement contenu sous les espèces du pain, et du vin dans le sacrement de l'Eucharistie, et par conséquent, qu'il étoit convaincu de l'une, et de l'autre vérité; mais qu'il n'étoit pas raisonnable de l'obliger à faire voir l'accord de ces deux vérités, puisqu'ignorant la manière dont le corps du Sauveur est dans le sacrement, ce seroit une témérité de l'entreprendre, et qu'il est assuré que si Dieu nous la révéloit, on verroit tout d'un coup que la foi n'est point ici contraire à la raison. Il pouvoit encore ajouter que les explications des théologiens détruisent conséquemment et ce mystère même, et plusieurs autres vérités importantes (1). »

Il hésite encore moins à le reprendre sur des matières purement philosophiques, lorsque cet esprit naturellement si droit et « à qui rien n'échappe (2), » lui paraît s'être mépris; qu'il confonde, par exemple, ce qui est volontaire avec ce qui est libre (3), le Père André lui soutiendra que « la volonté est le mouvement de l'âme vers le bien en général, tandis que la liberté est le pouvoir de déterminer ce mouvement,

(1) *Extraits de Descartes*, p. 55.

(2) *Ibid.*, p. 37.

(3) « Il n'y a personne qui se regardant seulement soi-même n'expérimente, que la volonté et la liberté ne sont qu'une même chose... »
12^e. *Réponse aux troisièmes objections.*

de le suivre, ou de l'arrêter à l'égard des biens particuliers (1). »

Nous n'avons plus affaire ici au professeur dont la pensée, pour se plier aux exigences d'un enseignement sévèrement surveillé, s'impose toujours de plus ou moins pénibles sacrifices; le rédacteur des notes que nous avons sous les yeux n'écrit que pour lui-même; et c'est bien son véritable sentiment qui se produit en toute liberté. Aussi le voyons-nous admettre nettement, dans ces *Extraits*, ce qu'ailleurs il ne reconnaît qu'avec beaucoup de réserve lorsqu'il ne va pas jusqu'à le nier formellement, à savoir : « 1°. Que l'ame ne remue point le corps par une efficace propre (2); 2°. que les bêtes n'ont point d'ame (3). » Il n'hésitera pas à écrire que « l'opinion des accidens réels, et absolus lui paroît 1°. contradictoire dans les termes; 2°. périlleuse dans la foi; 3°. nouvelle dans la théologie, puisqu'aucun pere, ni aucun docteur n'en a parlé avant le Maître des Sentences, et encore (4)! »

(1) *Extraits de Descartes*, p. 54.

(2) *Extraits de Descartes*, p. 54. Voyez notre t. I, p. 289. — On sait que c'était là un des points que combattait entr'autres le P. Du Tertre dans son *Philosophe extravagant*, dirigé tout entier contre le Malebranchisme. A propos de quoi le P. Martin écrivait dans son *Athenæ Nomannorum*, p. 500: « Pergat ille (Du Tertre Rodolphus Alenconiensis, philosophus insignis) prælia Domini præliari! »

(3) *Extraits de Descartes*, p. 54. — Voyez t. I, p. 283-4.

(4) *Extraits de Descartes*, p. 56. — Cf. t. I, p. 277 et suiv.

Ce n'est pas ici non plus qu'il ménagera une doctrine qu'il déplorait, ce probabilisme que la Compagnie n'imposait pas aux siens, mais qu'elle tolérait et qu'elle autorisait : « Tandis qu'il n'y a point d'évidence, dit-il quelque part (1), on peut suspendre son jugement ; mais supposé que l'on juge, c'est toujours en faveur de l'opinion qui nous paroît la plus vraisemblable. Donc agir suivant l'opinion la moins probable, c'est agir autrement qu'on ne juge, c'est agir contre sa conscience. » — « N'est-il pas démontré que le probabilisme est la ruine de la morale chrétienne (2) ? » — « Contre l'opinion probable 1°. il est certain, que la probabilité extrinsèque ne peut servir de règle de conduite, qu'à des personnes non seulement ignorantes, mais encore incapables d'examen, faute de temps, ou d'esprit ; 2°. qu'un homme ne peut sans péché (car j'appelle ainsi tout mauvais usage de sa liberté), qu'on ne peut, dis-je, sans péché juger qu'une opinion est vraie, lorsque sa contraire paroît plus probable ; 3°. qu'il n'est pas permis de donner pour son sentiment, une opinion, qui nous paroît moins probable, qu'une autre ; 4°. que nos actions devant être conformes à nos [jugements, agir autrement qu'on ne juge, c'est mentir à sa conscience et manquer à son devoir] (3). »

Nous connaissons assez le Père André pour ne pas

(1) *Extraits de Descartes*, p. 96.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*, p. 97.

douter de la pureté, de la sévérité de ses croyances morales; en théorie, comme en pratique c'était plus qu'un stoïcien, c'était un chrétien. Mais ces principes rigides sont singulièrement adoucis, sans en être le moins du monde amoindris, par une tendresse de cœur qui répand sur eux un charme indéfinissable; le sacrifice perd son âpreté, sa rudesse; il devient un attrait, une félicité! « Puisqu'il n'y a rien en nôtre pouvoir excepté le bon, et le mauvais usage de nôtre liberté, nous ne devons rien désirer autre chose, que d'en bien user, ni rien craindre, que d'en user mal. Donc la vérité, et la vertu doivent être les seuls objets de nos désirs; et parce que l'erreur est la mère du péché, faisons tous nos efforts pour nous soustraire à sa tyrannie. N'épargnons pour cela ni la fatigue de la lecture, ni le travail de la méditation. Oüi, pourvû que j'aie le bonheur de vous connoître, ô sainte vérité, et de vous aimer, ô charmante vertu, je ne crains ni l'ennui de la solitude, ni les mépris des hommes, ni les dégouts de la chair pour ces biens intelligibles, ni enfin les persecutions de vos ennemis. Graces à Dieu par Jesus Christ (1)! »

Les préceptes auxquels il soumettait sa vie sont résumés dans ces quelques mots : « 1°. Que Dieu seul soit le motif de mes actions. 2°. Que Jesus Christ seul en soit le modele. 3°. Que la vérité, et l'ordre soit mon unique passion. 4°. Faisons du bien aux

(1) *Extraits de Descartes*, p. 92.

pauvres. 5°. Aimons les ingrats. 6°. Jamais ne cherchons à triompher des esprits foibles. 7°. Qu'une charité tendre soit l'unique vengeance, que je tire de mes ennemis. 8°. Faisons excuse à quiconque je pourrai avoir fait de la peine par mégarde. 9°. Vince in bono malum. 10°. En amitié jamais d'égal. 11°. Faisons si bien que tout le monde parte content de soi d'auprès de moi. 12°. Jamais de refus à une demande juste. 13°. Quoi qu'il en coûte, soyons utiles à l'Église de Jesus Christ (1). »

II. Nous avons vu le Père André à genoux devant son grand Descartes ; c'était un véritable culte qu'il lui rendait. Nous allons maintenant le voir en face de Malebranche : Malebranche n'est plus que son maître, un maître qu'il vénère sans doute, mais qu'il aime avant tout, et avec lequel, toutes les fois que l'occasion lui en sera donnée, il ne craindra pas de s'identifier.

Avec quelle effusion de cœur il exalte « les belles remarques (2), les merveilleuses analyses (3), les charmantes règles (4), les profondes et solides vérités (5), » dont ses ouvrages abondent ! Le Père Malebranche est « si serré, si exact, si judicieux (6) ! » — « Quelle net-

(1) *Extraits de Descartes*, p. 93.

(2) *Extraits de Malebranche*, p. 249.

(3) *Ibid.*, p. 242.

(4) *Ibid.*, p. 295.

(5) *Ibid.*, p. 292.

(6) *Ibid.*, p. 265 et 298.

teté! Quel ordre (1)! Que sa méthode est sûre (2)! »
« Que de sagesse il fait remarquer dans les lois
de la nature (3)! » « Quelle sublime idée il donne
de la puissance de Dieu (4)! » « Est-il d'ailleurs un
auteur plus chrétien (5)? » Comme chez lui « tout
va au christianisme (6)! » « Quand il n'auroit fait
en sa vie que cette explication (7) du mystère de
la Trinité, ne mériterait-il point des louanges éter-
nelles (8)? » On a pu élever des doutes sur son
orthodoxie; mais était-il socinien, manichéen, pré-
déterminant, anteprevisaire, lui qui foudroie par des
arguments invincibles ces déplorables doctrines (9)?
N'a-t-il pas au moins incliné vers le jansénisme,
ce grand écueil du temps? Voici vingt vérités *anti-
janséniennes* qui le laveront peut-être d'un soupçon
si mal fondé (10)! Sa pensée et sa parole sont de
tout point et partout « conformes à saint Paul, à saint
Augustin, à l'Évangile, à la religion, à notre sainte
foi (11)! » « Si l'Église parloit, parlerait-elle donc

(1) *Extraits de Malebranche*, p. 291.

(2) *Ibid.*, p. 325.

(3) *Ibid.*, p. 293.

(4) *Ibid.*, p. 315.

(5) *Ibid.*, p. 263.

(6) *Ibid.*, p. 258.

(7) Voyez les *Conversations chrétiennes*, IV, 55.

(8) *Extraits de Malebranche*, p. 252.

(9) *Ibid.*, p. 250, 311, 327 et 357.

(10) *Ibid.*, p. 259, 267, 311, 367, 384, 398, 418, 440, etc.

(11) *Ibid.*, p. 263, 271, 290, 326, 337, 359.

autrement (1) ! » On a voulu qu'il eût quelque rapport avec Platon ; nous le voyons attaquer et renverser le platonisme (2) ! Lui spinosiste ! mais n'a-t-il pas donné dans ses *Entretiens de morale chrétienne* une « refutation invincible de Spinoza » (3) ! Enfin c'est nous qu'on accuse de ruiner le libre arbitre, nous qui l'avons assis sur ses plus inébranlables fondements (4) !

(1) *Extraits de Malebranche*, p. 324.

(2) *Ibid.*, p. 429.

(3) *Ibid.*, p. 307.—Voyez Malebranche, *Entretiens de Morale*, VIII.

(4) *Extraits de Malebranche*, p. 217. Cette récrimination est provoquée par un passage de l'*Éclaircissement X, Sur la nature des idées*, confirmant la théorie exposée au livre III, 2^e. partie, ch. vi, de la *Recherche de la Vérité*. — Le Père André, dans beaucoup d'autres endroits, parle ainsi du Père Malebranche, comme l'avocat fait de son client : « L'expérience est pour nous (p. 324). » « Le manichéisme confondu par notre principe (p. 357). » « Quelle est donc l'extravagance de nos calomniateurs ? »

VI.

BIOGRAPHIE

DU PÈRE ANDRÉ.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR CHARLES DE QUENS.



BIOGRAPHIE DU PÈRE ANDRÉ.



ANDRÉ (YVES-MARIE), que deux pièces officielles (1) nomment Yves de l'Isle André, naquit à Châteaulin, en Basse-Bretagne, le 22 mai 1675, d'une famille honorable et qui édifiait le pays par ses vertus chrétiennes. Un de ses oncles était avocat du roi au présidial de Quimper (2). C'est dans cette ville, voisine de Châteaulin, que le jeune André, séparé, dès l'enfance, de son père et de sa mère, fit toutes ses études, y compris sa philosophie, avec un grand succès. Une vive piété, qu'avait développée en lui sa première éducation, un penchant décidé pour la retraite et les

(1) Ces deux pièces sont deux certificats attestant que l'acolytat, les autres ordres mineurs et la tonsure cléricale lui ont été conférés le 25 février 1696, dans la chapelle de la Société de Jésus, sise au faubourg St.-Germain, à Paris. On lit, dans l'un de ces titres, le nom de son père, Yves de l'Isle André et celui de sa mère, Anne de Poulmarch. Voyez la *Correspondance du Père André*, ms. conservé à la Bibliothèque de Caen, au commencement.

(2) Nous connaissons encore trois de ses neveux : René-Anne Jouan de Kerberec, jésuite, régent de 5^e. au collège d'Amiens, en 1748 (voyez t. I, p. 26) ; Montier aîné (voyez *supra*, p. 119), officier de port, retiré du service, pensionnaire du roi, résidant à Brest, et mort à 71 ans, en 1769, comme nous l'apprend une lettre, malheureusement tronquée, de l'un des gendres de la dame Bolle Delmont, décédée en 1763, et Montier jeune, frère du précédent, et résidant aussi à Brest où il exerçait la profession d'avocat. Une sœur d'Yves André, Françoise, avait épousé un Salomon Montier, père des deux Montier, ci-dessus mentionnés.

travaux de l'esprit, lui inspirent, à dix-huit ans, l'idée et le désir de se vouer à la vie monastique. Qu'importe, pour une vocation de cette nature, une maison ou une autre ? Les Jésuites sont là ; c'est à leur porte qu'il ira frapper. En vain lui représente-t-on les exigences et le régime despotique de la Compagnie à laquelle il veut se donner. « Tu ne vivras pas longtemps, lui disait-on, avec de pareils maîtres ; ton indépendance leur déplaira bientôt, et ils te congédieront sous le prétexte le plus frivole. — Si je leur fais honneur, répondait André, ils me garderont ; sinon, je me condamne moi-même (1). » Quelques jours après, le 13 septembre 1693, il entrait chez les Jésuites, et commençait son noviciat à Paris (2).

En prenant l'habit religieux, André s'était *confisqué à Dieu corps et âme* (3). Il se refuse donc, lorsque ses supérieurs l'y engagent, à demander une pension à sa famille : « Est-ce pour avoir du bien, que je fais vœu de pauvreté (4) ? » *Obliviscere populum tuum et*

(1) De Quens, *Recueil Mezeray*, p. 383. De Quens ajoute : « Le Père André avouoit, que cette expression lui étoit échappée dans son enfance. »

(2) Id., *Ibid.* et *Notes diverses*, p. 14. L'abbé Guyot, dans son *Éloge historique du Père André* (Voyez les *OEuvres du feu Père André*, 4 vol. in-12, Paris, Ganeau, 1766-1767, t. I, p. 11) s'est trompé, et nous nous étions trompé avec et d'après lui, dans l'article ANDRÉ du *Dictionnaire des sciences philosophiques*, en reculant de trois mois l'admission du jeune André dans la Compagnie de Jésus.

(3) De Quens, *R. M.*, p. 407, et l'abbé Guyot, l. l.

(4) De Quens, *R. M.*, p. 407. Le Père André ajoutait, en rappelant

domum patris tui, lui crient les livres saints ; pour ne pas dérober un instant à ses devoirs, il ne reverra plus, une fois qu'il en sera sorti, le foyer paternel (1).

La seconde année de son noviciat (2) étant expirée, André reçoit, en 1696, dans la chapelle de la maison professe, la tonsure et les ordres mineurs (3). La même année, on l'envoie faire, au collège d'Alençon, où il est chargé de la rhétorique, son jувénat de régence (4). Sept ans plus tard, en 1703, il est rappelé à Paris,

ce mot à son jeune ami : « La suite fit voir, que la précaution auroit été bonne à prendre. »

(1) De Quens, *R. M.*, p. 408 ; cf. notre t. I, p. 205, note 2. — De Quens nous parle (*Recueil Saurin*, p. 160) d'un voyage du Père André de La Flèche à Fontevault et à Tours, le long de la Loire, avec trois ou quatre pensionnaires ; c'était probablement une course faite vers 1706, par ordre et pour les intérêts de la Compagnie. Il nous le montre aussi (*Ibid.*, p. 179) passant par Dieppe et y visitant le savant auteur de *l'Histoire critique du Vieux et du Nouveau Testament*, l'ex-oratorien Richard Simon ; c'était, avant 1712, année où mourut le célèbre hébraïsant, et, selon toute vraisemblance, vers 1708, en se rendant de Rouen à Hesdin. Pendant son noviciat, en 1695, il était allé en pèlerinage, avec les autres novices, à Notre-Dame de Chartres (*De Quens, R. M.*, p. 384).

(2) Un des exercices les plus importants du noviciat consistait à parler, après quelques jours de préparation (du mercredi au dimanche), sur un thème donné. De Quens, *R. M.*, p. 384 ; cf. *supra*, p. 199-200. — Le même Recueil nous dit un mot (p. 383) d'un autre exercice, nommé *les tons*, auquel s'appliquaient les novices, « pour apprendre la prononciation... péché pour péché... récompense pour récompense ; prononciation bretonne. »

(3) Voyez *supra*, p. 333, note 1.

(4) Sur les jeunes régents, voyez t. I, p. 257, note 2.

pour y suivre, jusqu'en 1706, le cours de théologie (1),

(1) Nous consignerons ici les souvenirs que le P. André avait gardés, et que De Quens nous a transmis, de ses différents maîtres. — A Quimper-Corentin, il avait eu pour régent, dans ses basses classes, le Père *Champion*, de Vire, auteur d'un « poëme excellent : Stagna, les poissons d'étang » (*R. M.*, p. 243), et pour professeur de philosophie le Père *Brevedent*, de Rouen, jésuite, qui « passoit alors pour avoir trouvé le mouvement perpétuel » (*Ibid.*, p. 354). — A Paris, « le Père *La Maugeraie*, normand, de grande taille, bon argumentant, [et qui] faisoit trembler les professeurs, » l'avait, comme régent de mathématiques, compté au nombre de ses écoliers. Le Père La Maugeraie « étoit habile, mais ne sçavoit pas écrire ; [son] style lourd, pesant, n'invitoit pas le lecteur. » Il avait publié un nouveau système d'équilibre, que M. Varignon réclama comme le sien, l'ayant, en effet, dicté long-temps auparavant ; le Père La Maugeraie soutint qu'il n'avait pas vu les cahiers de M. Varignon, et il fut convenu entr'eux qu'ils avaient, chacun de son côté, fait la même découverte (*Ibid.*, p. 393). Dans un livre intitulé : *Beauté du Calendrier Grégorien*, imprimé vers 1727, il soutenait contre Cassini que Clavius et les autres astronomes romains avaient eu raison de ne pas suivre le projet de Lilio pour le retranchement des quatre jours d'anticipation des nouvelles lunes en 1577 ; le P. André regardait Cassini, comme bien meilleur juge en cette matière qu'un savant qui n'avait pas observé le ciel et ne s'était occupé que de calculs dans son cabinet (*Ibid.*, p. 410 ; et sur ce Clavius « habile mathématicien, qui s'en tenoit dans la théorie à l'ancien système de Ptolomée à cause du decret, qui avoit défendu le livre de Copernic *donec corrigatur* ; mais [qui] ayant appris, que Galilée avoit découvert les satellites de Jupiter : Il faut maintenant, disoit-il, faire l'oraison funebre du système de Ptolomée » *Ibid.*, p. 334). — Ajoutons-y le Père *Louis Marquer*, mort à La Flèche, en 1725, d'une ossification du cœur, dans sa 75^e. ou 76^e. année, et qui, étant encore dans la régence des humanités, avait été atteint d'une hydropisie dont il s'était guéri en se privant de toute boisson et en ne mangeant que du pain rôti pendant un an environ ; ce fut sous lui que le P. André fit, à Paris, le cours de théologie qui s'y enseignait. C'était un esprit « élégant,

et pour y servir la Compagnie comme jeune préfet (1). Cependant il arrivait, le 19 décembre 1705, au sous-diaconat; le 27 février 1706, au diaconat; et le 20 mars suivant, à la prêtrise (2).

Vers 1703 ou 1704, notre jeune préfet se lie avec le célèbre Hardouin, bibliothécaire au collège qu'on appelait alors de Clermont et qui prit plus tard le nom de Louis-le-Grand; mais il s'aperçut bientôt, tout en admirant la prodigieuse mémoire du savant écrivain, combien son commerce était stérile, et il l'abandonna (3).

mais mince; [il] se piquoit de parler bien latin dans ses cahiers qui d'ailleurs étoient assez vides » (*Ibid.*, p. 380). — Enfin nous connaissons un Père *Brignon*, dont on a une traduction purement écrite, mais « sèche », de l'*Imitation de Jésus-Christ*, et qui nous est donné comme « second maître des novices du P. André ». On trouvera quelques détails sur ce Père dans les *Mémoires de Trévoux*, avril 1731, p. 625 (De Quens, *Recueil Saurin*, p. 165).

(1) Voyez sur les deux classes de préfets et en particulier sur les jeunes préfets, notre t. I, p. 158, note 3. Cf. *Ibid.*, p. 239, note 25 et p. 241.

(2) De Quens, *R. M.*, p. 385. De Quens ajoute : « Le Card. de Noailles fit une règle générale d'examiner tous les Religieux pour les ordres, sans excepter les jésuites, dont quatre subirent l'examen. Le prélat fut content, et depuis l'on n'examina plus : Le P. A. fut admis sans examen : [il] fut ordonné avec un abbé de Lorraine d'Armagnac, qui seul fut traité de *Dominus*. Son père le comte d'Armagnac, de peu d'esprit, et fort simple : La recolte est belle, dit-il un jour à Louis 14 ; nous aurons de l'avoine cette année tout notre content : Monsieur, je vous en félicite, reprit le Roi. » — Voyez les trois pièces officielles constatant la collation de ces trois grades en tête du ms. conservé à la Bibliothèque de Caen et intitulé : *Correspondance du P. André*.

(3) Voyez sur le Père Hardouin notre t. I, p. 265, et 266, note 2.

En 1705, un autre personnage, plus justement illustre, et qu'il rencontrait quelquefois aux conférences philosophiques dont l'abbé de Cordemoi était l'âme (1), le gagnait pour sa vie aux opinions de Descartes et aux siennes. C'était Malebranche.

Le Cartésianisme était venu, comme on sait, fermer les yeux à la Scholastique expirante. Les Jésuites seuls ne paraissaient pas s'en douter; leur enseignement s'obstinait à réchauffer le cadavre. Cependant la philosophie nouvelle, qu'ils ne voulaient pas reconnaître, les assiégeait et les entamait. Il fallut bien enfin s'avouer son importance et sa force. On passa tout-à-coup du dédain à la fureur. Le mot d'ordre est donné. La Compagnie entière se lèvera comme un seul homme pour sauver l'Église et se sauver elle-même du fléau qui la menace. Rien ne sera épargné pour exterminer, pour anéantir une doctrine *aussi absurde qu'impie, aussi contraire à la foi qu'à la raison* (2). C'est dans de telles conjonctures qu'André, un des plus fervents adeptes de la philosophie nouvelle, se permet de réclamer contre les calomnies dont, autour de lui, on accable Descartes; c'est alors qu'il ose admirer tout haut, et, qui plus est, aimer Malebranche! C'en est trop. On éloignera au plus vite cette imagination malade du foyer de l'infection. Vers la fin de 1706, brusquement séparé de

(1) Voyez t. I, p. 6, note 7.

(2) Voyez *Ibid.*, p. 330.



son illustre ami, André va terminer sa théologie à La Flèche.

Cette mesure ne produisit pas sur l'esprit du jeune breton l'effet qu'on s'en était promis. Au lieu d'interpréter favorablement, ou du moins de supporter avec courage et résignation le coup qui le frappait, il s'en exagéra la rigueur, il en dénatura les causes. Là où ses Supérieurs ne voyaient qu'une *peine légère*, qu'une *sage précaution* (1), il vit une odieuse et cruelle injustice. Ses plaintes éclatèrent; et après avoir fatigué le P. Provincial duquel il dépendait, elles allèrent jusqu'à Rome inquiéter le P. Général. Si André eût été un homme ordinaire, la prédiction que ses parents lui avaient faite, avant son entrée dans la Congrégation, se fût, à coup sûr, réalisée; on lui eût dès-lors, pour toute réponse à ses lettres quelque peu insolentes, rendu la liberté. Mais ce cri, qui partait d'une âme profondément blessée, de- celait, sous les formes les moins équivoques, un génie élevé autant qu'un noble cœur. C'était d'ailleurs un mélange d'indépendance et de soumission à la règle, d'âpre fierté et de charité chrétienne, qui laissait espérer qu'à la longue l'action incessante du milieu dans lequel il était plongé, ramènerait le rebelle aux sentiments qu'on attendait de lui, et qui, jusque-là, neutralisant le mal par le bien, semblait tout au moins devoir rester inoffensif. On prit donc patience.

(1) Ces mots se trouvent dans une lettre du Général des Jésuites au P. André. Voyez notre t. I, p. 22, note 3.

En octobre 1707, sa théologie terminée, on l'envoie faire à Rouen sa troisième année de noviciat. En 1708, pour achever de l'éprouver et de le rompre, on le charge d'une basse classe au petit collège d'Hesdin, où on l'emploie en même temps comme père de la Congrégation (1). Une lettre du P. Général vient l'y chercher. Qu'il tremble, *s'il persiste à en croire sa raison personnelle plutôt que la sagesse de la Compagnie, à suivre Descartes plutôt que le Christ* (2). Puis, comme si l'expiation était consommée, ou peut-être dans l'espoir de ramener par la reconnaissance une âme qu'on ne pouvait soumettre par la crainte, on lui confie, en 1709, la chaire de philosophie au collège d'Amiens.

Qu'on se figure le professeur placé entre ses croyances toutes cartésiennes, et le devoir rigoureux qui lui en imposait le complet sacrifice, *la sincérité chrétienne voulant qu'il défende la vérité sans déguisement, et la prudence, qu'il ménage l'erreur pour l'in-*

(1) De Quens, *R. M.*, p. 387. — On ne nous dit pas à quelle congrégation il était attaché en cette qualité. On sait que les institutions de ce genre étaient très-variées chez les Jésuites. Ils avaient des congrégations d'artisans, de laquais. On nous parle d'une congrégation des messieurs et d'une congrégation des dames à Aix; d'une congrégation des prêtres à Rome (De Quens, *Recueil Jésuites*, p. 151); d'une congrégation des écoliers à Paris, que, par parenthèse, quoiqu'elle fût composée de plus de 80 jeunes gens et enfants, le P. Le Jay confessait tout entière en une heure et demie (voyez *Histoire générale de la naissance et des progrès de la Compagnie de Jésus*, t. IV, p. 119).

(2) Voyez t. I, p. 186.

térêt même de la vérité ou du moins pour celui de la charité (1). Malgré toutes ces précautions et tout son désir de vivre en paix, il ne put éviter l'écueil. On crut apercevoir dans la thèse générale qu'il fit, selon l'usage, soutenir publiquement par ses élèves à la fin de l'année scolaire 1710-1711, une arrière-pensée malebranchiste; innocent peut-être *en ce qu'il disait*, il était certainement coupable *en ce qu'il ne disait pas* (2). Toutefois les charges ne paraissant pas suffisantes, l'accusation n'insista pas. Le professeur s'engagea seulement par écrit à se prononcer franchement à l'avenir pour les doctrines de la Compagnie; et le P. Provincial, après avoir obtenu de lui cette garantie, lui confia cette année-là même, en 1711, la chaire de philosophie au collège de Rouen. On y fut d'abord très-content de ses leçons, au point que, pour l'en récompenser, on l'admit, le 2 février 1712, à la dernière profession, à celle qui le faisait décidément jésuite. Bientôt l'engagement, qu'il avait jusque-là scrupuleusement tenu, ne parut plus aussi fidèlement rempli. On signala dans son enseignement quelques propositions mal sonnantes. Condamné à se rétracter et à dicter en pleine classe un formulaire où il déclarait qu'*il estimait vraies des choses qui lui paraissaient fausses*, il se soumit, mais d'une soumission purement extérieure et même en protes-

(1) Voyez t. I, p. 63.

(2) Voyez *Ibid.*, p. 62, note 2.

tant (1). Sa chaire lui fut enlevée, et on fit du professeur, pour utiliser ses vertus et ses talents dans un poste où sa philosophie semblait moins à craindre, un directeur des consciences. On l'envoie, en octobre 1713, comme père de la Congrégation des messieurs, habiter Alençon (2).

C'était le temps où les querelles que le livre de Jansénius avait suscitées, divisaient l'Église en deux camps. La bulle *Unigenitus* venait d'organiser une croisade contre l'hérésie, et tout ce qui ne se prononçait pas avec une sainte colère contre les doctrines réprouvées était suspect. Le P. André condamnait, avec sa Compagnie, les cinq propositions que les foudres pontificales avaient frappées; mais il ne pouvait ni approuver, ni surtout répéter les invectives et les calomnies dont les jansénistes, ou plutôt ceux que, sans trop s'entendre, on appelait de ce nom, étaient scandaleusement poursuivis. Il ne parlait de la Constitution ni en bien ni en mal; il osait dire que *la France n'avait pas besoin d'inquisition* pour maintenir la foi; il voulait qu'on laissât les prélats ennemis régler leur compte avec le bon Dieu (3). Sa charité parut de la froideur; sa froideur, une hostilité déguisée. En 1718, on le retire d'Alençon, et il

(1) Voyez Cousin, *Œuvres philosophiques du P. André*, Introduction, l. I., p. ccxv, et notre t. 1, p. 289, 314 et 354.

(2) Voyez Cousin, l. I., p. ccxi.

(3) De Quens, *R. M.*, p. 399.

va, comme ministre des pensionnaires, s'établir dans la maison que les Jésuites tenaient à Arras.

En 1719, il retourne, préfet des hautes études, au collège d'Amiens. Pendant les deux premières années, son administration fut assez paisible. Mais, en 1721, l'acharnement avec lequel on attaquait le jansénisme étant à son comble, l'imperturbable modération du P. André blessa plus profondément que jamais le fanatisme et l'intolérance de ses Supérieurs. Un ennemi seul, à ce qu'il leur semblait, pouvait, dans de telles circonstances, conserver son sang-froid. Sur ces entrefaites, une brochure paraît, où les Jésuites sont aussi vigoureusement qu'habilement attaqués. D'après quelques vagues indices, on l'attribue au P. André. Pour plus d'éclaircissement, on fouille ses papiers et ses livres. Alors se révéla, aux yeux de la Compagnie indignée, le grand crime dont le Révérend Père était bien réellement coupable. Une vie de Malebranche, où le Cartésianisme était donné comme la seule philosophie raisonnable et chrétienne; où les doctrines de l'ordre, sa morale pratique, son personnel enfin étaient sévèrement jugés, se trouve, presque achevée, au nombre des ouvrages à la composition desquels il consacrait ses loisirs. On ne peut plus s'y méprendre. C'est un faux frère; c'est un serpent que la Société porte dans son sein et qu'il est temps d'écraser. On le livre donc, sous un prétexte quelconque, à la justice du siècle, et il est, comme un criminel, enfermé à la Bastille. Là, le cœur lui manqua. Effrayé de l'avenir dont il se voyait menacé,

songeant sans doute à cet abbé Blache (1), que des causes analogues avaient amené, quelques années auparavant, entre ces mêmes murs où il venait de mourir, il confesse ses fautes et en demande pardon à ses Supérieurs et à toute la Compagnie dans les termes les plus humbles et sous les formes les plus touchantes : « J'ai eu, leur disait-il dans une lettre écrite au P. Provincial du fond de son cachot, le plus grand tort du monde; je l'avoue, et suis prêt à subir toutes les pénitences qu'on me voudra imposer. Mais si Votre Révérence, ou plutôt si la Compagnie veut bien me pardonner, je suis résolu d'oublier tous les chagrins que j'y ai soufferts, de ne plus travailler que pour Dieu, de rompre tout commerce avec les personnes qui lui seront suspectes, de réparer enfin par tous les moyens possibles tout le mal que j'ai pu faire, et de lui donner telles assurances qu'elle voudra de la sincérité de ma résolution. Me voilà, mon révérend Père, entre vos mains. Vous me tenez sur la terre la place du souverain juge. Parlez; ordonnez; pardonnez; punissez : je suis prêt. Je ne veux plus avoir d'autre intérêt dans le monde que ceux de Dieu, de l'Église et de la Compagnie (2). » Cette lettre, qui n'était qu'à demi-sincère et que le P. André désavouait, pour ainsi dire, en l'écrivant (3), attendrit probablement

(1) Voyez *Revue rétrospective*, édit. Taschereau, t. I, n°. 1, octobre 1833 et les n°. suivants.

(2) Voyez t. I, p. 425.

(3) En tête de la minute de cette lettre, nous lisons ces mots écrits de

ses juges; et nous le retrouvons bientôt à Amiens, où il reprend ses fonctions un moment interrompues. D'Amiens enfin on l'envoie à Caen, en 1726, où il est chargé de la mathématique, comme on disait alors, et de la direction des consciences en qualité de père spirituel (1).

Là se fixe sa vie errante, et s'arrêtent les persécutions dont il avait été l'objet. Caen, cette ville de calme et de silence, où tous les bruits s'apaisent, où tous les excès se modèrent, où toutes les ardeurs s'éteignent, abritera ses vieux jours. Le P. André y va passer les trente-huit années qui lui restent encore à vivre, comme dans un port ou dans un tombeau. Là d'ailleurs il se fera estimer de tous les personnages influents dont la haute société se compose; son évêque, M. de Luynes, s'engagera à le *défendre envers et contre tous* (2); et le souvenir de la Bastille contiendra, dans les limites qu'il s'est lui-même posées, et son cartésianisme et l'audace de ses jugements. Admis à l'Académie royale des Belles-Lettres, il en devient un des membres les plus assidus et les plus laborieux. Quelques-uns des écrits qu'il rédige pour ses séances, son *Essai sur le Beau* entr'autres, répandent au loin sa réputation. Aussi les hommes de quelque valeur qui traversent la ville viennent-ils lui rendre visite. On

la même main : « Je désavoue cet écrit, que je fis de bonne foi, mais par violence. » Voyez t. I, p. 422.

(1) De Quens, *R. M.*, p. 499.

(2) Voyez *supra*, p. 85.

lui écrit de toutes parts pour prendre son avis sur différentes questions de théologie, de littérature ou de science; et si, parmi les correspondants dont sa jeunesse dut être aussi heureuse que fière, nous trouvons Malebranche, au nombre de ceux dont sa vieillesse s'honore nous comptons Fontenelle. Ce ne fut qu'en 1759, à 84 ans, que le courageux vieillard, auquel ses Supérieurs avaient souvent offert sa retraite, consentit enfin à quitter son enseignement et à prendre le repos que réclamait son grand âge (1). Lorsqu'en 1762 la Compagnie de Jésus commença à se dissoudre, le collège qu'elle dirigeait à Caen ayant été fermé, le P. André se retira, sur sa demande, chez les Chanoines de l'Hôtel-Dieu qui l'accueillirent avec respect, et où le Parlement de Rouen subvint généreusement à tous ses besoins (2). Il y mourut dans sa 89^e année, quelques mois avant que la Société ne fût condamnée à quitter la France, le 26 février 1764 (3).

(1) « Le provincial proposant au P. A. une retraite après une vingtaine d'années passées dans la régence des mathématiques, celui-ci répondit : Tant que je pourrai mettre un pied l'un devant l'autre, je rendrai service à la Compagnie. Il avoit alors plus de 70 ans. » De Quens, *R. M.*, p. 406.

(2) Voyez *supra*, p. 111.

(3) Il trépassa, le dimanche 26, dans un des appartements du prieur, le dernier du côté des Petits-Renfermés; il fut inhumé le lendemain lundi, dans l'après-midi, au pied du grand autel, à droite, contre le pilier du côté de l'Épître. Après sa mort, il y eut contestation entre les religieux de l'Hôtel-Dieu et le curé de Vaucelles qui prétendait l'inhumer. M. l'abbé de Canchi accorda la provision aux religieux (De Quens,

Le P. André était d'une taille de beaucoup au-

Notes diverses, p. 14). — Sur Marin Amiel, prieur de l'Hôtel-Dieu, à cette époque, voyez *supra*, p. 121. Nous avons rencontré depuis, dans P. A. A. Gautier, *Varia variorum*, ms. conservé à la Bibliothèque de Caen, sous le n°. 45, 2 vol. in-fol., au t. I, p. 545, une note qui nous apprend que ce fut Marin Amiel qui prononça, le 16 février 1760, l'oraison funèbre de très-haut et très-puissant seigneur Monseigneur François de Franquetot, duc de Coigny, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur des haute et basse Alsace, gouverneur et grand bailli des ville et château de Caen; pièce imprimée, avec les armes de la ville au titre, à Caen, chez Jean-Claude Pyron, en 1760, broch. in-4°. — L'abbé Guyot, son éditeur, et De Quens, son plus cher élève, lui érigèrent, dans l'église de l'Hôtel-Dieu, un tombeau qui fut détruit, en 1830, avec l'église elle-même. Il nous en est resté l'épithaphe que nous transcrivons ici :

D. O. M.
Hic jacet
Yvo-Maria André,
Presbyter,
Matheseos hâc in urbe professor regius,
Lycaei Cadomensis
Socius :
Qui
Ex agro Corisopitensi
Ortus,
Ab honestis parentibus
Primævum pietatis florem
Traxit.
Flos ille
Postmodùm in fructus optatissimos
Exuberavit.
Ætate vix adolescens,
Religioso sensu propè vir,
Jesuitarum Societati adscriptus,
Totum se Religioni

dessous de la moyenne ; il avait la vue extrêmement

Mancipavit.

Sacris ac prophanis litteris

Peræque excultus,

De utrisque benè meritus,

De Religione è suggestu accurrata ac gravia,

De re litterariâ in porticu amœna ac facunda,

De Mathematicis inter alumnos lucida ac ordinata

Dixit.

De Deo, omnis pulchritudinis fonte,

De Religione, summo hominum bono,

De æternâ Ratione, perfectâ morum normâ,

De naturæ ac geometriæ arcanis,

Religiosè ac sobriè,

Honestè ac venustè,

Scitè ac eleganter

Scripsit ;

Mallebranchio tutior,

Cartesio felicior,

Utrique laude ac genio

Propior.

Ingenii suavitate,

Animi candore,

Facili ergà omnes morum comitate

Vir amabilis ad societatem

Vixit.

Sacerdotibus ac viris religiosis

Pietatis sinceræ ac utilis specimen

Viris litteratis geminæ laudi exemplum,

Bonis omnibus suî desiderium

Relinquens,

Duobus circiter annis huic domo addictus,

Febre correptus simul ac extinctus,

Obiit

Anno ætatis LXXXIX.

courte, et sa voix était d'une faiblesse extrême (1).

Ces désavantages physiques durent donner à son caractère, ce qu'en effet on y découvre aisément, une sorte de timidité qui lui faisait craindre les situations où il aurait fallu se mettre en scène et, par un contraste assez ordinaire, une morgue qui n'était au fond que le masque sous lequel son embarras cherchait à se cacher. Ainsi on le voit refuser, dans la curieuse et scandaleuse affaire des demoiselles Deslandes, de suivre autrement que comme témoin les exorcismes auxquels on le priaît de prendre une part active (2). Dans une autre circonstance, invité à dîner chez l'intendant de la Briffe, il répond, parce que le moment de se mettre à table s'était fait un peu attendre, au maître de la maison qui lui demandait poliment s'il avait bon appétit : « Monsieur, il est passé (3). »

Il n'avait, par suite, aucune sympathie pour ces hommes qui se mettent sans cesse en évidence; que leur zèle porte à s'ingérer de toutes les affaires dans lesquelles, sous un prétexte quelconque, ils peuvent

R. S. H. M. DCC. LXIV. V Kal. Martii.

Mœrentes et addicti,

Guillelm. Germ. Guyot, Regi à concionibus,

SS^{mo}. Aurel. Duci ab Eleemosynis, Ecclesiae

Autissiodor. Canonicus, Operum illius editor;

Et C... de Q... ejusdem defuncti quondam

Alumnus.

PP.

(1) Voyez *supra*, p. 191-192.

(2) Voyez *supra*, p. 221.

(3) De Quens, *R. M.*, p. 405.

s'immiscer; qui, en un mot, comme il le disait du Père Buffier entr'autres (1), *ont toujours leur manteau sur le dos*. Quand il était question devant lui de ces « gens toujours répandus au dehors en bonnes œuvres : Les bonnes œuvres, disait-il, c'est de s'acquitter de son emploi. »

On conçoit qu'avec de telles dispositions à l'isolement, à la solitude, il n'ait rien fait pour parvenir, dans son ordre, aux postes élevés auxquels il aurait pu légitimement prétendre; il refusa même (c'était un droit que lui donnait sa qualité de profès) une

(1) « Le P. Buffier, jésuite : homme d'esprit : superficiel : écrivoit médiocrement, mais de manière à se faire lire : n'étoit pas poète... n'étoit ni bon logicien : ni bon géometre, ni bon historien, etc. et cependant a écrit sur toutes les matieres, mais sans succès: ne travailloit point assez: c'étoit de ces gens, qui ont toujours le manteau sur le dos. Le P. A. étant à Rouen professeur de Logique, le P. Buffier y vint sur la fin de l'année pour faire imprimer sa Logique, lui communiqua son manuscrit : la forme de lettres ne plut point au P. A. qui dit à l'auteur, que cela ne faisoit qu'allonger par les préambules et préfaces, etc. : s'excusa d'en dire davantage, n'ayant pas le temps d'un plus long examen, et étant obligé de travailler à sa physique : le P. Buffier vouloit lui laisser son manuscrit à examiner, et à retoucher pendant les vacances. -- [Le P. Buffier] critique l'art de penser : c'est un très bon ouvrage : contient d'excellentes choses : sur les idées, principales et accessoires, sur les sophismes dans la conduite, et dans les disputes des ecoles : l'endroit sur S. Augustin, déplacé peut-être eu égard aux circonstances. Le P. A. y trouvoit des endroits trop allongés : n'approuvoit pas non plus le long discours qui est à la tête : sur la géometrie quelques pensées peu justes. — [Il] critique les plus grands auteurs : c'est le propre des esprits mediocres. — Dans son livre des préjugés, des choses ridicules : par exemple, un homme après certain age non fils de son père... — Quand serez-vous dévot, dit un jour le P. Buffier à M. de Fontenelle?... Quand vous cesserez d'être laid. —

procure qui lui était offerte (1). Il n'avait pas tort, d'ailleurs, quand il regardait comme de pures servitudes les fonctions de recteur, de provincial (2).

Son temps était presque entièrement consacré à la lecture, à la préparation de ses cours et à la composition.

Quelques-uns de ses manuscrits, et surtout les notes, recueillies par son élève De Quens, témoignent d'une érudition peu commune, et de connaissances pour ainsi dire universelles. Sciences naturelles, philosophie, théologie, histoire, littérature ancienne et moderne, langues savantes, il s'intéresse à tout, il approfondit tout (3). Il savait assez bien l'hébreu pour étudier la Bible dans le texte même (4). Il lisait

Mort le 17 mai 1737 à 77 ans. » De Quens, *R. M.*, p. 378-379. — Si le dernier détail que nous donne cette note de De Quens est exact, le P. Buffier serait né en 1660, et non en 1640, comme l'a imprimé le *Dictionnaire des Sciences philosophiques*. L'abbé Sabathier, de Castres, dans *Les trois Siècles de la Littérature française*, le fait naître en 1661 ; il serait mort, à ce compte, non pas à 77 ans, mais dans sa 77^e. année.

(1) De Quens, *R. M.*, p. 397.

(2) Id., *Ibid*, p. 408.

(3) Cependant, comme il était assez contempteur de sa nature, il méprisait même ce qu'il faisait et recherchait, dans ceux qui ne le faisaient pas et ne le recherchaient pas absolument comme lui. Les savants à la manière de Bochart ne lui allaient point. « Science de faits, science de mots, sciences de mémoire, les plus petites sciences du monde, disait-il, et pourtant les plus estimées, parce qu'on aime beaucoup ce qui ne coûte rien à penser... Le P. André insinuoit quelquefois en conversation ces vérités à ses confrères ; mais il trouvoit aussi qu'on négligeoit trop les sciences de faits et les langues : l'hébreu est nécessaire pour l'intelligence de l'Écriture ; ainsi du grec ; et le latin est la langue de l'Église. » De Quens, *R. M.*, p. 212-213.

(4) Id., *R. S.*, p. 178.

et relisait , sans traduction , Homère , Démosthènes , saint Clément d'Alexandrie, saint Justin , saint Basile, saint Grégoire de Nazianze, saint Jean Chrysostome , et, le cas échéant , il écrivait et même versifiait en grec (1). Le latin était encore , à cette époque , une sorte de langue maternelle pour les savants en général, et, en particulier , pour ceux qui appartenaient à un

(1) De Quens, *R. M.*, p. 228 et 222 ; *R. S.*, p. 93-97. « Le duc du Maine envoya un jour une chasse au college des Jesuites de Paris ; le P. Le Tellier recteur allait de chambre en chambre prier les jeunes préfets de faire des vers en remerciement... Le P. André fit des vers grecs... Je n'avois pas (disait-il à son élève avec une certaine fatuité) le temps d'en faire de latins. » Id., *R. M.*, p. 129. — Transcrivons encore ici quelques lignes du même recueil, relatives à la même question. « Calvin et autres hérétiques suivaient l'ancienne prononciation du grec : les docteurs de Paris y substituerent la prononciation des grecs modernes : l'Université a repris l'ancienne méthode : et sur le reproche fait aux Jésuites de suivre la nouvelle, ils répondoient, que tel estoit l'usage de l'Université au temps de saint Ignace.—Le P. André, étant régent des basses classes à Alençon, prononçoit : bêta, upsilon, etc... Un des Etienne a démontré que c'etoit la vraie maniere de prononcer le grec. Un P. Forsan, recteur, bel esprit, envoya un jour en badinant au P. A., régent de 5^e. un ecolier de Rhetorique, ou de philosophie, pour lui demander, comment il prononçoit Kirie Eleison : notre jeune régent le renvoya à son professeur, qui étant prestre devoit être plus en état de répondre à sa question. — Un bon Pere de la maison dit une autre fois en parlant du P. A... Il prononce le grec comme nos ennemis. — Ailleurs un prestre grec ayant blâmé devant le P. A. la maniere, dont messieurs les jansénistes prononcent le grec, Je ne sçais pas, reprit le P. André, sur quoi fondé ce reproche. S. Chrysostome, et les autres anciens Peres grecs prononçoient de même. — On objecte la prononciation differente des grecs modernes : mais la langue grecque a bien degeneré parmi eux ; et ils sont obligés de l'apprendre pour lire les anciens auteurs ». Id., *Ibid.*, p. 231.

ordre religieux ; il n'y a donc rien d'étonnant si le Père André le lisait et l'écrivait avec autant d'élégance que de facilité. On a de lui, dans cet idiome, outre sa correspondance avec quelques généraux de l'Ordre, outre son cours de physique et de métaphysique, plusieurs petites pièces de vers dont nous citerons celle qui résume avec bonheur les procédés méthodiques de l'école cartésienne :

O quisquis veri puros accedere fontes
Expetis, ad nostram vestigia dirige normam.
Primo defini : tum divide : tertia pone
Dogmata, queis omnis debet conclusio niti.
Ordine divisas per singula discute partes.
Incipe simpliciter ; perge ad majora gradatim.
Crede nihil, nisi quod ratio manifesta probabit ;
Sed ratio manifesta tibi sit nulla, nisi illam
Ipsa rei species, vel definitio clara,
Vel concessa tibi jam dogmata, vel prius abs te
Demonstrata probant victricitè argumenta (1).

(1) Cette pièce a été déjà publiée par l'abbé Guyot dans les *OEuvres du feu Père André*, t. IV, p. 350. En voici une autre qui est inédite : « Lorsque le P. Dubaudori, successeur du P. Porée, recita sa première harangue, le cardinal Polignac, qui d'ailleurs estimoit le P. Porée pour le fonds de son génie, dit en sortant : Voilà le bon goût du latin revenu au collège.

Dicturo ad populum, quàm sit res ardua, cunctis
Dicere, quod placeat, conveniatque sibi,
Dùm cupis orando monstrare, oratio contra
Rem facilem ingenio monstrat utrumque tuo.

Sujet d'une harangue de Rhétorique prononcée à Caën par le P. Dubaudori avant que de partir pour Paris : le P. A. me donna ces quatre vers pour les présenter à l'orateur en classe. » De Quens, *R. M.*, p. 244.

Ses poésies françaises ne nous fourniraient point une suite même de huit à dix vers dignes de figurer à côté des pièces latines que nous venons de citer ; son *Art de bien vivre*, en trois ou quatre chants, est à peu près, d'un bout à l'autre, quoi qu'en ait pu dire le Père de Tournemine qui croyait y sentir parfois le génie de Corneille (1), de la plus déplorable médiocrité.

En tête de ses productions imprimées, il faut placer l'*Essai sur le Beau* qui a paru pour la première fois en 1741 ; et, en seconde ligne, son *Traité de l'Homme*, c'est-à-dire un ensemble de discours sur les principales fonctions du corps, sur les divers attributs de l'âme, et sur l'union de l'âme et du corps. Parmi ses manuscrits, dont la Bibliothèque publique de Caen possède maintenant la plus grande, sinon la meilleure partie, nous avons remarqué une *Metaphysica sive Theologia naturalis*, grand in-folio de 128 pages ; sa *Physica*, grand in-4° de 155 pages, et un volume in-4° de 464 pages contenant de longs *Extraits de Descartes et de Malebranche*, avec des notes marginales qui en font tout le prix. Son plus important travail est, à coup sûr, cette *Vie de Malebranche, prêtre de l'Oratoire, avec l'histoire et l'abrégé de ses ouvrages*, dont nous ne connaissons encore que le titre et cette phrase qui l'ouvre : *Depuis qu'il y a des hommes, on a toujours philosophé* (2).

(1) Voyez *supra*, p. 185-186.

(2) Pour tout ce qui concerne les ouvrages publiés et inédits du Père André, voyez *supra*, p. 125-330.

Une des qualités qu'il recherchait le plus dans ses compositions, c'était la sobriété. Aussi, avant d'entreprendre un ouvrage quelconque, étudiait-il à fond la matière; il avait pour maxime qu'*Il faut tout savoir pour ne pas tout dire* (1).

Le Père André était un de ces hommes rares qui maintiennent, chez eux, dans un heureux équilibre l'esprit scientifique et les croyances religieuses. « Il y a, disait-il, deux oracles infailibles, la Foi et la Raison. Là où l'Église ne se prononce pas, il faut admettre le libre examen avec toutes ses conséquences. Un nom d'auteur n'est pas un argument. L'exemple n'a jamais fait ma règle; je ne connais que la loi. Jésus-Christ n'a pas dit : *Je suis la coutume*, il a dit : *Je suis la vérité* (2). »

En philosophie, il prétendait ne reconnaître aucun maître sur la parole duquel il se résignât à jurer. Il avait cependant des préférences marquées. Ses philosophes de prédilection étaient Platon et saint Augustin, Descartes et Malebranche, les deux derniers surtout : *Hors Malebranche et Descartes*, répétait-il volontiers, *en philosophie, point de salut* (3).

Il n'acceptait donc, qu'après se l'être en quelque sorte appropriée par ses propres réflexions, la vérité que lui offraient ses auteurs favoris. Mais il s'en est à

(1) De Quens, *R. M.*, p. 407.

(2) Id., *R. J.*, p. 83.

(3) Id., *Ibid.*, p. 331 et 388.

peu près tenu là ; c'était un vulgarisateur, ce n'était pas un inventeur.

Son cours de philosophie comprenait, selon les habitudes du temps, du moins dans sa Compagnie, 1^o. la logique, 2^o. la morale, 3^o. la métaphysique, 4^o. la physique. Comme « nous naissons, selon lui, avec deux grands défauts qui s'opposent à la recherche de la vérité, défaut d'esprit et défaut de mœurs, » il voulait qu'on débutât, afin d'écartier ce double obstacle, par la logique et la morale ; on entrerait ensuite à *pleines voiles* dans la science des esprits et dans celle des corps (1).

Sa logique nous est complètement inconnue. Nous savons seulement de lui-même qu'elle n'était qu'un *recueil des règles du bon sens*, où se trouvaient *entremêlées des questions choisies et faciles* pour exercer l'intelligence des enfants et leur apprendre à faire une juste application des règles qui leur auraient été proposées (2). Il méprisait profondément cette *logicaillerie in abstracto et in concreto*, et ce jargon *scholastique, sans méthode, sans goût*, dont l'enseignement public s'était jusque là contenté, au grand dommage de la jeunesse (3).

Sa morale devait être comme une *logique du cœur*.

(1) Voyez *supra*, p. 302-303.

(2) Voyez notre t. I, p. 368.

(3) De Quens, *R. J.*, p. 39. « Pauvres enfants ! Quel est votre malheur d'être obligés d'apprendre avec tant de peines l'art d'être déraisonnables sous le nom de Logique ! » Le P. André, *Extraits de Descartes*, p. 60.

Il y posait d'abord les préceptes auxquels notre conduite doit se soumettre ; il y traitait ensuite de la fin de l'homme, du souverain bien et du souverain mal, de la vertu, seule voie qui nous conduise au bonheur, et du vice, seule barrière qui nous en sépare (1). Quelques mots recueillis de sa bouche, ou détachés de ses livres nous montrent assez, indépendamment de ses origines qui nous sont connues, la tendance rationaliste et désintéressée de ses principes. « J'ai pris, disait-il, pour règles de mes actions ces deux passages de l'Écriture : *Omnia propter semetipsum operatus est Dominus* ; Dieu m'a donné une âme, je dois donc l'employer pour sa gloire. *Unicuique mandavit Deus de proximo suo* ; Qui n'est bon qu'à soi n'est bon à rien. Je ne me souviens pas du bien que j'ai fait aux autres, je me souviens seulement du bien que les autres m'ont fait (2) : » Dans son premier *Discours sur l'amour désintéressé*, il distingue nettement « l'amour de l'honnête qui nous dit comme à des braves : *Suivez-moi, c'est le devoir qui vous appelle* ; et l'amour du bien délectable qui nous crie comme à des troupes mercenaires : *Servez-moi, je vous paierai comptant* (3). »

Il professait une grande admiration pour le *Traité des devoirs* de Cicéron ; il y trouvait une morale

(1) Voyez notre t. I, p. 368.

(2) Voyez De Quens, *R. M.*, p. 406 et 407.

(3) *Œuvres philosophiques du P. André*, édit. Victor Cousin, Paris, Charpentier, 1843, p. 368.

beaucoup plus exacte et beaucoup plus sévère que chez les casuistes de sa Compagnie; il n'y voyait qu'un seul passage à reprendre, celui où l'auteur permet la vengeance à l'homme offensé, *laccessitus injuria* (1).

Ce n'est pas lui qui pouvait approuver la prétention de Louis XIV à *ne reconnaître de lois que celles qui émanaient immédiatement de son autorité* (2). « J'entends tous les jours, disait-il, nos casuistes assurer qu'un roi n'est point obligé à garder un traité qu'il n'auroit fait que pour se delivrer d'une guerre qui ne lui seroit pas favorable. Je me vois presque seul d'un avis contraire, quoiqu'au milieu d'une troupe de gens qui font profession de piété. Il n'y a plus de loi, ni d'évangile qui oblige dans les affaires d'État! morale scélérate (3)! » Ce n'est pas lui qui aurait songé à justifier l'*abominable massacre* de la Saint-Barthélemy (4), et l'Inquisition lui paraissait un tribunal pour le moins étrange (5).

(1) De Quens, *R. M.*, p. 225. « Quelle honte que Platon, Ciceron... aient souvent raisonné plus juste en fait de morale par les seules lumières de la raison naturelle, que nos casuistes relâchés avec leur théologie, et avec la révélation, qu'ils elevent tant eux mêmes au dessus de la raison! » Id., *R. J.*, p. 82.—Cependant nous voyons le P. André regretter que le P. Marsy, l'auteur d'un bon poème didactique intitulé *Pictura*, que M. de Luynes, en 1736, avait lu à l'Académie de Caen, ait quitté les Jésuites, avant que d'entrer en théologie, « où il auroit pris des principes. » Id., *Ibid.*, p. 246.

(2) Id., *R. M.*, p. 127.

(3) Id., *Ibid.*, p. 43.

(4) Id., *Ibid.*, p. 27.

(5) Id., *Ibid.*, p. 60.

La métaphysique, ou la science des choses intelligibles, se divise pour lui en quatre sections; la première traite des principes de la connaissance; la seconde, de Dieu; la troisième, de l'âme; la quatrième, du corps mathématique ou des nombres arithmétiques et des figures géométriques (partie que son cours actuel n'abordera point); le tout d'après saint Augustin, et en vue des vérités chrétiennes que l'enseignement général lui paraissait trop oublier (1). Cette métaphysique n'est guères qu'un compromis, passablement rédigé, entre le malebranchisme et le peripatétisme jésuitique. L'auteur y prie plus d'une fois ses lecteurs de ne pas l'accuser malicieusement de cartésianisme, au moment même où, malgré ses dénégations un peu puériles, il est le plus évidemment cartésien. Croyait-il sérieusement, par exemple, s'être séparé de Descartes, ainsi qu'il le prétend, lorsqu'il prenait pour point de départ de ses doctrines, au lieu du *Cogito, ergo sum*, les formules *Cogito, existo, multa nescio* (2)? Il se démontre l'existence de Dieu, par l'idée de l'être infiniment parfait avec Descartes qu'il ne nomme pas, et par la nature

(1) Voyez t. I, p. 367, et *supra*, p. 303.

(2) « Sanctus Augustinus duodecim sæculis ante Cartesium natum viderat omnem recte philosophandi rationem exordiri debere ab istâ primâ veritate, *cogito, sum* (et il renvoie ici au *De libero arbitrio*, lib. II, cap. 3);... Quod est obiter notandum, ajoute-t-il, ne quis indoctus philosophiam nostram cum philosophiâ cartesianâ malitiosè confundat ». *Metaphysica*, p. 3 et 4.

immuable et nécessaire de nos idées avec Malebranche qu'il ne nomme pas davantage (1). Il s'écarte un peu de ses maîtres, et cela pour leur donner plus de précision et de vérité, lorsqu'il arrive à reconnaître plus distinctement qu'on ne l'avait fait avant lui les trois facultés qu'aujourd'hui les psychologues admettent généralement dans l'âme humaine, à savoir : la sensibilité, l'intelligence et la volonté (2).

Sa *physique* qui traite successivement, après quelques observations préliminaires sur l'essence de la matière, les accidents absolus, les formes substantielles et les causes, — dans la première partie, *De la nature de la matière*; — dans la seconde, *Du mouvement*; — dans la troisième, *Du système du monde*; — dans la quatrième, *De la terre et des corps qui l'avoisinent*; — dans la cinquième, *Du corps humain*; — dans la sixième enfin, *De l'homme*, n'est au fond, comme ses autres traités scientifiques, son *Astronomie*, par exemple et son *Architecture religieuse, militaire et civile*, qu'un exposé méthodique des vérités ou des erreurs généralement reçues à l'époque sur les questions qu'elle soulève, exposé que le professeur était encore obligé de réduire pour ne point sortir des limites entre lesquelles son enseignement l'obligeait à s'enfermer.

Quelques-uns des jugements que portait le Père André sur les écrivains et en particulier sur les phi-

(1) *Metaphysica*, p. 34 et suiv.; p. 41 et suiv.

(2) Voyez *supra*, p. 306 et suiv.

losophes les plus renommés, achèveront de nous le faire connaître. Le nombre de ceux qu'il estimait en tout genre était extrêmement restreint (1).

Homère est de tous les poètes anciens et modernes celui qu'il exalte le plus : son style se rapproche de celui de l'Écriture; on est ravi en le lisant (2). — Aristophane n'est qu'un bouffon grossier, et qui ne peut plaire qu'à la canaille (3). — Théocrite, Bion, Mosque (Moschus) ont porté à la perfection le genre élégiaque; les vers ne leur coûtent rien (4). — Lucrèce lui paraît avoir une latinité exquise, naturelle; mais il ne peut goûter sa versification sans cadence (5). — Le vrai goût du rithme n'a guères commencé qu'avec Catulle, qui est le Malherbe des Romains (6). — Ovide a composé des élégies charmantes, mais que dépare trop souvent un esprit pointilleux (7). — Virgile n'est que le plus grand des versificateurs (8). — Lucain est un romain d'Espagne, qui exagère la grandeur jusqu'à l'extravagance; il a des passages qui

(1) Lorsqu'on lui reprochait de ne pas professer une assez haute estime pour les auteurs dont s'honorait sa Compagnie : Combien y en a-t-il donc, répondait-il, en dehors d'elle, dont je prise tant les œuvres? » De Quens, *R. J.*, p. 127.

(2) *Id.*, *R. M.*, p. 228.

(3) *Id.*, *Ibid.*, p. 282 bis.

(4) *Id.*, *Ibid.*, p. 264.

(5) *Id.*, *Ibid.*, p. 266.

(6) *Id.*, *Ibid.*, p. 266 et 264.

(7) *Id.*, *Ibid.*, p. 266.

(8) *Id.*, *Ibid.*, p. 211.

vous enlèvent, puis il retombe froid et languissant (1). — Il plaçait Corneille au-dessus des tragiques latins, mais au-dessous des tragiques grecs (2). — Son genre est supérieur à celui qu'adopte Racine; mais Racine s'entend bien mieux que lui à conduire une action (3). Sophocle, pour le grand, est le modèle de Corneille; Euripide, pour le gracieux, est celui de Racine; Racine, jusques dans ses pièces médiocres, vous attache et vous enchante par sa belle versification; son *Athalie*, quoi qu'on en ait dit, n'est pas son chef-d'œuvre; on sait qu'il travaillait par ordre de la Cour; *Andromaque* n'est-elle point plus belle (4)? — Corneille, Racine, Molière, possèdent en perfection l'art du dialogue. Notre théâtre comique l'emporte de beaucoup sur celui des anciens grecs. Le *Tartuffe*, quoique le sujet en soit rebutant, n'en est pas moins une *très-belle pièce* (5). — Lafontaine est inimitable; on est si charmé en le lisant qu'on lui pardonne tout (6). Si Boileau n'en parle point dans son *Art poétique*, c'est que ses vilains contes lui avaient fait une détestable réputation (7). — Boileau lui paraît un admirable poète: ses neuf premières *Satyres*; ses *Épîtres* au roi, à M. de Seignelai, à M. Arnaud, à M. de Dangeau; l'*Art*

(1) De Quens, *R. M.*, p. 265.

(2) Id., *Ibid.*, p. 262.

(3) Id., *Ibid.*, p. 260.

(4) Id., *Ibid.*, p. 281 et 282.

(5) Id., *Ibid.*, p. 282 bis, 282 ter et 283.

(6) Id., *Ibid.*, p. 270.

(7) Id., *Ibid.*, p. 286.

poétique, le *Lutrin*, autant de chefs-d'œuvre; l'Antiquité n'a rien produit de plus beau. Son *Épître sur l'amour de Dieu* n'est pas digne de lui; serait-ce, comme le disait un jésuite, le P. Duru, parce que l'amour de Dieu est un texte qu'Horace n'a point touché (1)? — J.-B. Rousseau est le dernier de nos poètes (2). — Voltaire, médiocre en tout, aurait pu faire mieux, s'il s'en était donné la peine (3).

Le père de l'Histoire, Hérodote, écrit en grec d'un style plus coulant que ne l'est en français celui du *Télémaque* (4). — Il n'y a rien de plus parfait en leur genre que les *Commentaires de César* (5). — Tite-Live est le premier des historiens latins, parce que c'est chez lui qu'on trouve au plus haut degré cette vivacité, la première vertu de l'écrivain (6). — Tacite n'est qu'en seconde ligne, sa narration n'étant ni aussi vive, ni aussi animée (7). — Le livre du président Hénault a été trop vanté; c'est un recueil de notes entassées sans ordre, sans suite; le Père André en connaissait les deux premiers volumes, il n'avait pu pousser sa lecture plus loin (8).

(1) De Quens, *R. M.*, p. 285-287.

(2) Id., *Ibid.*, p. 296.

(3) Id., *Ibid.*, p. 300.

(4) Id., *Ibid.*, p. 230.

(5) Id., *Mélanges bibliographiques et littéraires*, à la page qui suit les *Réflexions sur l'éloquence*.

(6) Id., *R. M.* Cf. *supra*, p. 245.

(7) De Quens, *R. M.*, p. 237.

(8) Id., *Ibid.*, p. 12.

Socrate est un esprit extraordinaire (1). — Platon exprime plus qu'il n'explique, dans son style qui, quoique très-beau, est un peu trop précis; sa remarquable théorie des idées n'a pas été saisie des autres philosophes (2). — Démocrite est un des plus habiles métaphysiciens et physiciens de l'Antiquité (3). — Aristote écrit bien; son style est ferme, mais sec et sans agrément. Avec toute sa logique, c'est un mauvais raisonneur; son syllogisme est bon, mais c'est Zénon qui l'a inventé; il n'y a rien chez lui de philosophique; quelle vérité la physique doit-elle à ce *génie de la nature* (4)? — Cicéron n'est pas seulement le plus grand orateur qui ait jamais été; c'est encore, à tout prendre, le plus grand des auteurs; il n'est pas, sans doute, aussi profond penseur que Platon, mais quand il emprunte une idée au fondateur de l'Académie, il la présente beaucoup mieux que lui (5). Nous savons en quels termes le Père André parlait du *Traité des devoirs* (6). — Les *Offices* de saint Ambroise sont loin d'avoir le même agrément (7). — Saint Augustin n'a pas non plus l'élégance de l'orateur romain, mais on y trouve beaucoup plus de choses pensées et méditées; la *Cité de*

(1) De Quens, *R. M.*, p. 349.

(2) *Id.*, *Ibid.*

(3) *Id.*, *Ibid.*

(4) *Id. Ibid.*, p. 320, et *Extraits de Descartes*, p. 67, 74.

(5) De Quens, *R. M.*, p. 224-223.

(6) *Cf. supra*, p. 357-358.

(7) De Quens, *R. S.*, p. 493.

Dieu est le plus bel ouvrage qui ait jamais été écrit sur la religion (1).—Entre les docteurs scholastiques, le Père André distingue d'abord un *grand augustinien*, saint Anselme de Cantorbéry, et surtout l'Ange de l'École, saint Thomas d'Aquin (2).—Il n'estime que médiocrement saint Bonaventure, qu'on a beaucoup trop loué, selon lui, et qui n'a ni la précision, ni la méthode de saint Thomas (3).—La philosophie moderne, le Père André dirait même volontiers, la philosophie est tout entière, pour lui, dans Descartes et Malebranche (4).—Le chancelier Bacon a l'esprit élevé, si l'on veut, et de larges vues; mais ce ne sont que des éclairs; il retombe à chaque instant dans les erreurs et les préjugés les plus vulgaires; il n'a ni ordre, ni méthode; sa pensée est un chaos (5). — Newton, esprit ténébreux, philosophe stupide, n'a guères pour lui que ses formules, équivoques pour la plupart, et où il met, par des suppositions toutes gratuites, ce qu'il lui est ensuite assez facile d'en tirer (6). — Locke peut avoir quelque agrément dans le style; mais c'est un pauvre rai-

(1) De Quens, *R. S.*, p. 196.

(2) Id., *Ibid.*, p. 53 et 49.

(3) Id., *Ibid.*, p. 49.

(4) Voyez *supra*, p. 355.

(5) De Quens, *R. J.*, p. 133.

(6) Id., *R. M.*, p. 333 et 336.—Voilà comment les cartésiens jugeaient l'auteur des *Principes mathématiques de la philosophie naturelle*, livre immortel, que l'un des juges les plus compétents en pareille matière, Arago, appelle *la production la plus éminente de l'intelligence humaine*.

sonneur, dangereux d'ailleurs par le masque religieux qu'il sait prendre (1). — Spinoza n'a ni esprit, ni raisonnement ; il ne parle qu'axiômes, théorèmes, problèmes, toutes choses auxquelles il est parfaitement étranger ; comment les Jésuites ont-ils pu être assez sots (pas si sots que le Père André le suppose (2)!) pour voir dans Descartes les principes du spinosisme ; son style est lourd, grossier, obscur comme les ombres épaisses, dont ce génie est toujours environné (3). — Leibnitz, grand géomètre, pauvre physicien, mauvais métaphysicien ; ses impertinentes monades, qu'il n'a jamais pu nettement définir, sont le tombeau du sens commun (4). — Buffon, dont on vante trop le style, n'est que prétentieux ; ses livres ne donnent pas une bien haute idée de sa pénétration (5). — Parlez-nous de Fontenelle ! Voilà non-seulement un bel esprit, mais un grand esprit ! Il lui a manqué, à lui qui avait si bien loué les autres, d'être dignement loué après sa mort (6) !

(1) De Quens, *R. M.*, p. 371.

(2) Tennemann pensait comme eux sur ce point ; voyez son *Manuel de l'histoire de la philosophie*, traduct. Cousin, t. II, p. 106, et les écrivains auxquels il renvoie, tels que Sigwart, *Sur l'accord du spinosisme avec la philosophie cartésienne*, et Ritter, *De l'influence de Descartes sur le développement du spinosisme*. M. Bouillier (*Histoire de la philosophie cartésienne*, t. I, p. 300 et suiv.) est plus disposé à voir, comme les Jésuites, les différences qui séparent Spinoza de Descartes.

(3) De Quens, *R. M.*, p. 370-371.

(4) Id., *Ibid.*, p. 342.

(5) Id., *Ibid.*, p. 365.

(6) Id., *Ibid.*, p. 363.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

CHARLES DE QUENS.



Descartes a engendré Malebranche qui, tout remarquable qu'il est, ne vaut déjà plus son maître; Malebranche a engendré le Père André, et c'est une chute bien autrement grave; le Père André n'a engendré que l'avocat De Quens. *Damnosa quid non imminuit dies?*

Charles De Quens est né le 18 novembre 1725, à Caen, où son père, Vigor De Quens, était venu de Billom en Auvergne (1) s'établir, nous ne saurions dire à quel titre, et où il avait épousé une demoiselle Suzanne-Charlotte Le Soudain de l'Orangerie.

Charles fit, ou du moins termina ses études au collège du Mont; nous savons de lui-même (2) qu'il y compta au nombre de ses professeurs un Père Dutertre, chargé de la seconde vers 1740, « gros corps, mais esprit fin et délicat, auquel on doit une *Histoire des Conjurations*, » et qu'il ne faut pas confondre avec le jésuite du même nom qui, après avoir été un des partisans les plus déclarés des doctrines

(1) Vigor De Quens avait eu pour régent à Billom le célèbre Père Régis, mort en odeur de sainteté. De Quens, *R. J.*, p. 144.

(2) *R. M.*, p. 251. Voyez notre t. I, p. 5, note 6.

de Malebranche, en devint tout à coup, à l'instigation de sa Compagnie, l'adversaire le plus acharné. Ce fut là aussi qu'un peu plus tard se noua, entre le jeune homme et un autre de ses régents, ce commerce affectueux qui devint la grande affaire de sa vie. Le Père André ne lui enseigna pas seulement les mathématiques dont il était chargé; il lui inspira son goût pour l'étude et les recherches savantes; il lui transmit surtout cette foi vive et cette sévérité de principes qui, chez le disciple pas plus que chez le maître, ne faiblirent jamais.

Ses classes achevées, De Quens fit son droit et prit le grade d'avocat. En exerça-t-il les fonctions? on l'ignore. Ce qui est certain, c'est que le barreau de Caen n'en a gardé aucun souvenir.

Quoi qu'il en soit, les loisirs que lui assurait sa modeste aisance étaient partagés entre ses devoirs religieux et le soin qu'il prit, pendant plus de cinquante ans, soit de copier les manuscrits du Père André, soit de coucher par écrit les détails anecdotiques et autres, qu'il recueillait de sa bouche dans leurs conversations de chaque jour.

C'est à ce travail pieux que nous devons, entr'autres, le *Recueil André*, dans lequel est transcrite en grande partie la correspondance du Révérend Père, et ceux qui, sous les titres de *Mezeray*, *Saurin*, *Jésuites*, contiennent d'utiles renseignements pour l'histoire politique, religieuse et philosophique du temps (1).

(1) Voyez notre t. I, p. vii et suiv.

Nous inclinions, en 1844 (1), à faire de notre avocat autre chose que le secrétaire du Père André; et nous lui eussions volontiers attribué une composition originale, les *Lettres à un Protestant*, que nous avons trouvées dans ses papiers, écrites de sa main. Aujourd'hui nous ne lui reconnâtrions plus même la légère dose d'invention que suppose cette polémique, d'ailleurs fort insignifiante. De Quens en était venu à ne penser, à ne parler qu'avec la pensée, qu'avec la parole du maître. Veut-il féliciter l'archevêque de Lyon, M. de Montazet, de la publication de son *Rituel*? Il se souviendra des félicitations adressées par le Père André à Fontenelle dans une occasion analogue, et il n'aura qu'à écrire en tête de la missive qu'il copie sans y changer un mot, *Monseigneur* au lieu de *Monsieur*. A-t-il à présenter au même prélat un compliment de bonne année? Il transcrira purement et simplement les quelques vers qu'en pareille circonstance le Père André rimait pour d'Aguesseau :

Illustre Montazet, que te souhaiterai-je? etc.

Il se vantera même de ces emprunts : « Ainsi, dit-il, s'exprimait mon unique Apollon (2). »

(1) Voyez notre t. I, p. VIII, n°. 8.

(2) La lettre à laquelle nous faisons allusion se trouve dans ce volume, à la page 14; et la pièce de vers que nous rappelons, à la p. 68; l'*unique Apollon*, dans deux ou trois lettres, à la fin du ms. intitulé : *Correspondance du Père André*.

Il est un point cependant sur lequel il se permet presque d'avoir un sentiment à lui; le P. André, tout en se défendant de l'animosité avec laquelle sa Compagnie poursuivait le jansénisme, n'hésitait pas cependant à condamner les doctrines de Jansénius. De Quens osera lui demander compte de ce jugement qui ne lui paraît nullement équitable. Jamais, selon lui, les jansénistes, ou ceux qu'on appelle ainsi, ne furent convaincus d'aucune erreur; jamais ils n'ont émis d'autres principes que ceux qui s'enseignent hautement et publiquement dans l'Église et à Rome même (1).

Lorsqu'en 1764, le Père André termina, chez les chanoines réguliers de l'Hôtel-Dieu de Caen, son honorable carrière, De Quens lui érigea un tombeau sur lequel fut gravée l'épithaphe que nous avons donnée plus haut et qu'avait probablement rédigée l'éditeur des Œuvres du Père André, l'abbé Guyot, qui l'a signée avec lui. Il aurait bien voulu élever un autre monument à sa mémoire, en publiant quelques-uns des traités que son cher professeur lui avait légués en lui disant le dernier adieu. Malheureusement ses efforts, dont témoigne sa correspondance, publiée en partie dans le présent volume (2), avec l'archevêque de Lyon, et le Père Lambert, furent en pure perte; malgré ses actives et persévérantes dé-

(1) *R. S.*, p. 48 et 204; *Recueil L'archevêque*, dans le *manuscrit* 451 de la Bibliothèque de Caen.

(2) Voyez *supra*, p. 155 et suiv., 254 et suiv., 265 et suiv., etc., etc.

marches , le *Traité de l'excommunication*, l'*Instruction pour un enfant qui est dans les études*, quelques autres ouvrages qui ne manquent pas de valeur, sont restés jusqu'à ce jour et , selon toute vraisemblance , resteront inédits.

Tel fut le disciple que nous avons cru devoir , en quelque sorte , ensevelir dans une même tombe avec le maître qu'il avait tant aimé et qu'il a tant contribué à nous faire connaître. Après une vie toute d'abnégation et de dévouement , passée dans la paix et le silence , De Quens s'éteignit , à Caen, dans sa maison située place Malherbe, n^o. 1^{er}, le 4 septembre 1807, à quatre-vingt-un ans et neuf mois. Il s'était allié à une honorable famille, dont un des membres, l'abbé Lentaigne , était curé de St.-Sauveur ; mais de cette union , deux filles seulement étaient sorties , qui , mariées l'une et l'autre, moururent sans laisser , à ce qu'il semble , de postérité.

EMENDANDA ET ADDENDA.

T. I.

P. IX, n°. 41. — Nous ne soupçonnions point, lorsque nous rédigeons cette préface, d'où pouvait venir le titre de *Recueil Saurin*, donné par Ch. De Quens à l'un de ses manuscrits; en y songeant un peu plus, nous avons cru reconnaître que c'était un hommage rendu à la mémoire du savant ami du P. Malebranche, qui s'était trouvé assez fort en mathématiques « pour oser défendre le système des Tourbillons contre une objection de l'illustre M. Hughens, sous laquelle tous les cartésiens avaient succombé et qu'ils avaient le déplaisir de voir souvent répétée comme victorieuse. M. Hughens avait prouvé que, selon Descartes, les corps pesants auraient dû tendre, non au centre de la terre, comme ils y tendent toujours, mais à différents points de l'axe de la terre, et M. Saurin démontra, fort simplement même et fort naturellement, qu'ils tendraient toujours au centre. L'objection ne reparait plus depuis la réponse. » Fontenelle, *Éloge de M. Saurin*.

P. X, § III. — Ajoutez à ce paragraphe : 5°. Quatre manuscrits contenant : le 1^{er}., l'*Arithmétique universelle*, première partie; le 2^e., les *Éléments d'astronomie*; le 3^e., le *Traité mathématique et historique de géographie*, t. II, que M. Charma, qui les possédait, s'est fait un devoir de remettre à la Bibliothèque publique de Caen; et le 4^e., le *Traité d'optique*, offert au même établissement par M. Arthur de Formigny de La Londe.

P. XIII. — M. Cousin semble dire, dans sa réponse à M. G. Mancel, que c'est à Caen que les OEuvres posthumes du P. André auraient été publiées par l'abbé Guyot; le fait est que c'est à Paris, chez Ganeau, libraire, rue St.-Séverin, que les quatre volumes in-12 qui les contiennent ont paru en 1766-1767.

P. XVII, ligne 24. — Supprimez le mot *encore*.

P. 4, note 3. — Cette note n'est pas tout-à-fait exacte. Ce qu'elle contient est vrai, mais pour un autre temps que celui dont il est question dans le texte auquel elle répond. Le P. André, à l'époque dont il

s'agit, était jeune préfet, et c'est à ce *métier* (sur lequel on peut voir quelques détails, t. I, p. 158, note 3) qu'il fait allusion.

P. 10, note 1. — Ajoutez : « Le P. Benoist veut absolument quitter à cause de sa santé. *Sans que je ne veuX point faire de tort au collège d'Amiens, je vous proposerois les mathématiques.* » Lettre du P. Frogerais au P. André, en date du 23 juin [1709]. — Aujourd'hui encore les classes inférieures, à Caen, d'où écrivait le P. Frogerais, usent du même tour : « *Sans que j'ai été hier à la campagne, j'aurais etc., etc.* »

P. 13, note 1. — Au lieu de : *Saint-Augustin*, lisez : *saint Augustin*.

P. 20, note 2. — Terminer cette note par ces mots : « Descartes avait dit dans une de ses lettres (voy. édit. Cousin, t. X, p. 146, lettre iv du t. II des anciennes éditions). « On peut agir plus sûrement par lettres avec ceux qui aiment la dispute ; mais pour ceux qui ne cherchent que la vérité, l'entrevue et la vive voix est bien plus commode. »

P. 24, l. 5. — Au lieu de : *habetur*, qui serait un grossier solécisme, lisez, comme l'a écrit le père André : *haberetur*.

P. 27, fin de la note 2. — Après ces mots : « Bayle, *Nouvelles de la République des Lettres*, » ajoutez : avril 1684, art. II ; septembres, même année, art. II ; mai 1685, art. III ; et décembre, même année, art. IV, etc.

P. 36, l. 7. — « Je l'ai consultée elle-même... » Ces mots du P. André font allusion à la troisième des *Méditations chrétiennes* de Malebranche, dont le titre est : « *La vérité parle aux hommes en deux manières : comment on l'interroge et sur quels sujets on la doit interroger afin de recevoir ses réponses.* »

P. 60, note 3, ligne 11. — Supprimez *les Jacobins* ; les Jacobins ne sont que les Dominicains, ainsi nommés probablement, mais seulement en France, de leur principal couvent, situé près la porte St.-Jacques, à Paris.

P. 61, note 3, ligne 17. — Au lieu de : *la triste fin*, lisez : *la malheureuse fin*.

P. 64, note 3. — Voici comment, à la Chambre des Pairs, séance du 4 mai 1844, M. le marquis de Barthélemy s'exprimait sur le plan alors suivi pour l'enseignement philosophique dans les établissements universitaires : « Le programme officiel n'a pas le seul inconvénient d'avoir introduit l'histoire de la philosophie dans l'enseignement des collèges ; des professeurs chargés de le développer m'ont fait remarquer qu'on ne peut

sauver l'orthodoxie de ce programme qu'en intervertissant l'ordre des questions. Conçoit-on, par exemple, une morale qui n'ait pas pour base l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme ? Conçoit-on une loi morale sans législateur et sans la sanction d'une autre vie ? Eh bien ! telle est la contexture du programme officiel que l'on pourrait d'abord le supposer. Les devoirs envers soi et envers la société doivent y être établis, sans qu'on ait prononcé le nom de Dieu et avant d'avoir parlé de l'immortalité de l'âme. Ces deux questions principales sont reléguées à la fin du programme, et ne s'y appliquent qu'à ce qu'on y appelle, par une distinction subtile, la morale religieuse. » — On ne saurait blâmer le gouvernement impérial d'avoir donné satisfaction à ces honorables réclamations ; mais il faut portant bien reconnaître que les lois morales, à part celles qui règlent nos rapports avec la Divinité, peuvent, comme les lois physiques, être reconnues et constatées, indépendamment de leur divin principe, et que la méthode trouve bien son avantage, pour démontrer l'existence de Dieu et en faire comprendre les attributs les plus nobles, à parler de ce qu'il y a de plus élevé dans les œuvres du Créateur, c'est-à-dire des faits moraux que la conscience nous atteste. Au fond, c'étaient là de pures arguties dont les inventeurs appréciaient certainement la vanité, mais sur lesquelles, connaissant nos faiblesses, ils comptaient avec trop de raison pour répandre l'alarme et inquiéter les intelligences timorées. Qu'importe, pour la foi religieuse, la partie du cours où l'idée de Dieu fera son apparition ? Quand une pareille croyance entre dans un système, ne le pénètre-t-elle pas tout entier ? — Ce n'était pas d'ailleurs un plan particulier au Père André, la Société l'imposait sans doute à tous ses professeurs ; dans un programme d'exercices publics, *Theses philosophicæ*, que les élèves du collège royal de Bourbon soutinrent à Caen, en 1731, les 5 et 6 juillet, « *Philosophia rectè tribuitur in Logicam, Ethicam, Métaphysicam et Physicam.* » Nous trouvons, au contraire, que l'Université de Caen suivait une autre marche ; un acte public analogue, soutenu par Jean-Jacques Elie, le 26 juin 1762, « *in majoribus artium scholis,* » ouvre le cours de philosophie par la Logique, mais le continue par la Théodicée, à laquelle succèdent la Psychologie et la Morale.

P. 71, note 5. — Après ces mots : *nous connaissons*, ajoutez : *au moins de nom.*

P. 72, note 6, ligne 1. — Effacez le mot *probablement* : « On l'obligea

de dicter en classe, à Rouën, une retractation publique. Il consulta diverses personnes, jesuites et autres, le P. Lami de l'Oratoire, qui lui conseillèrent d'obeir... » De Quens, *R. M.*, p. 395.

P. 73, note 6.—Le mot *fuite*, qui nous semble étrange aujourd'hui avec la signification que lui donne ici le P. Lami, se trouve employé de même par Boursier : *De l'action de Dieu sur les créatures*, t. II, sect. VI, ch. XIV, § 5 : « Dans les amours différents des différentes créatures, si l'on voulait étudier les démarches du cœur humain et l'approfondir, malgré ses déguisements et ses *fuites*, on ne laisserait pas de découvrir beaucoup de communication d'un amour à un autre amour. »

P. 81, note 3. — Voici quelques passages textuels du livre que Malebranche rappelle et combat dans cette note : « La puissance d'agir est un *être* ; la puissance d'agir et de plus l'action est un *plus être*, c'est *être, plus être* ; la puissance de se déterminer est un *être* ; la puissance de se déterminer et de plus la détermination est *être, plus être* ; Dieu, qui produit l'âme, la produit tout entière ; l'être tout entier de l'âme est aussi bien l'ouvrage de Dieu et de sa créature, qu'une portion pour ainsi dire de cet être. Dieu produit donc non-seulement l'être de l'âme, mais encore ses actions et ses déterminations. » Boursier, *De l'action de Dieu sur les créatures*, t. I, 1^{er} sect., chap. v, lemme 2. —

• La prémotion physique, dont on se fait un monstre, se réduit au fond à l'idée la plus aisée et la plus naturelle ; à l'idée de Dieu qui, en nous conservant, nous produit continuellement tels que nous sommes et tels que nous vivons, comme le dit Innocent I^{er}. » Id., *Ibid.*, Démonstrat. II.— « Il n'y a que le système qui reconnaît que Dieu est la cause physique et prédéterminante de tout, dans lequel l'homme puisse s'oublier pleinement, et se compter pour rien. Dans tous les autres systèmes, il y a lieu de craindre de choquer la vérité à force de donner à l'humilité. » Id., *Ibid.*, chap. XI, § 2. — Cette doctrine avait d'ailleurs été adoptée comme orthodoxe par plusieurs corps ecclésiastiques considérables. « Sous le pontificat de Benoît XIV, la Faculté de Théologie de Toulouse porta un *jugement doctrinal* le 8 août 1752 contre une thèse soutenue à Montpellier le 27 juillet. En voici la teneur : *Rogata Facultate theologica Academiae Tholosanæ ut suam de thesi sequenti dicat sententiam : Prædeterminatio physica est inutilis, tum ex parte Dei, tum ex parte creaturæ. Non potest conciliari cum libertate hominis, et est Deo injuriosa quem facit auctorem peccati. Ad hujus lectionem*

obstupuit sacra Facultas, nec sine dolore audivit vulgatam adeo apud doctores catholicos doctrinam, qualis est prædeterminationis physicæ sententia, his deturpari notis quibus acerbiores vix ullæ contra Manichæos et Calvinistas adhiberi possent... » *Triomphe du Thomisme*, Avignon, 1762, broch. in-4°, p. 34. La sacrée Faculté, en soutenant la prémotion physique, s'appuyait sur saint Thomas d'Aquin (Voir Lemos, *Panoplia*, lib. III, part. I, tr. I, cap. VI; tr. II, cap. XVIII, etc.; et Massoulié, *Dissertatio I*, Quæstio II, articulus 3), et on s'autorise, pour la défendre, d'un passage de Bossuet (*Traité du libre arbitre*, chap. VIII), qui reconnaît que « les termes de prémotion et de prédétermination physique, si rudes à quelques-uns, étant entendus, ont un bon sens. » Nous conviendrons bien qu'en effet ces mots sont d'un vague tel qu'on peut y attacher les significations les plus diverses. En général, l'action divine qu'ils paraissent exprimer semble peu compatible avec le libre arbitre qu'on ne voudrait pas cependant lui sacrifier.

P. 85, ligne 25.—Au lieu de : *l'oinion*, lisez : *l'opinion*.

P. 93, note 3. — M. Pascal Duprat a publié dans la *Revue indépendante*, numéro du 10 octobre 1843, une lettre inédite de Malebranche, adressée au Père Lamy, sous la date du 18 janvier 1688; l'éditeur, malheureusement, ne nous dit pas d'où elle lui est venue. C'est un commentaire de la V^e. *Conversation chrétienne*, qui roule sur le sort des damnés. On y remarque ce passage : « Mais je ne vois pas clairement que l'énormité du péché soit telle qu'il faille absolument une satisfaction infinie, et si je l'ai supposé, c'est qu'outre que je le crois du moins fort vraisemblable et propre pour appuyer les vérités de la foi, c'est encore le sentiment ordinaire des théologiens que je suis autant que le puis, et que l'évidence ou l'avantage de la religion ne m'oblige pas à le quitter. » — On sait qu'Origène n'admettait pas l'éternité des peines (Voyez l'*Homélie VIII, sur les chapitres XIII et XIV des Nombres*, dans la traduction latine de Gilbert Générard, Paris 604, in-f°, pars prima, p. 124, col. 2), et que saint Augustin *Enchiridium*, cap. XII, édit. des Bénédictins, t. VI, col. 239, A), tout en l'admettant, y supposait par intervalle des moments où les supplices étaient moins rigoureux.

P. 100, note 1. — Quelques erreurs de date et autres se sont glissées dans la liste que nous avons dressée en 1844, des généraux des jésuites qui ont précédé Tamburini. Jacques Lainez ne parvint au généralat

qu'en 1558 (Créteineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. I, p. 371); Vincent Caraffa, qu'en 1646 (Id., *Ibid.*, t. III, p. 473). Après Piccolomini, nous aurions dû nommer Alexandre Gottifredi, élu le 21 janvier 1652 et qui est par conséquent le 9^me. des généraux à partir de la fondation de l'ordre. Il est vrai qu'il mourut deux mois après, le 12 mars et que Goswin Nickel, qui est alors le 10^{e.}, fut investi de ces hautes fonctions, la Congrégation qui avait nommé son prédécesseur n'étant pas encore dissoute, le 17 du même mois (Id., *Ibid.*, p. 473-475). Goswin Nickel n'est point mort en 1661, il ne mourut que trois ans plus tard; ce ne fut qu'en 1664 que Jean-Paul Olive lui succéda réellement; il avait seulement, en 1661, été nommé vicaire-général pour seconder et même remplacer dans ses fonctions, mais non encore dans son titre, Goswin Nickel à qui l'âge et les infirmités rendaient le gouvernement trop pénible (Id., *Ibid.*, t. IV, p. 96). Charles de Noyelle (que nous avons appelé Claude Noyelle) est élevé à la suprême dignité en 1682 (Id., *Ibid.*, p. 417). — A cette liste ainsi rectifiée et comprenant 14 généraux, ajoutons le 15^{e.}, François Retz, élu en 1730, mort en 1750 (Id., *Ibid.*, t. V, p. 316 et 317); le 16^{e.}, Ignace Visconti, élu en 1751, mort en 1755 (Id., *Ibid.*, p. 317 et 318); le 17^{e.}, Louis Centurione, élu en 1755, mort en 1757 (Id., *Ibid.*, p. 318); le 18^{e.}, Laurent Ricci, élu en 1758, mort en 1775 (Id. *Ibid.*, p. 318 et 404). En 1782, Catherine II autorise les jésuites, reconnus dans son empire, à se donner un vicaire-général; c'est d'abord et cette année-là même, Czerniewicz (Id., *Ibid.*, p. 486); après lui, en 1785, Lenkiewicz (Id., *Ibid.*, p. 492); en 1799, Xavier Kareu (Id., *Ibid.*, p. 495). Le généralat est rétabli à la mort de ce dernier, en 1802, et confié à Gabriel Gruber (Id., *Ibid.*, p. 507), qui meurt en 1805 (p. 514), et auquel succède, la même année, Thadée Bzrozowski (Ibid.); ce dernier meurt en 1820 (Id., *Ibid.*, t. VI, p. 59). En 1820, Louis Fortis est élu (Ibid., p. 62); après sa mort, arrivée en 1829, Roothan le remplace (Ibid., p. 292, 293).

P. 101, note 2. — Déjà ces rapports du jésuitisme avec l'ancienne Rome avaient frappé l'auteur d'un *Parallèle des Jésuites avec l'Empire romain*, brochure de 56 pages dont on trouvera un compte-rendu dans l'*Histoire des ouvrages des savants*, t. XXI, juin 1699, p. 263.

P. 105, note 2, l. 6. — Après : comme, ajoutez : la sainteté au souverain pontife et...

P. 106. — Ajoutez à la note qui termine cette page : « Quel privilege de pouvoir cassare in totum ses constitutions, et d'en établir de nouvelles, ou [d'en] rétablir [d'anciennes] sous telle date que le general voudra, antérieure, ou postérieure aux dérogations des papes mêmes » ; De Quens, *R. J.*, p. 221. — Cet esprit d'indépendance, ou si l'on veut d'indiscipline, passait d'ailleurs assez fréquemment des supérieurs aux inférieurs qui n'étaient pas toujours aussi passivement dociles que le voulait la règle. Le professeur de théologie du Père André ne se gênait pas pour dire dans la classe : « Non sic respondemus in nostris codicibus... Neque enim necesse est, ut respondeamus secundum codices ; » et un Père Cesnaut, jésuite toulousain, homme d'esprit, grand faiseur de mandements lors de la Constitution, donnant un jour, dans un acte, comme élève de théologie, d'autres solutions que celles du professeur qui lui en fit la remarque : « Si responderem, reprit-il, secundum codices, essem in sacco. »

P. 109, ligne 8 et note 8. — Ajoutez : Sur ce passage de Malebranche : « Outre la grâce efficace par elle-même et la grâce dont l'effet dépend entièrement des bonnes dispositions de l'esprit, outre la grâce de sentiment et la grâce de lumière, les justes ont encore la grâce habituelle qui les rend agréables à Dieu, et les met en état de faire des actions méritoires du salut, » le Père André fait cette réflexion : « Après cela nos calomniateurs n'ont-ils pas bonne grace à nous accuser de nier les habitudes surnaturelles ? » *Extraits de Malebranche*, p. 441. Cf. *De la recherche de la vérité*, septième éclaircissement.

P. 125, note 18. — Ajoutez : « Le P. Le Tellier, bas normand, conserve toujours un peu le patois du pays : d'une taille assez avantageuse : air pedant : la cour lui donne des manières : étant recteur du collège de Paris, d'un naturel inquiet : veut tout sçavoir dans la maison : et on lui dit un jour, qu'il croyoit avoir toujours des jansenistes à ses trousses : esprit de souterrein. » De Quens, *R. S.*, p. 24-25.

P. 127, note 1, ligne 1. — Au lieu de : *postérieure*, lisez : *antérieure*.

P. 129. — Sur l'*Appel à la raison* et le *Nouvel appel à la raison des écrits et libelles publiés par la passion contre les jésuites de France*, voyez la *Sentence du Chastelet qui les condamne à être lacérés et brûlés en place de Grève par l'exécuteur de la haute-justice, du 18 novembre 1762* ; in-4°. Paris, Simon, 1762.

P. 141, note 4. — Effacez les mots *sans doute* et ajoutez : « C'est à

Saint-Jean-de-Latran que se tient le Grand-Pénitencier sur un trône d'où il donne l'absolution, à certains jours de l'année, à ceux qui vont à lui ou qui lui sont envoyés pour des cas réservés : on remarque aussi à Saint-Pierre, autour de la Confession des saints apôtres, autant de confessionnaux qu'il y a de langues et de pénitenciers qui s'y tiennent pour tous les étrangers de leur nation. Pour la France, c'est le P. Vord, un franciscain, très-près du pape, qui est le pénitencier. Bien des gens qui ne se confessent pas, vont s'agenouiller à six pas devant le confessionnal; ils inclinent la tête sur laquelle, du fond de son confessionnal, le pénitencier étend une longue baguette. Si l'on exécute cela avec componction et avec la préparation nécessaire, on obtient une certaine indulgence. » Lettre de Piel à son père, dans la *Notice biographique de Piel*, par Am. Teyssier, p. 96. — « Le Jésus, *il Gesù*, riche église des Jésuites à Rome, célèbre par le tombeau de saint Ignace, et près de laquelle ils ont leur maison professe, où résidait alors le P. Daubenton. Le Gesù, entre le palais de Venise et le palais Altieri au pied du mont Capitolin, est, en effet, assez loin de Saint-Pierre, qui est de l'autre côté du Tibre. » Victor Leclerc, dans une lettre en date du 22 octobre 1844, adressée à M. Charma. Cf. *supra*, p. 167, note 7.

P. 146, note 4. — Il ne faut pas cependant oublier combien cette question avait ému le moyen-âge. Voyez A. Charma, *Biographie de saint Anselme*, première partie, note 46.

P. 160, l. 1-2. — *théogie*, lisez : *théologie*.

P. 164, note 2. — Sur Gisbert de Voët, professeur et recteur de l'Université d'Utrecht, voyez Francisque Bouillier, *Histoire du Cartésianisme*, t. I, p. 242 et suiv.

P. 172, note 12. — Un philosophe cartésien avait essayé de démontrer géométriquement la possibilité de la présence du corps de Jésus-Christ dans l'eucharistie. Avec la divisibilité de la matière à l'infini, il établissait que, sous un très-petit volume, un certain nombre de molécules matérielles pouvait représenter facilement un corps quelconque, et d'une autre part qu'une multitude de corps étant en rapport avec une même âme, ces corps divers appartenaient à une personne unique, l'âme seule constituant la personnalité. Mais les théologiens repoussaient cette explication, précisément parce que c'était une explication et que le sacrement de l'eucharistie est un mystère, c'est-à-dire un fait que la science humaine ne saurait expliquer. Voyez David, *ecclésiastique* du

diocèse de Bayeux, *Réfutation d'un système imaginé par un philosophe cartésien qui a prétendu démontrer géométriquement la possibilité de la présence réelle*; Paris 1729, in-32.

P. 218, note 11. — L'objection que la définition cartésienne de l'étendue soulevait dans l'esprit des théologiens orthodoxes est partout : voyez entr'autres la *Lettre d'un philosophe à un cartésien de ses amis*, in-32, Paris, M. DC. LXXII, p. 4. « Premièrement je trouve bien des choses dans la philosophie de M. Descartes qui ne s'accordent pas, ce semble, avec la religion : par exemple, il dit que l'essence du corps, c'est d'être étendu en longueur, en largeur et en profondeur;... qu'il est impossible de concevoir un corps qu'on ne conçoive en même temps une substance étendue suivant ces trois dimensions;.. qu'un corps qui, dans son étendue, occupe en un temps l'espace d'un pied cubique, ... quoy qu'il puisse changer de figure, doit néanmoins toujours remplir la mesure d'un pied; ... j'ai un peu de peine à accorder cela avec ce que la foy nous enseigne touchant l'eucharistie, où le corps de N. S. est sans étendue, et sans occuper l'espace qu'il occupait à son état naturel. »

P. 220, note 16. — Ajoutez : En admettant, au contraire, la pénétration de la matière, on comprenait comment Dieu pouvait créer dans le même lieu, s'il lui plaisait, plusieurs mondes infinis. Voyez De La Ville, *Sentiments de M. des Cartes touchant l'essence et les propriétés du corps, opposez à la doctrine de l'Eglise*, etc., etc., p. 52.

P. 223, note 27. — Dans un livre récemment publié et qui témoigne d'un véritable esprit philosophique, nous trouvons sur le fait exprimé vaguement par l'ancien mot *apperception* et sur la valeur précise qu'on devrait assigner à ce terme, un passage que nous nous faisons un plaisir et devoir de transcrire ici : — « J'apperçois à la fois, en ce moment, une multitude de choses ; mais dans cette multitude rien n'est saisi, rien n'est appréhendé : Quest-ce que l'apperception ? Et comment passons-nous de l'apperception de toutes choses à l'apperception de l'une d'elles ? Voici, sous mon apperception, des couleurs parfaitement séparées les unes des autres : j'apperçois à la fois toutes ces couleurs ; mais l'apperception n'est pas à l'une plus qu'aux autres, elle est à toutes de la même manière : elle est *vague, diffuse, uniforme*, — la langue n'a pas de mot qui caractérise fidèlement cette forme primitive de l'apperception ; — il n'y a là assurément rien d'appréhendé, rien de saisi ; l'apperception existe, l'appréhension n'existe pas. Mais

supposez que, sans ôter l'aperception aux autres couleurs, je puisse, pour ainsi dire, la serrer autour de l'une d'elles, v. g., autour de cette petite marguerite, dont la corolle blanche se découpe avec netteté sur le gazon vert, de manière à l'étreindre en quelque sorte dans le moi apercevant ; les choses changent : j'aperçois toujours toutes ces couleurs à la fois, mais vaguement toutes les autres, et particulièrement cette petite marguerite ; je la saisis dans le vague de l'aperception : je la distingue : voilà l'*appréhension*. » P. Doublet, *Histoire de l'intelligence*, 1 vol. in-8°, Paris, Hachette 1856, p. 79.

P. 229, note 1.—Dans la correspondance de l'abbé Turpin, curé de Boissy-le-Bois, proche Chaumont en Vexin, avec Charles de Quens, il est question d'une thèse du Père André que possédait le curé de Gisors, M. de Villeneuve, et que l'abbé Turpin obtint la permission de copier pour M. de Quens, en 1762. Le curé y avait remarqué « quelques articles sur les loix du mouvement, qu'il n'entendait point, ou plutôt sur lesquels il lui était venu, en les copiant, une foule de difficultés et d'objections. »

P. 257, note 2.—Les écoles normales, pour former les régents, s'appelaient *juvénats*, chez les Jésuites (Crétineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, p. 205).

P. 265, l. 5. — *Par Xi* ; lisez : *Pax Xi*.

Ibid., note 1.—Ajoutez : Peut-être le Père Hardouin avait-il écrit : « Vous vous ferez certainement mettre *in pace*, comme on le dit à sœur Marie dans les *Nouvelles de la reine de Navarre*, n°. XXII.

P. 270, note 3.—Ajoutez : Un d'entr'eux, Magius, n'avait-il pas rédigé un *Code de cuisine*, pour que la Compagnie mangeât aussi et digérât uniformément ? Voyez De Quens, *R. J.*, p. 232.

P. 292, note 3.—Commencez cette note par les lignes suivantes : « N'est-ce pas une très-pernicieuse doctrine, que d'enseigner que le péché originel n'est autre chose, que la *victoire de la concupiscence* ; et la concupiscence rien autre chose que *l'effort naturel que les traces du cerveau font sur l'esprit pour l'attacher aux choses sensibles* ? C'est ce qu'enseigne (t. I, liv. 2, chap. 7) l'auteur de la *Recherche de la vérité*, sans se mettre en peine de la conséquence fâcheuse que l'on en peut tirer contre la vertu du sacrement de baptême ; après lequel il faudrait dire que le péché originel demeurerait encore tout entier, puisque la concupiscence demeure également victorieuse dans les

enfants qui sont baptisés, et dans ceux qui ne le sont pas ; et que les traces du cerveau font un égal effort sur les esprits des uns et des autres, pour les attacher aux choses sensibles. » Louis de La Ville, *Sentiments de M. des Cartes*, etc., p. 90. « Cette objection contre les doctrines de Malebranche a été réfutée dans une *Réponse de M*** à une lettre de ses Amis touchant un livre qui a pour titre : Sentiments de M. des Cartes* ; réponse qui fait partie du *Recueil de pièces curieuses*, etc., publiées par Bayle, en 1684.

P. 295, l. 9.—*nation*, lisez : *notion*.

P. 299, note 1, l. 4. — Au lieu de : *n'était*, lisez : *était*.

P. 311, note 23, l. 4.—*un équivalent latin*, lisez : *un équivalent emprunté à la langue grecque*.

P. 351, note 41, l. 11. — *évangil.*, lisez : *évangél.*

P. 360, note 1.—Sur le P. de La Ferté, voyez t. II, p. 190, note 2.

P. 363.—Après la dernière ligne, ajoutez : Cette notice, conservée en manuscrit dans les Archives de l'Académie de Rouen, avait été communiquée, pour nous, par l'obligeant archiviste, M. Ballin, à M. Pottier qui avait bien voulu nous la transmettre. M. Ballin s'était de plus donné la peine de rapprocher ce document d'un numéro du *Mercure de France* (septembre 1746) où se trouve (p. 14) un extrait de l'*Éloge de M. Larchevêque*, lu à l'Académie de Rouen, dans la séance du 12 juillet 1746, par M. Guérin, secrétaire de cette Société, extrait qui ne lui parut contenir aucun détail présentant quelque intérêt.

P. 379, l. 15.—*Fouillaux*, lisez : *Fouilloux*. « Un certain diacre de l'Oratoire nommé Fouilloux écrivoit contre M. de Cambrai, et fortement : en lui prouvant, qu'il se laissoit aller à son imagination : les Jesuites mêmes trouvent qu'il en entreprenoit trop. » De Quens, *R. S.*, p. 20 Ce certain diacre est sans doute l'auteur de l'Appel.

P. 382, l. 1.—*libenter audiant*, lisez : *libenter audiam*.

P. 387, note 4.—Ajoutez : Pour le livre des *Réflexions morales sur le Nouveau Testament*, du Père Pasquier Quesnel, prêtre de l'Oratoire, cause occasionnelle de la bulle *Unigenitus*, voyez Reboulet, *Histoire de Clément XI*, 2 vol. in-4°. Avignon, 1752, t. II, p. 73 et suiv. On sait que la bulle condamnait dans ce livre cent et une propositions qui en avaient été extraites touchant la grâce, la charité, la pénitence, l'Église, la lecture des Livres saints et l'excommunication.

P. 389, l. 12.—*religione*, lisez : *religione*.

P. 403, ligne 4. — *-he z*, lisez : *chez*.

P. 411, ligne 5. — Après : *refusèrent d'aller*, supprimez les mots : *à aucune maison religieuse, la sœur de Boisvallée fut du nombre de celles qui refusèrent d'aller*.

P. 426, ligne 5. — *Je m'y toujours soumis*, lisez : *Je m'y suis toujours soumis*.

P. 429, ligne 17. — 1774, lisez : 1747.

P. 431, note 2. — Supprimez tout le paragraphe relatif au P. Languet et à l'évêque de Soissons ; il se retrouve à sa véritable place un peu plus bas, pages 438-439.

— Note 3. Le Guilloré dont il est question dans cette note étant un Père jésuite, ne peut être celui que mentionne le texte, lequel étant grand-vicaire de l'évêque de Sées, ne pouvait par cela même faire partie de la Société de Jésus.

P. 432, note 4. — Même observation pour le P. Benard.

— Note 6, ligne 2. — *dans un cours*, lisez : *dans une cour*.

P. 444, note 6. — A l'origine on reconnaissait dans la Compagnie une classe particulière, dite des *Indifférents* : c'étaient des frères « qu'on pouvoit employer à toute sorte d'emplois, à l'étude des belles-lettres, à la cuisine, etc. Cela étoit-il praticable ! Aussi ne dura gueres. » De Quens, *R. J.*, p. 231.

P. 445, note 10. — Le P. Frogerais nous paraît cependant un si honnête homme que nous avons quelque remords de ne l'avoir pas fait suffisamment connaître ; la lettre suivante réparera en partie nos torts à son égard.

• *A mon Reverend Pere le Reverend Pere André de la Compagnie de Jesus à Amiens.*

Mon Reverend Pere,

Je suis toujours très sensible à l'honneur de votre souvenir et de votre amitié ; et je voudrois pouvoir vous rendre au centuple de la maniere la plus efficace les bons souhaits que vous me faites pour la nouvelle année : mais je pense, à vous dire *vray*, que nous pouvons assez nous souhaiter réciproquement tout ce qui peut nous faire plaisir de part et d'autre, sans que cela apporte grand changement aux affaires et sans qu'il y ait de tiers intéressé. Nous ne sommes, ni vous, ni moi, gens à courir aprez la fortune ; et je puis de plus vous assurer que, si

ce qui s'appelle de ce nom chez nous, venoit fraper à ma porte, et qu'il ne tint qu'à me lever de ma chaize pour aller lui ouvrir, ou qu'à lui dire Entrez, je ne ferois ni l'un, ni l'autre. Je m'intéresseray toujours pour le bien public : j'ay mesme combatu fortement pour cela, tant que j'ay esté en place pour le faire, et qu'il y a eû espérance que les combats pouvoient estre utiles. Pour ce qui me regardoit, je ne m'en suis jamais mis en peine; et j'ay toujours plus craint ce qui fait le plus de plaisir à bien d'autres, qu'ils ne peuvent le souhaiter. Il faudroit qu'il arrivast bien du dérangement dans les fibres de mon cerveau pour me faire changer sur cela. Je ne voy que gens qui sont bien aises d'avoir des emplois, non pas pour les faire, mais pour la parade; pour moi, je haïs et la parade, et à les faire; et si (sic) pourtant je veux les faire quand j'y suis; et par là j'y ai toujours de la peine sans profit. Ce n'est pas là le moyen de s'enrichir beaucoup. J'ay eû bien de la peine à mettre icy les choses sur le pied, que chaqu'un fist son affaire, et ne fist point ce qui ne le regardoit point. Cela s'est pourtant fait sans bruit, et sans que la paix en fust troublée, quoyque ce que je demandois parut bien estrange, et bien extraordinaire. Je scavois la bonne fortune de vostre petit bonhomme : je lui scay bon gré de sa reconnoissance. 6 de l'an. »

P. 451, note 4. — Le Père Bertrand, Claude Taschereau de Lignières, fut nommé en 1722 confesseur du roi. Voyez Créteineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. IV, p. 495.

P. 454, note 1. — Sur le Père François Retz, né à Prague en 1673, recteur dans la province de Bohême, assistant d'Allemagne, élu général en 1730, ami des papes Clément XII et Benoît XIV, mort en 1750, voyez Créteineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. V, p. 315-317.

P. 455, ligne 19. — La célèbre maxime : « In certis unitas (*alias fides*), in dubiis libertas, in omnibus charitas » devrait se trouver dans saint Augustin, *De Trinitate*, lib. II, selon De Quens, *R. J.*, p. 230, et *R. S.*, p. 197. Nous l'avons cherchée vainement dans ce livre ainsi que dans les autres écrits du même Père, et encore ailleurs; nous ignorons absolument à qui elle appartient.

P. 467, note 2. — Nous aimerions mieux aujourd'hui traduire *alium ab eo*, un autre que lui; *nn. conf.*, le confesseur des novices. Voyez, pour cette dernière abréviation, t. II, p. 122, ligne 20.

P. 473, ligne 5. — On sait que le Père Hardouin voyait l'athéisme partout, dans Jansénius, dans Descartes, dans le Père Malebranche, jusque dans l'*Imitation de Jésus-Christ*. De Quens, *R. J.*, p. 43 et 44.

T. II.

P. 24, note 5.—Supprimez cette note qui fait double emploi avec un passage de la note 10 de la page 408 du tome I.

P. 35, lignes 11-12.—*Que je me donné, lisez : Que je me suis donné.*

P. 69, note 1, ligne 2.—*en 1822, lisez : en 1722.*

P. 73, note 2.—Supprimer les 5 premières lignes qui sont déjà citées t. I, p. 386, note 2, lignes 9-14.

P. 92, note 2, ligne 4.—1756-57, lisez : 1766-67.

P. 104, note 2, ligne 5.—*Ses nombreuses observations au nombre desquelles étaient sans doute..... lisez : ses nombreuses observations dont faisaient partie sans doute.....*

P. 105, ligne 18.—Marie-Chrétienne-Christine de Grammont, née le 15 avril 1721, fille de Louis, comte, depuis duc de Grammont, pair de France, chevalier des ordres, lieutenant-général des armées, colonel du régiment des Gardes-Françaises, et de Gèneviève de Gontaut, fille du duc de Biron, mariée le 21 avril 1733, à Yves-Marie de Recourt de Lens, comte de Rupelmonde, maréchal-de-camp, tué le 15 avril 1745, au combat de Passenhoven, en Bavière. Elle était dame du palais de la Reine, depuis le 25 mai 1741, sur la démission de la comtesse de Rupelmonde, sa belle-mère. Elle n'avait eu de son mariage qu'un fils né le 29 avril 1740, et qui mourut au mois d'avril 1744. Après la mort de son fils et celle de son mari, elle se démit de sa charge de dame du palais et se fit religieuse carmélite en 1751. — Il ne faut pas la confondre avec sa belle-mère qui, en 1722, s'était fait accompagner en Hollande par Voltaire et à qui celui-ci adressa plusieurs pièces de vers, entr'autres l'*Épître à Uranie*. — C'est donc de 1751 qu'il faut dater la lettre de l'abbé Guyot, que nos conjectures avaient d'abord rapportée à l'année 1750.

— note 2. — « Le P. de La Neufville (c'est le même, nous le pensons du moins, que celui qui est appelé le Père de Neufville par l'abbé Guyot) : obscurité dans le stile : pensées extraordinaires : dans l'exorde de l'oraison funebre du C. Fleuri, on ne sçavoit trop ce qu'il avoit voulu dire : n'est que bonne, et non digne de sa grande réputation. Assez fort en preuves, dit-on, mais de grandes imaginations. Comment christianiser tout cela ? Cela est bien écrit, dit un jour M. de Fontenelle

au sortir d'un sermon du P. La Neufville, éloge peu flatteur. » De Quens, *R. S.*, p. 228. — Sabathier de Castres, dans *Les trois siècles de la littérature française*, l'appelle Charles Frey de Neuville, et le fait naître à Vitré, en Bretagne, en 1693.

P. 122, ligne 18.—On distinguait trois sortes d'étudiants chez les jésuites : 1°. les scolastiques qui, sans doute, étaient destinés à rester dans la Compagnie ; 2°. les internes ou pensionnaires qui devaient se conduire comme les scolastiques pour la fréquentation de la confession, pour les études et la façon de vivre, quoiqu'ils portassent un autre vêtement et qu'ils eussent dans le même collège une habitation séparée ; 3°. les externes qui ont des règles particulières de conduite. Voyez Créteineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. IV, p. 194.

P. 126, ligne 4.—*le libraire*, lisez : « *le libraire.....* »

P. 130 ; note 1, ligne 24. — Après : *le P. Plesse*, ajoutez : — *Cf. supra*, p. 121, note 1.

P. 144-145, note 3. — Ajoutez : « Le P. Vitri, mort à Rouen en 1729, soutient thèse à Caen contre les Benedictins de la même ville : dans cette thèse il prétend, que quoique Jansenius assure, que saint Augustin donne souvent, *non raro*, le nom de grace victorieuse, *gratia victrix*, à la grâce médicale de Jésus-Christ, la vérité est, que le saint docteur ne s'est jamais servi de cette expression ; il en est à peu près de même de cette autre, *delectatio victrix*, qui ne se trouve qu'une seule fois dans les ouvrages de saint Augustin ; encore dans un sens bien différent de celui que Jansenius lui attribue : et cependant ce dernier ne craint point de dire, que saint Augustin emploie communément, *passim, plerumque...*, mauvaise chicane reprochée au P. Vitri lui-même devant M^r. Le Normand évêque d'Evreux en 1718, puisqu'il est incontestable qu'on trouve souvent dans saint Augustin la même chose en termes équivalens : ce jésuite pour mieux faire valoir sa thèse dit à M^r. d'Evreux, que les propositions de cette thèse n'étoient que les titres des chapitres d'un long ouvrage auquel travailloient conjointement M^r. de Fénelon, et lui P. Vitri, lorsque la mort enleva ce prelat : cet ouvrage devoit avoir pour titre *Augustinus Cameracensis*, par opposition au livre de Jansenius *Augustinus Yprensis*. Voyez *Rép. à la biblioth. Jansen.* p. 127, 181, 198. » De Quens, *R. S.*, p. 249.

P. 145, note 1.—Le Père Berruyer traduit un passage de l'Évangile qui se rapporte évidemment à notre salut éternel : *Unum est necessa-*

rium (saint Luc, x, 42) : *Un seul plat nous suffit!* — Il appelle partout Jésus-Christ un *composé théandrique*, etc. Ces erreurs et singularités de mauvais goût ont été bien relevées dans l'*Instruction pastorale* de M. de Soissons contre les PP. Hardouin et Berruyer, et surtout dans les *Lettres théologiques contre le système impie et socinien des PP. Berruyer et Hardouin*, 3 vol. in-12, 1756, par J.-Bapt. Gaultier.

P. 146, lignes 3-4. — Un passage de De Quens (*R. S.*, p. 201), semble nous donner le renseignement que nous désirions en écrivant ces lignes : « Une traduction des livres philosophiques de saint Augustin seroit très utile, mais difficile à exécuter : ces livres très beaux : on y trouve les naissances de ses principes théologiques : remonte toujours jusqu'au métaphysique dans toutes les questions. »

P. 147-148, note 2. — On trouve en effet dans la thèse de théologie du P. Lhonoré, soutenue à Caen le 30 janvier 1693, cette proposition, assez difficile à comprendre : « *Necessitate medii, neque necessaria fuit Judæis, neque necessaria est Christianis fides explicita, Christi, Trinitatis, totius symboli fidei, decalogi. Necessaria et illis fuit et his est sola fides explicita, 1°. Dei; 2°. Dei remuneratoris. Arbitramur tamen et his fuisse et illis necessariam esse implicitam Christi fidem.* »

— Le P. de Gennes écrivait aussi dans sa thèse du 16 juin 1744 : « *Olim et ante Evangelii promulgationem oportebat et sufficiebat credere quia Deus est et inquirentibus se remunerator, et quia aliquis hominum mediator.* » Voyez *Dénonciation à Monseigneur Pierre-Jules-César de Rochechouart, évêque de Bayeux, de la doctrine enseignée par les Jésuites de Caen dans leurs thèses, cahiers, prédications* : broch. in-12, imprimée en M.DCC.LXII, sans nom de ville, ni d'auteur, p. 28. — Dans une autre thèse, soutenue le 19 juin 1752, une modification est apportée à cette doctrine : « *Actus fidei est necessarius necessitate medii omnibus adultis et ad obtinendam et ad recuperandam justificationem. Olim sufficiebat fides explicita Dei remuneratoris. Jam vero post Evangelii promulgationem ad salutem requiritur explicitè credi mysterium Incarnationis quoad substantiam, ergo et sanctissimæ Trinitatis.* » Voyez *Dénonciation faite à Nosseigneurs du Parlement de Normandie de la conduite que les Jésuites ont tenue depuis leur entrée dans cette province jusqu'à présent*, etc. 1 vol. in-12, imprimé EN FRANCE en M.DCC.LXII, p. ccxxj.

P. 154, ligne 8. — Un auteur anglais, Barrow, né en 1630, mort en

1677, avait donné des *Eléments d'Euclide*, tous démontrés algébriquement : « Ce qui est, disait le P. André, un détour fort inutile ; » la méthode du géomètre grec lui paraissait incomparablement plus claire. En 1740, M. Fréard Ducastel avait publié aussi le même livre, supprimant sans raison des propositions qu'il croyait à tort superflues, et en laissant d'autres sans démonstration : un écolier du collège du Mont s'en aperçut, et c'est peut-être ce qui décida le P. André à rédiger, à son tour, le livre dont nous ne connaissons que le titre.

P. 171, ligne 17.—*Concedere*, lisez : *comedere*.

P. 172, ligne 12.—*Incapacités notables*, lisez : *incapacités notoires*.

P. 179, note 1.—Placez le « de la seconde ligne en tête de la première.

P. 180, note 1, ligne 4.—Au lieu de : *Id.*, *Ibid.*, lisez : *De Quens*, *R. M.*, p. 345.

P. 186, note 3. — *que j'ai remarqués*, lisez : *que nous avons remarqués*.

P. 191, note 1.—Ajoutez : « Du temps de M^r. de Vintimille, archevêque de Paris, le P. Segaud y prêchant en même temps qu'un P. Pacaut de l'Oratoire, appelant, réappelant, et adhérant à M. de Senez : on afficha dans Paris au coin des ruës....

Pour apprendre à prêcher, Pere Segaut,
Venez entendre le Pere Pacaut.

Le P. Pacaut interdit de la prédication l'année suivante ; ses sermons imprimés sous le nom d'un capucin. » *De Quens*, *R. S.*, p. 227.

P. 199, ligne 19. — *la grandeur du chrétien*, lisez : *la dignité du chrétien*.

P. 258, ligne 14.—1762, lisez : 1782.

P. 286, note 1, ligne 7. — Les lettres-patentes, qui accordent huit cents livres de pension aux Jésuites de Caen pour l'établissement d'une chaire de mathématique et hydrographie, sont de 1712 ou 1713, d'après les *Registres mémoriaux de la Chambre des Comptes de Normandie*. Voyez les *Tables* de ces Registres dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, t. XVIII, p. 237, col. 1, l. 9.

P. 325. — Quelques mots encore sur le probabifisme : « Pour peu qu'on fasse d'attention aux maximes les plus certaines de la doctrine des mœurs, on se convainc aisément que nous sommes toujours obligés, sous peine de péché, de préférer l'opinion qui nous paraît en même

temps la plus probable et la plus sûre à celle qui se trouve et moins sûre et moins probable.. Il n'y a que la cupidité seule qui puisse nous faire préférer l'opinion la moins probable et la moins sûre;.. la maxime qui l'autorise renverse les deux règles les plus constantes de nos actions, qui sont la loi de Dieu et notre propre conscience. A ces deux règles immuables de nos actions, de nouveaux théologiens ont substitué la probabilité, et s'ils disent que les opinions probables ne doivent pas être contraires à l'Écriture et à la tradition, ils ne prétendent pas qu'elles n'y soient pas effectivement opposées; ils entendent simplement que ceux qui suivent ces opinions ne les jugent point évidemment contraires à l'Écriture et à la tradition. Mais toutes ces modifications n'empêchent pas qu'ils n'enseignent que, dès qu'une opinion qui flatte la cupidité est certainement probable, on peut la suivre en sûreté, en abandonnant l'opinion qui paraît plus probable et plus sûre. » Colbert, archevêque de Rouen, *Instruction pastorale contre le Père Buffier, jésuite*. — Le clergé de France, assemblé en 1700, fixe à ce propos, par une déclaration solennelle, la règle des mœurs. « ... Sequamur id quod tutius.... Quod in praxi eam nobis liceat sequi sententiam, quam nec ipsi ut probabiliorem eligendam judicamus, hoc novum, hoc inauditum, hoc certis ac notis auctoribus postremo demum sæculo proditum repugnat huic effato a Patribus (Vincent de Lérins, *Commonitorium*) celebrato : *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus*, nec habere potest christianæ regulæ securitatem. Hoc initium malorum esse atque omnium corruptelarum caput et doctrinæ consecutio et series temporum ostendit. » — Malgré ces condamnations si formelles, Créteineau-Joly, qui n'est d'ailleurs en cela que l'interprète de la Compagnie de Jésus (Voyez son *Histoire*, t. IV, p. 56 et suiv.), défend le probabilisme contre Pascal, Arnauld, Nicole, en leur opposant l'autorité du Saint-Siège qui a canonisé un probabiliste, Alphonse de Liguori, évêque de Sainte-Agathe. — Les principaux partisans de cette doctrine sont le cardinal de Lugo, Layman, Bonacina, Castropalao, Coninck, Arriaga, Zembrana, Reginald, Fillucius, Megala et le Père Segneri, jésuite italien qui les cite dans son *Confesseur instruit*. Le même Père, dans un autre ouvrage portant le même titre, renverse le système qu'il avait soutenu dans le premier. Voyez De Quens, *Mélanges d'histoire ecclésiastique*, p. 45. — Jean de Lugo, dont il est question dans cette note, né à Madrid en 1583, nommé cardinal par Urbain VIII, professeur de théologie à Rome où il meurt

en 1660, est accusé d'avoir imaginé le péché philosophique qui a fait depuis tant de bruit. Ce savant jésuite avait donné le premier une grande vogue au quinquina qu'il distribuait libéralement aux pauvres, et qui de là s'appela fort long-temps la *poudre de Lugo*. De Quens, *R. J.*, p. 137.

P. 327, ligne 5.— Cette formule est de saint Paul, *Épître aux Romains*, XII, 21.

P. 340, note 1. — « Les congrégations d'Avignon, d'Anvers, de Prague et de Fribourg furent les plus célèbres. Il en existait, composées d'ecclésiastiques, de militaires, de magistrats, de nobles, de bourgeois, de marchands, d'artisans et de domestiques, toutes s'occupant de bonnes œuvres; toutes, selon leurs facultés, secourant l'indigence, visitant les malades, consolant les prisonniers, instruisant les enfants et dotant les filles pauvres.... Chaque congrégation avait un directeur, un préfet, deux assistants et un secrétaire. » Créteineau-Joly, *Histoire de la Compagnie de Jésus*, t. IV, p. 222. — La prétention des Jésuites à l'universalité se trahissait naïvement dans cette formule qu'ils se plaisaient à répéter : « Jesuita omnis homo. »

P. 341, ligne 2. — Lisez : *Malgré toutes les précautions qu'il dût prendre et....*

P. 346, note 1.— Supprimez cette note qui fait double emploi avec les premières lignes de la note 1, p. 290 du présent volume.

P. 348, ligne 28.— Mettez une virgule après le mot *specimen*.

P. 350-354, note 1.— Ajoutez : On a, de nos jours, singulièrement exalté le *Traité des vérités premières* du P. Buffier (Voyez enfr'autres le *Dictionnaire des sciences philosophiques*, à ce nom); sans prétendre ici rien enlever au mérite de ce livre, nous citerons quelques lignes d'un ouvrage antérieur où se trouvait déjà nettement exprimée l'idée que le P. Buffier ne fit que développer : « Dans l'entendement on trouve certaines connaissances primitives et foncières qui sont comme les principes et les sources des autres connaissances. Ces premières connaissances sont comme un germe qui a la vertu de former toute la tige; mais comme il faut que le suc de la terre vienne s'incorporer dans ce germe, l'augmenter, le développer, lui faire produire un bouton, des fleurs, du fruit; de même, il faut que Dieu ajoute de nouveaux degrés de connaissances qui s'unissent aux anciennes connaissances, pour les faire croître et avancer en degrés. » Boursier, *De l'action de Dieu sur les créatures*, t. II, 5^e. section, chap. XIV, § III.

P. 355, lignes 21 et 22.—Ce mot du P. André avait été déjà mentionné t. I, p. 137, note 3, où il faut le supprimer.

P. 375, l. 20.— Au lieu de ces mots : *et de sa créature*, lisez : *et sa créature*.

Quelle que soit l'opinion qu'on se forme du mode d'éducation adopté par les Jésuites et du but que l'enseignement chez eux se proposait, il faut toujours reconnaître que jamais corporation, religieuse ou autre, n'avait aussi bien compris l'immense portée de la direction qu'on peut, en s'armant de ce levier, imprimer à la jeunesse, et par suite à la société. Aussi doit-on recueillir, avec grand soin, tous les documents qui ont trait à cette partie si intéressante de leur histoire : c'est ce qui nous détermine à donner ici les quelques détails qui suivent.

C'était une règle dans les collèges des Jésuites de ne point admettre d'écoliers en philosophie qu'ils n'eussent fait une année de rhétorique. De Quens. *R. J.*, p. 225 — On répète souvent que les Jésuites ont une mauvaise méthode d'enseignement ; véritablement elle n'est pas trop bonne ; elle vaut bien cependant celle des Universités, et partout les écoliers des Jésuites sont plus forts que les autres. *Id.*, *Ibid.* — Saint Ignace recommande Aristote pour la philosophie et saint Thomas pour la théologie ; les Jésuites sont demeurés plus fidèles au premier qu'au second. *Id.*, *Ibid.*, p. 230, et *R. S.*, p. 104. — L'éducation des enfants chez les Grecs était bonne ; on leur apprenait de bonne heure l'arithmétique, la géométrie, la musique ; le Père André aurait conseillé d'appliquer cette méthode dès l'âge de dix ans. *Id.*, *Ibid.*, p. 226. — A Marseille, les Jésuites publiaient des affiches pour annoncer les auteurs et les traités qu'on expliquerait pendant l'année dans leur collège ; sur l'article de la théologie positive, le professeur devait, en 1729, traiter de *constitutione Unigenitus et de concilio Eberodunensi*. *Id.*, *R. S.*, p. 40.

Les Jésuites avaient fait attacher à leurs collèges et autres maisons pour près de quatre cent mille livres de rentes en bénéfices. De Quens, *R. J.*, p. 451. — C'était un abus qu'on leur reprochait en vers et en prose. *Id.*, *Ibid.*, p. 227.

Quantos eheu ! potentatus,
Abbatias, prioratus,
Junxere collegiis !

Le premier des collèges des Jésuites, en France, fut fondé à Tournon par le cardinal de Tournon, qui mourut en 1562. Id., *Ibid.*, p. 217. — Le collège de La Flèche est très beau et très vaste ; il présente cinq grandes cours de la plus parfaite régularité ; les bâtiments en sont magnifiques ; en 1761, époque où on y comptait 109 jésuites, il se trouvait, par la réunion de plusieurs abbayes et prieurés, riche d'environ cent mille livres de rente. Id., *Ibid.*, p. 218. — En 1711, Targot, évêque de Séez, donne aux Jésuites la conduite de son séminaire : leurs constitutions ne leur permettant pas de se charger directement d'un établissement de cette nature, il leur fallut unir ce séminaire à leur collège d'Alençon. Id., *Ibid.*, p. 219. Voyez encore, sur le collège d'Alençon, dans ce volume, p. 151, note 2 ; et sur les collèges de Rennes et de Prague, notre tome I, p. 420, note 3. — Le Père Allain et le Père Porée l'ainé ont assuré au Père André que de leur temps il y avait dans leur collège de Caen 1500 écoliers ; la classe de troisième était remplie de bancs, et le régent obligé de passer par-dessus pour parvenir à sa chaire ; on comptait alors à Caen 4000 écoliers. De Quens, *R. M.*, p. 239. — Leurs collèges de l'Arc à Dôle en Franche-Comté, de la *Flèche* en Anjou, et leur séminaire de Liège appelé la *Chatne* avaient inspiré à un poète du dernier siècle cette épigramme qu'on pourrait dire écrite avec la plume d'un de leurs jeunes préfets, s'il était question ici de quelque évêque hostile, ou de quelque corporation ennemie (De Quens, *Notes diverses*, p. 15) :

Arcum Dola dedit [quondam ?], dedit alma Sagittam

Gallia ; quis funem, quem meruere, dabit ?

Lesia providit, dando pro fune Catenam ;

Hæc merces magnis furibus esse solet.

— On voyait à Billom, dans leur collège, ce tableau fameux, de 10 pieds de haut sur 15 de large, portant pour inscription : *Typus religionis*, et représentant l'Église sous l'emblème d'un vaisseau dont un jésuite tenait en main le gouvernail ; çà et là sur le navire on remarquait différents ordres de religieux, dont chacun avait un jésuite à sa tête. Autour du vaisseau se voyaient plusieurs barques dont l'une, repoussée par l'équipage, portait Henri IV, tandis qu'une autre, amicalement accueillie, contenait Malagrida, Jacques Clément et Ravailiac. *Journal des Débats*, 22 octobre 1804 et De Quens, *R. J.*, p. 185.

En 1710, les Jésuites comptaient 24 maisons de profès ; 59 de probation ; 340 résidences ; 612 collèges ; 200 missions ; 157 séminaires et pensions ; le nombre des Pères s'élevait à 19,998. En France seulement, ils avaient 150 établissements , et ils étaient 3,000, dont 1,800 prêtres. —En 1762, la Compagnie reconnaissait 5 assistances, 39 provinces, 24 maisons professes, 669 collèges, 61 noviciats, 176 séminaires, 335 résidences, 223 missions ; ils étaient 22,787, dont 11,010 prêtres. De Quens, *R. J.*, p. 22.

Quelques Jésuites ont été inhumés dans le chœur de Saint-Étienne de Caen ; entr'autres Pierre Gautruche, le 31 mai 1681, âgé d'environ 79 ans ; il avait composé un *Essai de mathématiques* assez médiocre et une *Histoire poétique française* qu'on jugeait supérieure à celle du Père Jouvenci, du moins en ce qu'elle était plus remplie ;—et en 1683, le Père Le Beau, recteur. De Quens, *R. J.*, p. 50 et 123.



TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES PRINCIPALES.

- Accident, terme de philosophie, t. I, p. 227 et suiv.
— absolu, t. I, p. 62, 239, 246, 277 et s., 298 et s.; t. II, p. 324.
- Actes, t. I, p. 259.
— indifférents, t. I, p. 474.
— intellectuels, t. I, p. 329.
- Admoniteur, t. I, p. 129 et s.
- Aleator, t. II, p. 152.
- Alençon (collège d'), t. II, p. 151, 392.
- Ame, t. I, p. 232, 233, 239 et s., 244, 263 et s., 282 et s., 284, 288, 289, 302, 303; t. II, p. 243, 306 à 310, 321, 324, 375.
- Amiens (cathédrale d'), t. II, p. 297.
- Amour de Dieu, t. I, p. 430 à 439.
— désintéressé, t. II, p. 127, 132, 133.
— pur, t. II, p. 126, 127, 133.
- Anoméens, t. I, p. 75, 76, 287, 320, 321.
- Anti-Constitutionnistes, t. I, p. 388.
- Apostille, t. II, p. 179.
- Appel à la raison, t. I, p. 129, t. II, p. 378, 382.
- Appréhension, terme de philosophie, t. I, p. 225; t. II, p. 280, 281.
- Arc (collège d'), t. II, p. 392.
- Architecture civile et militaire, t. II, p. 297 à 300, 360.
- Arithmétique, t. II, p. 287, 288.
— universelle, t. II, p. 287, 288.
— (Discours sur l'), t. II, p. 138, 139.
- Art de bien vivre, t. II, p. 92, 185, 186, 187.
- Assemblées provinciales, t. I, p. 153.
- Assistant, t. I, p. 127 et s.
- Astronomie, t. II, p. 182, 290, 291, 360.
- Atome, t. I, p. 316.

- Attraction, t. II, p. 59, 60.
Attractionnaire, t. II, p. 64.
Attrition, t. I, p. 430 à 437, 474.
Augustinus Cameracensis, t. II, p. 386.
— Yprensis, t. II, p. 386.
Avranches (imprimerie d'), t. II, p. 80.
Bayeux (cathédrale de), t. II, p. 297.
Béatitude, t. I, p. 230, 294, 354; t. II, p. 410.
Beau (Essai sur le), t. II, p. 42, 44 à 47, 50, 419, 420, 425 et ., 465, 345, 354
Béguards et Béguines, t. I, p. 326.
Bêtes (sentiment chez les), t. I, p. 315, 316.
Bien (le), t. I, p. 336.
— suprême, t. I, p. 342.
Biens nationaux, t. I, p. 268.
Billom (collège de), t. II, p. 367, 392.
Brest, t. I, p. 444; t. II, p. 420.
Caen (Abbaye-aux-Dames de), t. II, p. 422.
— (Académie de), t. II, p. 44, 86 à 88, 90, 94, 421, 427 à 429, 432, 433, 436 à 439, 445, 484, 287, 345, 358.
— (Hôtel-Dieu de), t. II, p. 414, 442, 447, 346, 370.
— (imprimerie de), t. II, p. 80.
— (St.-Étienne de), t. II, p. 298, 393.
— (St.-Pierre de), t. II, p. 298.
Cartésianisme et Cartésiens, t. I, p. 22 et s., 49, 58, 424, 425, 446, 464, 224, 228, 233, 234, 305; t. II, p. 61, 62, 477, 478, 300, 320, 338, 343, 353, 359, 379, 380.
Cas réservés, t. II, p. 274.
Causes secondes corporelles, t. I, p. 246.
Cercle (Discours sur les merveilles du), t. II, p. 439.
Chaîne (séminaire de la), t. II, p. 392.
Chambres communes, t. I, p. 439.
Chansons, t. II, p. 451, 452.
Chartres (N.-D. de), t. II, p. 335.
Châteaulin, t. II, p. 383.
Cheveux longs, t. I, p. 446; t. II, p. 379.
Chine (cérémonies de la), t. I, p. 60 et s.; t. II, p. 477, 478.

- Clémentines , t. I , p. 325, 327, 353.
Clergé (constitution civile du), t. II, p. 265 à 268.
Coimbre , Conimbre (collège de), t. I, p. 248.
Communion paschale , t. II, p. 283, 284.
Compagnon (le Père), t. II, p. 42, 443.
Compiègne (le petit), t. I, p. 445.
Conciles , t. I, p. 451 et s.
Concomitance (dogme de la), t. I, p. 342, 343.
Concordat (le), t. II, p. 278, 279.
Congrégations , t. II, p. 340, 342, 390.
Congrégations provinciales , t. I, p. 453.
Congruisme , t. II, p. 473, 474.
Constance (concile de), t. I, p. 278, 300, 313, 344, 464, 465.
Consultes , t. I, p. 202. Voyez Assemblées provinciales et Congrégations provinciales.
Corps (essence des), t. I, p. 295, 304 et s. ; t. II, p. 380.
Contrition , t. I, p. 436, 437.
Decorum (Discours sur le), t. II, p. 95.
Demiurge , t. I, p. 336.
Delectatio victrix , t. II, p. 386.
Dieppe , t. II, p. 335.
Dieu (connaissance de), t. I, p. 344.
— (essence de), t. I, p. 346 et s., 334, 337, 353.
— (nature de), t. I, p. 346 et s.
Docte , t. I, p. 448.
Dôle , t. II, p. 392.
Éducation , t. II, p. 391, 392.
Éduction , t. I, p. 221 et s.
Éloquence , t. II, p. 202.
Énigmes (représentations d'), t. I, p. 446.
Entéléchie péripatéticienne , t. I, p. 221 et s.
Entendement pur , t. I, p. 329 ; t. II, p. 484.
Éphèse (concile d'), t. II, p. 376.
Épicuriens , t. I, p. 346 ; t. II, p. 320.
Erte (à l'), t. II, p. 486.
Érudition , t. I, p. 55.
Esprits (action des), t. I, p. 288 et s.

- État de pure nature, t. I, p. 62, 238, 289, 292.
Étendue, t. I, p. 256, 336, 468 et s.; t. II, p. 380.
Éternité des peines, t. II, p. 376.
Étudiant chez les Jésuites, t. II, p. 386.
Eunomiens, t. I, p. 75, 76, 320.
Évidence, t. I, p. 243.
Excommunication, t. II, p. 73 et s., 204, 245 à 284.
Extension, t. I, p. 245; 304 et s.
Faits dogmatiques, faits personnels, t. I, p. 447.
Feu de l'enfer, t. II, p. 443.
Flandres (intendance de), t. II, p. 80.
Flèche (La), t. I, p. 404.
— (collège de La), t. II, p. 392.
Foi, t. II, p. 447, 448, 387.
For, t. I, p. 465, 466.
Forme, t. I, p. 226, 227.
— substantielle, t. I, p. 62, 246, 283, 284, 315, 316.
Fresne, t. I, p. 427; t. II, p. 68, 71.
Gassendistes, t. I, p. 470.
Gavrai, t. I, p. 474.
Géographie, t. II, p. 294.
Géométrie, t. II, p. 483.
— de l'infini, t. II, p. 44 et s.
— pratique, t. II, p. 288 à 290.
Gesu, Grand Giesu (le), t. I, p. 444; t. II, p. 467, 379.
Grâce, t. I, p. 84, 87, 262, 296, 405; t. II, p. 444, 448, 476, 477, 378, 386.
Habitudes spirituelles, t. I, p. 409.
Hérétiques, t. II, p. 282.
Histoire poétique française, t. II, p. 393.
Hospitalières du faubourg St.-Marceau, t. II, p. 256, 257.
Idées, t. I, p. 284 et s., 316 et s., 330 et s., 339 et s., 362 et s.;
t. II, p. 480, 305.
— claires, t. I, p. 288, 352.
— divines, t. I, p. 343 et s., 353.
— expresses et impresses, t. I, p. 329, 344.
— innées, t. I, p. 252.

- Illatio, t. I, p. 226.
Imagination, t. I, p. 48 ; t. II, p. 180, 181.
Imitation de J.-C., t. II, p. 384.
Inclination, t. II, p. 181, 182.
Indifférents (Jésuites), t. II, p. 385.
Inquisition, t. II, p. 358.
Instruction pour un enfant, t. II, p. 204, 239 à 245.
Intention, t. II, p. 171.
Italie, t. I, p. 440, 444.
Jansénisme et Jansénistes, t. I, p. 386 et s., 398 404 à 406, 454, 456, 467, 472, 474 ; t. II, p. 72 et s., 82, 443, 472, 244, 283, 309, 328, 370, 378.
Jésuites (organisation et histoire des), t. I, p. 99 et s., 106, 131, 443, 157, 171, 207, 212, 213 et s., 231, 232, 237 à 239, 270, 383, 389, 410, 444, 445, 459, 460 ; t. II, p. 49, 103, 111 à 122, 150 et s., 168 à 174, 177, 178, 187, 188, 207, 272, 273, 276, 282, 334, 338 et s., 352, 358, 366, 378, 381 à 383, 386, 389 à 393.
Jésus (le). Voyez Gesu.
Judaïsme, t. II, p. 448.
Juvénats et Juvénistes, t. I, p. 257 ; t. II, p. 381.
La Haye, t. II, p. 103.
Landes, t. II, p. 208 à 239.
Latran (concile de), t. I, p. 224, 277 et s.
— (St.-Jean de), t. II, p. 379.
Lettres annuelles, t. II, p. 151.
Liberté, t. I, p. 243, 244, 246, 247, 353, 474 ; t. II, p. 98, 127.
Libertins, t. II, p. 443.
Libre arbitre, t. I, p. 81 et s. ; t. II, p. 148, 173, 309, 320, 321, 329.
Liège (séminaire de), t. II, p. 392.
Lille (intendance de), t. II, p. 80.
Logicien (le), t. I, p. 246.
Logique, t. I, p. 54, 55 ; t. II, p. 301, 356.
— de Port-Royal, t. I, p. 57.
— (Esquisse de la), t. I, p. 64.
Lumière de gloire, t. I, p. 326, 327.
Mahométisme, t. II, p. 448.

- Malebranchisme**, t. I, p. 22 et s., 62, 63, 124, 125, 132, 133, 253, 322 et s., 331 ; t. II, p. 324, 359.
- Manichéisme**, t. II, p. 329, 376.
- Mariage des prêtres**, t. II, p. 274.
— d'un beau-frère avec sa belle-sœur, t. II, p. 274, 275.
- Mathématiques (Essai de)**, t. II, p. 393.
- Meaux (Concile de)**, t. II, p. 247.
- Mensonge**, t. I, p. 40 et s., 43 et s., 53 et s.
— (Traité sur le), t. II, p. 442, 443.
- Metaphysica seu Theologia naturalis**, t. I, p. 64, 369 ; t. II, p. 284, 285, 302 à 317, 354, 359.
- Méthode**, t. II, p. 483.
- Ministre (le Père)**, t. I, p. 409, 410.
- Molinisme**, t. II, p. 473, 474.
- Monothélisme et Monothélistes**, t. I, p. 62, 235.
- Mont (collège du)**, t. II, p. 441, 285 à 287, 299, 367, 388.
- Montpellier (Catéchisme de)**, t. I, p. 378, 379.
- Muets (Discours sur la manière d'apprendre à parler aux)**, t. II, p. 437, 438.
- Musique (Discours sur la)**, t. II, p. 439, 440.
- Naples**, t. I, p. 58.
- Nature de Dieu**, t. I, p. 316 et s.
- Néoplatoniciens**, t. I, p. 336, 343.
- Noviciat chez les Jésuites**, t. I, p. 431, 444 ; t. II, p. 335.
- Occultes (qualités)**, t. I, p. 264.
- Optique**, t. II, p. 296.
- Paris (Faculté de Théologie de)**, t. I, p. 463.
— (Intendance de), t. II, p. 80.
— (N.-D. de), t. II, p. 297.
— (Université de), t. I, p. 315 ; t. II, p. 352.
- Passions**, t. II, p. 482, 483.
- Péché originel**, t. I, p. 292 ; t. II, p. 483, 381, 382.
— philosophique, t. I, p. 432 ; t. II, p. 390.
- Pénétration**, t. I, p. 295, 304 et s.
- Pénitencier**, t. II, p. 378, 379.
- Pensionnaires**, t. I, p. 457.
- Perception**, t. I, p. 328, 329, 340, 344, 352, 353.

- Péripatétisme, t. I, p. 58; t. II, p. 359.
Philosophie, t. II, p. 243, 373, 374.
Physica, t. I, p. 64; t. II, p. 281, 311 à 317, 354, 360.
Physicien (le), t. I, p. 246.
Physique, t. II, p. 320.
Platoniciens, t. I, p. 335, 336.
Platonisme de St.-Augustin, t. I, p. 298, 316 et s., 338 et s.
Politique, t. I, p. 147, 148.
Possession, t. II, p. 210, 224, 225.
Pré, village, t. I, p. 403.
Prédestination, t. I, p. 262.
Préfets, Jeunes préfets, t. I, p. 158, 239, 241; t. II, p. 387.
Premier (le), t. I, p. 336.
Prémotion physique, t. I, p. 80 et s.; t. II, p. 173, 375, 376.
Présence réelle, t. I, p. 311, 312.
Probabilisme, t. II, p. 325, 388 à 390.
Profès, profès des quatre vœux, t. I, p. 131.
Promoteur, t. I, p. 423.
Prononciation bretonne, t. I, p. 4.
— du Grec, t. II, p. 352.
Pyrrhonisme, t. I, p. 194.
Quadrature du cercle, t. II, p. 289.
Quantité externe et interne, t. I, p. 301.
Quiétisme, t. II, p. 177, 178.
Quimper, t. II, p. 333, 334.
Quinquina, t. II, p. 390.
Recréation, t. I, p. 147.
Recteur, t. I, p. 107.
Rennes (Intendance de), t. II, p. 80.
Rituel romain, t. II, p. 201 et s.; 226, 232.
Rois (Livre des), t. I, p. 275.
Rome (St.-Pierre de), t. II, p. 379.
Rouen (Académie de), t. II, p. 382.
— (N.-D. de), t. II, p. 297.
— (Parlement de), t. II, p. 346.
Représentations scéniques, t. I, p. 446, 459, 460, 462; t. II, p. 151 à 153.

- Sabbatine, t. I, p. 246.
Sacramentaires, t. I, p. 307, 311, 312.
Saintes (Chapitre de la cathédrale de), t. I, p. 398.
Saint-Barthélemy (la), t. II, p. 358.
Saint-Domingue, t. II, p. 418, 419.
Saint-Lô (Imprimerie de), t. II, p. 81.
Secrétaire (le Père), t. II, p. 448.
Sens (les), t. II, p. 479, 480.
Sensation, t. I, p. 341.
Scholastique, t. II, p. 303, 304, 338.
Sister, t. II, p. 231.
Socinianisme, t. II, p. 448.
Stoiciens, t. II, p. 320.
Strasbourg (Intendance de), t. II, p. 80.
Substance divine, t. I, p. 326, 337.
Suprême (le), t. I, p. 342.
Sulpitien, t. II, p. 282.
Sylla, tragédie, t. II, p. 490.
Syllogisme, t. I, p. 52, 55.
Théologie chrétienne, t. I, p. 64.
Théurgie, t. I, p. 342, 343, 348.
Thomisme et Thomistes, t. I, p. 405; t. II, p. 473, 376.
Tons (les), t. II, p. 335.
Toulouse, t. I, p. 58.
— (Faculté de Théologie de), t. II, p. 375, 376.
Tourbillons, t. I, p. 471, 472; t. II, p. 59, 60, 372.
Tradition des Pères, t. I, p. 409 et s.
Traité de l'homme, t. II, p. 354.
Transsubstantiation, t. II, p. 322, 323.
Trente (Concile de), t. I, p. 86, 227, 278 et s., 313, 323, 324, 430, 431, 436, 437, 439; t. II, p. 261.
Trévoux (Mémoires de), t. II, p. 418, 428, 429, 286, 337.
Tuin, t. I, p. 58.
Un (l'), t. I, p. 336.
Unigenitus (bulle), t. I, 377, 387, 388, 404, 412, 424, 426, 427, 446, 464; t. II, p. 72, 73, 82, 107 à 110, 265, 266, 269, 284, 312, 378, 382.

- Unité, t. II, p. 128.
Université (philosophie de l'), t. II, p. 172, 373, 374.
Usure, t. II, p. 204 à 207, 273, 274.
Valenciennes (Intendance de), t. II, p. 80.
Valognes (Imprimerie de), t. II, p. 81.
Vatican, t. II, p. 298.
Vienne (Concile de), t. I, p. 224, 326, 327.
Vire (Imprimerie de), t. II, p. 81.
Volonté, t. I, p. 235; t. II, p. 321, 323.
Xaverianum, t. I, p. 249.
Ypres, t. II, p. 103.
Zénonistes, t. I, p. 306; t. II, 364.
Zénoniques (points), t. I, p. 306.
Zwingliens, t. I, p. 307.

TABLE DES NOMS D'HOMMES

MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT OUVRAGE.

- Abadie, t. II, p. 303, 304.
Abrassevin, t. II, p. 417.
Adry, t. II, p. 168.
Aëtius, t. I, p. 320, 324.
Aguesseau (d'), t. I, p. 426, 427; t. II, p. 67 à 81, 90, 156, 161, 253, 269, 280, 369.
Ailly (d'), t. II, p. 250, 251.
Alembert (d'), t. II, p. 117, 118.
Alexandre VII, t. I, p. 64, 280, 464.
Allain, t. II, p. 392.
Alméric de Bène, t. I, p. 198.
Altenstaig, t. I, p. 240; t. II, p. 110.
Ambroise (saint), t. II, p. 364.
Amelot, t. I, p. 450.
Amiel, t. II, p. 412, 424, 347.
Amis, t. I, p. 63, 71, 247.
André, t. II, p. 455 à 457, 161.
Andri, t. I, p. 431.
Angélique, t. II, p. 210, 213 à 216, 218, 226, 232, 234, 235, 237 à 239.
Annat, t. I, p. 436.
Anselme (saint), t. II, p. 440, 365.
Antonin (saint), t. I, p. 465.
Aquaviva, t. I, p. 400.
Argenson (d'), t. I, p. 475.
Argouges (M. et M^{me}. d'), t. I, p. 104, 112 à 119.
Aristophane, t. II, p. 364.
Aristote, t. I, p. 181, 196 et s., 199, 209, 210, 221, 226, 229, 234, 315, 316, 468; t. II, p. 126, 364, 391.
Arnaud, t. I, p. 26, 80, 336, 337, 379, 428; t. II, p. 148, 150, 172, 174 à 177, 207, 244, 384.
Arnauld (le P.), t. II, p. 159.
Arriaga, t. I, p. 306; t. II, p. 303, 389.
Athanasie (saint), t. I, p. 322.
Aube (Richer d'), t. II, p. 29, 30, 49.
Auberive (Hemey d'), t. I, p. XIII, XIV; t. II, p. 162, 163, 166.
Aubert, t. I, p. 6, 7, 46, 442, 448, 449, 474, 475.
Audrin, t. I, p. 473.
Auguste, t. II, p. 102.
Augustin (saint), t. I, p. 12, 75, 80, 82, 110, 170, 171, 192 et s., 200, 232, 238, 239, 243, 261, 281, 282, 284 et s., 287, 298, 310, 338 et s., 371, 384, 385, 435, 473; t. II, p. 26, 143 à 145, 148, 150, 153, 154, 172, 173, 197, 201, 206, 304, 328, 350, 355, 359, 364, 365, 376, 384, 386, 387.

- Aumaistre, t. I, p. 444.
Avice, t. II, p. 274.
Avrigny (d'), t. I, p. 408, 409,
411, 415, 452; t. II, p. 24,
95, 168, 169, 177, 191.
Bacon, t. II, p. 365.
Baius, t. I, p. 242, 292.
Balbani, t. II, p. 417.
Ballin, l. II, p. 382.
Baltus, t. I, p. 339, 351.
Baltfride, t. II, p. 237.
Barbier, t. I, p. 474; t. II, p. 416
à 418, 475.
Baron, t. II, p. 188.
Baronius, t. II, p. 292.
Barrow, t. II, p. 387, 388.
Barthélemy (le marquis de), t. II,
p. 373, 374.
Basile, t. II, p. 459, 262, 263.
Basile (saint), t. I, p. 322; t. II,
p. 352.
Bausset (de), t. II, p. 296.
Bayle, t. I, p. 467, 366, 308,
309, 428; t. II, p. 175, 373,
382.
Bayle (le médecin), t. I, p. 56.
Bé (du), t. II, p. 224, 225.
Beauvoir (M^{me}), t. II, p. 440.
Bedos, t. II, p. 87.
Belin, t. II, p. 82.
Belingan (de), t. I, p. 429.
Bellarmin, t. I, p. 455.
Bellegarde (de), t. II, p. 175.
Benard ou Besnard, t. I, p. 432;
t. II, p. 383.
Benoît, t. II, p. 373.
Benoît XIV, t. I, p. 61, 387;
t. II, p. 275, 376, 384.
Berger, t. I, p. 335, 336.
Bernard, t. II, p. 80.
Bernard (saint), t. II, p. 189, 198,
201.
Berner, t. II, p. 417.
Bernouilli, t. II, p. 18, 23.
Berruyer, t. II, p. 45, 145, 386,
387.
Berthier, t. II, p. 129, 130.
Berulle, t. I, p. 158.
Bethune-Charost, t. II, p. 10.
Beuville, t. II, p. 220.
Bezons (de), t. II, p. 204.
Bianchini, t. II, p. 19, 20.
Bion, t. II, p. 361.
Blache, t. II, p. 344.
Blainville, t. I, p. 267.
Bochart, t. II, p. 351.
Boileau-Despréaux, t. II, p. 12,
36, 39, 170, 362, 363.
Boileau (l'abbé), t. II, p. 201.
Boisemont ou Boismont, t. I, p.
408, 411.
Boisvallée (la sœur), t. I, p. 410;
t. II, p. 383.
Boivin, t. II, p. 263.
Bolle d'Elmont, t. II, p. 120, 333.
Bonacina, t. II, p. 389.
Bonnaire, t. II, p. 289, 290.
Bonaventure (saint) t. II, p. 239.
Borgia (François de), t. I, p.
400.
Boscovich, t. II, p. 417.
Bossuet, t. I, p. 311, 455; t. II,
p. 23, 161, 188, 199, 200,
256, 269, 309, 376.

- Boullier, t. II, p. 168, 174, 175, 285, 317, 366, 379.
Bouleroche, t. II, p. 143.
Boullard, t. II, p. 209, 224, 235.
Bourbon (le duc de), t. I, p. 158.
Bourdaloüe, t. II, p. 188 à 192.
Bourdin, t. I, p. 77.
Bourgogne (le duc de), t. I, p. 374
Boursier, t. I, p. 80; t. II, p. 375, 390.
Bras (de), t. II, p. 55.
Brassin, t. I, p. 444.
Breban, t. I, p. 452, 453.
Brelfe-Postaire, t. II, p. 294.
Bretonneau, t. I, p. 398; t. II, p. 489, 490, 493.
Brevédent, t. II, p. 336.
Brice, t. II, p. 49.
Brignon, t. II, p. 337.
Brisset, t. I, p. 257.
Brucker, t. II, p. 156.
Brunet, t. I, p. 260.
Bucer, t. I, p. 311.
Buffard, t. I, p. 473, 474.
Buffier, t. II, p. 350, 351, 389, 390.
Buffon, t. II, p. 366.
Bullot, t. II, p. 257.
Bunou, t. I, p. 255.
Bzrozouski, t. II, p. 377.
Cabaret (M^{me}.), t. I, p. 257.
Cabée, t. I, p. 237.
Cadière, t. II, p. 230.
Cairon de Merville, t. II, p. 122.
Calmet, t. I, p. 407; t. II, p. 410.
Calvin, t. I, p. 86, 160, 162 et s., 170, 177, 307, 310 et s.; t. II, p. 352, 376.
Camilly (M^{me}. de), t. I, p. 457.
Captot, t. I, p. 420, 432, 433.
Caraffa, t. I, p. 100, 213; t. II, p. 377.
Cassini, t. II, p. 22, 336.
Castel, t. II, p. 128.
Castropalao, t. II, p. 389.
Catalan, t. I, p. 446, t. II, p. 48.
Catherine II, t. II, p. 377.
Catulle, t. II, p. 202, 361.
Cauchon, t. II, p. 122.
Caussin, t. I, p. 436.
Caveirac, t. II, p. 417.
Célestin (saint), t. II, p. 283.
Celsius, t. II, p. 21, 22.
Centurione, t. II, p. 377.
César, t. II, p. 363.
Cesnaut, t. II, p. 378.
Cesnes (M^{me}. de), t. II, p. 81.
Chabaud, t. II, p. 258.
Champion, t. II, p. 336.
Champs (de), t. I, p. 134.
Chanut, t. I, p. 165, 166.
Chardin, t. II, p. 290, 291.
Charles (saint), t. II, p. 219.
Chassant, t. I, p. 476.
Châtel, t. II, p. 79.
Chauvelin, t. I, p. 427.
Chauviñ, t. II, p. 169.
Cheminais, t. II, p. 189, 190.
Cheutville (Anne), t. II, p. 213.
Chomel, t. I, p. 386, 404, 405, 409 à 412.
Chrysostome, t. I, p. 322.
Christine, t. I, p. 166.
Cicéron, t. I, p. 221; t. II, p. 204, 203, 357, 358, 364.

- Clamorgan, t. II, p. 81.
Clarke, t. II, p. 62.
Clavius, t. II, p. 291, 336.
Clément (Jacques), t. II, p. 392.
Clément (l'abbé), t. II, p. 279.
Clément (saint) d'Alexandrie, t. II, p. 352.
Clément IX, t. I, p. 61.
Clément XI, t. I, p. 64; t. II, p. 72.
Clément XII, t. I, p. 64; t. II, p. 384.
Clément XIV, t. II, p. 272.
Clerselier, t. I, p. 55.
Clouet, t. I, p. 445.
Coëdic, t. I, p. 442.
Coigny (de), t. II, p. 89, 484, 347.
Colbert, archevêque de Rouen, t. II, p. 269, 389.
Colbert (Charles-Joachim), t. I, p. 379.
Colbert (l'abbé), t. I, p. 56.
Colet, t. I, p. 414.
Combefis, t. I, p. 235.
Cnodé (le Grand), t. II, p. 175, 189.
Condé (Louis de), t. I, p. 374, 375; t. II, p. 189.
Conflans (le bailli de), t. II, p. 71.
Coninck, t. II, p. 389.
Conti (le prince de), t. II, p. 103.
Copernic, t. I, p. 236, 237, 245; t. II, p. 291 à 293, 315, 316, 336.
Coquille, t. II, p. 163 à 165.
Cordé (de), t. II, p. 219.
Cordemoi (de), t. I, p. 6, 223, 224; t. II, p. 143, 177, 338.
Corgue de Launay, t. I, p. 471.
Corneille (Pierre), t. II, p. 47, 186, 190, 203, 354, 262.
Cossart, t. II, p. 245.
Couet, t. II, p. 269.
Cousin, t. II, p. 221.
Cousin (Victor), t. I, p. v, vi, xiii et s., 7, 93, 102 à 105, 109, 110, 133, 157, 165, 167, 168, 172, 175, 176, 185, 187, 204, 242, 246, 336, 364, 365, 398, 423, 426; t. II, p. 98, 134 à 136, 155, 167 à 170, 174, 175, 240, 342, 366, 372, 373.
Couvrigny, t. I, p. 399, 400, 403, 408 à 416, 424.
Coutances (M. de), t. II, p. 236.
Crassotius, t. II, p. 303.
Crétineau-Joly, t. II, p. 411, 377, 381, 384, 386, 389, 390.
Creulli (de), t. II, p. 220, 223.
Crevel, t. II, p. 128, 129.
Croixmare (de), t. II, p. 55, 58, 63, 64.
Croust, t. II, p. 117.
Cumberland (le duc de), t. II, p. 102.
Cyrille (saint), t. II, p. 283.
Czerniewicz, t. II, p. 377.
Damas Hinard, t. II, p. 268.
Damilaville, t. II, p. 117.
Dangis ou Daugis, t. II, p. 225.
Daniel, t. II, p. 30.
Daubenton, t. I, p. 32 et s., 127

- et s., 136 et s., 144 et s., 148 et s.
David, t. II, p. 379, 380.
David Martin, t. II, p. 207.
Daviol, t. I, p. 187 et s., 269.
Delaistre, t. I, p. 102, 106, 108
et s., 123, 127 et s.
Démocrite, t. II, p. 364.
Démosthènes, t. II, p. 203, 352.
Dépallières, t. II, p. 205.
Descarreux, t. II, p. 401 à 403.
Descartes, t. I, p. 26, 70, 76,
128, 132, 77, 137, 160 à 163,
165 et s., 171, 193, 214 et s.,
235, 236, 252, 278, 279, 282,
303, 318, 319, 327, 329, 336,
365, 370; t. II, p. 9, 10, 19,
45, 62, 130, 140, 168, 170 à
172, 178, 179, 181, 220, 285,
340, 354, 307, 317 à 327, 338,
304, 305, 355, 359, 365 à 367,
372, 373, 379, 382, 384.
Deschamps, t. I, p. 135, 136,
144, 419.
Desfontaines, t. II, p. 185.
Desmollets, t. II, p. 100.
Desnos (Odolant), t. I, p. 416.
Des Rablais (M^{me}), t. I, p. 415.
Deuil, voyez Dubreuil.
Domigny, t. I, p. 412.
Doublet, t. II, p. 280, 281.
Dovalle, t. II, p. 157 à 160.
Drouet de Villeneuve (Gabrielle),
t. I, p. 451, 452.
Drouin, t. I, p. 474.
Dubaudori, t. II, p. 353.
Dubois (le cardinal), t. II, p. 68.
Dubreuil, t. I, p. 474.
Dudouet, t. I, p. 209.
Duchemin, t. II, p. 159, 273, 274.
Du Chesne, t. I, p. 414.
Duchesne (J.-B.), t. I, p. 242.
Duclos, t. I, p. 146.
Dugardin, t. I, p. 418.
Dugué, t. I, p. 146, 379.
Du Halde, t. II, p. 42, 44, 45,
47, 125, 128.
Duhamel, t. I, p. 56.
Du Metz, t. I, p. 87, 88.
Du Moland ou Du Molard (M^{me}),
t. I, p. 403, 412.
Dumont, t. II, p. 185.
Duperré-Delisle, t. II, p. 156, 161.
Dupin (Ellies), t. I, p. 428;
t. II, p. 247, 250.
Duplessis (M^{lle}), t. I, p. 415, 416.
Duprat (Pascal), t. II, p. 376.
Duru, t. I, p. 443; t. II, p. 363.
Dutens, t. II, p. 102.
Du Tertre, t. I, p. 5, 6, 54, 59,
78, 80, 90 et s., 224, 239, 244,
252, 254, 259, 266, 282, 317,
321, 324, 339, 340, 355 et s.,
370 et s., 440, 444, 446; t. II,
p. 33, 324, 367, 368.
Dutertre (le professeur), t. II,
p. 367, p. 368.
Du Tron (M^{me}), t. I, p. 450.
Edouard (le prince), t. II, p. 102.
Elie, t. II, p. 239.
Elie (J.-J.), t. II, p. 374.
Epicure, t. II, p. 62, 63.
Epidorge, t. I, p. 473.
Epiphanes (saint), t. I, p. 320.
Estainville, t. II, p. 118.

- Etienne, t. II, p. 352.
Euclide, t. II, p. 126, 138, 154, 181, 388.
Eugène (le prince), t. I, p. 140.
Eunome, t. II, p. 320.
Eusèbe, t. I, p. 351.
Fabri, t. II, p. 171.
Fagundez, t. I, p. 466.
Faydit, t. I, p. 393.
Falconet, t. II, p. 60.
Fauvel, t. I, p. 473, 474.
Fénelon, t. I, p. 253, 254, 267, 287, 473; t. II, p. 98, 144, 148, 161, 177, 178, 382, 386.
Fénice, t. I, p. 360.
Ferdinand (le prince), t. II, p. 118.
Féron (veuve), t. II, p. 122.
Ferrier, t. I, p. 134.
Ferte, t. I, p. 361.
Feuillet de Conches, t. I, p. 7, 93.
Fillucius, t. II, p. 389.
Fitz-James, t. II, p. 256.
Fleuri (le P.), t. I, p. 65, 419, 420.
Fleury (de), t. I, p. 212, 213.
Fleury (le cardinal de), t. I, p. 450, 457; t. II, p. 21, 105, 385.
Fonseca, t. II, p. 303.
Fontenelle, t. I, p. 236; t. II, p. 8 à 64, 168, 184, 192, 285, 293, 294, 346, 350, 366, 369, 372, 385, 386.
Fontette (de), t. II, p. 137.
Forcet, t. I, p. 107, 108, 123, 154, 155.
Forgeville (M. et M^{me}. de), t. II, p. 12, 13, 22, 23, 30, 33, 34, 41, 58.
Formey, t. II, p. 119, 128.
Formigny de La Londe, t. II, p. 41, 132, 133, 142, 144, 184, 209, 298, 372.
Forsan, t. II, p. 352.
Fortis, t. II, p. 377.
Foucault, t. II, p. 286.
Foucher de Careil, t. II, p. 14, 320.
Fouchy (de), t. II, p. 104.
Fouilloux ou Fouillaux, t. I, p. 379; t. II, p. 116, 117, 382.
Fouqueré, t. I, p. 235.
François (saint), t. II, p. 239.
Fréard Ducastel, t. II, p. 388.
Frey de Neuville, t. I, p. 429, 440; t. II, p. 105, 385.
Frogerais, t. I, p. 429, 440, 443 et s., 447, 451, 463 et s., 467; t. II, p. 167, 373, 383, 394.
Fromageau, t. II, p. 261.
Frondeville (Lambert de), t. II, p. 159, 160.
Gabriel, t. I, p. 240.
Galilée, t. II, p. 292, 336.
Galliande, t. I, p. 453.
Ganeau, t. II, p. 131.
Gassendi, t. I, p. 221, 278; t. II, p. 62, 63.
Gavrus (de), t. II, p. 219.
Génébrard, t. II, p. 376.
Gennes (de), t. I, p. 473 à 475; t. II, p. 184, 220, 222, 235, 387.
Georgelin, t. I, p. 431.
Germain, t. II, p. 272.
Germon, t. I, p. 7.
Gerson, t. II, p. 241, 250, 251.

- Gerville (de), t. II, p. 58.
Gesvre (M^{me} de), t. II, p. 11, 12.
Gilbert, t. II, p. 320.
Girard, t. II, p. 230.
Giroust, t. II, p. 188 à 190.
Godechal, t. I, p. 474.
Godefroy, t. I, p. 261.
Godichon, t. I, p. 406.
Goes, t. I, p. 248.
Gonzalès (Thyrso), t. I, p. 100.
Gosselin, t. I, p. 172.
Goswin; voyez Nickel.
Gottifredi, t. II, p. 377.
Gourlin, t. II, p. 256.
Graville (de), t. II, p. 219.
Grégoire de Nazianze (saint), t. I, p. 322; t. II, p. 352.
Grégoire de Nysse (saint), t. I, p. 322 à 325.
Griffet, t. II, p. 117.
Grillet, t. I, p. 152.
Grimaldi, t. I, p. 100, 101; t. II, p. 101, 102, 103.
Gruber, t. II, p. 377.
Guérin (libraire), t. II, p. 104, 115.
Guérin (secrétaire de l'Académie de Rouen), t. II, p. 382.
Guidi, t. II, p. 118.
Guillaume le Breton, t. I, p. 198.
Guilleminot, t. II, p. 303.
Guilloré, t. I, p. 431; t. II, p. 383.
Guizot, t. I, p. 66.
Guymond (Hervé), t. I, p. 152 et s., 157 et s., 172, 173, 247 et s., 259, 416.
Guyot, t. I, p. iv, xiii; t. II, p. 61, 64, 88, 92, 93, 101, 104 à 106, 111, 113 à 119, 130, 131, 135, 153 à 155, 167, 185, 186, 192, 197, 199, 240, 276, 334, 347, 353, 370, 372, 385.
Hallier, t. I, p. 436.
Harcourt (la comtesse d'), t. II, p. 192.
Harcourt (le maréchal d'), t. II, p. 73.
Hardouin (le P.), t. I, p. 28, 31, 49, 110, 265, 266, 473, 474; t. II, p. 145, 337, 381, 384, 387.
Harlay (de), t. II, p. 170.
Harscouet, t. I, p. 65, 419, 420, 421, 429 et s., 465 et s.
Harvé, t. II, p. 320.
Hautéclair (de), t. I, p. 388.
Hébécourt (d'), t. I, p. 62, 64, 65.
Hévétius, t. II, p. 128, 129.
Hélyot, t. II, p. 257.
Henault, t. II, p. 363.
Henri de Gand, t. I, p. 230, 231.
Henri IV, t. II, p. 392.
Henriquez, t. I, p. 466.
Héricy (le marquis d'), t. II, p. 204.
Hermant, t. II, p. 168.
Hérodote, t. II, p. 363.
Hérouard, t. I, p. 432.
Hervé; voyez Guymond.
Heurnius (Otto), t. II, p. 156.
Heurtin, t. II, p. 209, 236, 237.
Hincmar, t. II, p. 247.
Hobbes, t. I, p. 232, 303, 350.
Homère, t. II, p. 352, 361.
Horace, t. I, p. 183; t. II, p. 39, 185, 363.
Hornius, t. II, p. 156.

- Hospital (de L'), t. II, p. 31.
Houdri, t. II, p. 200.
Huet (Pierre-Daniel), t. I, p. 214,
218 à 220, 225; t. II, p. 422,
441, 245.
Hughens, t. II, p. 31, 372.
Hugues, t. II, p. 237.
Hutter, t. I, p. 498.
Ignace de Loyola, t. I, p. 100,
457; t. II, p. 453, 491.
Inchofer, t. II, p. 467.
Innocent I, t. II, p. 375.
Innocent X, t. I, p. 61.
Innocent XI, t. I, p. 61.
Irlande (le P. d'), t. II, p. 430.
Jansénius, t. I, p. 85 et s., 292,
430, 454, 472, 473; t. II, p. 73,
444, 342, 343, 384, 386.
Janvier (saint), t. I, p. 447.
Jean (saint), t. I, p. 9, 492.
Jean Chrysostome (saint), t. II,
p. 352.
Jérôme (saint), t. I, p. 407, 455,
462; t. II, p. 201.
Jourdan, t. I, p. 473, 474.
Jouvenci, t. II, p. 489, 245.
Juigné (de), t. II, p. 460.
Justin (saint), t. II, p. 352.
Kareu, t. II, p. 377.
Kepler, t. II, p. 293, 320.
Kerberec (Jouan de), t. I, p. 206;
t. II, p. 333.
Kerret, t. I, p. 442.
Kulikorn; voyez Bucer.
Labadie, t. II, p. 472, 473.
Labbe, t. I, p. 498, 326.
La Bottière (de), t. I, p. v.
La Briffe (de), t. II, p. 349.
La Caille (de), t. II, p. 404.
La Chaize (de), t. I, p. 433, 376.
La Chalotais (de), t. I, p. 429.
La Chambre (de), t. I, p. 223; t. II,
p. 322.
La Cloche, t. I, p. 401.
La Ducquerie (de), t. II, p. 209.
Ladvoat, t. II, p. 45, 491.
La Ferté, t. II, p. 490, 491, 382.
Lafiteau, t. II, p. 72.
La Fontaine, t. II, p. 362.
La Grandville (J.-J. de), t. I, p. 476
et s.
La Grandville (X. de), t. I, p. 397,
398, 429, 440.
La Gravelle (M^{lle}. de), t. I, p. 445.
La Harpe, t. II, p. 405, 432.
La Houssaye (M^{me}. de), t. II, p. 478.
Lainez, t. I, p. 400; t. II, p. 376,
377.
Lair (J.), t. II, p. 290.
Lair (P.-A.), t. I, p. 269.
La Jeunière (de), t. II, p. 444.
Lallemant, t. II, p. 468, 469.
Lallemant (J.-A.), t. II, p. 73, 74,
272.
Lallemant (M. et M^{me}.), t. II, p. 272.
La Londe (de), t. II, p. 432, 433.
La Maugeraie, t. II, p. 470, 472, 336.
Lambert Bernard, t. II, p. 264 à
286, 370.
Lamberville (M^{lle}. de), t. II, p. 213,
248.
Lamet (de), t. II, p. 264.
Lamoignon, t. II, p. 489, 490.

- Lamy (Bernard), t. I, p. 48, 49, 73, 74, 96; t. II, p. 94 à 100, 374 à 376.
- La Neufville, t. II, p. 127, 385, 386.
- Langegu, t. II, p. 122.
- Langlois, t. I, p. 171.
- Languet, t. I, p. 431, 438; t. II, p. 383.
- Languet de Gergy, t. I, p. 431, 438, 455; t. II, p. 383.
- La Pillonnière (de), t. I, p. 28 et s., 30, 31, 38, 46, 59, 66, 87 et s., 207, 267; t. II, p. 99.
- La Prise (de), t. II, p. 272 à 274.
- Larchevêque, t. I, p. v, ix, 258, 362 et s., 401; t. II, p. 99, 107, 144, 382.
- Larré (de), t. I, p. 401, 409, 414.
- Larrière, t. II, p. 175.
- La Rue (de), t. I, p. 473; t. II, p. 438, 439, 484.
- La Rue (l'abbé De), t. II, p. 121.
- La Rue (le P.), t. II, p. 188, 190, 191.
- Lasson (de), t. II, p. 209, 213, 216.
- La Tour (de), t. II, p. 68, 269.
- Launay (de), t. II, p. 106.
- Launoy (de), t. I, p. 197.
- Lavaud ou Lavaux, t. I, p. 429; t. II, p. 45.
- La Vergne, t. I, p. 387; t. II, p. 67.
- La Ville (de); voyez Valois.
- Law, t. II, p. 68, 71.
- Layman, t. II, p. 389.
- Léaupartie (famille de), t. II, p. 204, 208 à 239, 349.
- Le Baron, t. II, p. 81.
- Le Blanc, t. II, p. 10.
- Lebrun, t. I, p. 65, 259 et s., 263, 264, 442.
- Lecarpentier, t. II, p. 239.
- Le Clerc, t. II, p. 270, 275, 280.
- Leclerc (Victor), t. II, p. 379.
- Lecomte, t. I, p. 61, 77.
- Lecourt, t. II, p. 80.
- Le Drou, t. I, p. 27.
- Lefèvre (M^{lle}.), t. II, p. 9.
- Le Forestier, t. I, p. 429.
- Legallec, t. I, p. 429.
- Leglay, t. I, p. iv, v, xiv.
- Le Guerchois, t. I, p. 387; t. II, p. 67.
- Le Héricher, t. II, p. 413.
- Leibnitz, t. I, p. 93, 221, 232, 240, 261, 273; t. II, p. 14, 18, 19, 28, 102, 320, 366.
- Le Jenne, t. II, p. 200.
- Lelong, t. I, p. 93, 424 à 426; t. II, p. 95, 157, 160, 167, 174.
- Le Marié, t. I, p. 106.
- Le Maur, t. II, p. 190.
- Le Moine, t. II, p. 151.
- Lemos, t. II, p. 376.
- Lenkiewich, t. II, p. 377.
- Le Normand, t. II, p. 386.
- Lentaïgne, t. II, p. 159, 371.
- Lentaïgne (M^{lle}.), t. II, p. 159, 205.
- Le Petit, t. II, p. 121.
- Le Roux, t. II, p. 122.
- Le Roux (M^{me}.), t. II, p. 122.
- Le Soudain de l'Orangerie, t. II, p. 367.
- Letarouilly, t. II, p. 167.

- Letellier, t. II, p. 88.
Letellier (le P.), t. I, p. 61, 107, 125, 171, 177, 178; t. II, p. 352, 378.
Letoc (Marie), t. II, p. 236, 237.
Le Valois, t. I, p. 167 à 169, 220, 307, 309, 310; t. II, p. 174, 380 à 382.
Liguori (Alphonse de), t. II, p. 389.
Lilio, t. II, p. 336.
Linière (de), t. I, p. 451; t. II, p. 384.
Lironcourt (de), t. II, p. 106.
L'Isle André (de), t. II, p. 333.
Locke, t. II, p. 365, 366.
Longomontanus, t. II, p. 293.
Lorraine (de), t. I, p. 473, 474; t. II, p. 236.
Lorraine d'Armagnac (de), t. II, p. 337.
Lorraine-Marsan (de), t. I, p. 263.
Loth, t. II, p. 269.
Louet, t. II, p. 184.
Louis XIV, t. II, p. 41, 188, 337, 358.
Luc (saint), t. I, p. 275; t. II, p. 227.
Lucain, t. II, p. 361.
Lucien, t. II, p. 37, 38.
Lucrèce, t. II, p. 62, 361.
Lugo (de), t. II, p. 389, 390.
Luther, t. I, p. 86, 235, 353, 430.
Luynes (famille de), t. II, p. 10, 11, 45, 82 à 93, 129, 133, 219, 220, 235, 239, 343, 350.
Mademoiselle (la grande), t. II, p. 188, 189.
Magius, t. II, p. 381.
Mahoudeau, t. I, p. 474; t. II, p. 145, 286.
Maignan, t. I, p. 280, 299.
Maillot, t. I, p. 262.
Maimbourg, t. II, p. 201, 245.
Maine (le duc du), t. II, p. 352.
Malagrida, t. II, p. 392.
Malebranche, t. I, p. iv, xiii, xiv, 1 à 96, 137, 166 et s., 171, 192 à 194, 217, 222, 223, 225, 235, 239, 256 et s., 262, 274, 287, 288, 292, 293, 308, 316 et s., 357, 365, 371 et s., 405, 423 et s., 471; t. II, p. 19, 23 à 26, 33, 39, 44, 45, 68, 94, 96, 97, 99, 130, 143, 145, 146, 154 à 158, 160 à 170, 172, 174 à 176, 178 à 184, 273, 274, 285, 301, 302, 305, 308, 309, 315 à 320, 328, 329, 388, 343, 354, 355, 360, 365, 367, 372, 373, 375, 376, 378, 381, 382, 384.
Malescot ou Malécot, t. I, p. 141.
Malherbe, t. II, p. 202, 361.
Malherbe (M^{me}. de), t. II, p. 122.
Malouin, t. II, p. 133.
Maraldi, t. II, p. 22.
Marbeuf (de), t. I, p. iv, 64, 65, 89, 90, 96, 365 et s., 378, 424 à 427, 449; t. II, p. 95, 101, 107, 143, 147, 157, 161 à 167, 169, 170, 285.
Marc (l'abbé), t. II, p. 162, 163.

- Marc (saint), t. I, p. 275 ; t. II, p. 211, 212.
Margon, t. II, p. 283.
Marie, t. II, p. 213, 216.
Marquer, t. II, p. 336, 337.
Marsy, t. II, p. 358.
Martène, t. II, p. 232.
Martelet ou Martellet, t. I, p. 399, 400, 409 à 415.
Martial, t. II, p. 202.
Martin V, t. I, p. 464 à 466.
Martin (H.), t. I, p. 336.
Martin (le cordelier), t. II, p. 324.
Martin (le P.), t. I, p. 65.
Martineau, t. I, p. 95, 96, 374 et s., 385, 392 à 394, 403, 409, 414, 422 et s.
Massoulié, t. II, p. 376.
Matalène, t. I, p. 237.
Mathieu (saint), t. I, p. 174, 275 ; t. II, p. 110, 193.
Mauduit, t. II, p. 121.
Mauger, t. II, p. 286, 287.
Mauny, t. I, p. 474.
Mauvertuis, t. II, p. 21, 22.
May (de) ; voyez Mey.
Mazières, t. I, p. 94.
Megala, t. II, p. 389.
Méhérenc de La Conseillère, t. I, p. 388.
Melun (le comte de), t. II, p. 186, 240.
Ménard (la présidente), t. I, p. 379.
Mercator, t. II, p. 295.
Mercurien, t. I, p. 100.
Meriel, t. II, p. 122.
Merlin, t. I, p. 474, 475.
Merville, t. II, p. 272.
Meuves (de), t. II, p. 272.
Mey, t. II, p. 256, 264, 276.
Michaud, t. II, p. 105.
Michel-Ange Buonarrotti, t. II, p. 298, 299.
Miron, t. I, p. 7.
Moïse, t. II, p. 206.
Molière, t. II, p. 362.
Molières (de) ; voyez Privat.
Molina, t. I, p. 264 ; t. II, p. 145, 173, 174.
Montaigne, t. II, p. 181.
Montazet (de), t. II, p. 253 à 264, 276, 369, 370.
Montclar (de), t. I, p. 213, 214.
Montesquieu, t. II, p. 187.
Montfleuri (de), t. II, p. 221.
Montier (famille), t. II, p. 119, 120, 333.
Montmort (de) ; voyez Rémont.
Montucla, t. II, p. 102.
Morin, t. II, p. 87.
Moschus, t. II, p. 361.
Muys (de), t. II, p. 118.
Navarre, t. I, p. 466.
Néel (l'abbé), t. I, p. 457.
Néel (l'évêque), t. II, p. 272, 273.
Nesmond (de), t. I, p. 152.
Nestorius, t. II, p. 283.
Neuville (de) ; voyez Frey.
Newton, t. I, p. 471, 472 ; t. II, p. 27, 28, 59, 62, 102, 128, 365.
Nibby, t. II, p. 167.
Nickel (Goswin), t. I, p. 100 ; t. II, p. 377.

- Nicole, t. I, p. 431 ; t. II, p. 389.
Noailles (de), t. I, p. 412 ; t. II, p. 491, 337.
Noyelle (de), t. I, p. 400 ; t. II, p. 377.
Odolant ; voyez Desnos.
Oliva, t. I, p. 400 ; t. II, p. 377.
Olivet (d'), t. II, p. 45, 427.
Origène, t. I, p. 232 ; t. II, p. 376.
Orival (d'), t. II, p. 24.
Orléans (duc d'), t. I, p. 451.
Orléans (duchesse d'), t. I, p. 451.
Orry, t. II, p. 40.
Orval (d'), t. II, p. 40.
Outhier, t. II, p. 21, 22.
Ovide, t. II, p. 20, 364.
Ozanam, t. II, p. 85.
Pacaut, t. II, p. 388.
Pallavicino, t. I, p. 277, 279 et s., 437.
Paris, t. I, p. 387 ; t. II, p. 83.
Pascal, t. II, p. 45, 46, 444, 453, 473, 201, 389.
Patry, t. II, p. 89.
Paul (saint), t. I, p. 243, 323, 325, 407 ; t. II, p. 448, 472, 316, 327, 328, 390.
Pauléou, t. I, p. 457 ; t. II, p. 45.
Pellisson, t. I, p. 375 ; t. II, p. 45, 46.
Perchehaye, t. II, p. 422.
Pereira, t. I, p. 223.
Pereyre, t. II, p. 437.
Phérécyde, t. I, p. 223.
Philippe V, t. I, p. 443, 447, 448.
Piccolomini, t. I, p. 400, 437, 213 ; t. II, p. 377.
Picot, t. II, p. 266.
Piel, t. II, p. 379.
Pierre (saint), t. I, p. 473.
Pinthereau, t. I, p. 436.
Pirou (Gabrielle), t. I, p. 405, 411 à 414 ; t. II, p. 408.
Placide (sœur sainte), t. I, p. 457, 458.
Platon, t. I, p. 287, 336, 339 et s. ; t. II, p. 285, 329, 355, 358, 364.
Plesse, t. II, p. 421, 430, 386.
Pline, t. I, p. 431.
Plotin, t. I, p. 336, 339, 342, 350, 351.
Pluquet, t. I, p. 227, 235.
Polignac (de), t. II, p. 294.
Politien, t. I, p. 221.
Pompignan, t. II, p. 70.
Poncalec, t. II, p. 40.
Pontas, t. II, p. 206, 207.
Pontigny (de), t. I, p. 446 et s.
Porée (le P.), t. I, p. 267, 268, 355, 356 ; t. II, p. 452, 453, 353, 392.
Porée (Gabriel), t. I, p. 269 ; t. II, p. 209.
Porphyre, t. I, p. 227, 339, 342, 348, 351.
Pottier (A) t. II, p. 382.
Poulet-Malassis, t. I, p. 416.
Pouille, t. II, p. 405.
Poulmarch (Anne de), t. II, p. 333.
Poupart, t. II, p. 273.
Pourchot, t. I, p. 56.
Power, t. II, p. 23.
Prévost, t. I, p. 449 et suiv.
Privat de Molières, t. I, p. 474, 472.

- Ptolomée, t. I, p. 237; t. II, p. 293, 336.
- Pucelle, t. I, p. 450.
- Pupin (Marie), t. II, p. 213, 215, 216, 218.
- Puysieux (de), t. II, p. 403.
- Quens (Ch. de), t. I, p. v et s., xvi, 4 à 6, 11, 31, 38, 48, 49, 53, 55, 58, 63 à 65, 76, 77, 80, 101, 102, 106, 107, 123, 128, 132, 134, 137, 146, 147, 158, 193, 203, 237, 244, 245, 253, 254, 258, 261, 264, 267, 270, 357, 361, 379, 383, 386, 388, 397, 415, 420, 422, 427, 431, 432, 445 à 448, 451, 457, 458, 467, 474, 475; t. II, p. 9 à 15, 21 à 24, 30, 39, 42, 45, 46, 53, 55, 62, 64, 67, 80, 82 à 84, 88, 91, 95 à 98, 106, 111, 116, 117, 120 à 122, 127 à 130, 137 à 139, 142 à 145, 148, 150 à 162, 168, 170 à 174, 177 à 179, 181, 182, 184 à 186, 188 à 193, 199 à 202, 204, 206, 218, 219, 230, 235, 239, 240, 245, 253 à 288, 290, 297, 301, 303, 304, 309, 334, 335, 337, 340, 346 à 353, 355 à 358, 361 à 372, 375, 378, 381, 382, 384 à 393.
- Quens (M^{me}. de), t. II, p. 159, 371.
- Quens (M^{lle}. de), t. II, p. 163 à 166.
- Quens (V. de), t. II, p. 367.
- Quentin; voyez Richebourg.
- Quérard, t. I, p. 400, 475; t. II, p. 105, 250, 257.
- Querbeuf, t. II, p. 405.
- Quesnel, t. I, p. 387, 388, 430; t. II, p. 382.
- Racine (Jean), t. II, p. 362.
- Racine (Louis), t. I, p. 432.
- Raguet, t. I, p. 371, 372.
- Rameau, t. II, p. 439, 440.
- Raoul, t. II, p. 392.
- Ravaillac, t. II, p. 247.
- Reboulet, t. II, p. 382.
- Réginald, t. II, p. 389.
- Régis, t. I, p. 214, 218, 225, 232, 233; t. II, p. 48, 176, 306.
- Régis (le P.), t. II, p. 367.
- Regnault, t. I, p. 474.
- Remont de Montmort, t. I, p. 372.
- Renaud, t. II, p. 83.
- Retz, t. I, p. 454 et s., 462, 463; t. II, p. 377, 384.
- Rhodes (de), t. II, p. 236.
- Ricci, t. I, p. 60; t. II, p. 377.
- Richard (l'abbé), t. II, p. 168.
- Richard (le P.), t. I, p. 398.
- Richebourg, t. I, p. 259, 446 à 448; t. II, p. 170.
- Rigord, t. I, p. 198.
- Ritter, t. I, p. 210; t. II, p. 366.
- Robert, t. I, p. 197.
- Robillard, t. II, p. 169.
- Rochechouart (de), t. I, p. 408.
- Rohan (de), t. I, p. 457.
- Rohault, t. I, p. 307, 370.
- Roland, t. I, p. 450.
- Romigny (de), t. I, p. 453.
- Roncy (de), t. II, p. 174 à 176.
- Roothan, t. II, p. 377.
- Roquefort, t. II, p. 187.

- Rosny-Vinen, t. I, p. 36.
Rouffigny (M^{me}. de), t. II, p. 113, 114.
Rousseau (J.-B.), t. I, p. 264; t. II, p. 70.
Rousseau (J.-J.), t. II, p. 118, 143.
Rouxelin, t. II, p. 191, 192.
Rupelmonde (de), t. II, p. 105, 385.
Sabathier de Castres, t. II, p. 42, 131, 132, 145, 351, 386.
Sabatier, t. I, p. 432.
Saint-Achard (de), t. II, p. 209, 216.
Saint-Cyr, t. I, p. 65, 475.
Saint-Hilaire (Barthélemy), t. I, p. 197 et s., 222.
Saint-Luc (M^{me}. de), t. II, p. 9, 11, 30, 34, 35, 82, 84, 85, 89.
Saint-Malon (de), t. II, p. 309.
Saint-Simon (de), t. II, p. 11, 12.
Saladin, t. II, p. 209, 213, 216.
Saligni, t. II, p. 189.
Sanchez, t. I, p. 466.
Saurin, t. I, p. 7; t. II, p. 191, 372.
Sauvalle, t. I, p. 400.
Sauveur, t. I, p. 7.
Schot, t. I, p. 221.
Schouten, t. II, p. 144.
Ségaud, t. I, p. 443, 444; t. II, p. 95, 191, 388.
Segneri, t. II, p. 389.
Sémaisons, t. I, p. 379.
Sénèque, t. II, p. 173, 181, 320.
Sève (de); voyez Rochechouart.
Sigwart, t. II, p. 366.
Simon (Richard), t. II, p. 335.
Sirmond, t. II, p. 170.
Socrate, t. II, p. 364.
Sorel, t. I, p. 52, 53; t. II, p. 95.
Souciet, t. I, p. 419.
Spinoza, t. I, p. 232, 302, 303, 316, 350; t. II, p. 320, 329, 366.
Stendhal (de), t. II, p. 167.
Suarez, t. I, p. 218, 227, 270, 437, 466; t. II, p. 170, 173, 174.
Suetone, t. II, p. 102.
Sylva, t. I, p. 6.
Tabaraud, t. I, p. iv, 93; t. II, p. 166, 167, 240.
Tamagninus; voyez Fouqueré.
Tamburini, t. I, p. 22, 99 et s., 106, 132, 137 et s., 178 et s., 186, 204 et s., 211, 212, 213 et s., 232, 233, 256, 238 à 240, 242, 376 et s., 390 et s., 394 et s., 399, 400, 404, 409, 410, 414, 460; t. II, p. 376.
Tancin (de), t. II, p. 102.
Tartas, t. I, p. 398.
Tarteron, t. I, p. 379.
Taschereau, t. II, p. 344.
Taschereau (Claude); voyez Li-nières.
Tennemann, t. II, p. 366.
Tertullien, t. II, p. 181, 304.
Teyssier (A.), t. II, p. 379.
Than (de), t. II, p. 139.
Théocrite, t. II, p. 361.
Théodoret, t. I, p. 407.
Théodose-le-Grand, t. II, p. 297.
Théophylacte, t. I, p. 407.
Thiers, t. II, p. 71.

- Thoco (Guillelmus de), t. II, p. 239.
- Thomas, t. II, p. 68.
- Thomas (saint), t. I, p. 158, 159, 170, 197; t. II, p. 391.
- Thomas d'Aquin (saint), t. II, p. 239, 365, 376.
- Thucydide, t. II, p. 68, 203.
- Tissot, t. I, p. 199.
- Tite-Live, t. II, p. 363.
- Titon du Tillet, t. II, p. 142.
- Tolet, t. I, p. 248.
- Tornéo (le curé de)*, t. II, p. 22.
- Tournai (M^me. de), t. II, p. 21.
- Tournefort, t. II, p. 48.
- Tournely, t. I, p. 452, 453.
- Tournemine, t. I, p. 254; t. II, p. 186, 354.
- Tournon (de), t. I, p. 61, 101; t. II, p. 391, 392.
- Toussaint, t. II, p. 288, 290, 291, 295, 296.
- Trublet, t. II, p. 13, 23, 30, 60.
- Turgot, t. II, p. 392.
- Turpin, t. II, p. 381.
- Tycho-Brahé, t. I, p. 237, 245; t. II, p. 293.
- Vacongues (de), t. II, p. 209, 216, 218, 219.
- Vailly (M^{lle}), t. I, p. 6.
- Vallis; voyez Wallis.
- Valmont (de), t. II, p. 293.
- Varignon, t. II, p. 184, 336.
- Vasquès, t. I, p. 270; t. II, p. 170.
- Vastan (de), t. II, p. 10, 79 et s., 140.
- Vauban, t. II, p. 299.
- Vaucanson, t. II, p. 91.
- Venillon, t. II, p. 247.
- Ventura, t. I, p. 172.
- Vergnaud-Romagnési, t. II, p. 105.
- Verrières (Cahagnes de), t. II, p. 141, 142.
- Verrue (M^me. de), t. II, p. 11.
- Vescovo di Tuy, t. I, p. 277.
- Vicaire, t. I, p. 473; t. II, p. 122, 220.
- Vicaire (le P.), t. II, p. 122, 220.
- Victor de Savoie, t. I, p. 58.
- Viète, t. II, p. 320.
- Villeneuve (de), t. II, p. 381.
- Villons (M^me. de), t. I, p. 457.
- Vincent de Lerins, t. II, p. 389.
- Vincent ou Viogué, t. I, p. 165.
- Vintimille, t. II, p. 388.
- Viogué; voyez Vincent.
- Viquart, t. I, p. 400 et s., 409 et s.
- Virgile, t. II, p. 174, 190, 203, 261.
- Vitelleschi, t. I, p. 100.
- Vitri, t. I, p. 474; t. II, p. 144, 145, 386.
- Visconti, t. II, p. 377.
- Voët, t. I, p. 164; t. II, p. 379.
- Voisin, t. I, p. 427.
- Voltaire, t. I, p. 268, 269, 415, 428; t. II, p. 35, 72, 117, 385.
- Vord, t. II, p. 379.
- Wailly (Natalis de), t. I, p. 467.
- Wallis, t. II, p. 27, 28, 296.
- Wicief, t. I, p. 277, 300, 313, 314.
- Wittenbach, t. I, p. 239, 240.
- Yves de Chartres, t. II, p. 285.
- Zembrone, t. II, p. 389.
- Zénon, t. I, p. 306; t. II, p. 364.
- Zwingle, t. I, p. 277.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SECOND VOLUME.

SECTION III.

	Pages.
<i>Correspondance du Père André avec Fontenelle.</i>	7 — 64
Occasion de cette correspondance.	9 — 14
Lett. 1, du P. André à Fontenelle.	14 — 16
Lett. 1, de Fontenelle au P. André.	16 — 17
Lett. 2, du P. A. à F.	18 — 21
Lett. II, de F. au P. A.	21 — 24
Lett. 3, du P. A. à F.	24 — 29
Lett. III, de F. au P. A.	29 — 32
Lett. 4, du P. A. à F.	32 — 33
Lett. 5, du P. A. à F.	33 — 35
Lett. IV, de F. au P. A.	35 — 37
Lett. 6, du P. A. à F.	37 — 39
Lett. V, de F. au P. A.	39 — 40
Lett. VI, de F. au P. A.	40 — 41
Lett. VII, de F. au P. A.	42 — 43
Lett. 7, du P. A. à F.	44 — 46
Lett. VIII, de F. au P. A.	46 — 48
Lett. IX, de F. au P. A.	48 — 49
Lett. 8, du P. A. à F.	50 — 51
Lett. X, de F. au P. A.	51 — 52
Lett. XI, de F. au P. A.	52 — 53
Lett. XII, de F. au P. A.	54 —
Lett. XIII, de F. au P. A.	55 — 56
Lett. XIV, de F. au P. A.	56 — 57
Lett. XV, de F. au P. A.	57 — 58

Lett. XVI, de F. au P. A.	59 — 60
Lett. 9, du P. A. à F.	61 — 63
Lett. XVII, de Croismare au P. A.....	63 — 64

SECTION IV.

Correspondance du Père André avec le chancelier d'Aguesseau ; M. de Luynes, évêque de Bayeux, et quelques autres personnages plus au moins considérables du temps. 65 — 122

A. Correspondance avec le chancelier d'Aguesseau. — Occasion de cette correspondance. 67 — 68

Lett. 1, du P. André à d'Aguesseau.	68 — 70
Lett. 2, du P. A. à d'A.	70 — 75
Lett. I, de d'Aguesseau au P. André.	75 —
Lett. II, de d'A. au P. A.	75 — 76
Lett. 3, du P. A. à d'A.	76 — 77
Lett. III, de d'A. au P. A.	77 — 78
Lett. IV, de d'A. au P. A.	79 —
Lett. V, de d'A. à M. Aubery de Vatan.	79 — 81

B. Correspondance du P. A. avec M. de Luynes; introduction. 82 — 84

Lett. du P. André à M. de Luynes.	84 — 87
Lett. I, de M. de Luynes au P. André.	87 — 88
Lett. II, de M. de L. au P. A.	89 — 90
Lett. III, de M. de L. au P. A.	90 — 91
Lett. IV, de M. de L. à l'abbé Guyot.	92 — 93

C. Correspondance du P. André avec le P. Lamy, l'abbé Guyot et quelques autres. 94 —

Lett. I, du P. Lamy au P. André.	94 — 96
Lett. II, du P. L. au P. A.	97 — 99
Lett. III, du P. L. au P. A.	99 — 100
Lett. de Descarreaux au P. André.	101 — 103
Lett. de l'abbé Guyot au P. André.	104 — 106

Lett. du P. André à une Dame inconnue et occasion de cette lettre.	107 — 110
Lett. de l'abbé Amiel au P. André et occasion de cette lettre.	111 — 112
Lett. de l'abbé Guyot à M ^{me} . d'Argouges.	113 — 119
Lett. de Montier au P. André.	119 — 121
Extrait mortuaire du P. André.	121 — 122

SECTION V.

<i>Des ouvrages du P. André.</i>	123 — 329
I. Ouvrages imprimés.	125 —
Essai sur le Beau.	125 — 135
Détails sur les diverses éditions des OEuvres du P. André.	135 — 137
Discours sur la manière d'apprendre à parler aux muets.	137 — 138
Discours sur l'arithmétique.	138 — 139
Discours sur les merveilles du cercle.	139 —
Discours sur la musique.	139 — 142
II. Ouvrages inédits.	142 —
Traité sur le mensonge.	142 — 143
La stupidité des libertins et des hérétiques.	143 —
Vie de saint Augustin.	144 —
Histoire du peuple de Dieu.	144 —
Essai des principes de la théologie chrétienne.	146 — 150
Sur la victoire de saint Louis à la Massoure.	151 —
Lettre annuelle.	151 —
Pièces de théâtre.	152 — 153
Sur la Cité de Dieu de saint Augustin.	153 — 154
Éléments d'Euclide, Éléments de mécanique, Traité d'optique.	154 —
Discours sur les nombres.	154 —
Vie du P. Malebranche.	154 — 183
Le P. André poète.	183 — 185
L'art de bien vivre.	185 — 186
Le P. André prédicateur.	187 — 204
De l'usure.	204 — 207

Journal de mes observations sur l'état des demoiselles de Landes.	208 — 239
Instruction pour un enfant qui est dans les études.	239 — 245
Traité de l'Excommunication.	245 — 284
Le P. André homme de science.	285 — 287
Arithmétique.	287 —
Arithmétique universelle.	287 — 288
Géométrie pratique.	288 — 290
Éléments d'astronomie.	290 — 294
Traité mathématique et historique de géographie.	294 — 296
Éléments d'optique.	296 —
Traité de l'architecture civile et militaire.	297 — 300
Le P. André philosophe.	300 — 301
Métaphysique.	302 — 310
Physique.	311 — 317
Extraits de Descartes et de Malebranche.	317 — 329

SECTION VI.

<i>Biographie du Père André. Notice biographique sur Charles de Quens.</i>	331 — 371
Biographie du P. André.	333 — 366
Notice biographique sur Charles de Quens.	367 — 371
Emendanda et addenda.	372 — 393
Table alphabétique des matières principales.	394 — 402
Table des noms d'hommes.	403 — 417

FIN DU DEUXIÈME ET DERNIER VOLUME.



57582269

